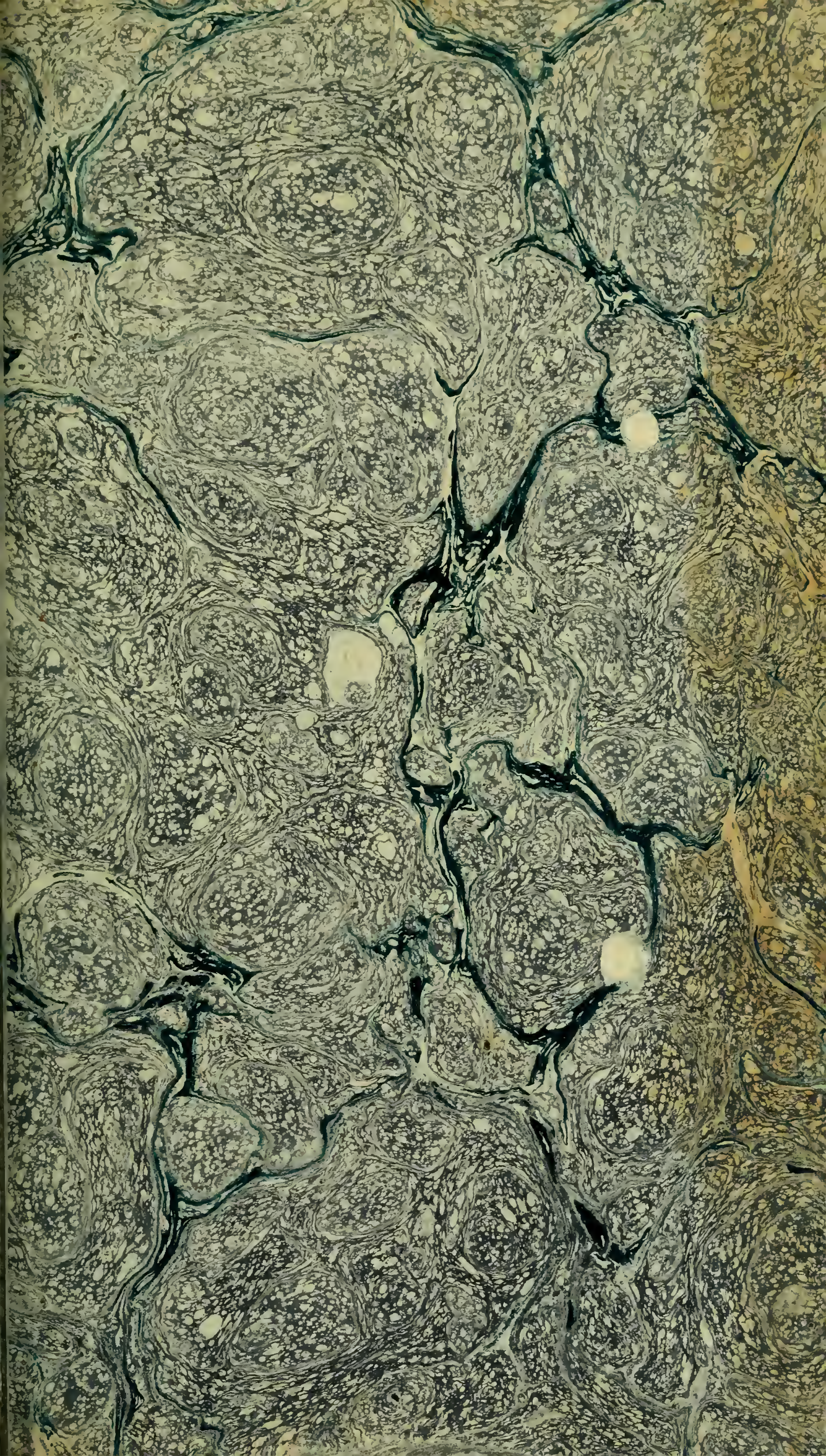




HISTOIRE

DE

JEANNE D'ARC.

I.

HISTOIRE

DE

JEANNE D'ARC.

T. II.

DE L'IMPRIMERIE DE CELLOT.

Dessiné par Chasselat — Couché Fils Sculp.

Entrée de Charles VII. et de la Pucelle, dans la ville de Reims.

HISTOIRE
DE
JEANNE D'ARC,

SURNOMMÉE

LA PUCELLE D'ORLÉANS,

TIRÉE DE SES PROPRES DÉCLARATIONS, DE CENT QUARANTE-QUATRE DÉPOSITIONS DE TÉMOINS OCULAIRES, ET DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI ET DE LA TOUR DE LONDRES;

PAR M. LE BRUN DE CHARMETTES,
SOUS-PRÉFET DE SAINT-CALAIS.

Ornée du portrait de JEANNE D'ARC et de sept jolies figures.

TOME SECOND.



A PARIS,
CHEZ ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 23.

1817.

HISTOIRE
DE
JEANNE D'ARC.

LIVRE III.

Depuis le départ de Jeanne d'Arc pour Orléans, jusqu'à la délivrance de cette ville.

Tout étant prêt pour le départ de l'expédition, les vivres ayant été chargés sur des chars (1), et les troupes réunies sous les bannières de leurs chefs, Jeanne d'Arc, les maréchaux de Sainte-Sévère et de Rayz, l'amiral de Culan, le seigneur de Gaucourt, grand maître de la maison du roi, Ambroise de Lore, La Hire (2), et plusieurs autres chefs de guerre moins célèbres, quittèrent la ville de Blois, et se dirigèrent sur Orléans. Le duc d'Alençon ne put prendre part à cette expédition, parce qu'il n'avait pas encore achevé de payer la rançon

Mercredi 27 avril 1429.

---

(1) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(2) Edm. Richer, Hist. de la Pucelle ; déposition de Jean, comte de Dunois, etc.

pour laquelle il avait donné des otages, et qu'en vertu de ses engagemens il ne pouvait jusque-là porter les armes contre les Anglais. Cette rançon avait été fixée à six cent mille écus, somme énorme pour le temps, et le duc ne pouvait se la procurer qu'en vendant une partie de ses domaines. Le duc de Bretagne, profitant de cette conjoncture, acheta à vil prix, de ce prince, la ville de Fougères, qui se trouvait à sa bienséance (1).

Jeanne d'Arc avait fortement insisté pour qu'on prît la route de la Beauce, afin d'arriver à Orléans par le côté du siége où se trouvaient les plus grandes forces des assiégeans. Mais ce projet avait paru d'une audace voisine de l'extravagance; le comte de Dunois, avec qui l'on n'avait pas cessé de correspondre, le désapprouvait absolument (2); on avait représenté à Jeanne tout ce qu'il avait de dangereux et de téméraire; enfin, voyant qu'on ne pouvait la faire changer de résolution, fort embarrassés sur le parti qu'ils devaient prendre, car le roi avait prescrit d'obéir en tout à cette jeune fille, les généraux français imaginèrent de profiter de ce qu'elle ne connaissait point le pays, pour prendre, malgré elle, le chemin de la Sologne (3), en lui faisant croire,

(1) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

(2) Journal du siége.

(3) Toutes les dépositions s'accordent à dire qu'on suivit cette route.

jusqu'au dernier moment, qu'on suivait la route qu'elle avait prescrite (1).

Le Chroniqueur bourguignon fait monter à sept mille hommes l'armée envoyée au secours d'Orléans ; mais il me paraît certain qu'il y a une exagération d'au moins quinze cents hommes dans son compte. Le plus grand ordre régnait dans cette petite armée. Jeanne avait ordonné « que toutes les gens de guerre se confessassent » et laissassent leurs foles femmes (*filles de mauvaise vie*) et tout le bagaige (2). »

On était à la fin du mois d'avril, à cette riante époque de l'année, où, surtout dans ces contrées, plutôt favorisées du retour du printemps que ne le sont les bords de la Seine, la terre, impatiente de dépouiller sa robe de deuil, se revêt d'un voile de verdure, et pare déjà son sein de marguerites et de violettes. Celui qui n'a pas contemplé ce réveil de la nature, dans les champs fertiles de la Touraine, aux environs de Blois, sur les belles rives de la Loire, n'a jamais connu *la saison des roses*. Là semblent de tous côtés s'élever, avec une rapidité qui tient de l'enchantement, des palais de feuillage, des temples de verdure. Chaque arbre, en balançant sa tige couronnée, confie aux souffles du matin les parfums les plus doux, et

(1) Déposition du comte de Dunois.

(2) Journal du siége.

verse autour de lui une pluie de fleurs éclatantes; les chemins en sont couverts, la terre en est semée; les ruisseaux suivent leur cours entre des bordures de glaïeuls et de lis (1); des touffes de lilas, des buissons de roses sauvages, semblent se pencher sur la tête des voyageurs, comme pour les retenir sous leur ombre hospitalière; tandis qu'une multitude d'oiseaux, différens de chant et de plumage, peuplent la forêt reverdie, les vergers renouvelés, les haies d'aubépine en fleurs, et semblent, en saluant les beaux jours revenus, célébrer les beautés de ce riant JARDIN DE LA FRANCE (2).

Jeanne d'Arc fit rassembler sous la bannière qu'elle leur avait destinée les prêtres qui devaient accompagner l'expédition, et leur ordonna de marcher à la tête de l'armée. Ils obéirent, et précédèrent toujours les guerriers, en faisant retentir les airs de chants religieux. Entre autres hymnes, consacrées par les rites de l'église catholique, ils répétaient souvent en chœur cette prière sublime, si propre à remplir les âmes d'un saint enthousiasme (3) : « Viens, Esprit créateur! » daigne visiter ceux qui se font gloire de t'ap- » partenir, et remplis de ta grâce les cœurs for-

(1) Il s'agit ici du *lis de mai* ou *des vallées*, autrement dit, *muguet de mai*.

(2) C'est le surnom qu'on donne à la Touraine.

(3) Déposition de frère Jean Pasquerel.

» més par toi. Toi qui plaides pour nous auprès » de la justice éternelle; présent du Dieu Très- » Haut, source de vie, feu sacré de la charité, » onction céleste qui nous consacre à Dieu! toi » qui, multiplié sous sept formes mystérieuses, » es la récompense du juste! toi, le doigt puis- » sant de la droite de Dieu! toi, le premier objet » de ses promesses, qui publies ses merveilles » et chantes dignement ses louanges! resplendis, » céleste lumière, dans les ténèbres de nos sens; » répands l'amour divin dans nos cœurs; sou- » tiens incessamment nos corps débiles par ta » force vivifiante; repousse loin de nous l'En- » nemi, rends-nous la paix, sois toi-même notre » guide pour nous faire éviter les périls qui nous » environnent! Que par toi se manifestent et le » Père et le Fils; et toi-même, Esprit de tous » les deux, signale aujourd'hui ta puissance, afin » que nous croyions à toi dans toute la suite des » siècles! Gloire au Père, gloire au Fils, gloire » à toi, Esprit Saint, dont le souffle divin répand » dans les cœurs une flamme sacrée et les rem- » plit d'une céleste lumière..... Tu enverras de » nouveau ton Esprit créateur, ô mon Dieu! et » tu renouvelleras la face de la terre (1). »

---

(1) J'ai cru devoir donner ici la traduction tout entière du *Veni, Creator*, parce qu'il m'a semblé que le rapport existant entre plusieurs passages de cette hymne, et la circons-

Jeudi 28 avril 1429.

L'armée s'arrêta à la fin du jour et passa la nuit au milieu de la campagne. Il en fut de même la nuit suivante (1). Jeanne d'Arc voulut reposer tout armée la première nuit : elle en fut malade (2). Elle exhortait souvent les guerriers à se confesser et à avoir confiance au Seigneur (3). Elle ajoutait que, s'ils se trouvaient en état de grâce (*si essent in bono statu*), avec le secours de Dieu, ils remporteraient la victoire (4). Ses paroles animées, sa conduite exemplaire, l'appareil religieux dont elle était environnée, commençaient à faire impression sur l'esprit des soldats. La plupart se confessèrent (5). Jeanne elle-même reçut, au milieu d'eux, le sacrement de l'Eucharistie (6). Cette cérémonie auguste peut faire une impression plus tendre dans l'enceinte paisible d'un temple, à l'ombre mystérieuse de ses voûtes, ou sous la lumière surna-

---

tance où elle était chantée, ne serait pas sans intérêt. J'en présente aux lecteurs une traduction nouvelle, parce que celles que contiennent nos livres d'Heures, m'ont paru ne la reproduire que faiblement; le vers *Tu septiformis munere*, entre autres, n'y est presque jamais rendu.

(1) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(2) Déposition de Louis de Contes.

(3) Même déposition ; déposition de Simon Beaucroix.

(4) Déposition de Simon Beaucroix.

(5) C'est ce qu'indique un passage de la déposition de Dunois.

(6) Déposition de Louis de Contes.

turelle et pour ainsi dire fantastique qui s'échappe de ses vitreaux colorés ; elle en doit peut-être produire une plus profonde en plein air, sous un ciel pur, dans des champs parés d'une verdure nouvelle, où nul ouvrage de l'homme ne semble interposé entre le suppliant et la Divinité ; où, libre d'élever les yeux jusqu'à la voûte azurée, l'homme se sent plus immédiatement placé sous les regards de son Dieu, de ce Dieu qui lit dans les replis des cœurs et les ténèbres des âmes. Combien surtout doit-elle frapper les esprits, mêlée à l'appareil de la guerre, environnée de l'éclat des armes, de la foudre des rois, des pompes de la victoire et de la mort! Quel contraste touchant devait offrir ce spectacle d'un Dieu descendu du ciel, renouvelant son sublime sacrifice, et changeant sa substance pour nourrir du pain des anges une faible créature, au milieu de ces rangées de casques aux panaches flottans, de ces longues lignes de brillantes armures, et de cette forêt de lances étincelantes des premiers feux du soleil!

On arriva le troisième jour aux environs d'Orléans; et la jeune guerrière put, du haut du coteau qui domine le cours du Loiret, et d'où la vue s'étend jusqu'aux bords de la Loire, contempler pour la première fois cette cité fidèle, depuis long-temps l'objet continuel de ses pensées; ces rivages sanglans, ces champs couverts

Vendredi 29 avril 1429.

de ruines, où tant de héros avaient combattu pour la gloire et l'indépendance de la patrie, où tant de bataillons superbes reposaient ensevelis. De quels sentimens, en considérant ce grand tableau, Jeanne d'Arc dut être agitée! Mais une pensée soudaine, une pensée amère et cruelle dut bientôt en interrompre le cours. C'est en ce moment que, du haut de la colline où s'était arrêtée son armée, la jeune guerrière, jetant les yeux sur le cours de la Loire, dut s'apercevoir qu'on l'avait abusée, en la conduisant du côté du fleuve opposé à celui qu'elle avait voulu suivre. On verra, par le discours qu'elle tint bientôt après au comte de Dunois, qu'elle fut justement indignée d'une tromperie injurieuse pour la Divinité dont elle se croyait l'envoyée ; tromperie, au reste, qui retomba sur ses auteurs, et que Dieu sembla n'avoir permise que pour confondre la vaine prudence et les timides calculs de tant de généraux expérimentés.

Le convoi et la petite armée qui lui servait d'escorte traversèrent (les prêtres de l'expédition toujours à la tête des troupes) l'espace appelé *Val de Loire*, qui s'étend entre ce fleuve et les bords du Loiret, et parvinrent sur le rivage de la Loire un peu au-dessus de la bastille que les Anglais avaient élevée à la place de l'église de Saint-Jean-le-Blanc (1).

(1) Dépositions de Simon Beaucroix, et de Théodebald ou

Ce dernier endroit était le seul où auraient pu aborder les nefs préparées à Orléans pour venir recevoir les vivres. C'est sans doute le motif qui avait déterminé les Anglais à y construire un fort. Partout ailleurs, la rivière étant alors fort basse, il était impossible qu'elles approchassent assez de terre pour qu'on pût décharger immédiatement les vivres des chars qui les avaient apportés dans les vaisseaux qui devaient leur faire traverser le fleuve (1). Il aurait fallu les transporter à bras d'hommes, en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture: opération lente et périlleuse, attendu le voisinage de la bastille pleine de guerriers nombreux et vaillans (2), qui pouvaient profiter du désordre et de l'embarras qu'aurait entraînés ce travail pour faire une sortie, tomber sur les Français, et les mettre en déroute. On était si près de la forteresse, que les guerriers des deux nations pouvaient mutuellement distinguer leurs traits (3). Ajoutez à cela que les grandes nefs destinées à prendre les vivres à leur bord, trop pesantes pour être conduites à la rame, ne pouvaient remonter qu'à la voile contre le cours du fleuve

---

Thibaut d'Armignac, autrement dit de Termes, chevalier, bailli de Chartres; Chronique sans titre, etc.

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

(2) Déposition du comte de Dunois.

(3) Déposition de frère J. Pasquerel.

jusqu'à l'endroit où se trouvait le convoi ; et, comme si tout eût semblé se réunir pour empêcher qu'il n'entrât dans la ville, le vent était absolument contraire (1). Tous ces obstacles auraient été évités si, comme Jeanne d'Arc l'avait prescrit, on eût passé la Loire sur le pont de Blois, et suivi la rive droite du fleuve jusqu'aux portes d'Orléans, en passant entre la bastille de Saint-Laurent et celle de Londres ou des Douze-Pairs. La preuve qu'on s'était exagéré les dangers de ce dernier parti, c'est qu'ayant été obligé plus tard d'y revenir, il n'en résulta pour l'armée aucun inconvénient. « Et d'aucunes fois advenoit » que l'opinion d'elle estoit tout au contraire des » capitaines », remarque N. Sala : « mais quoy » qu'il en fust, s'ilz la créoient, tousjours leur » prenoit bien ; et, le contraire, quant ilz vouloient executer leur opinion sans elle, mal » leur venoit. » Ainsi se vérifiait la maxime du plus savant et du plus sage auteur de ce siècle : « Qui se fie autrement que par la divine espé» rance, marche sur la glace d'une nuictée, et » s'appuye au baston de rouzeau (2). »

Cependant les chefs de guerre de l'expédition qui avaient fait suivre au convoi les chemins de

(1) Dépositions du comte de Dunois, et de Jean, seigneur de Gaucourt.

(2) Alain Chartier, en ses Sentences.

la Sologne, se trouvaient dans le plus grand embarras, et ne savaient à quoi se résoudre. Jeanne d'Arc, toujours prompte à prendre son parti, voulait qu'on commençât par s'emparer de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, ce qui aurait rendu les Français maîtres d'un port et d'un passage commodes; mais on n'osa pas l'entreprendre (1).

Instruit de cet état de choses, et craignant que la petite armée de la Pucelle ne fût exposée au plus grand péril, si, en prolongeant son inaction, on donnait le temps aux Anglais des bastilles du sud de se rassembler et de venir l'attaquer avec des forces supérieures (2), Dunois passa la Loire, dans un léger bateau à rames, avec Théobald d'Armignac, dit de Termes, et plusieurs autres chefs de guerre, et vint aborder à l'endroit où le convoi s'était arrêté (3).

Comme il approchait: « Êtes-vous le bâtard » d'Orléans? » lui demanda la jeune guerrière. « Oui, je le suis », répondit-il, « et je me réjouis » de votre arrivée. » « Est-ce vous », poursuivit-elle, « qui avez donné l'avis de me faire venir de

---

(1) Déposition de Simon Beaucroix, clerc conjugat.

(2) Déposition du comte de Dunois.

(3) Dépositions de Théobald d'Armignac, chevalier, bailli de Chartres, et de J. d'Aulon, sénéchal de Beaucaire.

» ce côté de la rivière, et non pas directement » du côté où sont Tallebot et ses Anglais(1)? Les » vivres eussent entré sans les faire passer par » la rivière (2). » Dunois répondit que lui et d'autres capitaines plus habiles que lui, avaient été de cet avis, croyant ce parti meilleur et plus sûr. « En nom Dieu », reprit Jeanne d'Arc, « le con- » seil de Dieu notre seigneur est plus sûr et plus » habile que le vôtre. Vous avez cru me décevoir, » et vous vous êtes vous-même plus déçu que moi ; » car je vous amène le meilleur secours qui ait ja- » mais été envoyé à qui que ce soit, soit à cheva- » lier, soit à ville ; car c'est le secours du roi des » cieux : non mie par amour de moi ; mais pro- » cède de Dieu même, qui, à la prière de saint » Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de » la ville d'Orléans, et ne veut point souffrir que » les ennemis aient ensemble le corps du duc » d'Orléans et sa ville (3). »

On tint conseil, et il fut décidé qu'on remonterait le long des bords de la Loire jusque vis-à-vis le village de Checy, à environ deux lieues à l'est d'Orléans (4), où Dunois avait une petite

(1) Déposition du comte de Dunois.

(2) Chronique sans titre.

(3) Déposition du comte de Dunois.

(4) Déposition de Simon Beaucroix ; Chronique du siége ; Edm. Richer, Hist. de la Pucelle.

garnison (1). Il s'y trouvait un port commode pour décharger les vivres dans les grandes nefs, et l'on espérait apparemment que le vent viendrait à changer, et leur permettrait de remonter jusque-là. Malheureusement il continuait à souffler dans la même direction, et les nefs ne pouvaient en éluder la force en louvoyant, attendu, comme je l'ai déjà dit, que les eaux étaient alors fort basses (2), ce qui réduisait à une largeur très-médiocre la partie navigable du fleuve.

Le même embarras existait donc toujours, et l'on avait à chaque instant plus de raison de regretter de n'avoir point suivi les ordres de la jeune inspirée. Celle-ci, loin de triompher de la confusion et du chagrin des généraux, comme eût fait un esprit vulgaire, chercha à les encourager et à leur rendre l'espérance. Elle leur prédit expressément que le vent ne tarderait pas à changer, et que les vivres entreraient librement dans la ville, malgré les Anglais, quoique leurs forces fussent infiniment plus considérables que celles que les Français pouvaient leur opposer (3). Presque aussitôt le vent, qui était alors très-fort, changea en effet, et devint favorable (4). S'il faut

(1) Edm. Richer, lieu cité.

(2-3-4) Dépositions du comte de Dunois, de Jean, seigneur de Gaucourt, etc.

en croire un témoin, que son enthousiasme put abuser, l'eau du fleuve sembla même croître et s'élever pour faciliter l'arrivée des navires (1). Il paraît que Dunois s'était hâté de retraverser la Loire, aussitôt qu'on s'était aperçu que le vent changeait, pour aller présider au départ des nefs, et leur faire prendre la nouvelle direction qui venait d'être adoptée. Suivi de frère Nicolas de Giresme, chevalier de Rhodes, et, depuis, grand-prieur de France, il s'élança dans une des grandes nefs. On éleva de tous côtés les voiles ; la petite flotte commença à remonter la Loire avec rapidité. Elle passa sans obstacle devant le port et l'église de Saint-Loup, dont les Anglais étaient maîtres (2) : chose d'autant plus surprenante, qu'obligée, à cause du peu d'élévation des eaux, de prendre sa route par le canal étroit que forment en cet endroit l'île aux Bœufs et la rive droite du fleuve, il lui fallait naviguer très-près, et sous le canon de ce poste fortifié. Elle arriva au port vis-à-vis Checy à peu près en même temps que le convoi et l'armée de la Pucelle. Dunois conçut un favorable augure de ce premier succès, et commença à avoir *meilleure espérance qu'auparavant* des promesses de cette jeune fille (3).

(1) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(2-3) Déposition du comte de Dunois.

Il descendit à terre pendant qu'on chargeait les vaisseaux, et supplia Jeanne d'Arc de vouloir bien traverser la Loire et entrer avec lui dans Orléans, dont tous les citoyens attendaient sa venue avec la plus vive impatience (1). Mais on n'avait pas un assez grand nombre de nefs pour transporter sur l'autre rive, en même temps que le convoi, l'armée qui l'avait escorté (2), et la jeune guerrière faisait difficulté de s'en séparer, disant « qu'elle ne voulait point laisser là ses soldats, » qui étaient bien confessés, pénitens et de bonne » volonté (3), et qu'il les fallait employer (4). » Mais on n'était pas d'avis d'attaquer les Anglais avant d'avoir réuni des forces plus considérables. Quelques capitaines dirent qu'il fallait que l'armée retournât sur ses pas, et allât passer le fleuve à Blois, parce qu'il n'y avait pas de pont plus proche qui fût au pouvoir des Français. Jeanne d'Arc fut d'abord indignée de cette proposition : elle craignait avec raison qu'on voulût ne la tromper encore ; que les chefs de guerre ne cherchassent un prétexte honnête pour se retirer ; et, qu'une fois partis, ils n'abandonnassent l'entreprise (5).

---

(1) Déposition du comte de Dunois.
(2) Déposition de Simon Beaucroix.
(3) Déposition du comte de Dunois.
(4) Edm. Richer, Hist. man. de la Pucelle.
(5) Déposition de Simon Beaucroix.

Il paraît cependant que l'idée de ramener l'armée à Blois ne venait pas des chefs de guerre de l'expédition, mais de ceux qui commandaient dans Orléans ; c'est du moins ce qu'on doit inférer du récit de Dunois. Voyant, dit-il, que Jeanne persistait dans son refus d'entrer dans Orléans sans son armée, il alla trouver les chefs de guerre qui l'avaient accompagnée, et *les pria et requit*, dans l'intérêt du roi, de vouloir bien consentir que Jeanne d'Arc entrât dans Orléans, tandis qu'ils retourneraient passer la Loire au pont de Blois. Ces capitaines se rendirent à sa requête relativement à Jeanne, et consentirent à aller traverser le fleuve à Blois. Soit qu'elle se sentît persuadée par leurs raisons, et rassurée par leurs promesses ; soit qu'à tout événement, s'ils devaient l'abandonner, elle aimât mieux combattre seule à la tête des Orléanais que de se voir peut-être retenue par leur désertion loin des murs de cette ville infortunée, Jeanne d'Arc se rendit enfin aux prières du jeune prince (1) ; mais avant de quitter ses soldats, elle ordonna à son chapelain de rester avec l'armée, de ne point s'en éloigner, et de la précéder toujours, ainsi que les autres prêtres, avec leur bannière déployée, comme ils avaient fait à leur venue (2).

---

(1) Dépositions du comte de Dunois, et de Simon Beaucroix.

(2) Déposition de frère Jean Pasquerel.

Jeanne d'Arc entra ensuite dans la nef de Dunois, tenant à la main son étendard, et suivie de ce prince, du brave La Hire (1), du chevalier d'Aulon (2), de Louis de Contes (3) et de plusieurs autres. Deux cents lances seulement l'accompagnèrent dans d'autres navires (4). Ils traversèrent la Loire, et allèrent aborder au village de Checy, situé, comme je l'ai déjà dit, vis-à-vis l'endroit où ils s'étaient embarqués (5).

Si l'on s'en rapporte au Journal du siége, Jeanne d'Arc coucha cette nuit à Checy, et n'entra dans Orléans que le lendemain au soir. Mais c'est une erreur qui provient de ce que l'auteur de cette chronique ignorait que l'armée avait passé deux nuits en pleine campagne. Faisant arriver Jeanne d'Arc à Checy le lendemain de son départ de Blois, pour retrouver son compte de trois jours et deux nuits qui s'écoulèrent entre ce départ et l'entrée de la Pucelle à Orléans, il a supposé qu'elle avait passé une nuit à Checy (6). Selon un ouvrage plus moderne, mais dont l'auteur devait travailler sur les actes et sur les mémoires des familles nobles de France, « Guy de Cailly logea

(1) Déposition du comte de Dunois.
(2) Déposition de Jean d'Aulon.
(3) Déposition de Louis de Contes.
(4-5) Déposition de Simon Beaucroix.
(6) Journal du siége.

» la Pucelle allant à Orléans, en sa seigneurie » de Rouilly Checy, et depuis la suivit toujours » en l'armée (1). »

Selon plusieurs chroniques, le convoi ne se composait pas uniquement de provisions de bouche ; « le roy envoyait vivres, pouldres, canons, » et aultres habillemens de guerre (2). » L'opération de décharger les chariots, et de charger les grandes nefs, prit encore un certain temps ; en sorte qu'il était déjà tard quand les navires purent partir du port situé devant Checy pour retourner à Orléans. L'armée, qui était jusque-là restée en bataille sur la rive gauche du fleuve pour protéger l'embarquement, reprit alors le chemin de Blois, conduite par le maréchal de Rayz et Ambroise de Lore (3), et précédée de Jean Pasquerel, des autres prêtres de l'expédition et de la bannière sacrée (4). Il fut convenu que la Pucelle s'arrêterait à Checy, et n'entrerait dans Orléans qu'à la nuit, « pour éviter le tumulte du peuple (5). »

Cependant on faisait dans la ville toutes les dispositions nécessaires pour la réception du convoi. « Et parce qu'on disoit que les Angloys

(1) Le frère Mathieu de Goussancourt, Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

(2-3) Journal du siége.

(4) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(5) Journal du siége.

» mectroient peine d'empescher les vivres, fut
» ordonné que chacun fust armé et bien empoint
» par la cité, ce qui fut faict (1). »

Il fallait que les nefs repassassent devant le port Saint-Loup, et il était à craindre que les Anglais de ce poste, enhardis par le désir de saisir une si riche proie, ne les laissassent pas suivre leur route avec la même facilité que lorsqu'elles avaient remonté le fleuve à vide. « Et celuy mesme jour
» eut moult grosse escarmousche, parce que les
» Françoys vouloient donner lieu et heure d'en-
» trer aux vivres qu'on leur amenoit. Et pour
» donner aux Angloys à entendre ailleurs, sail-
» lirent (*sortirent*) à grant puissance, et allerent
» courir et escarmoucher devant Sainct Loup
» d'Orleans. Et tant le tindrent de près, qu'il y
» eut plusieurs mortz, blecez, et prins prison-
» niers, d'une part et d'aultre; combien que les
» Françoys apporterent dedens leur cité un des
» estendars des Angloys. Et lors que celle escar-
» mousche se faisoit, entrerent dedens la ville les
» vivres et artillerie que la Pucelle avoit conduits
» jusques à Checy (2). » Ainsi fut justifiée sa promesse, que le convoi entrerait dans la ville, sans que les Anglais fissent rien pour l'en empêcher (3).

(1-2) Journal du siége.

(3) Chronique sans titre.

Vers six heures et demie du soir, Jeanne d'Arc et les chefs de guerre restés auprès d'elle, partirent à leur tour de Checy, et se dirigèrent *par terre* (1) vers la porte orientale de la ville assiégée. Les Anglais ne mirent aucun obstacle au passage de la jeune inspirée (2). Le Journal d'un bourgeois de Paris entre à ce sujet dans quelques détails qu'on ne trouve point ailleurs. « En celluy temps », dit-il, « y avoit une Pucelle, » comme on disoit, sur la riviere de Loire, qui » se disoit prophète, et disoit : *telle chose adviendra pour vray ;* et estoit contraire au regent de France et à ses aidants. Et disoit on » que maulgré tous ceulx qui tenoient le siege » devant Orleans, elle entra en la cité à tout » grant foyson d'Arminaz et grant quantité de » vivres ; que oncques ceulx de l'ost ne s'en meurent ; et si, les véoient passer à ung traict d'arc » près d'eulx. Et si, avoient si grant necessité » de vivres, que ung homme eust bien mangé » pour trois blancs de pain à son disner (3). » La Pucelle arriva à huit heures à la porte de la ville (4). « Elle y entra armée de toutes pièces,

(1) Déposition de Simon Beaucroix.

(2) Journal du siége.

(3) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes des roys Charles VI et Charles VII.

(4) Journal du siége.

» montée sur un cheval blanc (1), et faisoit por-
» ter devant elle son estendart, qui estoit pareil-
» lement blanc, oùquel avoit deux anges tenant

(1) Les chevaux blancs étaient un attribut de la souveraincté; les rois, les papes, les empereurs d'Allemagne, lorsqu'ils faisaient ou une marche solennelle, ou leur entrée dans quelqu'une de leurs villes, ne montaient que des chevaux blancs. Le continuateur de Guillaume de Nangis, parlant de l'entrée de l'empereur Charles IV dans Paris, remarque que le roi Charles V eut l'attention de lui fournir, ainsi qu'au roi des Romains, un cheval noir, de peur que si l'empereur montait un cheval blanc, ce ne fût *un signe de domination.* « Et ce temps partist le roy de son palais, » monté sur un grant palefroy blanc. » Quand le prince de Galles entra dans Londres, conduisant prisonnier notre roi Jean, il eut la modestie, ou le rafinement de vanité, de ne monter qu'une petite haquenée, et de lui donner un cheval blanc. Les rois et hérauts d'armes, comme représentant la personne du roi, montaient des chevaux blancs. Telle est l'origine de l'usage que l'on conserve encore dans toute l'Europe, de donner des chevaux blancs aux trompettes, qui remplissent souvent aujourd'hui l'emploi réservé aux anciens hérauts d'armes. Dans les romans du moyen âge, les fées paraissent toujours montées sur des chevaux blancs. C'est sur des chevaux blancs que saint Michel, saint George, et d'autres guerriers célestes, apparaissaient quelquefois au milieu des batailles. Il est probable qu'on avait donné un cheval blanc à la Pucelle, soit parce qu'on la considérait comme le héraut de Dieu, soit parce qu'en qualité de chef suprême de l'armée, elle représentait la personne du roi. Encore aujourd'hui les généraux en chef montent des chevaux blancs les jours de bataille.

» chacun une fleur de lis en leur main ; et où
» panon, estoit paincte comme une annoncia-
» tion, c'est l'image de Nostre Dame, ayant de-
» vant elle un ange lui presentant un lis. Elle,
» ainsi entrant dedens Orleans, avoit à son
» costé senestre le bastard d'Orleans, armé et
» monté moult richement. Et après venoient
» plusieurs aultres nobles et vaillans seigneurs,
» escuiers, capitaines et gens de guerre, sans
» aulcuns de la garnison, et aussi des bourgeois
» d'Orleans, qui luy estoient allez au devant.
» D'aultre part la vindrent recepvoir les aultres
» gens de guerre, bourgois et bourgoises d'Or-
» leans, portans grant nombre de torches, et
» faisant telle joye comme s'ils veissent Dieu des-
» cendu entre eulx, et non sans cause ; car ilz
» avoient plusieurs ennuys, et travaulz, et pei-
» nes, et, qui pis est, grant doubte de non estre
» secouruz, et perdre tous corps et biens. Mais
» ilz se sentoient jà tout reconfortez, et comme
» desassiegez, par la vertu divine qu'on leur avoit
» dit estre en ceste simple Pucelle, qu'ilz regar-
» doient moult affectueusement, tant hommes,
» femmes, que petits enffans. Et y avoit moult
» merveilleuse presse à toucher à elle ou au che-
» val sur quoy elle estoit. Tellement que l'ung de
» ceulx qui portoient les torches, s'approucha
» tant de son estendart, que le feu se print au
» panon. Pour quoy elle frappa son cheval des

» esperons, et le tourna autant gentement jus-
» ques au panon, dont elle en esteignit, comme
» s'elle eust longuement suivy les guerres : ce
» que les gens d'armes tindrent à grandes mer-
» veilles, et les bourgois d'Orleans aussi. Les-
» quelz l'accompagnoient au long de leur ville
» et cité, faisans moult grant chiere (*réjouis-*
» *sance*) (1). » Quelque fatiguée que dût être la jeune guerrière, elle voulut avant tout aller à la principale église rendre d'humbles actions de grâces à *Dieu son créateur* (2). On l'y suivit en foule ; on croyait voir en elle un *ange de Dieu*. Elle répondait aux acclamations de la multitude par des paroles pleines de bonté et de douceur ; elle exhortait le peuple à espérer en Dieu, et assurait que s'il avait foi et confiance il échapperait aux fureurs de ses ennemis (3). « Et par tres
» grant honneur la conduisirent tous jusques au-
» près de la porte Regnart, en l'hostel de Jac-
» ques Boucher (4), pour lors tresorier du duc
» d'Orleans (5), un des notables bourgois d'i-
» celle cité, lequel avait espousé une des nota-

---

(1) Journal du siége.

(2) Déposition de Jacques l'Esbahy, bourgeois d'Orléans.

(3) Déposition de J. l'Huillier, bourgeois d'Orléans.

(4) Louis de Contes dit que sa maison était située près de la porte Bannier.

(5) Journal du siége.

» bles femmes d'icelle (1), où elle fut reçeue à » tres grant joye (2), et où elle se fit desarmer. » Et est vray que depuis le matin jusques au soir, » elle avoit chevauché tout armée, sans des- » cendre, boire ne manger. On luy avoit fait ap- » pareiller à souper bien et honorablement : mais » elle fit seulement mectre du vin dans une tasse » d'argent, où elle mit la moitié d'eau, et cinq » à six soupes (*menues tranches de pain*) dedens, » qu'elle mangea, et ne print aultre chose ce jour » pour manger ny boire : puis s'alla coucher en » la chambre qui luy avoit esté ordonnée (*pré-* » *parée*); et avecques elle estoient la femme et » la fille dudit tresorier, laquelle fille coucha la » nuict avec ladite Jehanne (3). » Le chevalier d'Aulon (4), Pierre d'Arc (5), Jean de Metz et

(1) Déposition de Jean d'Aulon.

(2) Journal du siége.

(3) Chronique sans titre, imprimée dans le recueil de Godefroy, sous celui d'Hist. de la Pucelle.

(4) Edmont Richer, Hist. manusc. de la Pucelle.

(5) Journal du siége. Cette chronique dit *les deux frères de la Pucelle*, mais c'est une erreur ; il n'y en avait qu'un qui fût alors avec elle, et c'était Pierre d'Arc. (Registres de la cour des comptes, au compte de l'année 1444, où est l'extrait d'une requête de ce même Pierre d'Arc, dans laquelle il dit avoir accompagné sa sœur à la levée du siége d'Orléans.) Jean d'Arc, troisième frère de la Pucelle, ne vint la rejoindre que quelque temps après ce siége. (Lettre de Guy IV, sire de Laval, à ses mère et grand'mère.)

Bertrand de Poulengy, qui ne l'avaient pas quittée, furent logés dans la même maison (1). « Et » ainsi vint ladite Pucelle en la ville d'Orleans, » le penultiesme jour d'avril, l'an mil quatre » cent vingt neuf (2). »

Le maréchal de Boussac (*Sainte-Sévère*), qui apparemment n'avait pas voulu quitter la Pucelle avant qu'elle fût en sûreté dans la ville, en ressortit alors, et voyagea toute la nuit par la rive droite du fleuve pour aller rejoindre l'armée royale au pont de Blois (3).

Le lendemain matin, Jeanne d'Arc se rendit chez Dunois pour conférer avec lui sur ce qu'on avait à faire (4). Il paraît que son page, Louis de Contes, l'accompagna, mais seulement jusqu'à la porte de l'appartement du prince (5), et que le chevalier d'Aulon y entra avec elle (6). On tint conseil. Jeanne était d'avis que sans attendre davantage, on profitât de l'ardeur et de la bonne volonté des Orléanais pour donner l'assaut aux bastilles anglaises (7); La Hire et Florent d'Illiers partageaient le même avis; mais plusieurs autres

Samedi 30 avril 1429.

---

(1) Journal du siége.

(2) Chronique sans titre.

(3) Déposition de Simon Beaucroix.

(4-5) Déposition de Louis de Contes.

(6) Déposition de Jean d'Aulon.

(7) Déposition du comte de Dunois.

chefs de guerre voulaient qu'on n'entreprît rien avant l'arrivée de l'armée. La discussion s'échauffa par degrés ; Jeanne d'Arc, forte des ordres du roi, qui avait commandé qu'on lui obéît en tout, et de l'autorité émanée du ciel dont elle se croyait investie, ne se montrait nullement disposée à céder aux opinions de ces mêmes chefs, dont les conseils timides avaient eu pour résultat la veille les plus fâcheux inconvéniens. Jean de Gamache, frère de Guillaume II, comte de Gamache, qui fut grand-veneur de France, fut blessé de voir qu'elle allait l'emporter par l'ascendant de son enthousiasme et de son génie. Humilié de la supériorité qu'une fille sans naissance exerçait sur tant de chevaliers, et de la noble fierté avec laquelle elle lui répondait dans une discussion où il s'exprimait à son égard avec une hauteur au moins déplacée, « riotte s'en esmeut, » tant qu'il ne put reffrener son ire, disant : Puis » qu'ainsi est, chevaliers, azener l'advis d'une » peronnelle de bas lieu mieulx que celluy d'ung » chevalier tel que suis, plus me rebifferois à » l'encontre : je fairois parler en temps et lieu » mon branc (*cimeterre*) et seroi peutestre occis : » mais ainsi le veul, pour le roy et mon hon» neur, et onc dès ichi je deffais ma banniere, et » ne suis plus qu'ung pauvre escuyer ; d'autant » que j'aime mieulx homme noble pour maistre » qu'une femme qui fut peutestre, qui çà, onc

» ne sçois. » Il ploya à ces mots sa bannière, et la remit à Dunois. Celui-ci, qui voyait avec peine un débat qui pouvait avoir des conséquences dangereuses, en divisant en deux partis ennemis des chefs dont l'union et le concours lui semblaient absolument indispensables pour opérer la délivrance de la ville assiégée, fit les plus grands efforts pour rapprocher Jean de Gamache et la Pucelle, et fut secondé par des capitaines prudens et véritablement dévoués aux intérêts du roi. On parvint à les apaiser, et par l'avis des chefs, « li firent baisier en la joue la Pucelle : ce » que firent les deux avec rechin (1). » On remit aux voix la question, et il fut enfin décidé qu'on n'attaquerait point l'ennemi avant l'arrivée de l'armée; mais en même temps, et comme pour donner quelque satisfaction à la Pucelle, on arrêta que plusieurs chefs de guerre iraient jusqu'à Blois au-devant de l'armée pour accélérer sa venue. « Pour laquelle chose mectre à exécu- » tion, et pour iceulx amener en ladite cité, fu- » rent commis mondit seigneur de Dunoys, » d'Aulon, et certains aultres capitaines avecques » leurs gens (2). » Jeanne retourna alors à sa demeure, et dans le chemin elle paraissait fort ir-

(1) Vie de Guillaume de Gamache, second du nom, comte de Gamache, etc. Paris, 1786.

(2) Déposition de Jean d'Aulon.

ritée de ce que, disait-elle, « il avait été appointé » qu'on n'irait pas ce jour-là à l'assaut des bas- » tilles (1). »

Son impatience et son mécontentement étaient vivement partagés par Florent d'Illiers, et surtout par La Hire, dont l'impétuosité gasconne s'accommodait peu des prudentes lenteurs de quelques chefs. Si bien qu'usant de l'indépendance presque absolue dont la faiblesse du gouvernement et les usages du siècle laissaient jouir les chefs de guerre, ils firent une sortie par la porte de Paris, avec plusieurs autres chevaliers et écuyers de la garnison, à la tête de leurs hommes d'armes et de quelques citoyens d'Orléans. « Et » chargerent, estendars desployez, sur l'ost » (*camp ou parc*) des Angloys, tant qu'ilz les » feirent reculler, et gaignerent la place là où ilz » avoient faict le guet, qu'ilz tenoient lors à la » place de Saint Pouair, à deux traictz d'arc de » la ville : pour quoy on cria fort tout au long » de la cité, à celle heure, que chacun appor- » tast feurres, pailles et fagotz, pour bouter le » feu es logis des Angloys dedans leur ost. Mais » on n'en fit riens, obstant que les Angloys fei- » rent terribles criz, et se mirent tous en ordon- » nance. Et parce, s'en retournerent les Fran- » çoys, combien qu'avant leur retour y avoit eu

(1) Déposition de Louis de Contes.

» tres forte et longue escarmouche, durant laquelle
» tirerent merveilleusement les canons, couleu-
» vrines, et bombardes, tant que plusieurs fu-
» rent tuez, blecez, et prins prisonniers d'ung
» parti et d'aultre (1). »

Jeanne d'Arc n'avait pas été découragée par le peu de succès de la première sommation qu'elle avait faite aux Anglais; et, puisqu'on différait encore à les attaquer, elle voulut profiter au moins de ce délai pour renouveler sa démarche pacifique.

Elle envoya donc deux hérauts d'armes, Ambleville et Guienne, à la bastille Saint-Laurent (2), porter à Talbot (3), au comte de Suffolck et au seigneur de Scalles (4), une lettre (5) qui n'était probablement qu'une copie ou *duplicata* de celle qu'elle leur avait adressée de Blois. Non-seulement la substance de cette nouvelle sommation, rapportée par plusieurs témoins, s'accorde parfaitement avec celle de la lettre expé-

---

(1) Journal du siége.

(2) Déposition de Jacques l'Esbahy, bourgeois d'Orléans.

(3) Dépositions de Jacques l'Esbahy et de Jean, comte de Dunois.

(4) Déposition de Jacques l'Esbahy.

(5) Dépositions de Jean, comte de Dunois; de J. l'Huillier et de Pierre Milet; Alain Chartier, Chronique du roy Charles septiesme, etc.

diée de Blois. L'un de ces témoins, qui avait lu celle dont il est maintenant question, nous en a conservé quelques expressions, autant que sa mémoire pouvait le lui rappeler, et ces expressions se trouvent à peu de choses près dans la lettre que j'ai déjà rapportée. « Messires vous mande », disait-elle dans sa nouvelle sommation, « que vous » en aliez en vostre païs, car c'est son plaisir; ou » si non, je vous feray un tel *ha hay*..... (1). »

« Quant les seigneurs et capitaines angloys eu- » rent leues et entendues les lectres, ilz furent » corroucez à merveilles. Et où despit de la Pu- » celle, disans d'elle moult de villaines paroles, » et par especial l'appellant *ribaulde, vachiere,* » la menaçans de la faire brusler, retindrent le » herault porteur des lectres (*c'était Guienne*), » tenans à mocquerie tout ce qu'elle leur avoit » escript (2). » Selon d'autres chroniques, « Les- » ditz Angloys prindrent ledit herault, et juge- » rent qu'il seroit ars (*brûlé*); et feirent faire » l'attache pour le ardoir. » Toutefois, avant d'exécuter ce dessein, ils jugèrent à propos de consulter l'université de Paris, et lui écrivirent pour lui soumettre la chose (3).

(1) Déposition de Pierre Milet. Aucun manuscrit n'en contient davantage.

(2) Journal du siége.

(3) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme. *Nota.* Le même passage se trouve copié mot à mot dans

Ils renvoyèrent cependant Ambleville à la Pucelle pour lui faire connaître le sort qu'ils réservaient à son compagnon (1). « Que dit Talbot? » lui demanda la jeune guerrière aussitôt qu'elle l'aperçut. Le héraut répondit « que luy et tous » les aultres Angloys disoient d'elle tous les maux » qu'ilz povoient, et que s'ilz la tenoient, ils la » feroient ardoir (*brûler*). » — « Or t'en retourne », lui dit-elle, « et ne fais aulcun doubte » que tu rameneras ton compagnon. Et dis à Talbot que s'il s'arme, je m'armeray aussi : et qu'il » se trouve en place devant la ville : et s'il me » peut prendre qu'il me fasse ardoir ; et si je le » desconfis, qu'il fasse lever les sieges, et s'en » aillent en leur pays (2). » Espèce de défi que *l'Achille anglais*, c'est ainsi que le nomme un de leurs historiens (3), ne jugea pas à propos d'accepter. Il paraît, au reste, qu'Ambleville, effrayé des menaces des Anglais, n'osa pas sur-le-champ exécuter sa commission, et attendit, pour s'aller présenter encore devant eux, que Dunois, qui allait partir pour Blois, fût de retour à Orléans. Ce-

---

l'Histoire de Charles VII, par J. Bouvier, dit Berry, roi d'armes de France.

(1) Déposition de Jacques l'Esbahy.

(2) Chronique sans titre, imprimée par Godefroy, sous celui d'Hist. de la Pucelle.

(3) Cambden.

pendant Jeanne d'Arc ne montrait aucune inquiétude sur le sort du héraut qu'ils avaient retenu prisonnier. « En mon Dieu », disait-elle, « ilz ne luy feront point de mal (1). »

Pour se faire une juste idée du crime dont les Anglais se rendaient coupables en jetant dans les fers, au mépris du droit des gens et des lois de la chevalerie, un envoyé revêtu d'un caractère révéré chez toutes les nations, il faut se rappeler ce qu'étaient les hérauts d'armes dans les temps héroïques et chevaleresques. L'institution de ces représentans des rois et des peuples, destinés à entretenir, au milieu de la guerre, des relations pacifiques entre les états et les princes, remonte au berceau de l'histoire et se perd dans la nuit des siècles. On voit dans l'Iliade des hérauts porter au roi des rois les messages de Priam et d'Hector. Agamemnon envoie les hérauts Eurybate et Talthybius enlever la belle Briséïs de la tente du fils de Pélée; et tel est le respect du fougueux Achille pour ces *ministres de Jupiter et des hommes*, qu'il ne s'oppose point à ce qu'ils exécutent les ordres qu'ils ont reçus (2). Les Bardes paraissent avoir rempli le même emploi chez les Gaulois nos aïeux, et la harpe de ces chantres sacrés, qui faisaient partie de l'ordre sacerdo-

---

(1) Chronique sans titre; déposition de Jacques l'Esbahy.
(2) Homère, Iliade, chant 1er.

tal (1), ne faisait point en vain retentir des accens pacifiques devant la barrière des camps, ou sous les sombres murs des palais des chefs (2). Les féciaux et les pères-patrats des Romains étaient révérés d'un bout du monde à l'autre avant même que leur aigle victorieuse eût parcouru la terre. En France, l'institution des hérauts et rois d'armes est aussi ancienne que la monarchie. Ces ministres d'un prince et d'un peuple guerriers étaient divisés en trois classes, sous les noms de *chevaucheurs*, de *poursuivans* et de *hérauts d'armes*. Un chef suprême, appelé *roi d'armes*, exerçait sur ces diverses hiérarchies une autorité presque absolue. On ne parvenait aux différens degrés de l'ordre que successivement, et après un certain nombre d'années de service dans les cours et dans les armées. Les fonctions les plus pénibles, et cependant les moins importantes, étaient confiées aux chevaucheurs, qui commençaient par-là à se former aux exercices de leur profession. Toujours prêts à accomplir les commissions dont il plaisait à leur seigneur de les charger, ils l'environnaient, quand il commandait l'armée, pour être à portée de recevoir ses ordres, et de les porter aux *chefs de guerre* répandus sur divers points de *la bataille*. Ces ordres étaient-ils en

(1) Diodore de Sicile, Strabon, Ammien Marcellin.

(2) Poésies erses.

même temps plus importans, et d'une nature plus difficile ? c'est aux poursuivans d'armes qu'ils étaient confiés. Ceux-ci remplissaient à peu près les mêmes fonctions que celles dont les aides-de-camp sont chargés, de nos jours, auprès des généraux d'armée. Quand un chevaucheur passait au grade de poursuivant, un héraut le présentait au seigneur, et demandait à celui-ci quel nom il voulait lui donner. Le seigneur lui imposait ordinairement celui d'une ville de son obéissance. Le héraut, tenant le récipiendaire de la main gauche, l'appelait à haute voix par son nouveau nom, et répandait sur sa tête, inclinée sur un bassin, une coupe de vin et d'eau qu'il tenait de la main droite : cérémonie qui rappelait celle du baptême, et qui avait aux yeux des peuples un caractère presque également sacré. Le héraut prenait ensuite la tunique du seigneur, en revêtait le poursuivant, et par une singularité assez bizarre, observait qu'elle fût placée de manière que l'une des manches tombât sur la poitrine et l'autre entre les deux épaules. Le poursuivant devait toujours porter ainsi cette sorte de vêtement jusqu'au jour où il passait au grade de héraut. Ces officiers portaient toujours sur eux l'écusson des armes de leur seigneur. A la différence des simples coureurs, qui le suspendaient à leur ceinture, les chevaucheurs le portaient au bras droit, les poursuivans au bras gauche, et les

hérauts sur la poitrine. On ne parvenait à ce dernier grade qu'après avoir exercé pendant sept années celui de poursuivant. L'usage était de recevoir les hérauts, soit à la guerre, dans un jour de bataille, soit aux couronnemens des rois et des reines, soit dans la solennité d'un tournoi. Le prince, après avoir fait publiquement l'éloge de la fidélité, de la diligence, de l'honnêteté et de la discrétion de son poursuivant, déclarait qu'il le mettait au nombre de ses hérauts. Le plus ancien des hérauts dictait alors un serment, que le récipiendaire répétait après lui. Ce grade anoblissait celui à qui il était conféré. Son seigneur lui donnait ordinairement une terre ou fief, et désignait les armes ou blason qui devaient lui appartenir, et à sa descendance, à perpétuité. Le nouveau héraut changeait encore de nom : il recevait le plus souvent celui de quelque province ou du seigneur même. L'emploi des hérauts d'armes consistait principalement à représenter la personne du prince dans les négociations dont ils étaient chargés, traités de mariage entre les grands, propositions de paix, défis de bataille. Voilà pourquoi ils étaient revêtus des mêmes habits que les seigneurs au service desquels ils étaient attachés. La considération dont ils jouissaient était proportionnée à la qualité du prince dont ils étaient les officiers. Ils assistaient en général à toutes les actions militaires, aux combats en

3.

champ clos, aux tournois, aux mariages, aux couronnemens, aux réjouissances, enfin à toutes les solennités publiques où nos aïeux mêlaient toujours un appareil guerrier. On a dit plus haut que ces divers officiers, chevaucheurs, poursuivans et hérauts, étaient subordonnés aux rois d'armes. On ne peut mieux faire connaître les fonctions et les prérogatives de ces derniers, qu'en rapportant ce qui se pratiquait à la réception du premier des rois d'armes; c'était celui qui avait l'honneur de représenter le roi de France. On le nommait *Montjoie*. Le jour choisi pour cette cérémonie (et c'était ordinairement celui de quelque fête solennelle), le récipiendaire se rendait au palais où le roi se trouvait alors. Les valets-de-chambre du prince l'attendaient dans l'appartement qui lui était destiné. On le revêtait des habits royaux comme si c'eût été le roi même. Lorsque le monarque était prêt à se rendre à l'église ou à la chapelle de son palais pour entendre la messe, le connétable de France, ou, à son défaut, les maréchaux du royaume, y conduisaient l'*élu*, précédé des hérauts et rois d'armes des différentes provinces qui se trouvaient alors à la cour. Ils le plaçaient en face du grand autel, sur une chaire (*chaise à bras*) couverte d'un tapis de velours, au-dessous de l'oratoire du roi. A l'aspect du monarque, le récipiendaire se levait de sa chaire, se mettait à genoux devant lui, et

prononçait à haute voix le serment qui lui était dicté par le connétable ou le premier maréchal. Après le serment, le connétable lui ôtait le manteau royal, prenait une épée des mains d'un chevalier, et la présentait au roi, qui s'en servait pour conférer l'ordre de la chevalerie au récipiendaire s'il n'était pas encore chevalier. Le connétable prenait ensuite la cotte d'arme, portée par un autre chevalier au bout d'une lance; il la donnait au prince, qui en revêtait lui-même l'élu, en lui disant : « Messire tel. . . . . par ceste » cotte d'armes et blason couronné de nos armes, » nous t'establissons perpetuellement en l'office » de roy d'armes; » et lui posant sur la tête la couronne royale, qui lui était présentée avec la même cérémonie, il ajoutait : « Nostre roy d'armes, » par ceste couronne, nous te nommons par nom » *Montjoie*, qui est nostre roy d'armes, au nom » de Dieu, de Nostre Dame sa benoicte mere, » et de monseigneur sainct Denys nostre pa- » tron. » Les hérauts et poursuivans s'écriaient alors par trois fois : « Montjoie Saint Denys! » Le roi rentrait dans son oratoire; le roi d'armes se replaçait sur sa chaire, où il demeurait assis pendant tout le service divin, tandis que les rois et hérauts d'armes tenaient le manteau royal étendu derrière lui contre le mur. Après l'office, le roi d'armes suivait le roi dans son palais, où les tables étaient dressées pour le festin. Il pre-

nait place au haut bout de la seconde table. Pendant le repas il était servi par deux écuyers, et avait devant lui une coupe dorée. Quelquefois, mais rarement, le roi d'armes était admis à la table du roi, lorsque sa naissance lui permettait de prétendre à un pareil honneur. Il ne s'en trouve que deux exemples dans notre histoire : Le premier est celui de Robert d'Orfin, sous Dagobert; et le second, celui de François de Roussy, roi d'armes sous Philippe Auguste. A la fin du repas le roi se faisait apporter la coupe dorée qui avait servi à messire Montjoie, et y mettait, en or ou en argent, la somme dont il voulait le gratifier. On prenait ensuite les *épices* et le *vin du congié;* et le roi d'armes, avant de se retirer, présentait au monarque celui des hérauts qu'il choisissait pour son *maréchal d'armes*. Montjoie, paré de la cotte d'armes, et la couronne en tête, se rendait ensuite à son hôtel, toujours escorté du connétable ou des maréchaux, et des hérauts et poursuivans. Un des valets-de-chambre du roi l'attendait dans son appartement, et lui présentait de la part du prince une couronne et un habillement complet de chevalier.

Ces officiers, et surtout le roi d'armes, jouissaient de priviléges et d'exemptions sans nombre. Leurs personnes étaient sacrées. Également employés pendant la paix et pendant la guerre, amis et ennemis avaient pour eux le même respect.

La plupart des commissions où il fallait représenter le souverain ou la nation leur étaient confiées ; ils s'obligeaient, entre autres choses, par serment, *à procurer en toute occasion et à conserver l'honneur des dames et damoiselles.* « Si » vous en entendez blasmer quelqu'une », était-il dit dans leurs statuts, « vous honnestement les » reprendrés. » Ils devaient un secret inviolable à tout le monde, en sorte qu'ils n'excitaient la défiance d'aucun parti. Il ne leur était pas même permis de révéler à leur seigneur les entreprises secrètes de ses adversaires lorsqu'on les avait une fois confiées à leur discrétion (1). Que l'on juge maintenant de l'indignation dont la conduite des Anglais à l'égard du héraut de la Pucelle dût enflammer les Français, la nation la plus chevaleresque de l'Europe. Dunois, usant de représailles, fit arrêter sur-le-champ plusieurs hérauts anglais qui avaient été envoyés dans Orléans par quelques seigneurs de l'armée ennemie, pour traiter de la rançon d'un certain nombre de prisonniers de leur nation, et déclara qu'ils répondraient sur leur tête de la vie du héraut français (2).

J'ai dit que les Orléanais avaient élevé une re-

---

(1) Villaret, Hist. de France, tome XI, qui cite à l'appui du Tillet, Recueil des roys de France, pag. 420 ; Histoire généalogique, tome I, pag. 1002.

(2) Journal du siége ; Chronique sans titre.

doute sur le pont, vis-à-vis le boulevard que les Anglais avaient construit de ce côté des Tournelles. Cette redoute, appelée le boulevard de la Belle-Croix, était si proche de la redoute anglaise, qu'on pouvait, en élevant la voix, se faire entendre facilement de l'une à l'autre (1). Jeanne d'Arc résolut de s'y rendre vers le soir, et de sommer elle-même, de vive voix, les Anglais qui tenaient ce côté du siége (2). A sa vue, attirés par la curiosité, ils accoururent en foule sur leurs fortifications. Elle leur commanda, au nom de Dieu, de s'éloigner, et de ne pas la réduire à la nécessité de les y contraindre par les armes (3); « que sinon, mal leur en adviendroit et honte à » tretous (4). » D'autres assurent qu'elle les somma de se rendre, « *leurs vies saulves seule-* » *ment* (5). Mais Glacidas et ceulx de sa rote » respondirent villainement, l'injuriant et ap- » pellant *vachiere*, comme devant; criant moult » hault qu'ilz la feroient ardoir, s'ilz la povoient » tenir (6). » Un chef de guerre, appelé le bâtard de Granville, se fit surtout remarquer par son acharnement. « Penses-tu », disait-il à la jeune

---

(1-2) Journal du siége.

(3) Déposition de Louis de Contes.

(4) Journal d'un bourgeois de Paris.

(5-6) Journal du siége.

inspirée, « que des chevaliers veuillent fuir de-» vant une femme? » et tournant contre les Français qui l'accompagnaient une partie de sa fureur, il les appelait *masquereaux mescreans* (1). Jeanne d'Arc ne put contenir entièrement son indignation (2) : elle répondit à Glacidas, qui l'appelait *ribaulde et p.....* (3), « qu'il mentoit (4) ; que » maulgré eulx tous ilz partiroient bien bref ; » mais il ne le verroit jà, et si seroient grant » partie de sa gent tuez (5). » Elle s'éloigna rapidement à ces mots, et rentra dans la ville (6).

Avec quelque mépris que les Anglais affectassent de traiter la Pucelle, il est certain que ses prophéties avaient déjà fait une grande impression sur leur esprit. Du moment qu'ils eurent reçu sa sommation, ces mêmes guerriers qui, au nombre de deux cents hommes seulement, repoussaient mille Français, n'osaient presque plus sortir de leurs parcs et de leurs bastilles ; quatre ou cinq cents hommes du parti du roi combattaient chaque jour *contre toute la puissance des Anglais*, et les chassaient jusque dans leurs *refuges* (7).

---

(1) Déposition de Louis de Contes.
(2) Journal du siége.
(3) Journal d'un bourgeois de Paris.
(4) Journal du siége.
(5) Journal d'un bourgeois de Paris.
(6) Journal du siége.
(7) Dépositions de Jean, comte de Dunois, et de J. l'Huillier, bourgeois d'Orléans.

Dimanche 1er mai 1429.

Le lendemain, Dunois, d'Aulon et les autres capitaines qui devaient aller à Blois hâter la venue de l'armée, se disposant à partir, Jeanne d'Arc, aussitôt qu'elle en fut informée, se revêtit de ses armes, monta à cheval, et, accompagnée de La Hire, « avecques certaine quantité » de ses gens yssy (*sortit*) hors aux champs, » pour garder que lesditz ennemis ne leur por- » tassent dommage. » Elle se plaça entre la ville et le camp ou parc établi par les Anglais près de Saint-Laurent, afin de les tenir en échec, et de donner à Dunois et à ses compagnons le temps de passer entre la bastille de Saint-Laurent et celle de Londres. Les Anglais n'osèrent sortir de leurs retranchemens; et « nonobstant la grant » puissance et nombre de gens de guerre estans » en l'ost desdits ennemis, toute fois, la mercy » Dieu, passerent lesdits seigneur Dunois et » d'Aulon, avecques toutes leurs gens, et seu- » rement allerent leur chemin. » Jeanne d'Arc ne se retira que quand on les eut entièrement perdus de vue, et qu'il n'y eut plus rien à craindre pour eux (1). Ainsi une jeune fille, un enfant sans expérience, faisait déjà, par sa seule présence, la sûreté des plus vaillans guerriers; et, sans avoir encore tiré l'épée, n'avait qu'à paraître pour envoyer la terreur parmi les ennemis. Avant

(1) Déposition de J. d'Aulon, sénéchal de Beaucaire.

de rentrer dans Orléans, la jeune guerrière profita du voisinage où elle se trouvait des fortifications élevées par les Anglais, à l'endroit appelé la Croix-Morin, pour s'en approcher, et leur faire de vive voix la même sommation qu'elle avait faite à ceux des Tournelles. « Retournez, de » par Dieu, en Angleterre », leur disait-elle, » ou je vous ferai courroucez. » Mais ils crurent se venger par des injures, comme les guerriers des Tournelles, de la terreur qu'elle leur inspirait. Plus maîtresse de soi que la veille, Jeanne les regarda en pitié, et se retira sans leur répondre (1).

Rentrée dans Orléans, elle fut obligée de parcourir la ville pour satisfaire au vœu des habitans. « Celuy jour aussi chevaucha par la cité la Pucelle, accompagnée de plusieurs chevaliers et » escuyers, parce que ceulx d'Orleans avoient » si grant volunté de la veoir, qu'ilz rompoient » presque l'huy (*la porte*) de l'hostel où elle estoit » logée : pour laquelle veoir avoit tant grans gens » de la cité par les rues où elle passoit, qu'à grant » peine y pouvoit on passer, car le peuple ne se » pouvoit saouler de la veoir. Et moult sembloit » à tous estre grans merveilles, comment elle se » pouvoit tenir si gentement à cheval comme elle » faisoit. Et à la verité aussi elle se maintenoit

(1) Journal du siége.

» aussi haultement en toutes manieres, comme
» eust sceu faire un homme d'armes suivant la
» guerre dès sa jeunesse (1). »

La vie exemplaire de cette jeune fille, les récits qu'en faisaient ceux qui avaient le bonheur de l'approcher, ajoutaient de plus en plus à l'enthousiasme. On peut affirmer que si Jeanne d'Arc entraîna les esprits par son génie, elle les captiva par ses vertus; genre de magie moins brillant, mais dont l'empire est à la fois plus doux et plus durable. Sa sobriété (2), la simplicité de son langage, la pudeur de ses manières, la chasteté de sa conduite, sa piété humble et profonde (3), excitaient l'admiration, et lui gagnaient tous les cœurs. Après tant de jours consumés dans le deuil et les larmes, *c'était* pour les fidèles Orléanais *une grande consolation que de converser avec elle* (4). Elle répétait souvent à l'épouse du trésorier du duc d'Orléans, chez laquelle elle était logée, « qu'elle espérât en Dieu; que Dieu se-
» courrait la ville d'Orléans, et mettrait ses en-
» nemis en fuite (5). » Les bontés de la Provi-

(1) Journal du siége.

(2) Dépositions de Louis de Contes et de Pierre Milet, clerc ou greffier des élus de Paris, etc.

(3-4) Dépositions de J. Coulon et de J. Biauharnays.

(5) Déposition de Charlotte, femme de Guillaume Havet.

dence étaient l'objet presque continuel de ses entretiens. « Messire », répétait-elle sans cesse, « Messire m'a envoyée pour secourir la ville » d'Orleans (1). » L'épouse de Pierre Milet, qui allait la voir souvent, rend témoignage de sa piété (2). La jeune Charlotte, fille de ses hôtes, qui partageait régulièrement sa couche, rapportait qu'elle avait toujours vu en elle autant de chasteté que d'humilité et de douceur (3). Simple et timide, elle fuyait les hommages; et, quand la nécessité des opérations de la guerre ne l'obligeait pas à demeurer parmi les hommes, elle recherchait avec soin, et préférait à tout la retraite et la solitude (4). Assidue à l'église (5), au moment où le prêtre élevait vers le ciel et présentait à Dieu la victime immortelle, des torrens de larmes s'échappaient de ses yeux (6). Non-seulement elle se confessait et communiait souvent (7), mais elle exhortait continuellement les guerriers à imiter son exemple, et réussit à en per-

(1-2) Déposition de Colette, femme de Pierre Milet.

(3) Déposition de Charlotte, femme de Guillaume Havet.

(4) Déposition de Pierre Vaillant, bourgeois d'Orléans.

(5) Déposition de Pierre Milet.

(6) Déposition de Pierre Compaing, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans.

(7) Dépositions de Charlotte, femme de Guillaume Havet; de Pierre Milet, etc.

suader plusieurs (1). La Hire, entre autres, vint incliner son front belliqueux devant le tribunal auguste de la pénitence (2). Quelques hommes d'armes, qui avaient jusqu'alors mené une vie extrêmement dissolue, furent convertis par les discours de cette jeune fille, et renoncèrent à leurs habitudes criminelles (3). Ennemie des juremens et des blasphèmes, elle reprenait avec une sévérité et une force étonnantes pour son sexe et pour son âge les guerriers qui insultaient au nom de Dieu (4). La Hire, accoutumé à se servir continuellement de ces expressions répréhensibles auxquelles une longue habitude finit par ôter toute espèce de sens, ne pouvait réussir à s'en défaire; malgré ses promesses et sa bonne volonté, sans cesse, dans l'entraînement d'une conversation animée par la vivacité naturelle aux hommes de son pays, le mot coupable, la formule proscrite, venaient se placer à son insu sur ses lèvres, et affligeaient d'autant plus la jeune guerrière, que, rendant justice au zèle pour son roi, et à la foi simple et sincère qui caractérisaient ce loyal chevalier, elle avait vivement à cœur de le

(1-2) Déposition de Pierre Compaing, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans.

(3) Déposition d'André de Bordes, chanoine de Saint-Aignan.

(4) *Ibid;* déposition de frère Séguin.

rendre en tout digne de sa gloire et de lui-même. Elle imagina un moyen assez singulier de tout concilier. Puisqu'il fallait absolument des jurons à La Hire, elle en inventa un dont la formule innocente ne pouvait alarmer ses scrupules; elle l'engagea à ne plus jurer désormais que *par son bâton*. La Hire y consentit; et tel était l'ascendant qu'elle exerçait sur ce guerrier, qu'il s'accoutuma en effet à ne jurer que par son bâton, du moins en présence de la jeune sainte (1).

Lundi 2 mai 1429.

Quoique restée dans Orléans avec des forces très-peu considérables, Jeanne d'Arc ne crut pas devoir se renfermer dans ses murs, et voulut prendre une connaissance plus exacte de la position et de l'étendue des fortifications anglaises. » Le lundy, deuxiesme jour de may, se partit » d'Orleans la Pucelle estant à cheval, et alla » sur le champs visiter les bastilles et ost (*camps*) » des Angloys; après laquelle couroit le peuple » à tres grant foulle, prenant moult grant plai- » sir à la veoir et estre entour d'elle (2). » Sa confiance et sa sécurité avaient passé dans tous les cœurs; la terreur, fuyant devant elle comme un vain fantôme, s'était réfugiée dans les forteresses ennemies. Ni Scalles, ni Suffolck, ni Talbot, n'osèrent sortir de leurs retranchemens, et

(1) Déposition de frère Séguin.

(2) Journal du siége.

tomber sur cette multitude désarmée, qu'il aurait été, ce semble, si facile de disperser et de tailler en pièces. La jeune guerrière parcourut tranquillement la ligne formée par les bastilles et les redoutes à l'occident, au nord et à l'orient de la place. Selon une chronique du temps, l'amiral Louis de Culan l'accompagnait dans cette reconnaissance (1). « Et quant eu veu et regardé » à son plaisir les fortifications des Angloys, elle » s'en retourna en l'eglise Saincte Croix d'Or- » leans, dedens la cité, où elle oyt (*entendit*) » les vespres (2). »

L'événement prouva que les inquiétudes manifestées par la Pucelle, lorsqu'il lui avait fallu se séparer de son armée, n'avaient pas été sans fondement. Revenues à Blois, les troupes s'y arrêtèrent au lieu de retourner, comme on était convenu, vers Orléans, par la rive droite du fleuve. On tint conseil, sous la présidence de Regnaut de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France (qui était resté dans cette ville), pour savoir ce qu'on devait faire (3); comme s'il eût été temps d'agiter une question déjà résolue, les chefs de guerre (le maréchal de Rayz et messire Ambroise de Lore) ayant donné à la Pucelle leur

---

(1) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

(2) Journal du siége.

(3) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

parole de revenir. Quoique leur désir fût de tenir leur promesse, les sentimens du chancelier n'étant pas, comme on l'a vu, favorables à la jeune inspirée, on ne peut dire quel eût été le résultat de cette délibération, si Dunois ne fût arrivé à temps pour y prendre part. Ce jeune prince « parla
» ausditz chancelier et capitaines, en les reque-
» rant, et priant, qu'on fist pour le secours d'i-
» celle ville du mieulx qu'on pourroit; remons-
» trant que si ceste compaignée se despartoit,
» icelle ville estoit en dangier de se perdre. Sur
» quoy il fut conclu par tous de retourner, et y
» faire entrer de rechef vivres par force, et
» qu'on iroit par le costé de la Beausse, où es-
» toit la puissance des Angloys, en la grande bas-
» tille..... (1). »

L'armée repartit donc enfin de Blois, remonta la rive droite du fleuve, et s'arrêta, à l'entrée de la nuit, à mi-chemin d'Orléans. Elle se remit en route le lendemain, et s'avança rapidement vers la ville assiégée (2).

Mardi 3 mai 1429.

Mercredi 4 mai.

On n'était pas cependant sans inquiétude à Orléans sur la venue de l'armée, et même sur le sort du maréchal de Sainte-Sévère, qui était parti pour Blois, pendant la nuit, aussitôt après l'arrivée de Jeanne d'Arc, pour aller au-devant des troupes, et

---

(1-2) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

dont, depuis ce temps, on n'avait reçu aucune nouvelle. La jeune inspirée ne partageait point ces alarmes. « Le maréchal vient», disait-elle, « et je » sais bien qu'il ne lui arrivera aucun mal (1). »

Soit que des coureurs l'eussent devancée, soit qu'on eût aperçu du haut des tours l'éclat des lances et des armures, on annonça bientôt en effet que l'armée française s'avançait du côté de l'occident, et se dirigeait vers la ville par le chemin qui passait entre les bastilles de Londres (2) et de Saint-Laurent. A cette nouvelle, la Pucelle monta à cheval et sortit d'Orléans, accompagnée de Villars, de Florent d'Illiers, de La Hire, d'Alain Giron, de Jamet de Tilloy, de plusieurs autres chevaliers et écuyers, et d'une partie de la garnison; sa troupe montait en tout à cinq cents combattans (3). « Et s'en alla au devant du » bastard d'Orleans, du mareschal de Rays, du » mareschal de Saincte Severe, du baron de Coulonces, et de plusieurs aultres chevaliers et es» cuiers, avecques aultres gens de guerre habil» lez de guisarmes et mailletz de plomb, qui ame» noient vivres que ceulx de Bourges, Angiers,

(1) Déposition de Simon Beaucroix.

(2) Jean Chartier, Histoire de Charles VII; Journal du siége, etc.

(3) Journal du siége; dépositions de J. d'Aulon, de frère J. Pasquerel.

» Tours, Bloys, envoyoient à ceulx d'Orleans (1). » Son intention était de contenir les Anglais par sa présence, de veiller sur les Français, et de « leur » subvenir et secourir, se besoing eust esté (2). » Mais les ennemis, malgré l'appât d'un riche butin, n'osèrent paraître dans la plaine (3). Armés et prêts à combattre, du haut de leurs fortifications, qu'ils couvraient d'une multitude innombrable, ils voyaient s'avancer entre leurs bastilles l'armée française (poignée d'hommes comparée à la leur), qui, précédée des prêtres de Blois et du chapelain de la Pucelle, portant à leur tête la bannière protectrice dont elle leur avait fait don, marchait en bon ordre, d'un pas lent et solennel, vers le terme de sa carrière (4). Ils distinguaient les traits des chefs, ils entendaient les chants des prêtres (5); frappés d'une terreur profonde et inexplicable, ils restaient immobiles; « une stupeur invincible, un silence de mort, » régnaient parmi ces mêmes troupes, naguère » encore si exaltées par la victoire, et si auda- » cieuses dans les combats (6); » on eût dit qu'une

(1) Journal du siége.

(2) Déposition de J. d'Aulon.

(3) Journal du siége.

(4-5) Déposition de frère J. Pasquerel.

(6) « A dead silence and astonishment reigned among » those troops, formerly so elated by victory, and so » fierce for combat. » (Hume's History of England.)

puissance plus qu'humaine les enchaînait sur leurs retranchemens. « Et au veu et sceu desditz » ennemis, entrerent lesditz Pucelle, de Dunois, » mareschal La Hire, d'Aulon, et leursdits gens, » en icelle cité, sans contradiction quelxcon- » ques (1). » Ils furent reçus dans la ville avec la plus grande joie (2), aux acclamations d'un peuple livré à tous les transports de l'enthousiasme et de l'espérance; et la jeune prophétesse prédit aux Orléanais que dans cinq jours il ne resterait pas un Anglais devant leurs murs (3).

« Le comte de Suffolck », dit l'auteur de l'histoire d'Angleterre la plus impartiale et la plus estimée, « se trouvait dans une situation fort ex- » traordinaire, et de nature à confondre l'homme » le plus habile et le plus courageux. Il voyait » ses troupes effrayées, et fortement frappées de » l'idée qu'une influence divine accompagnait la » Pucelle. Au lieu d'appeler à son secours, pour » bannir ces vaines terreurs, l'agitation et le » mouvement de la guerre, il crut devoir attendre » que ses soldats fussent revenus de leur pre- » mier effroi, et il donna par là à ces dangereuses » préventions le temps de se graver plus profon- » dément dans leurs esprits. Les préceptes mi-

(1) Déposition de J. d'Aulon.

(2) Journal du siége.

(3) Déposition de frère J. Pasquerel.

» litaires, bons à suivre dans les cas ordinaires,
» le trompèrent dans des circonstances qui sor-
» taient des règles communes. Les Anglais sen-
» tirent leur courage dompté et abattu, et en in-
» férèrent que la vengeance divine pesait sur eux.
» Les Français tirèrent la même conséquence
» d'une inaction si nouvelle et si inattendue. Tout
» changea à la fois dans l'opinion des hommes,
» véritable arbitre des événemens; et l'audace,
» résultat naturel d'une longue suite de succès,
» passa subitement des vainqueurs aux vain-
» cus (1). »

Jeanne retourna à sa demeure, où elle dîna avec le chevalier d'Aulon (2). On dînait alors vers dix heures du matin (3). Le repas de la Pucelle ne dut pas être long; car elle était d'une grande sobriété (4), ne mangeant quelquefois qu'un morceau de pain dans toute une journée, et ne faisant jamais plus de deux repas (5). C'était un sujet d'étonnement et d'admiration qu'elle pût soutenir ses forces avec si peu d'alimens (6).

---

(1) Hume's History of England.

(2) Déposition de J. d'Aulon.

(3) Le Grand d'Aussy, Vie privée des Français; Eloge du roy Charles VII, imprimé dans le recueil de Godefroy.

(4) Dépositions du comte de Dunois, de J. de Gaucourt, etc.

(5-6) Déposition de Louis de Contes.

« Beuvoit peu de vin, et encores bien trempé (1). »

Dunois vint dans l'après-dîner rendre visite à la jeune guerrière. Il lui dit, entre autres choses, « qu'il avoit sceu pour vray, par gens de bien, » que ung nommé Ffastolf (*Falstolf*), capitaine » desdits ennemis, devoit brief venir par devers » iceulx ennemis estans oùdit siege, pour leur » donner secours et renforcier leur ost, comme » aussi pour les advitailler; et qu'il estoit deja à » Yenville (*Janville*): desquelles paroles ladite Pu- » celle fut toute resjoye (*réjouie*) (2). » Cependant, contrariée dans toutes ses résolutions, souvent trompée par des chefs qui ne pouvaient que difficilement se déterminer à sacrifier leur expérience aux inspirations d'une jeune fille sans instruction et sans naissance, elle se défiait maintenant de tout ce qu'ils lui promettaient; et elle crut apercevoir dans l'air et l'accent du jeune prince le projet de lui cacher, pour l'éprouver, l'instant précis où Falstolf s'approcherait d'Orléans. Cette pensée révolta la jeune guerrière. Croyant enfin devoir faire respecter l'autorité dont le roi l'avait investie, « Bastart! bastart! » s'écria-t-elle, « où » nom de Dieu, je te commande, que tantost » que tu sçauras la venue dudit Ffastolf, que tu » le me faces scavoir; car, s'il passe sans que je

(1) Edmont Richer, Hist. manuscrite de la Pucelle.

(2) Déposition de Jean d'Aulon.

» le sache, je te prometz que je te feray oster la » teste (1). » On sent bien que cette menace n'avait pour but que d'imposer à l'insubordination des chefs de guerre placés sous ses ordres; insubordination qui mettait chaque jour les intérêts du roi en péril; mais si l'on considère l'amour prodigieux, le dévouement aveugle, l'enthousiasme presque fanatique du peuple et des soldats, on concevra que la jeune guerrière ne promettait pas au-delà de son pouvoir. Dunois en fut frappé. Il lui répondit d'un ton respectueux, « que de ce » ne se doubtast, car il le luy feroit bien sça» voir (2). » Quoiqu'il ne parle point de cette particularité dans sa déposition (on devine aisément pourquoi), il est probable que la fermeté déployée par la Pucelle en cette circonstance et dans plusieurs autres, ne contribua pas peu à imprimer dans son esprit la considération qu'il lui témoigna par la suite. Tous les hommes se ressemblent en ce point, qu'une nuance de crainte peut seule changer leur estime en respect, et qu'ils ne considèrent pas long-temps ceux qu'ils peuvent impunément offenser.

Dunois s'étant retiré, d'Aulon « lequel estoit » las et travaillé, se mist sur une couchete en la » chambre de ladite Pucelle, pour un pou soy

---

(1-2) Déposition de J. d'Aulon.

» reposer; et aussi se mist icelle avecques sadite » hostesse sur ung aultre lit, pour pareillement » soy dormir et reposer. Mais ainsi que ledit » depposant (*ou plutôt avec sa fille*) com- » mençoit à prendre son repos, soudainement » icelle Pucelle se leva dudit lit, et, en fai- » sant grant bruit, l'esveilla. Et lors luy de- » manda il qui parle, qu'elle vouloit? Laquelle » luy respondy : Où nom de Dieu, mon conseil » m'a dit que je voise (*que j'aille*) contre les » Angloys : mais je ne scay si je doy aller à leurs » bastilles, ou contre Ffalstolf, qui les doibt » advitailler (1). » Frère Jean Pasquerel et quelques autres prêtres qui venaient la voir, entrèrent en ce moment dans sa chambre, et l'entendirent s'écrier : « Où sont ceux qui me doivent » armer? Le sang de nos gens coule par terre (2). » En mon Dieu, c'est mal fait », ajouta-t-elle : » Pourquoi ne m'a-t-on pas plus tôt éveillée (3)? » Nos gens ont bien à besoigner (4) devant une » bastille, et y en a de blecez (5). Mes armes! » apportez moi mes armes; et amenez moi mon

(1) Déposition de J. d'Aulon.

(2) Déposition de frère J. Pasquerel.

(3) Déposition de Colette, femme de Pierre Milet.

(4) Dépositions de maître Aman Viole, avocat en la cour de parlement; de Pierre Milet, de Colette, sa femme, et de Simon Beaucroix; Chronique sans titre.

(5) Chronique sans titre.

» cheval (1) ! » D'Aulon se hâtait de lui présenter son armure ; mais, entraînée par son impatience, elle descendit précipitamment l'escalier pour aller trouver son page Louis de Contes (2), qui causait en ce moment sur la porte du logis (*qui s'esbattoit à l'huys*) avec la maîtresse de la maison (3) ; car tout était tranquille en ce moment dans le quartier que la Pucelle habitait, et on n'y savait rien de ce qui se passait au-dehors de la ville (4). « Ha, sanglant garçon ! » dit vivement la jeune inspirée à son page, « vous ne me dyriez pas que le sang de » France feust rependu ! » et elle lui ordonna d'aller seller son cheval, et de l'amener au plus vite devant la porte (5). Elle remonta dans sa chambre avec la même vivacité, et d'Aulon se hâta de la revêtir de ses armes (6). « Ainsi qu'il » l'armoit, ouyrent grant bruit et grant cry que » faisoient ceulx de ladite cité, en disant que les » ennemis pourtoient grant dommage aux François. Et adonc il qui parle (*c'est d'Aulon*) » pareillement se fist armer : en quoy faisant, » sans le sceu d'icelluy, s'en party ladite Pucelle

(1) Déposition d'Aman Viole.

(2) Déposition de Louis de Contes.

(3-4) Chronique sans titre.

(5) Déposition de Louis de Contes.

(6) Déposition de J. d'Aulon.

» de la chambre et issi en la rue (1). » Louis de Contes, qui arrivait au même instant avec le cheval de la guerrière, la trouva tout armée devant la porte. Au moment de monter à cheval, elle se rappela que dans sa précipitation elle avait oublié son étendard dans sa chambre, et elle ordonna à son page de l'aller chercher. Elle était si pressée, qu'elle n'eut pas la patience d'attendre qu'il redescendît, et lui cria de lui tendre l'étendard par la fenêtre. Il obéit (2). Aussitôt, frappant vivement son coursier des éperons, elle courut à la hâte vers la porte de Bourgogne (3), tenant en main sa lance (4), ou plutôt son étendard, et pressant tellement son destrier que le feu jaillissait du pavé sous ses pas (5). « Et
» elle alla aussi droict comme si elle eust bien
» sceu le chemin auparavant; et, toutes fois,
» oncques n'y avoit elle entré (6). »

Louis de Contes (j'ai déjà dit que c'était un enfant de treize à quatorze ans) était resté stupéfait à sa place. La maîtresse de la maison lui dit qu'il fallait qu'il tâchât de suivre et de rejoindre la Pucelle. Il monta donc à cheval, et courut

---

(1) Déposition de J. d'Aulon.

(2-3) Déposition de Louis de Contes.

(4-5) Déposition de Colette, femme de Pierre Milet.

(6) Chronique sans titre.

après elle (1), ainsi que le chevalier d'Aulon, qui venait d'achever de s'armer ; mais ils ne purent la rejoindre qu'auprès de la porte de Bourgogne (2), où l'embarras occasionné par la foule des Français qui, mis en déroute par l'ennemi, rentraient en tumulte dans la ville, l'avait un moment arrêtée. Sans en parler à Dunois, sans en prévenir la Pucelle, quelques chefs étaient sortis d'Orléans, « avec grant nombre de gens de » traict et du commun », et étaient allés assaillir la bastille Saint-Loup, qui « estoit de grant deffence et beaucoup fortifiée, car elle avoit esté » grandement bien garnie par le sire de Talbot, » tant de gens, vivres, comme d'habillemens » (*machines de guerre*) (3). » L'assaut avait été *fier et merveilleux* (4) ; les Français avaient même réussi d'abord à s'emparer du boulevard ou redoute avancée qui couvrait la bastille (5) ; mais la fortune n'avait pas tardé à les abandonner ; ils avaient été « fort grevez en icelluy assault (6) », et obligés de prendre la fuite. On rapportait un grand nombre de blessés dans la ville (7). Cette

---

(1) Déposition de Louis de Contes.

(2) Déposition de J. d'Aulon.

(3-4) Chronique sans titre.

(5) Déposition de Louis de Contes.

(6) Chronique sans titre.

(7) Dépositions de frère J. Pasquerel, de Louis de Contes et de J. d'Aulon.

vue affligea beaucoup la Pucelle (1). Elle s'approcha de l'un d'eux, qui paraissait apparemment plus dangereusement atteint que les autres, et demanda qui il était? On lui répondit que c'était un Français. « Jamais », s'écria-t-elle, « je » n'ai veu sang de Françoys, que les cheveux ne » me levassent en sur (2)! » Plus irritée cependant que découragée par ce spectacle (3), elle poussa son cheval en avant, et sortit de la ville avec d'Aulon et plusieurs chefs de guerre qui venaient d'arriver « pour donner secours ausdits » Françoys et grever lesdits ennemis à leur pou- » voir (4). » S'avançant rapidement à travers les fuyards, la jeune guerrière marcha droit vers la bastille (5), couverte de ses armes, et étendard déployé (6). A sa vue les Français poussèrent un grand cri (7), et tournèrent visage. Dunois arriva sur ces entrefaites avec un renfort de troupes (8), et d'Aulon assure qu'il lui « fust advis, » que oncques n'avoit veu tant de gens d'armes » de leur parti comme il fist lors (9). » Cepen-

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.
(2) Déposition de J. d'Aulon.
(3) Déposition de Louis de Contes.
(4) Déposition de J. d'Aulon.
(5) Déposition de Colette, femme de Pierre Milet.
(6) Déposition d'Aman Violé.
(7) Déposition de Louis de Contes.
(8) Journal du siége.
(9) Déposition de Jean d'Aulon.

dant la chronique du siége n'en élève le nombre qu'à environ quinze cents combattans.

Le commandant de la bastille, Thomas Guerrart, était alors à Montereau, dont il était capitaine (*gouverneur*) pour le roi d'Angleterre (1); mais on avait pourvu à son remplacement; et tous les témoignages s'accordent à représenter cette forteresse comme également formidable sous le double rapport de la force de son enceinte et de la vaillance de ses défenseurs (2).

Jeanne d'Arc, arrivée devant les retranchemens de la bastille, fit proclamer à son de trompe qu'aucun homme d'armes ne fût si hardi que de rien enlever de l'église de Saint-Loup (3), que les Anglais avaient renfermée dans l'enceinte de la forteresse; puis elle ordonna aux troupes de retourner à l'assaut. La réflexion avait chassé du cœur des Anglais les terreurs inexplicables de la veille. Ils se « deffendirent tres vaillamment l'espace de trois heures, que l'assaut dura (4) », et pendant lesquelles Jeanne d'Arc déploya autant de présence d'esprit, d'habileté et de courage que si

(1) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

(2) Journal du siége; Chronique sans titre; Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme; Monstrelet, en ses Chroniques, etc.

(3) Dépositions de Pierre Milet et de Colette, sa femme.

(4) Journal du siége.

elle eût fait la guerre toute sa vie (1). Outré de l'audace des Français, Talbot fit sortir de la bastille de Paris (2), de celle de Rouen et de quelques autres forteresses voisines (3), un nombre de troupes considérable, et s'avança « à grant puissance » au secours de la bastille assiégée (4). Les Français en furent avertis par la cloche du beffroi, qui fit retentir deux fois le signal d'alarme (5). « Par- » quoy le mareschal de Saincte Severe, le sei- » gneur de Graville, le baron de Coulonces, et » plusieurs aultres chevaliers, escuiers, gens de » guerre et citoyens, estans en tout six cens » combactans, saillirent hastivement hors d'Or- » leans, et se mirent aux champs en tres belle » ordonnance et bataille (6), entre la bastille as- » saillie et les aultres bastilles angloyses, atten- » dans illec les Angloys pour les combactre (7). » Mais ceux-ci, « quant ilz virent la maniere des » Françoys ainsi saillir hors et ordonnez en ba- » taille..... delaisserent leur entreprinse et se- » cours de leurs compaignons (8). » Talbot lui-

---

(1) Déposition de Thibaut ou Théobald d'Armagnac, dit de Termes, chevalier, bailli de Chartres.

(2) Journal du siége.

(3) Chronique sans titre.

(4) Journal du siége ; Chronique sans titre.

(5-6) Journal du siége.

(7) Chronique sans titre.

(8) Journal du siége.

même, qui les avait appelés au combat, voyant que la jeune guerrière dirigeait ses pas de ce côté, n'osa pas paraître en pleine campagne contre un ennemi si formidable (1). « Et s'en retournerent » dolens et courouciez dedans leur bastille, dont » ilz estoient yssus en tres grant haste (2). Mais, » non obstant leur retour, se deffendirent de plus » en plus ceulx de la bastille (3). »

Elle fut enfin emportée de vive force (4) « vers » l'heure des vespres (5). » Tout ce qui refusa de se rendre fut passé au fil de l'épée (6). Cent quatorze Anglais y périrent, quarante furent emmenés prisonniers (7), deux cents durent prendre la fuite (8). Quelques-uns se réfugièrent dans le clocher de l'église, et s'y défendirent encore quelque temps (9). Voyant qu'ils ne pouvaient plus résister, ils se revêtirent d'habillemens sa-

---

(1) « And sir John Talbot himself, who had drawn toge- » ther, from the other redoubts, some troops to bring » them relief, dared not to appear in the open field against » so formidable an enemy. » (Hume's History of England.)

(2-3) Journal du siége.

(4) Toutes les chroniques et dépositions.

(5) Chronique sans titre.

(6) Toutes les chroniques et dépositions; Hume's History of England.

(7) Journal du siége.

(8) D'après le compte de Monstrelet, en ses Chroniques.

(9) Chronique sans titre.

çerdotaux qu'on y avait laissés par hasard, et se présentèrent ainsi aux Français, pensant que ces vêtemens sacrés les sauveraient de la fureur des soldats. Les uns voulaient les tuer (1); les autres, frappés d'une sorte de respect religieux, demandaient qu'on les épargnât : à la faveur de ce débat ils parvinrent jusqu'à l'endroit où était la Pucelle (2), et lui demandèrent la vie. La jeune guerrière feignit de croire qu'ils étaient ce qu'ils paraissaient être, défendit qu'on leur fît aucun mal (3), et dit aux troupes, qui voulaient au moins les dépouiller, « qu'on ne devait rien demander » aux gens d'église (4). » Elle les fit conduire ensuite à sa demeure, sans permettre, pendant le trajet, qu'on les éloignât de sa vue, parce que d'autres prisonniers avaient été mis à mort par des gens d'Orléans, et qu'elle craignait pour eux le même sort (5). Avant de quitter le champ de bataille, Jeanne, considérant le grand nombre d'Anglais qui couvraient la terre de leurs cadavres, fut saisie d'une vive douleur, et déplora amèrement qu'ils fussent morts sans confession (6). Elle voulut se confesser elle-même, sur-

(1) Chronique sans titre.
(2-3) Déposition de Louis de Contes.
(4) Chronique sans titre.
(5) Déposition de Louis de Contes.
(6) Déposition de frère J. Pasquerel.

le-champ, à son chapelain (1), parce qu'elle n'avait pas eu le temps de le faire avant de partir pour le combat (2). Elle lui ordonna ensuite d'avertir publiquement tous les guerriers qui avaient pris part à cette action, qu'ils eussent également à se confesser, et à rendre grâces à Dieu de la victoire qu'ils venaient d'obtenir ; qu'autrement elle cesserait de combattre avec eux, et les abandonnerait (3). Les Français rasèrent la forteresse, et réduisirent en cendres tout ce qui pouvait être consumé par les flammes (4), « au tres grant » courroux, dommage et desplaisir des An- » gloys (5). Cela faict, la Pucelle, les grants sei- » gneurs et leur puissance, rentrerent à Orleans : » duquel bon succès furent à ceste mesme heure » rendues grâces et louanges à Dieu par toutes » les eglises, en hymnes et devotes oraisons, » avecques le son des cloches, que les Angloys » povoient bien ouyr ; lesquelz furent fort abais- » sez de puissance, et aussi de courage, par le » moyen de celle perte (6). » Celle des Français, en comparaison, avait été peu considérable (7).

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.
(2) M. de l'Averdy, Notices des manuscrits, etc., tom. III.
(3) Déposition de frère J. Pasquerel.
(4) Journal du siége ; Chronique sans titre ; Monstrelet, en ses Chroniques.
(5) Journal du siége.
(6) Chronique sans titre.
(7) Déposition de J. d'Aulon.

Jeanne d'Arc revint ensuite souper dans sa demeure avec la sobriété qui lui était particulière (1). Elle dit à son aumônier qu'elle ne livrerait point de combat le lendemain, qui était la fête de l'Ascension, et qu'elle ne se revêtirait même pas de ses armes, par respect pour la solennité du jour (2). Avant de le quitter pour aller se reposer, elle le prévint qu'elle voulait se jour-là se confesser, et recevoir le sacrement de l'Eucharistie (3).

Jeudi 5 mai 1429, jour de l'Ascension.

On tint le lendemain un grand conseil (4) chez le chancelier d'Orléans (5), pour arrêter ce qu'on entreprendrait le jour suivant (6). A ce conseil furent présens ce même chancelier (7), Dunois, les maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère, le baron de Coulonces ; les sires de Villars, de Graville, de Gaucourt, de Coarase et de Xaintrailles; messires Denis de Chailly, Théobald d'Armagnac, dit de Termes, Jamet de Tilloy, La Hire, Ambroise de Lore, Canede ou Kannede, capitaine écossais échappé à la déroute de Rouvray-Saint-

---

(1) Déposition de Louis de Contes.

(2-3) Déposition de frère J. Pasquerel.

(4) Journal du siége; Chronique sans titre; J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(5) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(6) Journal du siége; J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(7) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

Denis, quelques autres chefs de guerre (1), et plusieurs des principaux citoyens d'Orléans (2). « Auquel conseil fut deliberé que on feroit cer-
» tains appareils, comme mantelets et taudis de
» bois, pour aller assaillir la grant bastille et
» aultres, du costé de la Beausse, afin que l'on
» fist venir les Angloys qui estoient de l'aultre
» costé devers la Solongne, pour ayder à secou-
» rir ceulx de ladicte grant bastille, et aultres du
» costé de la Beausse. Ce n'estoit toutes fois
» qu'une chose feincte, car ilz n'avoient aulcune
» intention d'assaillir icelle bastille : mais c'estoit
» la conclusion d'icelluy conseil, que sitost que les
» Angloys du costé de la Solongne seroient passez
» la riviere, laquelle ilz passoient bien des ungs
» aux aultres, que tout à coup les Françoys pas-
» seroient icelle riviere du costé de la Solongne,
» pour aller assaillir ceulx qui seroient demou-
» rez audit costé de la Solongne. Et fut cha-
» cun de cette opinion. Jehanne n'estoit point à
» ce conseil, mais elle estoit en l'hostel du chan-
» celier avecques sa femme ; et fut dit, après la
» conclusion prinse, par aulcuns, que il seroit
» bon d'envoyer querir Jehanne pour luy dire la
» conclusion qui avoit esté prinse, pour entre-
» prendre sur les ennemis, le jour suivant. Il y

(1) Journal du siége ; J. Chartier, Hist. de Charles VII.
(2) Journal du siége.

» en eut aulcuns qui dirent qu'il n'estoit point
» de necessité de luy dire le passage que on avoit
» intention de faire de l'aultre costé de la riviere
» vers la Solongne, pource que on le debvoit
» tenir secret; et, en doubtant que par icelle
» Jehanne ne fust revelé », ils furent d'avis
« qu'on ne luy dist sinon qu'il avoit esté conclu
» à ce conseil d'essayer à assaillir et prendre la
» grant bastille. Et fut envoyée querir, sur ce
» conseil, par Ambroise de Lore. Quant elle fut
» venue, on luy dit et recita le conseil qui avoit
» esté tenu, au regard d'essayer à prendre ladicte
» grant bastille, en laquelle estoient le comte de
» Suffolc, les sires de Talebot et de Scales, Jean
» Fastol, et plusieurs aultres en tres grant nom-
» bre; et ne luy dit on pas que on avoit volunté
» de passer de l'aultre costé devers la Solongne,
» comme dessus est dit; et furent ces paroles
» dictes par le chancelier d'Orleans.

» Lors, après qu'elle eust ouy et entendu ce
» chancelier, elle respondit comme personne
» courroucée : Dictes ce que vous avés conclu
» et appoincté : je celerois bien plus grant chose
» que ceste-cy. Et aloit et venoit par la place
» sans s'asseoir.

« Et incontinent le bastard d'Orleans luy dist :
» Jehanne, ne vous courrouciez pas, si on ne vous
» a pas tout dict à une fois. Ce que le chancelier
» vous a dict, a esté concleu et appoincté. Mais

» si ceulx de l'aultre costé de la riviere vers la » Solongne se desemparent pour venir ayder la » grant Bastille, et à ceux de par de ça, nous » avons appoincté de passer la rivière de l'aultre » costé, pour besongner ce que nous pourrons » sur ceulx de par de là; et nous semble que » ceste conclusion est bonne et proufitable.

» Alors respondit Jehanne la Pucelle qu'elle » estoit contente, et qu'il lui sembloit que cette » conclusion estoit bonne : mais qu'elle fust » ainsi executée. Et toutes fois d'icelle conclu» sion ne fut rien fait ny executé (1). » Ce mot seul en dit plus que tous les commentaires, auxquels ce récit d'un contemporain pourrait donner lieu.

En sortant du conseil la jeune guerrière fit proclamer une ordonnance par laquelle il était dit « qu'aucun ne fût si hardi, le lendemain, de » sortir de la ville, et d'aller à l'attaque des bas» tilles, s'il n'avait d'abord été à confesse, et que » les hommes d'armes eussent à renvoyer les » femmes de mauvaise vie, et surtout à les em» pêcher d'approcher de la Pucelle, parce que, » disait-elle, pour punir les péchés des hommes » Dieu permet la perte des batailles. » Ses ordres furent ponctuellement exécutés (2).

---

(1) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(2) Déposition de frère J. Pasquerel.

Jeanne voulut consacrer la fin de cette journée à une démarche pacifique ; elle sortit encore de la ville, s'approcha des bastilles anglaises, et leur envoya un *triplicata* de sa lettre de sommation. Elle se servit d'un moyen assez singulier pour la leur faire parvenir ; elle prit une flèche, attacha fortement la lettre au bout avec du fil, et ordonna à un archer de la lancer aux Anglais, en leur criant : « Lisez, voici des nouvelles ! » On vit les Anglais la ramasser, la lire et se la montrer les uns aux autres en criant de toutes leurs forces afin d'être entendus de Jeanne : « Voi- » là des nouvelles de la P..... des Armagnacs ! » Jeanne, à ce discours insultant, commença à soupirer et à verser beaucoup de larmes, prenant le *roi des cieux* à témoin de son innocence ; mais elle se sentit bientôt consolée, et dit à ceux qui l'entouraient, « qu'elle venait d'avoir des » nouvelles de son Seigneur (1). »

Elle avait fait ajouter au bas de sa lettre les paroles suivantes : « C'est pour la troisième et » dernière fois que je vous écris, et ne vous écri- » rai plus désormais. Signé, Jhs Maria (2), » *Jehanne la Pucelle* (3). » Et un peu plus bas : « Je vous enverrais mes lettres plus honnête-

(1-2) Déposition de frère J. Pasquerel.

(3) M. de l'Averdy, Notices des manuscrits, etc., tom. III.

» ment, mais vous retenez mes héraults ; car
» vous retenez mon hérault nommé Guienne.
» Renvoyez-le moi, et je vous enverrai quel-
» ques-uns de vos gens pris à la bastille de Saint-
» Laud ; car tous ne sont pas morts (1). »

Dunois ne crut pas que cela suffît. Comme il avait alors en son pouvoir un grand nombre de prisonniers, dont quelques-uns d'un certain rang, il résolut de faire signifier aux Anglais qu'ils eussent à renvoyer le hérault de la Pucelle, sinon « qu'il feroit mourir de male mort tous
» les Angloys qui estoient prisonniers dedens
» Orleans, et ceulx aussi (*les héraults*) qui par
» aulcuns seigneurs d'Angleterre y avoient esté
» envoyez pour traicter de la rençon des aul-
» tres (2). » Mais, connaissant la barbarie des Anglais, personne n'osait se charger d'un message qui pouvait devenir funeste à celui qui l'accepterait, et le jeune prince ne croyait pas qu'il fût de sa dignité de se servir du moyen employé par la Pucelle. Jeanne d'Arc dit alors à Ambleville d'aller se présenter hardiment aux Anglais, qu'ils ne lui feraient aucun mal, et qu'il ramenerait sain et sauf son compagnon. Ambleville, que les événemens de la veille avaient sans doute déjà ébranlé, se laissa persuader par la prophétesse ; il se rendit

---

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

(2) Journal du siége ; Chronique sans titre.

aux bastilles anglaises, accomplit son message, et Guienne lui fut rendu (1). A la vérité les Anglais, en les renvoyant, les chargèrent de dire à la Pucelle « qu'ilz la brusleroient et feroient ardoir ; qu'elle n'estoit qu'une ribaulde, et, » comme telle, s'en retournast garder les vaches (2). »

Le soir du même jour, après souper, Jeanne ordonna à son chapelain de se lever le lendemain plutôt qu'il n'avait fait ce jour-là, parce qu'elle voulait se confesser de très-bonne heure. Frère Jean Pasquerel promit de n'y pas manquer (3).

Vendredi 6 mai 1429. Il se rendit en effet chez elle le lendemain de très-grand matin, entendit sa confession, et célébra la messe devant elle en présence de ses gens (4).

Tous les préparatifs avaient été faits la veille au soir pour l'attaque qu'on se proposait d'entreprendre ce jour-là, et « fut fait tant grant » diligence, que tout fut prest au plus matin, » et noncé (*annoncé*) à la Pucelle (5). »

On voulait s'emparer de la bastille de Saint-

---

(1) Déposition de Jacques l'Esbahy ; Journal du siége ; Chronique sans titre, etc.

(2) Journal du siége.

(3-4) Déposition de frère J. Pasquerel.

(5) Journal du siége.

Jean-le-Blanc (1), qui avait tant nui aux Français lors de l'arrivée du premier convoi, afin de s'assurer un point d'appui qui tînt lieu du fort des Tournelles, et assurât la communication d'Orléans avec le Berry par la Sologne (2). Une fois maîtres du passage de la Loire, les Français pouvaient à volonté porter leurs forces tantôt contre les bastilles de la rive droite, tantôt contre celles de la Sologne, tenir sans cesse les Anglais en alarmes, tomber à l'improviste sur leurs forces divisées, et les battre successivement.

La jeune guerrière sortit d'Orléans vers l'heure de tierce (3), accompagnée de Dunois, des maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère, de Graville, de La Hire, de Florent d'Illiers, de Gaucourt, de Villars, de plusieurs autres chevaliers, écuyers et chefs de guerre, et d'environ quatre mille combattans (4). Il avait été arrêté qu'on passerait la Loire dans des bateaux, et qu'on se réunirait dans une petite île très-voisine de la rive gauche du fleuve (5): résolution d'autant plus sage, que si l'on eût voulu abor-

(1) Déposition de J. d'Aulon.
(2) Chronique sans titre.
(3) Déposition de Louis de Contes.
(4) Journal du siége; déposition de J. d'Aulon.
(5) Déposition de J. d'Aulon. — Cette île n'existe plus.

der directement à cette rive, les nefs employées au transport des troupes, obligées de lutter contre le courant, voguant avec plus ou moins de difficulté selon leur pesanteur, leur forme, la force et le nombre des rameurs, n'auraient pas, dans un si long trajet, manqué de se séparer, seraient arrivées l'une après l'autre au rivage, et auraient par-là donné à l'ennemi la facilité de faire éprouver aux Français, attaqués en détail à mesure qu'ils seraient débarqués, une perte considérable.

Sorties de la ville par la porte de Bourgogne, les troupes s'embarquèrent entre la Tour-Neuve et le port Saint-Loup (1), et vinrent aborder, comme on en était convenu, à la petite île voisine de Saint-Jean-le-Blanc (2). On fit faire le tour de l'île à deux des nefs qui avaient apporté les troupes, et on les plaça, pour servir de pont, dans le canal qui la séparaît de la terre ferme (3).

Or, « aux boulevart et bastille du bout du pont, » et aultres bastilles du costé de la Solongne, » estoient le sire de Moulins, le sire de Ponnis » (*Pomus ou Provins*), et Guillaume Glacidas,

---

(1) Journal du siége.

(2) Dépositions de J. d'Aulon et de Simon Beaucroix; Chronique sans titre.

(3) Déposition de J. d'Aulon.

» lequel conduisoit tous ceulx de ce costé là ; » car il estoit bien vaillant homme et entreprenant, et disoit on que ce siege se gouvernoit » plus par luy que par nuls aultres, combien » qu'il ne fust pas de si grand estat que plu- » sieurs des dessus nommez (1). »

Soit pour concentrer ses forces, soit pour tout autre motif, Glacidas, quand il vit les Français passer le fleuve, « aussitost fit desemparer » et brusler la bastide de Sainct-Jehan-le-Blanc, » et fit retirer ses Angloys aveeques ses habille- » mens (*artillerie*), en la bastide des Augustins, » au boulevart et aux Tournelles (2). » Cependant ce qu'il y avait de Français déjà rassemblés dans l'île dont j'ai parlé plus haut, passèrent le bras du fleuve qui leur restait à franchir, et s'approchèrent de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, « laquelle ilz trouverent toute » desemparée, pour ce que les Angloys qui » estoient en icelle, incontinent qu'ilz apper- » ceurent la venue d'iceulx François, s'en al- » lerent et se retrahirent (*retirèrent*) en une » aultre plus forte et plus grosse bastille, ap- » pellée la bastille des Augustins (3). »

Soit qu'ils craignissent que cette retraite des

(1) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(2) Chronique sans titre.

(3) Déposition de J. d'Aulon.

Anglais ne cachât quelque piége, soit, ainsi que le dit un témoin, qu'ils ne crussent pas avoir des forces suffisantes pour s'emparer ce jour-là de la bastille des Augustins (1), les généraux français voulurent ramener les troupes dans la ville (2). La bastille de Saint-Jean-le-Blanc, dans l'état où les Anglais l'avaient laissée, ne pouvait être assez tôt rétablie pour qu'une garnison française pût y rester avec sûreté.

Mais la jeune guerrière ne pouvait se résoudre à quitter le champ de bataille sans avoir combattu ; elle ne voyait dans l'abandon que les Anglais avoient fait de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc qu'un motif de tenter l'attaque de celle des Augustins. « Si marcha avant la Pucelle à » tout ses gens de pied, tenant sa voie droict » au Portereau : et à ceste heure n'estoient pas » tous ses gens passez, ains y en avoit une grant » partie.... qui pouvoient peu finer (*trouver*) et » avoir des vaisseaux pour leur passage. Neantmoins la Pucelle alla tant qu'elle approucha » du boulevart (*des Augustins*), et là planta » son estendart avec peu de gens. Mais à celle » heure il survint un cry, que les Angloys » de la rive droite passaient le fleuve, et « venoient à puissance du costé de Saint-Privé.

(1-2) Déposition de J. d'Aulon.

» Pour lequel cry, les gens qui estoient avec la » Pucelle furent espouvantez, et se prindrent à » retrahir (*se retirer*) droict audit passage de » Loire : de quoy la Pucelle fut en grant dou- » leur, et fut contrainte de se retirer à peu de » gens (1). » Comme on craignait que les Anglais ne tombassent sur eux dans leur retraite, surtout à l'instant où il leur faudrait rentrer dans l'île par le pont flottant dont j'ai déjà parlé, « fut ordonné demourer derriere des plus » notables et vaillans gens de guerre du parti » desdits François, affin de garder que lesdits » ennemis ne les peussent grever, eulx en re- » tournant : et pour ce faire, furent messei- » gneurs de Gaucourt, de Villars, lors senes- » chal de Baucaire, et d'Aulon (2). »

« Alors les Angloys leverent grant huée sur » les François, et issirent à puissance (3) de » l'hostel (*bastille*) des Augustins et du bout du » pont (*les Tournelles*) (4), pour poursuivre » la Pucelle, fesant grant crys après elle, luy » disans paroles diffamantes (5), et vindrent » tres fort charger sur les François (6) » en dé-

(1) Chronique sans titre.
(2) Déposition de J. d'Aulon.
(3) Chronique sans titre.
(4) J. Chartier, Hist. de Charles VII.
(5) Chronique sans titre.
(6) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

sordre. Un témoin oculaire rapporte qu'il vit alors l'armée du roi dans un très-grand péril (1). Jeanne d'Arc, qu'on avait forcée de rentrer dans l'île, ne put voir tranquillement ce spectacle. Le pont flottant étant alors trop encombré par les fuyards pour qu'il lui fût possible d'y repasser, elle s'élança, tirant son cheval par la bride, dans une barque qui se trouvait près d'elle, et ordonna aux rameurs de la porter sur la rive du fleuve. La Hire, qui ne s'éloignait guère de la jeune inspirée, ayant aperçu son mouvement, se précipita à sa suite dans la barque, tirant également son coursier après lui. Parvenus sur l'autre bord, tous deux montèrent à cheval (2). « Au nom du Seigneur! » s'écria la jeune Amazone, « courons hardiment aux An-» glais (3)! Ils coucherent leurs lances (4), » à ces mots, « et tous les premiers (5), se frap-» perent de tant grande force et hardiesse contre » les Angloys (6), » que ceux-ci, épouvantés à leur tour, « prinrent la fuitte laide et honteuse (7). »

(1) Déposition de Simon Beaucroix.

(2) Déposition de J. d'Aulon.

(3) Déposition de Simon Beaucroix.

(4-5) Déposition de J. d'Aulon.

(6) Journal du siége; Chronique sans titre; déposition de J. d'Aulon.

(7) Chronique sans titre.

Chacun alors tourna visage, et suivit au combat les traces de la guerrière (1). Les Anglais furent ramenés en désordre jusque dans leurs bastilles (2), et laissèrent la terre jonchée de leurs morts.

« La Pucelle assit alors son estendart de-» vant la bastide des Augustins, sur les fossez » du boulevart, où vint incontinent le sire de » Rayz, et tousjours les Françoys allerent crois-» sans (3). » De leur côté les Anglais, animés par Glacidas, se défendirent avec la plus grande vigueur, et le combat devint très-sanglant, surtout le long des palissades qui environnaient le parc placé près de la bastille des Augustins (4).

D'Aulon avait été placé à la garde du pont flottant avec quelques autres chevaliers, « entre » lesquelx estoit ung bien vaillant homme d'ar-» mes, du païs de Espaigne, nommé Arphonse » (*Alphonse*) de Partada. » Ce passage était d'autant plus important, que c'était pour les Français, en cas de déroute, le seul chemin de retraite. Au plus fort de l'action, ils « virent » passer par devant eux ung aultre homme » d'armes de leur compaignie, bel homme, » grant, et bien armé; » et comme « il passoit

(1) Déposition de J. d'Aulon.

(2) Déposition de J. d'Aulon; Journal du siége; Chronique sans titre, etc.

(3) Chronique sans titre.

(4) Déposition de J. d'Aulon.

» oultre » sans s'arrêter, d'Aulon lui dit « que » illec demourast ung peu avec les aultres, pour » faire resistance aux ennemis, où cas que be- » soing seroit. » Mais le son belliqueux des trompettes qui appelaient les Français au combat, retentissait plus puissamment dans le cœur du guerrier que les prudens avis de d'Aulon, et il lui répondit vivement « qu'il n'en feroit riens. » Alphonse de Partada prit alors la parole, et avec cette hauteur qui caractérisa toujours sa nation : « Aussi y povez vous demourer que les aultres, » dit-il au chevalier français ; « il y en a d'aussi » vaillans comme vous qui demourent bien. » Les Français ne sont pas endurans : « Si ne » fais-je pas, moi, » répondit fièrement celui-ci au superbe Espagnol. « Sur quoy eurent entre » eux certaines arrogantes paroles, et tellement » qu'ils conclurent aller eulx deux, l'un quant » l'aultre (*l'un à côté de l'autre*) sur lesdits » ennemis, et adonc seroit veu qui seroit le plus » vaillant, et qui mieulx d'eulx deux feroit son » devoir. Et eulx tenans par les mains, le plus » grant cours qu'ilz purent, allèrent vers ladite » bastille desdits ennemis, et furent jusqu'au » pied du palis (*de la palissade*), » qui s'étendait au-devant de la bastille, où ils se signalèrent à l'envi par des prodiges de valeur (1).

---

(1) Déposition de J. d'Aulon.

Ce qui suit n'est pas à beaucoup près si brillant et si chevaleresque. Il y avait dans le parc des ennemis « un grant, fort, et puissant An- » gloys, bien en point et armé, » qui, favorisé par l'avantage du lieu, opposait à nos deux héros, du haut du palis, la plus vigoureuse et la plus intrépide résistance. Il triomphait de tous leurs efforts pour pénétrer dans l'enceinte du parc, lorsque d'Aulon, qui n'avait pas perdu de vue ces deux rivaux de gloire, leur ravit, par un zèle irréfléchi, la palme qu'ils se disputaient avec tant d'ardeur. Maître Jean, ce fameux canonier dont j'ai eu plusieurs fois occasion de parler dans l'introduction de cet ouvrage, se trouvait en ce moment auprès de lui. D'Aulon lui dit « qu'il tirast à iceluy Angloys, car il fe- » soit trop grant grief, et pourtoit moult de » dommage à ceulx qui vouloient approcher la » dite bastille. » Maître Jean obéit, et « adressa » son trait vers luy tellement, que, » du premier coup, « il le getta mort par terre (1). »

Les deux hommes d'armes se trouvant alors maîtres du passage, s'élancèrent dans l'intérieur du palis; une foule de guerriers s'y précipitèrent après eux, et assaillirent de toutes parts la bastille « tres asprement et à grant diligence (2). » La Pucelle surtout se faisait remarquer au mi-

(1-2) Déposition de J. d'Aulon.

lieu de la mêlée par son intrépidité, son habileté et son enthousiasme héroïque (1). Quoique blessée au pied d'une des chausse-trapes dont les Anglais avaient semé la terre autour de la forteresse, elle ne quitta pas un instant le combat, et resta constamment exposée à tous les traits des ennemis (2). Les Anglais se défendaient avec courage, si bien « qu'on fit moult » de biaux faicts d'armes d'une part et d'aul-» tre (3). » Toutefois l'attaque impétueuse des Français surmonta en peu de temps tous les obstacles : la bastille fut emportée d'assaut (4) vers l'heure de vêpres (5); dans la chaleur du carnage la plupart de ses défenseurs furent passés au fil de l'épée; ceux qui purent échapper se sauvèrent dans les Tournelles (6).

On trouva dans la forteresse conquise un grand nombre de prisonniers (7), aux yeux de qui la jeune amazone parut comme un ange libérateur;

---

(1) Dépositions de Théobald ou Thibaut d'Armagnac, dit de Termes, chevalier, bailli de Chartres.

(2) Chronique sans titre.

(3) Journal du siége.

(4) Déposition de J. d'Aulon; Journal du siége; Chronique sans titre.

(5) Déposition de frère J. Pasquerel.

(6) Déposition de J. d'Aulon; Journal du siége; Chronique sans titre.

(7) Journal du siége.

ce devaient être, pour la plus grande partie, des pâtres et des laboureurs enlevés aux campagnes voisines, où les Anglais sous les ordres de Glacidas exerçaient toutes sortes de violences, de pillages et de tyrannies. Aussi la bastille renfermait-elle une grande quantité de vivres et des richesses considérables. « Mais d'autant que les » Françoys furent trop attentifs au pillage, » la Pucelle, qui craignait que les Anglais des Tournelles ne profitassent de ce moment de désordre pour venir les attaquer avec avantage, et venger la mort de leurs compagnons, ordonna qu'on mît le feu à la bastille. On n'osa résister à un commandement donné avec l'autorité de la victoire, et tout ce que renfermait encore la forteresse fut en peu d'instans consumé (1).

Les Français mirent le soir même « le siége » devant les Tournelles et les boulevarts d'en» tour (2). » D'Aulon dit positivement que la Pucelle passa la nuit devant avec les autres chefs de guerre (3); mais en cela sa mémoire l'avait trompé, comme la suite le fera voir évidemment. Jeanne d'Arc fit seulement beaucoup de difficulté pour rentrer dans la ville. « Laisserons nous là » nos gens en péril? » répondait-elle à ceux qui

(1) Chronique sans titre.
(2) Journal du siége.
(3) Sa déposition.

l'y engageaient (1). Mais elle finit par céder à leurs prières, et repassa le fleuve (2) avec son page Louis de Contes, qui était parti le matin d'Orléans avec elle, et qui ne l'avait pas quittée (3).

Pendant toute la nuit les habitans d'Orléans traversèrent le fleuve dans de petites barques, et ne cessèrent de porter « pain, vin, et aultres vi» vres, aux gens de guerre tenant le siége (4) » devant le boulevard et le château des Tournelles.

Jeanne avait l'habitude d'observer un jeûne sévère le vendredi, et elle n'avait en conséquence rien pris de la journée quand elle arriva chez ses hôtes; mais elle était trop fatiguée pour résister plus long-temps, et elle fut obligée, à son grand regret, de rompre le jeûne, cette fois, avant l'heure accoutumée (5).

Comme elle venait de souper, un vaillant et notable chevalier, dont le témoin à qui j'emprunte ces détails avait oublié le nom, vint parler à Jeanne d'Arc, et lui annonça que les généraux et les chefs de guerre de l'armée du roi ayant tenu conseil, avaient été unanimement d'avis, « qu'étant si peu

---

(1) Déposition de Simon Beaucroix.

(2) Déposition de Louis de Contes; Chronique sans titre.

(3) Déposition de Louis de Contes.

(4) Journal du siége.

(5) Déposition de frère J. Pasquerel.

» de monde en comparaison des forces anglaises, » les victoires qu'ils venaient d'obtenir étaient » une grande grâce de Dieu. En conséquence », continua-t-il, « ces choses considérées, et que la » ville est maintenant pleine de vivres, le con- » seil pense que nous pourrions bien garder la » cité, et attendre un nouveau secours du roi; » et ne trouve pas expédient que les troupes sor- » tent demain de la ville (1). »

Cette décision ne pouvait regarder que les troupes restées dans Orléans, et le petit nombre de celles qui avaient pu y rentrer après la prise de la bastille des Augustins. Il est probable qu'elle avait été déterminée par la crainte que les troupes restées à la garde d'Orléans, entraînées par l'enthousiasme qu'excitait cette nouvelle victoire, n'abandonnassent toutes le lendemain les postes qui leur étaient confiés pour suivre la Pucelle de l'autre côté de la Loire; que les Anglais de la rive droite ne voulussent faire ce jour-là une diversion en faveur de ceux de la rive gauche; et que trouvant la place dégarnie de troupes, ils ne triomphassent du courage du petit nombre d'habitans demeurés dans ses murs. Toutes ces considérations pouvaient être très-fondées; mais la jeune inspirée, qui voyait les choses de plus haut, ne crut pas devoir s'y arrêter.

---

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

« Vous avez été en votre conseil », répondit-elle, « et j'ai été au mien; mais croyez que le con-
» seil de mon Seigneur tiendra et s'accomplira,
» et que celui des hommes périra. » Se retournant alors vers son chapelain, qui était en ce moment auprès d'elle : « Levez-vous demain », lui dit-elle, « dès la pointe du jour, et de meilleure
» heure encore qu'aujourd'hui, et faites du mieux
» que vous pourrez. Tenez-vous surtout toujours
» auprès de moi, car j'aurai demain beaucoup à
» faire, et plus que je n'ai eu jusqu'à présent : il
» sortira demain du sang de mon corps au-dessus
» du sein (1) ; je serai blessée devant la bastille
» du bout du pont (2). »

Jeanne alla ensuite prendre le repos dont elle devait avoir grand besoin. Selon l'usage qu'elle avait adopté, quelques femmes partagèrent sa couche (3). Elle sentait les inconvéniens attachés à sa situation, et combien il importait qu'on ne pût élever aucun soupçon sur sa conduite ; environnée tout le jour d'un grand nombre de témoins, elle voulait encore faire en sorte que la méchanceté des hommes ne pût calomnier son sommeil.

---

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

(2) Déposition de maître Aman Viole, avocat en la cour de Parlement.

(3) Déposition de Louis de Contes.

Cependant les Anglais qui formaient la garnison du boulevard ou fort de Saint-Privé en sortirent pendant la nuit, y mirent le feu, et, traversant la Loire dans des vaisseaux, se retirèrent dans la bastille de Saint-Laurent (1) ; si bien que de toutes les forteresses anglaises élevées au midi de la ville, il ne resta plus que les boulevards et le château des Tournelles à conquérir. Soit qu'on entendît du haut des remparts de la ville le bruit que faisaient, en se rembarquant, les Anglais de Saint-Privé; soit qu'on ne pût bien juger, dans l'obscurité, quel était l'endroit d'où s'élevaient les flammes du fort qu'ils réduisaient en cendre, « la Pucelle fut cette nuict en grande doubte que » les Angloys ne frappassent sur ses gens devant » les Tournelles (2) », et ne jouit, par conséquent, que d'un sommeil agité et souvent interrompu.

Samedi 7 mai 1429.

Ayant, le lendemain, accompli dès la pointe du jour ses devoirs religieux, la jeune héroïne se revêtit de ses armes, et, malgré la résolution prise par les généraux, mais « de l'accord et consente» ment des bourgeois d'Orléans », se disposa à conduire les troupes à l'attaque des Tournelles(3). A l'instant où elle allait sortir de la maison de son hôte, un homme y apporta une alose qu'on ve-

(1-2-3) Chronique sans titre.

nait de pêcher dans le fleuve (1). Comme elle n'avait pris encore aucune nourriture (2), son hôte voulut l'engager à manger à dîner sa part de ce poisson (3). Il est probable que, connaissant la résolution des généraux, et les mesures qu'ils avaient prises pour la faire exécuter, le trésorier voulait tâcher de retenir la Pucelle par tous les moyens possibles, afin de prévenir une contestation qui, vu la disposition des esprits, pouvait devenir dangereuse. «Jehanne», lui dit-il, « mangeons ceste alose avant que partiez (4). » « Gardez la jusqu'à ce soir », répondit-elle, « car » je vous amenerai ce soir ung Godon (5) qui » en mangera sa part (6), et repasseray par dessus le pont (7), après avoir pris les Tournelles (8). » Promesse qui parut à tout le monde

(1) Déposition de Colette, femme de Pierre Milet; Chronique sans titre.

(2) C'est ce qui résulte de la déposition du comte de Dunois.

(3-4) Chronique sans titre.

(5) On donnait ce sobriquet aux Anglais, à cause du juron de *God-dam* (Dieu me damne) qu'ils ont souvent à la bouche. — Déposition de Colette.

(6) Chronique sans titre.

(7) Dépositions de Colette, de maître Aman Viole et de J. d'Aulon.

(8) Déposition de maître Aman Viole.

impossible, ou du moins bien difficile à accomplir (1).

Jeanne monta alors à cheval, et se dirigea vers la porte de Bourgogne (2). Une grande partie des troupes restées à la garde de la ville accoururent sur ses traces, ainsi qu'une foule de citoyens d'Orléans. Comme on avait prévu ce qui allait se passer, on avait confié, dès la veille, la garde de cette porte au seigneur de Gaucourt, grand-maître de la maison du roi, et l'un des chevaliers le plus célèbre de ce temps par sa fermeté et son courage. Gaucourt avait fait tenir la porte fermée. Il parut à la tête de ses hommes d'armes, et déclara que personne ne passerait. Ces paroles excitèrent une indignation générale parmi le peuple et les soldats; des cris et des menaces retentirent de toutes parts. Jeanne d'Arc s'avançant au milieu du tumulte, et imposant silence à la multitude : « Vous êtes un méchant » homme », dit-elle à Gaucourt : « mais, veuillez » ou non, les gens d'armes viendront, et obtien» dront aujourd'hui comme ils ont déja obtenu. » Elle commanda alors d'ouvrir la porte. La foule se précipita pour exécuter cet ordre. Les hommes d'armes de Gaucourt n'osèrent s'y opposer : entouré, pressé de toutes parts, menacé par une

(1) Déposition de maître Aman Viole.

(2) Déposition de Louis de Contes.

multitude irritée, il se trouva en grand péril; et raconta depuis qu'il avait craint ce jour-là pour sa vie (1). Non content d'ouvrir la porte de Bourgogne, le peuple força encore une petite porte voisine d'une grosse tour (*probablement la Tour-Neuve*), et sortit à grands flots de la ville (2).

L'amazone et la foule qui l'avait suivie passèrent la Loire sans obstacles (3). Le soleil se levait en ce moment (4).

La nef qui portait Jeanne d'Arc ayant touché la terre, la guerrière s'élança légèrement sur le rivage, et envoya chercher les chefs de guerre restés devant les Tournelles, afin d'arrêter avec eux ce qu'il y avait de mieux à faire pour s'emparer de cette redoutable forteresse (5), qui, revêtue de nouveaux ouvrages, et garnie par les Anglais d'une artillerie nombreuse, était maintenant regardée comme imprenable (6). Le chroniqueur bourguignon avoue que cette bastille, « estoit treffort merveilleusement et puissam- » ment edifiée : et si, estoient dedans la fleur des

(1) Déposition de Simon Charles, président en la chambre des comptes, qui tenait ce récit de Gaucourt même ; déposition de Louis de Contes, témoin oculaire.

(2-3) Déposition de Louis de Contes.

(4) Chronique sans titre.

(5) Déposition de J. d'Aulon.

(6) Déposition de Simon Beaucroix.

» meilleurs gens de guerre de Angleterre (1). »

On tint conseil, et il fut décidé qu'on réunirait d'abord toutes ses forces, pour emporter d'assaut la grande redoute ou boulevard, qui, séparée du fort par une ou deux arches du pont, s'étendait au-devant de la bastille (2), et la couvrait du côté de la Sologne. Cette redoute était elle-même défendue par des fossés profonds où coulait l'eau de la Loire. C'était ce même boulevard défendu avec tant de courage par les Français le 21 octobre 1428, et sur lequel les femmes d'Orléans, Villars, Coaraze, Guitry, La Chapelle et Xaintrailles, avaient fait de si beaux *faicts d'armes* (3); « et estoit expedient de l'avoir » et gaigner, devant que faire aultre chose (4). »

On rangea donc les troupes en bataille, on sonna la charge, et le boulevard fut de toutes parts assailli (5). Il faut que le passage du fleuve, le débarquement des nouvelles troupes, la tenue du conseil, et l'opération de mettre les soldats en ordre, eussent pris un temps considérable, car il était alors dix heures du matin (6). L'engagement devint bientôt général. On avait amené d'Orléans

(1) Monstrelet, en ses Chroniques.

(2) Déposition de J. d'Aulon.

(3) Journal du siége. Voyez l'Introduction.

(4-5) Déposition de J. d'Aulon.

(6) Déposition de Louis de Contes.

une artillerie considérable (1). Celle des Anglais n'était pas moins nombreuse (2). Servies de part et d'autre avec une égale ardeur, elles faisaient retentir au loin le rivage d'un fracas épouvantable ; partout roulaient des nuages de fumées ; l'éclair suivait l'éclair, la foudre répondait à la foudre, la mort volait alternativement sur le boulevard et dans la plaine ensanglantée. Cependant des chevaliers s'élançaient dans les fossés, s'efforçaient de gravir les retranchemens, et combattaient *main à main* avec les guerriers ennemis (3). On voyait briller dans la foule et s'exposer à tous les périls Dunois, le maréchal de Rayz, les sires de Graville, de Guitry, de Coaraze et de Villars, messires Denis de Chailly, Florent d'Illiers, Thibaut de Termes, l'amiral Louis de Culan, le bourg de Máscaran, La Hire et Poton de Xaintrailles (4). De leur côté, Glacidas, Pommus, Moulins et le bailli de Mantes, ne déployaient pas moins de valeur dans la défense de la forteresse. « Et y eut moult merveil- » leux assault, durant lequel furent faictz plu- » sieurs biaulx faictz d'armés, tant en assaillant » qu'en deffendant, pour ce que les Angloys es-

(1) Chronique sans titre.

(2) Toutes les chroniques.

(3) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(4) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

» toient grant nombre, fors combactans, et garnis abundamment de toutes choses deffensables. Et aussi le monstrerent ilz bien ; car, non obstant que les Françoys les eschellassent par divers lieux moult espessement, et assaillissent de fronc au plus hault de leurs fortifications, de telle vaillance et hardisse qu'ilz semblast, à leur hardy maintien, qu'ilz cuidassent (*crussent*) estre immortelz ; si, les rebouterent ils (*repoussèrent-ils*) par maintes fois, et tresbucherent du hault en bas, tant par canons et aultre traict, comme aux haches, guisarmes, mailletz de plomb, et mesmes à leurs propres mains (1). » Malgré tant et de si grands efforts, la victoire demeurait toujours incertaine ; un grand nombre de guerriers français avaient succombé, et remplissaient le fossé de leurs cadavres (2) ; beaucoup d'autres étaient grièvement blessés (3). Richard de Guontaut ou Gontaut, châtelain de Badeffol, qui avait combattu aux journées d'Azincourt et de Verneuil, et qui dans cette attaque déployait la plus grande intrépidité, venait d'être frappé au visage d'un trait qui lui ressortait derrière la tête, et forcé d'abandonner le combat (4). Il était une heure après

---

(1-2) Journal du siége.

(3) *Ibid*; la Pucelle, interrogatoire du 27 février 1430.

(4) Enquête faite en 1458, au sujet d'un procès touchant

midi (1) ; la lassitude et le découragement commençaient à se faire sentir.

Cependant la jeune guerrière n'avait pas cessé un instant de rester exposée à tous les traits des ennemis, principalement dirigés contre elle. Elle s'était montrée si vaillante et si habile à conduire une attaque, qu'aucun guerrier n'aurait pu mieux faire, et que tous les capitaines étaient confondus d'étonnement en voyant les fatigues et les travaux qu'elle supportait avec tant de constance et de courage (2). Animée d'un enthousiasme indomptable, on l'apercevait partout à la fois, donnant des conseils utiles (3), animant les uns à tenir ferme, ramenant les autres au combat, faisant

---

la possession du château et châtellenie de Badeffol, réclamée, tant comme héritage que comme don du roi Charles VII, par messire Richard de Guontaut ou Guontaud de Badeffol. Voir notamment les dépositions de messire Pons de Baynac et d'Anthoine, seigneur de Haultefort.

Je dois la connaissance de ce monument curieux au respectable M. l'Epine, préposé à la conservation des manuscrits de la Bibl. du Roi, qui joint à beaucoup d'érudition une extrême modestie, et qui m'a fourni avec une obligeance infatigable une foule de documens précieux. Le manuscrit sur lequel j'ai fait mes extraits est une copie prise sur l'original en papier, envoyé au cabinet du Saint-Esprit par M. Bertin, ministre, en 1772.

(1) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(2) Déposition de Thibaut d'Armagnac.

(3) Déposition de Robert de Sarciaux.

retentir au milieu des bruits de la guerre le nom du Dieu des armées, le cri de la valeur, et les promesses de la victoire (1). « Que chacun », disait-elle, « ait bon cueur et bonne esperance en » Dieu! car l'heure approuche, où les Angloys » seront desconfitz (2), et toutes choses viendront » à bonne fin (3). » Tout à coup, s'apercevant que les Français mollissent, elle n'écoute plus que son courage, elle se précipite dans le fossé, saisit *la première* une échelle, l'élève avec force, l'applique contre le boulevard (4)..... A l'instant même un trait, lancé par l'ennemi, siffle et vient en tournant frapper l'amazone au-dessus du sein (5), entre le cou et l'épaule (6) : elle tombe renversée et presque sans connaissance. Investie aussitôt par une troupe d'Anglais qu'enhardit sa chute, elle se relève à demi, les repousse à coups d'épée, et se défend avec autant d'adresse que de courage. Jean de Gamache voit le péril où se

(1) Déposition de Louis de Contes.

(2) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(3) Déposition de Robert de Sarciaux.

(4) Déclaration de la Pucelle elle-même, interrogatoire du 27 février 1430.

(5) Déposition de frère J. Pasquerel.

(6) La Pucelle, interrogatoire du 27 février 1430; dépositions du comte de Dunois et de Louis de Contes; Chronique sans titre; Journal du siége; J. Chartier, Hist. de Charles VII

trouve la jeune héroïne, il s'avance pour la délivrer, massacre avec sa hache plusieurs ennemis, les écarte, et présentant son cheval à la Pucelle : « Acceptez ce don », dit-il, « brave chevaliere : » plus de rancueur; j'advoue mon tort quant j'ay » mal présumé de vous. — J'aurois grant tort », répondit-elle, « de garder rancueur, car oncques » ne vis chevalier si bien appris (1). »

Elle ne put cependant profiter de son offre. Vaincue par la douleur, prête à retomber en défaillance, il fallut l'emporter presque mourante, quoiqu'elle s'obstinât à vouloir rester dans le fossé (2) ; on l'éloigne du champ de bataille, on la désarme (3), on l'étend sur l'herbe. Dunois et plusieurs autres chefs de guerre accourent et l'environnent (4) ; son chapelain et son page lui prodiguent leurs secours. Sa blessure était profonde ; le trait ou *vireton* ressortait derrière le cou de près d'un demi-pied (5). Jeanne s'en effraya d'abord, et ne put retenir ses larmes (6). Tout à coup elle reprit courage, et dit aux assistans « qu'elle venait

---

(1) Vie de Guillaume de Gamache, second du nom, comte de Gamache, etc. Paris, 1786.

(2) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(3) Déposition de Louis de Contes.

(4) Journal du siége.

(5) Déposition du comte de Dunois.

(6) Déposition de frère J. Pasquerel.

» d'être consolée (1). » Elle a raconté depuis que ses deux immortelles protectrices lui étaient en ce moment apparues, et lui avaient inspiré un grand courage (2). Elle arracha elle-même le trait de sa blessure (3) : le sang coulait en grande abondance, et paraissait difficile à arrêter. On assure que la jeune héroïne dit alors aux guerriers qui l'environnaient : « C'est de la » gloire, et non du sang, qui coule de cette » plaie (4). » Des hommes d'armes s'approchèrent et voulurent *charmer* la blessure (5) ; c'était une cérémonie superstitieuse en usage parmi les soldats, et qui consistait à prononcer sur la plaie des paroles mystérieuses, auxquelles on attribuait un pouvoir magique (6). Mais Jeanne d'Arc les repoussant avec indignation : « J'ai» merais mieux mourir, » dit-elle, « que de » faire quelque chose que je saurais être un pé» ché, ou contre la volonté de Dieu. » Et comme on lui demandait si elle en mourrait : « Je sais bien, » répondit-elle, « que je dois » mourir un jour ; mais je ne sais ni où, ni

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

(2) Interrogatoire du 27 février 1430.

(3) Chronique sans titre; Hume's History of England.

(4) Vie des Femmes illustres de la France. Paris, 1762, in-12.

(5) Déposition de frère J. Pasquerel.

(6) Lenglet du Fresnoy, Hist. de Jeanne d'Arc.

» quand, ni comment, ni à quelle heure; que » si l'on peut, sans péché, apporter remède à » ma blessure, je veux bien être guérie. » On mit alors sur la plaie un appareil assez bizarre, du lard et de l'huile d'olives. Jeanne ayant prié la foule de s'écarter un peu, se confessa à son chapelain, en pleurant et en gémissant (1); mais ces gémissemens et ces pleurs n'étaient plus provoqués par des douleurs physiques; c'était l'effusion d'une piété aussi tendre qu'ardente et profonde.

Cependant la blessure de la jeune prophétesse avait répandu la consternation parmi les troupes, et les chefs de guerre, témoins de leur découragement, furent d'avis de remettre l'entreprise à un autre jour. En vain, « par moult » belles et hardies paroles, » elle s'efforça de les rassurer (2). L'impuissance de leurs efforts, le peu de succès des attaques, qui duraient sans interruption depuis dix heures du matin, le grand nombre d'hommes qu'on avait déjà perdus, la nuit qui approchait (l'octave de vêpres allait commencer), tout semblait garantir qu'on n'emporterait pas ce jour-là la forteresse (3). Dunois voulait que les troupes se retirassent dans

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

(2) Journal du siége.

(3) Dépositions de J. d'Aulon, du comte de Dunois, etc.

la ville (1), et qu'on y rapportât l'artillerie (2). Les trompettes, par son ordre, sonnèrent la retraite (3), et les troupes abandonnèrent le pied du boulevard (4).

Jeanne d'Arc fut vivement affligée du découragement des soldats et des capitaines (5); elle alla trouver Dunois, et le pria d'attendre encore un peu (6). « En mon Dieu, » dit-elle aux chefs de guerre, « vous entrerez bien brief dedans, » n'ayez doubte (7). Quand vous verrez flotter » mon étendard vers la bastille, reprenez vos » armes, elle sera vôtre (8). Pour quoy, re- » posez vous ung peu, beuvez et mangez. — » Ce qu'ilz firent; car à merveilles luy obéis- » soient (9). »

Elle remit alors son étendard à l'un de ses gens (10), demanda son cheval, s'élança légèrement dessus, comme si elle eût perdu le sentiment de ses fatigues et de sa blessure, et se retira à l'écart dans une vigne assez éloignée de la foule

(1) Déposition de Jean, comte de Dunois.

(2) Journal du siége.

(3) Déposition de J. d'Aulon.

(4-5) Journal du siége.

(6) Déposition du comte de Dunois.

(7) Journal du siége.

(8) Déposition de Louis de Contes.

(9-10) Journal du siége.

et du tumulte, où elle demeura un quart-d'heure en prière (1).

L'homme d'armes auquel elle avait confié son étendard était resté debout devant le boulevard (2); on pouvait l'apercevoir de l'endroit où la jeune prophétesse s'était retirée, et elle dit à un gentilhomme qui l'avait suivie, et qui était resté à quelques pas : « Donnez vous garde quant » la queue de mon estendart touchera (*ou plutôt* aura l'air de toucher) contre le boulevart. » Un moment après, le gentilhomme lui dit : « Jehanne, la queue y touche. « Tout est vostre! » s'écria la jeune inspirée, « et y entrez (3). » Elle

(1) Déposition du comte de Dunois.

(2) Déposition de J. d'Aulon.

(3) Journal du siége; Chronique sans titre. L'auteur du Traité sommaire tant du nom que des armes de la Pucelle d'Orléans et de ses frères, nomme ce gentilhomme, et dit que c'était Guy de Cailly, seigneur de Rouilly, principal fief de la paroisse de Chécy, lequel, ayant reçu la Pucelle chez lui quand elle vint secourir Orléans, ne voulut plus s'en séparer. Il ajoute que quand Guy de Cailly vint l'avertir que la queue de son guidon flottait du côté des Anglais, il trouva la Pucelle en extase, ayant une apparition de chérubins qui semblaient combattre pour elle contre les Anglais : ce qui fut cause que, peu de temps après, en juin 1429, la Pucelle fit obtenir à Guy de Cailly des lettres confirmatives de sa noblesse, avec permission de changer ses armes, et d'y porter, en mémoire de cette apparition, trois têtes de chérubins, ailées et barbelées de gueules en

remonte, à ces mots, sur son cheval, et court vers le boulevard en criant à l'assaut.

D'Aulon, cependant (s'il faut s'en rapporter à son récit), n'était pas resté oisif en l'absence de la guerrière. Voyant qu'un grand nombre de troupes se disposaient à retourner dans la ville, et « obs- » tant (*considérant*) que icelluy qui portoit l'es- » tendart de ladite Pucelle, et le tenoit encore » debout devant ledit boulevart, estoit las et » travaillé, bailla ledit estard (*étendard*) à ung » nommé le Basque, qui estoit au seigneur de » Villars; et pour ce que il qui parle (*lui d'Au-* » *lon*) congnoissoit ledit Basque estre vaillant » homme, et qu'il doubtoit que à l'occasion de » ladicte retraicte mal s'en ensuivist, et que les- » dits bastille et boulevart demeurast es mains » desdits ennemis, eult ymagination que se (*si*) » ledit estendart estoit bouté (*porté*) en avant, » pour la grant affection qu'il congnoissoit estre » es gens de guerre estans illec, ilz pourroient » par ce moyen gaigner iceluy boulevart. Et lors » demanda il qui parle audit Basque, s'il entroit » (*dans le fossé*) et alloit (*lui d'Aulon*) au pié » dudit boulevart, s'il le suivroit? Lequel luy » dist et promist de ainsy le faire. Et adonc en-

---

champ d'argent. L'une de ses descendantes, Catherine de Cailly, épousa Charles du Lis, descendant d'un des frères de la Pucelle.

» tra il qui parle dedans ledit fossé, et alla jus-
» ques au pié de la doue dudit boulevart, soy
» couvrant de sa targette (*bouclier*) pour doubte
» des pierres, et laissa sondit compaignon de
» l'aultre costé (*c'est-à-dire dans le fossé aussi;*
» *mais au bas et contre le talus qui soutenait les*
» *terres du côté de la campagne*), lequel il cui-
» doit qu'il le deust suivre pié à pié. Mais pour
» ce que, quant ladite Pucelle vist sondit esten-
» dart es mains dudit Basque, et qu'elle le cui-
» doit avoir perdu, ainsi que (*puisque*) celuy
» qui le portoit estoit entré audit fossé, vint la-
» dite Pucelle (au bord du fossé), laquelle
» print ledit estendart par le bout, en telle ma-
» niere qu'il ne le pouvoit avoir, en criant:
» — Haa! mon estendart! mon estendart! — Et
» branloit ledit estandart en maniere que l'yma-
» gination dudit deposant (*d'Aulon*) estoit qu'en
» ce faisant, les aultres (*les Anglais*) cuidassent
» qu'elle leur feist quelque signe. Et lors il qui
» parle s'escria, et dit: — Ha, Basque, est ce,
» que tu m'as promis? — Et adonc ledit Basque
» tira tellement ledit estendart, qu'il le arracha
» des mains de ladite Pucelle; et, ce fait, alla à
» il qui parle, et (*lui*) porta ledit estendart: à
» l'occasion de laquelle chose tous ceux de l'ost
» de ladicte Pucelle s'assemblerent, et de rechef
» se rallièrent (1). » Cette fin de récit est for-

(1) Déposition de J. d'Aulon.

mellement contredite par le comte de Dunois, par Jean de Gaucourt, grand-maître de la maison du roi, et par J. l'Huillier, citoyen d'Orléans : d'après leur relation, l'étendard serait resté dans les mains de la guerrière. Jeanne d'Arc, disent-ils, arrivée près du boulevard, saisit son étendard et s'avança au bord du fossé. A cette vue les Anglais frémirent et furent frappés d'épouvante (*Anglici fremuerunt et effecti sunt pavidi*). Les Français, au contraire, enflammés d'un nouveau courage, revinrent à l'assaut, et recommencèrent à escalader le boulevard (1). « Si nous dirent et affirmerent des plus grans » capitaines des Françoys, » dit un chroniqueur contemporain, « que, après que ladicte » Jehanne eust prononcé les parolles dessus- » dictes (*tout est vostre et y entrez*), ilz monte- » rent contremont le boulevart aussi aysement, » comme par ung degré; et ne sçavoient conside- » rer comment il se pouvoit faire ainsi, sinon par » ouvrage comme divin, et tout extraordinaire... » Si furent les Angloys assaillis des deux parties » tres asprement; car ceulx d'Orleans jecterent » à merveilles contre les Angloys des coups de » canon, de grosses arbalestes, et d'aultre traict. » L'assault fut fier et merveilleux, plus que nul

(1) Dépositions du comte de Dunois, de J. de Gaucourt et de J. l'Huillier.

» qui eust esté eu de la memoire des vivans....
» Les Angloys se deffendirent vaillamment, et
» tant jecterent (*tirèrent*) que leurs pouldres et
» aultres traicts s'en alloient faillans (*s'épuisant*),
» et si, deffendoient de lances, guisarmes, et
» aultres bastons et pierres, le boulevart et les
» Tournelles (1). »

Les Français, dit un poëte du temps,

« Si eurent de la paine moult,
» En combattant de main en main,
» Contre la bastille du Pont.

» Chacun frappait à l'estourdy,
» Pour cuider gaigner le fossé :
» Et dura l'assault puis midy
» Jusques au soleil reconsé....

» Tout chascun de cueur et courage
» Y travailloit à grant puissance ;
» Et eust on lors veu faire rage
» De faitz d'armes et de vaillance....

» Et là le comte de Dunois,
» L'Admiral, Poton et La Hyre,
» Gaucourt, et autres chiefs francois,
» Firent grant vaillance à veoir dire (2). »

Cependant les guerriers restés à la garde d'Orléans, dès qu'ils eurent aperçu qu'on revenait à

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Martial de Paris, dit d'Auvergne, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

l'assaut, ne purent plus résister au désir de prendre part à la gloire de leurs compagnons d'armes ; ils ouvrent la porte du Sud, ils se précipitent sur le pont, et arrivent, suivis d'une foule de peuple, au boulevard de la Belle-Croix, élevé, comme je l'ai déjà dit, sur l'île qui séparait le pont en deux parties à peu près égales. Là, ils se trouvent arrêtés par un obstacle jugé d'abord insurmontable : plusieurs arches avaient été rompues entre la redoute de la Belle-Croix et le boulevard qui couvrait, de ce côté, la forteresse des Tournelles ; mais que ne peuvent l'industrie et la témérité françaises! A peine les guerriers ont déclaré le dessein de franchir l'espace qui les sépare de leurs ennemis, que le peuple, mu comme par enchantement, d'une seule et même volonté, traîne à force de bras, amène en un instant, de la ville à la redoute, les solives nécessaires pour établir à la hâte un pont volant d'une pile à l'autre. Nouvel obstacle ; aucune des solives ne se trouve de la longueur des arches. N'importe : on prend la plus longue ; un charpentier y ajoute, avec des chevilles, une pièce de bois le plus solidement qu'il lui est possible ; on pousse alors en avant ce pont d'une espèce nouvelle, et il va se joindre à l'autre bord. L'artisan descend au bas de la pile, il pose, tant bien que mal, une fragile étaie sous ce pont chancelant. Qui osera le premier

tenter cette voie périlleuse? C'est frère Nicole de Giresme, chevalier commandeur de l'ordre des chevaliers de Rhodes, autrement de Saint-Jean-de-Jérusalem (1), qui a mille fois, sous le ciel de la Grèce et de l'Idumée, signalé contre les Infidèles sa constance héroïque et sa pieuse valeur. *Revêtu de toutes ses armes*, le front ceint de son casque aux panaches flottans, le bras couvert d'un large bouclier où brille la croix éclatante, symbole de son ordre, il s'élance, il court rapidement sur la solive étroite, qui crie et plie sous ses pas; les traits, les javelots, les boulets sifflent autour de lui; l'abîme de flots gronde au-dessous : rien ne l'effraie, rien ne l'arrête; il arrive à la pile opposée, il touche au boulevard ennemi, il y monte son épée étincelante à la main. Une foule de chevaliers suivent ses nobles traces; les lances se croisent, les boucliers s'entreheurtent; en vain les Anglais opposent aux assaillans le courage du désespoir : le boulevard du nord des Tournelles est emporté au même instant que celui du sud tombe au pouvoir de la guerrière inspirée (2).

---

(1) Le comte de Dunois lui donne, dans sa déposition, le titre de grand prieur de France; mais il ne fut élevé à cette dignité que postérieurement à la levée du siége d'Orléans.

(2) Journal du siége; Chronique sans titre.

Alors les vertiges de la terreur s'emparent des assiégés ; du haut de la forteresse ils jettent autour d'eux des regards effrayés ; il leur semble « qu'ilz voyent tant de peuple que merveilles, » et que tout le monde est là rassemblé (1). » Les uns croient apercevoir en l'air de jeunes hommes d'une beauté divine, d'une taille au-dessus de la stature humaine, « autrement armez » que les combactans, » et montés sur des chevaux d'une blancheur éclatante ; ce sont saint Aignan et saint Euverte, protecteurs d'Orléans, qui viennent au secours de leur peuple ; on entend retentir autour d'eux les sons des trompettes et les cris d'une grande armée (2). D'autres assurent qu'ils ont vu sur le pont l'archange saint Michel, revêtu de sa céleste armure, conduire les Français au combat et à la victoire (3). L'épouvante s'empare enfin du superbe Glacidas : la guerrière inspirée, montée, l'étendard à la main, sur le boulevard du Sud, lui crie en vain : « Clasdas ! Clasdas ! ren ty, ren ty au roi » des cieulx ! Tu m'as appelée P.....: j'ai grant » pitié de ton âme et de celle des tiens. » L'in-

(1) Journal du siége. C'est des prisonniers anglais qu'on tenait cette particularité.

(2) Dubreton, Hist. du siége d'Orléans; Journal du siége.

(3) Le Maire, Hist. d'Orléans.

sensé ne l'entend ou ne l'écoute pas; il veut fuir, avec les siens, du boulevard conquis dans le château (1); mais l'arche du pont qui séparait la bastille du boulevard, avait été frappée, pendant le combat, d'une bombarde dirigée sur ce point par l'ordre de d'Aulon (2). Au moment où cette multitude armée se précipite sur les pas de son chef vers la forteresse où ils espèrent trouver un refuge, l'arche s'enfonce tout à coup, se brise avec un fracas épouvantable; Glacidas et tous les siens tombent en poussant des hurlemens d'effroi, roulent dans le fleuve pêle-mêle avec les ruines, et, accablés du poids de leurs armures, y demeurent ensevelis (3). « Qui fut grant » esbahissement de la force des Angloys, » dit la Chronique du siége, « et grant dommage des » vaillans Françoys, qui, pour leur rançon, eus- » sent peu avoir grant finance. » Là périrent « Glacidas, moult renommé en faitz d'armes, » le seigneur de Pommiers (*ou Pomus*), le bailli » de Mente, et plusieurs aultres chevaliers ban-

---

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

(2) Déposition de Simon Beaucroix.

(3) Dépositions du comte de Dunois, de J. de Gaucourt, de J. l'Huillier, de Louis de Contes, de Simon Beaucroix et de frère J. Pasquerel; Journal du siége; Chronique sans titre; Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme; Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes des rois Charles VI et Charles VII.

» nerets et nobles d'Angleterre (1). » Jeanne d'Arc, émue à ce spectacle de la pitié la plus généreuse, fondit en larmes ; elle se désolait en songeant au péril où devaient se trouver en ce moment devant le tribunal du souverain juge des hommes, l'âme de Glacidas et celle de tant de guerriers cruels engloutis avec lui dans les flots(2). C'est probablement par son ordre que le corps de ce chef qui, au rapport du comte de Dunois, avait surpassé tous les Anglais dans les injures infâmes dont ils l'avaient la veille accablée (3), fut retiré des eaux, et rendu à ses compatriotes (4).

Les boulevards conquis, la bastille n'opposa plus qu'une faible et courte résistance. Tout ce qu'elle renfermait de guerriers et de chefs célèbres périrent par l'épée ou furent ensevelis dans les flots (5), à l'exception d'un très-petit nombre de prisonniers obscurs, à qui les Français, par pitié plutôt que par intérêt, firent grâce de la vie (6). « Là fut fait grant carnage », dit une

(1) Journal du siége.

(2) Déposition de frère J. Pasquerel.

(3) Déposition du comte de Dunois.

(4) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes des rois Charles VI et Charles VII.

(5) Dépositions du comte de Dunois, de J. de Gaucourt, de J. l'Huillier, de Louis de Contes et de frère J. Pasquerel ; Journal du siége.

(6) Journal du siége.

chronique du temps ; « car du nombre de cinq » cents chevaliers et escuyers, reputez les plus » preux et hardys du royaulme d'Angleterre, qui » estoient là soubs Glacidas, avecques d'aultres » faulx Françoys, n'en furent retenus prisonniers » et en vie fors environ deux cents (1). » Le chroniqueur bourguignon porte à sept ou huit mille combattans le nombre des Anglais tués ou faits prisonniers à la prise des trois bastilles de Saint-Loup, des Augustins et des Tournelles (2). Les Français n'en avaient guère perdu davantage à la la fatale journée d'Azincourt (3) ; la bataille de Verneuil ne leur avait coûté que cinq mille hommes (4). Aussi dit-on « que celluy assault, qui » dura depuis le matin jusques au soleil couchant, » fut tant grandement assailli et deffendu, que » ce fut ung des plus beaux faicts d'armes qui eust » esté fait longtemps paravant. Et aussy fust mi- » racle de Nostre Seigneur à la requeste de sainct » Aignan et sainct Euverte, jadis evesques et » patrons d'Orleans, comme assez en fut appa- » rence, selon la commune opinion, et mesmes » par les personnes qu'icelluy jour furent ame- » nez dedens la ville (5). » Chose inconcevable !

(1) Chronique sans titre.

(2) Monstrelet, en ses Chroniques.

(3) Villaret, Hist. de France, tome XIII.

(4) *Ibid*, tome XIV.

(5) Journal du siége.

ce combat si sanglant, si opiniâtre, et dont le résultat devait avoir des conséquences incalculables pour l'armée anglaise, se passa sous les yeux du comte de Suffolck, du célèbre Talbot et des autres généraux ennemis « sans qu'ilz monstrassent ou feissent semblant d'aulcun secours (1). »

La communication fut bientôt entièrement rétablie entre les Tournelles et la redoute de la Belle-Croix au moyen d'un grand nombre de solives et de planches apportées de la ville. L'amazone victorieuse revint dans Orléans (2) *par le pont*, ainsi qu'elle l'avait prédit le matin avant de partir pour le combat (3). Son entrée fut un véritable triomphe. Dunois l'accompagnait avec respect; des cris de joie éclataient partout sur leur passage (4). Tous les Orléanais voulaient les contempler à leur retour; ils exaltaient la vaillance de leurs défenseurs, et portaient jusqu'au ciel le nom de leur jeune libératrice (5). Par l'ordre de la guerrière, toutes les cloches de la ville, à la fois en mouvement, proclamèrent au loin dans les airs la victoire que les armes du roi ve-

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Dépositions du comte de Dunois et de J. d'Aulon; Chronique sans titre.

(3) Déposition de J. d'Aulon, etc.

(4) Déposition du comte de Dunois.

(5) Journal du siége.

naient d'obtenir sur ses ennemis (1). Le peuple se précipitait en foule dans les temples pour remercier Dieu et les deux saints confesseurs, protecteurs de la cité fidèle (2), et les ministres des autels faisaient retentir de ce cantique les voûtes sacrées de la maison du Seigneur (3) : « Nous te » louons, ô Dieu ! nous reconnaissons en toi l'ar- » bitre de l'univers, le Père-Éternel que toute » la terre adore. Les anges t'obéissent; le ciel et » les puissances tremblent devant toi ; les chéru- » bins et les séraphins chantent perpétuellement » en ta présence : saint, saint, saint, est le Sei- » gneur, le Dieu des armées! Les cieux et la terre » sont pleins de ta gloire et de ta majesté. Le » chœur glorieux des apôtres, la vénérable mul- » titude des prophètes, l'innocente et nombreuse » armée des martyrs, célèbrent tes louanges. Sur » toute la surface de la terre l'Église sainte te » proclame son Dieu, reconnaît en toi l'immense » majesté du Père, le Fils unique et vénérable » engendré de ta substance, et le Saint-Esprit » paraclet qui procède du Père et du Fils. O » Christ ! ô Roi de gloire ! Fils Éternel du Père ! » toi qui, pour délivrer l'homme d'un honteux » esclavage, n'as point dédaigné le sein d'une

(1) Chronique sans titre.

(2-3) Journal du siége.

» humble Vierge ; toi qui, après avoir brisé l'ai-
» guillon de la mort, as rouvert aux croyans le
» royaume des cieux ; qui es assis à la droite de
» Dieu en la gloire du Père, et qui dois un jour
» venir juger le monde ; daigne, nous t'en sup-
» plions, secourir tes serviteurs, que ton sang
» précieux a rachetés ; fais qu'ils soient comptés
» au nombre des saints dans la gloire éternelle !
» Sauvez votre peuple, Seigneur, et bénissez
» votre héritage ! Régnez sur vos sujets, ô mon
» Dieu, et faites-les triompher jusque dans l'éter-
» nité ! Chaque jour nous vous bénissons ; chaque
» jour nous louons votre nom, et nous le loue-
» rons à jamais dans toute la suite des siècles.
» Daignez, Seigneur, nous préserver des séduc-
» tions du crime ; ayez pitié de nous, Seigneur,
» ayez pitié de nous ; et comme nous avons es-
» péré en votre bonté, répandez sur nous votre
» clémence ! J'ai espéré en vous, Seigneur, et
» vous ne me couvrirez point d'une honte éter-
» nelle. Je vous bénirai tous les jours, ô mon
» Dieu ! et je louerai votre nom dans ce siècle et
» les siècles à venir (1). »

Jeanne d'Arc étant rentrée dans sa demeure, d'Aulon envoya chercher un chirurgien, et l'on posa un nouvel appareil sur la blessure de la guerrière (2). Quoiqu'elle n'eût rien bu ni mangé de

(1) « *Te Deum laudamus*, etc. »

(2) Dépositions de J. d'Aulon et du comte de Dunois.

toute la journée, elle ne voulut prendre que quatre ou cinq tranches de pain trempées dans un peu de vin mêlé à beaucoup d'eau (1).

Dimanche 8 mai 1429. 7 mai selon le Journal du siége; mais c'est une erreur qui provient de ce qu'il met la prise des Tournelles le 6, jour de l'Ascension, tandis qu'on ne combattit point ce jour-là. Les Tournelles ne furent attaquées que le 7; les Anglais ne levèrent le siége que le lendemain.

Les Anglais furent plongés dans la plus grande consternation par le spectacle d'une si sanglante défaite. Leurs généraux tinrent conseil pendant la nuit, et résolurent de lever le siége (2). Le lendemain, avant le lever du soleil (3), ils firent sortir les troupes de leurs tentes (4) et des bastilles qui leur restaient sur la rive droite (5); ils en formèrent deux corps d'armée, l'un du côté de l'occident, et l'autre du côté du nord (6). Talbot et Scalles commandaient le premier; le second obéissait au comte de Suffolck (7). Ces généraux rangèrent leurs soldats en bataille (8); leur nombre était encore si considérable, que leurs files s'étendaient jusque sur les fossés de la ville (9), et que les Français crurent qu'ils venaient les attaquer (10). C'est pourquoi la plus grande partie

(1) Déposition du comte de Dunois.

(2) Chronique sans titre.

(3) Dépositions de J. l'Huillier et de frère J. Pasquerel.

(4) Déposition du comte de Dunois et de J. l'Huillier.

(5) Chronique sans titre; Journal du siége.

(6) Journal du siége.

(7) Chronique sans titre.

(8) Dépositions du comte de Dunois, de J. l'Huillier, de J. de Champiaux et d'Aman Viole; Journal du siége.

(9) Déposition de frère J. Pasquerel.

(10) Dépositions de J. l'Huillier et de J. de Champiaux.

des guerriers de France sortirent de la ville pour les combattre (1). Jeanne d'Arc étant informée de ce qui se passait, sortit précipitamment de son lit, se revêtit d'un simple *jasseren* ou *joseran* (sorte d'armure légère) (2), et sortit de la ville accompagnée des maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère, du baron de Coulonces, des seigneurs de Coaraze et de Xaintrailles, de La Hire, d'Alain Giron, de Jamet de Tilloy, et de Florent d'Illiers (3). Arrivée auprès des troupes, elle les rangea elle-même en bataille (4) en face et à très-peu de distance des Anglais (5). Toutefois elle défendit aux Français, « pour l'amour et honneur » du saint dimanche », de les attaquer les premiers (6), ni de leur rien demander (7) : « car », disait-elle, « c'est le plaisir et la volonté de Dieu, » s'ils veulent partir, qu'on leur permette de s'en » aller (8). Mais si les Anglais vous assaillent », ajouta-t elle, « deffendez vous fort et hardiment,

---

(1) Déposition de maître Aman Viole.

(2) Dépositions du comte de Dunois et de maître Aman Viole.

(3) Journal du siége.

(4) Déposition de maître Aman Viole.

(5) Journal du siége.

(6) Dépositions du comte de Dunois, de J. l'Huillier et de maître Aman Viole; Journal du siége; Chronique sans titre.

(7) Dépositions du comte de Dunois et de J. l'Huillier.

(8) Déposition de maître Aman Viole.

» et n'ayez nulle paour; car vous serez les mais-
» tres (1). » Elle ordonna alors qu'on apportât une table, la fit décorer des ornemens religieux, et se prosterna humblement, avec toute l'armée française et les citoyens d'Orléans, devant cet autel élevé à la face du ciel, au milieu des champs, entre la ville et les ennemis. On y célébra deux messes, que cette multitude armée entendit avec une attention respectueuse et dans le plus profond silence (2). Les Anglais même n'osèrent troubler cette auguste cérémonie. Ils « s'en allerent comme tous confus desconfitz (3). » Jeanne d'Arc, toujours prosternée, demanda à la fin de la seconde messe « qu'on regardât si les Anglais » avaient le visage tourné vers les Français. » On lui répondit que non, et qu'ils regardaient vers Meun. « En mon Dieu », reprit-elle, « ils » s'en vont; laissez-les partir, et allons rendre » grâces à Dieu. Nous ne les poursuivrons pas ou- » tre, parce que c'est aujourd'hui dimanche (4). »

Cependant les Français souffraient très-impatiemment de ne pouvoir combattre (5), et de voir

---

(1) Journal du siége.

(2) Déposition de J. de Champiaux, contenant en outre l'attestation de Jaugant, Hue, Aubet, Roulliard et de plusieurs autres habitans d'Orléans.

(3) Déposition de J. d'Aulon.

(4) Dépositions de J. de Champiaux, etc.

(5) Journal du siége.

les Anglais se retirer tranquillement « en belle » ordonnance et leurs estendarts desployez (1) », les uns, sous les ordres de Talbot, vers Meun et Baugenci, et les autres, commandés par le comte de Suffolck, vers la ville de Jargeau (2). « Toutes- » fois ne s'en allerent ils, ne n'emporterent saul- » vement toutes leurs bagues ; car aulcuns de la » garnison de la cité les poursuivirent, et frap- » perent sur la queue de leur armée par divers » assaults, tellement qu'ilz gaignerent sur eulx » plusieurs bombarbes, gros canons, arcs, ar- » balestres, et aultre artillerie (3). » Jeanne d'Arc qui vit l'acharnement des Français à les poursuivre, intercéda encore pour ses mortels ennemis. « Laissez aller les Anglais », disait-elle, « et ne » les tuez pas ! Ils s'en vont : il me suffit de leur » départ (4). »

Quelques chefs de guerre français voulurent au moins s'assurer de la route qu'ils prenaient, et juger par-là quels pouvaient être leurs desseins ultérieurs. « Or ainsy que lesditz Angloys s'en » alloient, Estienne de Vignolles dit La Hyre, » et messire Ambroise de Lore, accompaignez » de cent à six vingt lances, monterent à cheval,

---

(1-2) Chronique sans titre.

(3) Journal du siége.

(4) Déposition de Simon Beaucroix.

» et les chevaucherent et poursuivirent, en les » cotoyant, bien trois grosses lieues, pour voir » et regarder leur maintien; puis s'en retournerent en ladicte ville (1). »

Selon une autre chronique, les Anglais laissèrent leurs bastilles pleines d'artillerie et de vivres (2). Ils partirent, dit celle que je viens de citer « mettans à l'abandon tous leurs malades, » tant prisonniers comme aultres, avec leurs » bombardes, canons, artillerie, pouldres, pavois, habillemens de guerre, et tous les vivres » et biens (3). » Ces vivres, qui se trouvaient en si grande abondance que « ceulx de ladicte ville » d'Orleans en furent moult reffaictz (4) », avaient sans doute été amenés par J. Falstolf, qui se trouvait déjà à Janville le 4 mai (5), et qui était arrivé le lendemain, jour de l'Ascension, dans la grande bastille des Anglais (6); car lorsque la Pucelle entra dans Orléans avec un convoi, les ennemis éprouvaient eux-mêmes la plus grande disette (7).

Une aventure assez singulière acheva de com-

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

(3) Chronique sans titre.

(4) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

(5) Déposition de J. d'Aulon.

(6) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(7) Journal d'un bourgeois de Paris, sous Charles VI et Charles VII.

bler les Français de joie, en leur fournissant l'occasion de donner carrière à leur gaîté naturelle, et à leur penchant invincible pour la plaisanterie. « Les Angloys retenaient dans leurs bastilles un » capitaine françoys (1), moult vaillant homme (2), nommé le bourg de Bar, lequel estoit » enferré par les pieds d'ung gros et pesant fer, » tellement qu'il ne pouvoit aller. » On se rappelle que ce chevalier, parti d'Orléans le 9 février 1428 (v. st.) avec messires Jacques de Chabanes et Regnaud de Fratames, à la tête de vingt combattans seulement, pour aller rejoindre à Blois le comte de Clermont, avait été pris en chemin par une troupe nombreuse de Bourguignons et d'Anglais, et conduit d'abord à la tour de Marchenoir (3). « Et y avoit ung Augustin angloys, con» fesseur du seigneur de Talbot, qui pour luy » gouvernoit ledit prisonnier (4). Ledit Augustin » avoit accoustumé de luy donner à manger, et » ledit de Talbot se fioit en luy de le bien garder » comme son prisonnier, esperant d'en avoir une » grosse finance, ou delivrance d'aultre prison» nier. Doncques, quant cet Augustin vit les » Angloys se retirer ainsi hastivement, il de-

(1) Chronique sans titre.
(2) Journal du siége.
(3) Chronique sans titre.
(4) Journal du siége.

» moura avec ledit prisonnier, en intencion de
» le mener après ledit de Talbot son maistre, et
» le mena par dessoubs les bras bien demy traict
» d'arc de distance (1), et tout le pas, obstant ce
» ce qu'il ne povoit aller aultrement, pour les
» fers (2) ; mais ilz n'eussent jamais peu atteindre
» les Angloys. Lors icelluy Bourg, voyant les
» Angloys s'en aller en grant desordre (3), et con-
» gnoissant, comme subtil en faict de guerre (4),
» qu'ilz avoient du pire (5), et qu'ilz s'en alloient
» sans retour (6), si print l'Augustin à bons poings,
» et luy dit qu'il n'iroit pas plus avant, et que s'il
» ne le portoit jusques à Orleans, il luy feroit ou
» feroit faire desplaisir. Et combien qu'il y eust
» tousjours des Angloys et Françoys qui escar-
» mouchoient encores, toutes fois (7) contrai-
» gnit par force celluy Augustin à le porter sur
» ses espaulles jusques dedens Orleans, et ainsi
» eschappa sa rançon. Et si fut sceu par l'Au-
» gustin beaucoup de la convenue (8) ou com-

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Journal du siége.

(3) Chronique sans titre.

(4) Journal du siége.

(5) Chronique sans titre.

(6) Journal du siége.

(7) Chronique sans titre.

(8) Journal du siége.

» mune (1) des adversaires ; car il estoit fort fa-
» milier de Talbot (2). »

Cependant le peuple d'Orléans sortit en foule de la ville, et se répandit dans les bastilles, « où » ils trouverent largement des vivres et aultres » biens. Puis toutes les bastilles furent jectées et » renversées par terre, suivant la volunté des sei- » gneurs et capitaines. Mais leurs canons et bom- » bardes furent retirées en la ville d'Orleans (3). » D'aultre part rentrerent à grant joie dedens » Orleans la Pucelle et les aultres seigneurs et » gens d'armes, en la tres grant exaltation de tout » le clergé et peuple, qui tous ensemble ren- » dirent humbles graces à Notre Seigneur, et » louanges tres meritées, pour les tres grans se- » cours et victoires qu'il leur avoit donnés et » envoyés contre les Angloys anciens ennemis » de ce royaulme (4). » Les ministres du Seigneur montèrent dans les tribunes sacrées, et firent à cette occasion au peuple des exhortations chrétiennes. Une procession solennelle de tous les prêtres d'Orléans parcourut les rues et les remparts de la ville en faisant retentir les airs d'hymnes et de cantiques d'actions de grâce (5). L'usage

(1) Chronique sans titre.

(2) Journal du siége.

(3) Chronique sans titre.

(4) Journal du siége.

(5) Déposition de frère J. Pasquerel.

de renouveler tous les ans, à pareil jour, cette cérémonie religieuse et touchante s'est perpétuée jusqu'à notre temps, et n'a été interrompue pendant quelques années de troubles et d'anarchie, que pour être renouvelée avec plus d'enthousiasme et de joie aussitôt que le retour de l'ordre a ramené les cœurs à des sentimens de piété et de reconnaissance.

Ainsi s'accomplit la prophétie que Jeanne d'Arc avait faite au peuple d'Orléans la veille de la fête de l'Ascension, que, dans cinq jours, il ne resterait pas un Anglais devant la place (1).

Ainsi s'accomplit la prédiction qu'elle avait faite à Glacidas, qu'il ne serait pas témoin du départ de ses compatriotes (2).

Ainsi s'accomplit la promesse qu'elle avait faite au roi, à la France entière, qu'elle ferait lever le siége d'Orléans, premier objet de la mission qu'elle avait reçue du ciel (3).

Sept mois s'étaient écoulés depuis que le comte de Salisbury était venu, le 12 octobre 1428, mettre le siége devant cette ville, dernier rempart de la monarchie (4). C'était le 8 mai que les gé-

(1) Déposition de frère J. Pasquerel.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes des rois Charles VI et Charles VII.

(3) Une foule de dépositions et de chroniques.

(4) Journal du siége.

néraux ses successeurs fuyaient cette terre héroïque, consacrée par tant de prodiges; le 8 mai, jour où l'Église célèbre l'apparition sur le Mont-Gargan de l'archange saint Michel, protecteur de la France (1); le 8 mai, jour où Rome chrétienne fut délivrée des barbares (2); le 8 mai enfin, jour où l'on prétendait que ce chef immortel des milices célestes était apparu pour la première fois à la bergère de Domremy. « Ce qui » meut le roy Louis XI », dit l'historien d'Orléans, « d'instituer un ordre de chevalerie, l'an » 1469, et donner saint Michel pour patron, imi» tant l'exemple du roy Charles son père, qui » portoit en ses enseignes l'image de ce glorieux » archange, à cause qu'il avoit esté veu sur les » ponts de la ville d'Orleans, la deffendant con» tre l'invasion et tyrannie des Angloys (4). » Et c'est un pareil ordre, un ordre auquel se rattachaient tant de souvenirs glorieux et poétiques, que les Guises, en le prostituant au premier venu, firent tomber dans un décri aussi honteux pour les dépositaires de la gloire nationale, qu'injurieux pour la mémoire des libérateurs de la France!

---

(1) Le Maire, Hist. d'Orléans.

(2) Martyrologe romain; Le Maire, Hist. d'Orléans.

(3) Le Maire, Hist. d'Orléans. On se rappelle que cet ordre avait pour devise: *Immensa tremor Oceani.*

Jamais de si grands intérêts n'avaient été disputés sur un plus noble théâtre, avec plus de constance, d'héroïsme et de dévouement. Jamais on n'avait mis en œuvre, avec plus d'activité et d'industrie, toutes les ressources alors connues de l'art terrible de la guerre. Il est même probable que cet art fit des progrès sensibles pendant la longue durée d'un siége dont le succès devait décider du sort de l'Europe. « Durant lequel », dit la chronique, « furent faicts plusieurs biaux faicts » d'armes, escarmouches, assaults, et trouvez » aultres innumerables engins, nouvelletez et » subtilitez de guerre, et plus que longtemps » paravant n'avoit esté faict devant nulle aultre » cité, ville, ne chasteau de ce royaulme, comme » disoient toutes les gens en ce congnoissans, » tant Françoys comme Angloys, et qui avoient » esté presens à les faire et trouver (1). » Le duc d'Alençon, qui ne fut pas témoin de la levée du siége, mais qui vint peu de temps après à Orléans, et parcourut les débris des forteresses anglaises, déclare « qu'il croit qu'elles ont été prises » plutôt miraculeusement que par force d'armes, » principalement la bastille des Tournelles, au » bout du pont, et la bastille des Augustins, dans » lesquelles il eût bien osé se défendre, pendant » six ou sept jours, contre toute puissance d'hom-

(1) Journal du siége.

» mes d'armes; et lui semble qu'il n'eût pas été » pris. Et selon qu'il l'entendit rapporter par les » gens d'armes et capitaines qui s'y trouvèrent, » presque tout ce qui fut fait alors à Orléans ils » l'attribuaient à un miracle de Dieu, et que ces » choses n'avaient pas été faites par œuvre hu» maine, mais provenaient d'en haut. Et il l'en» tendit dire, entre autres, plusieurs fois, à mes» sire Ambroise de Lore, qui fut depuis prévôt » de Paris (1). » Le comte de Dunois et Jean, seigneur de Gaucourt, grand-maître de la maison du roi, beaucoup d'années après cet événement, parvenus à un âge où les illusions de l'enthousiasme et de la jeunesse sont ordinairement dissipées, partageaient complétement cette opinion (2). Tous les habitans d'Orléans étaient fermement persuadés que « si ladite Pucelle » ne fût pas venue de la part de Dieu à leur » secours, eux et leur cité eussent été sous très» peu de jours réduits en l'obéissance de leurs » adversaires (3). » Aussi attribuait-on à la guerrière sainte tout le mérite d'un succès si inespéré (4). Mais cette jeune fille, toujours humble

---

(1) Déposition du duc d'Alençon.

(2) Leurs dépositions; celle de Robert Thibaut, écuyer de l'écuyerie du roi, etc.

(3) Déposition de J. l'Huillier.

(4) Déposition de Robert Thibault.

et modeste, refusait constamment ces hommages, « renvoyait tout à Dieu, et résistait tant qu'elle » pouvait à ce que le peuple l'honorât et lui don- » nât la gloire de sa délivrance (1). »

Arrêtons-nous un instant pour reporter nos regards en arrière, et pour considérer l'étonnante révolution qui venait de s'opérer dans la situation du premier empire du monde. Huit jours s'étaient écoulés depuis l'arrivée de Jeanne d'Arc dans Orléans; trois seulement avaient été employés à combattre; et déjà, dans les deux partis, tout avait changé de face. Qui ne contemplerait avec un sentiment de terreur religieuse ces grandes manifestations des volontés du souverain juge des hommes? Un jeune prince à peine âgé de vingt ans, encore inconnu dans les fastes de la gloire, Dunois, avait arrêté au pied des murs d'Orléans les progrès de la puissance anglaise, et retardé pendant sept mois la chute de la monarchie; une jeune paysanne, un enfant de dix-neuf ans paraît; trois jours lui suffisent pour sauver le trône, relever les lis abattus, et fouler aux pieds l'orgueil des léopards qui menaçaient de dévorer la France.

« Or notons cy grande merveille,
» Les faitz de Dieu et les vertuz,

(1) Dépositions de Pierre Vaillant et de J. Coulon, habitans d'Orléans.

» Quant à la voix d'une pucelle
» Les Angloys furent abattuz.

» Une chose de Dieu venue,
» Ung ange de Dieu amyable,
» De quoy toutesfois la venue
» Fut au royaume proffitable.

» Nostre Seigneur communement
» N'a point acoustumé de ouvrer (*pron.* d'ouvrer),
» Ne de donner allegement,
» Quant aillieurs on le peut trouver.

» Mais où nature et les humains
» N'ont plus de pouvoir et puissance,
» C'est alors qu'il y met les mains,
» Et qu'il fait sa grace et clémence (1). »

En mémoire de ces événemens, les Orléanais instituèrent une fête destinée à faire éclater, le 8 mai de chaque année, leur respect et leur reconnaissance pour leur libératrice. Ce jour-là, dès le matin, le corps de ville se rendait en cérémonie à la cathédrale, où l'on prononçait l'éloge de Jeanne d'Arc. Il se faisait ensuite une procession générale, qui allait de cette église à celle des Augustins. Elle passait en revenant devant le monument de la Pucelle. Un jeune garçon, vêtu d'un habit tailladé aux couleurs de la ville, portant un drapeau, et précédé d'une ban-

(1) Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

nière, marchait au milieu de ce cortége, et représentait la Pucelle (1).

---

(1) Essais historiques sur Orléans, par M. Polluche, avec des notes ou remarques par M. Beauvais de Préaux, remarque 77.

LIVRE IV.

Depuis la délivrance d'Orléans, jusqu'à la bataille de Patay.

Craignant que les Anglais, en se retirant, ne voulussent venger sur Châteaudun les revers qu'ils avaient essuyés devant Orléans (1), « quant » vint après midy, messire Florent d'Illiers » print congié des seigneurs et capitaines, et » aussi des bourgois de la ville, et avecques ses » gens de guerre par luy là amenez, s'en re- » tourna dans Chasteaudun, dont il estoit capi- » taine, reportant grant pris, los et renommée » des vaillans faicts d'armes par luy et ses gens » faicts en la deffence et secours d'Orleans (2). » « En reconnaissance.... les Orleanais nommè- » rent une des principales rues de leur ville la » *rue d'Illiers*, qui encore aujourd'hui conserve » ce nom-là, en mémoire de ce que ce brave » capitaine entra premièrement par-là, et qu'il

Dimanche 8 mai 1426.

---

(1) Godefroy, Hist. de Florent, sire d'Illiers, imprimée dans le recueil des historiens de Charles VII.

(2) Journal du siége.

» eut l'honneur de porter les premières nou-
» velles de cette fameuse entreprise de la Pu-
» celle (1). » Plusieurs autres noms de rues situées dans la partie de la ville qui n'était pas alors enfermée dans son enceinte, et qui servit de théâtre aux attaques les plus nombreuses et les plus sanglantes, semblent également se rattacher aux souvenirs du siége ; tel est celui de la *rue d'Angleterre*, donné probablement à un chemin qui conduisait de la ville au boulevard ou redoute élevé par les Anglais à la Croix-Boissée; celui de la *rue des Chats-Ferrés*, qui semble renfermer une allusion ironique à quelque assaut nocturne dans lequel les Anglais, quoique avançant avec précaution, auraient été trahis par le retentissement de leurs pas, rendus plus bruyans par le poids et le froissement de leur armure ; et celui de la *rue Chasse-Coquins*, très-voisine de celle-là, et qui devait toucher aux murs de la ville (2). Comme toutes ces rues furent rebâties après le siége à la place où avaient été les premiers faubourgs, la supposition que ces noms furent tirés des circonstances de ce même siége doit paraître assez vraisemblable.

Une partie des troupes anglaises, découragées par leurs défaites, abandonnaient leurs généraux

(1) Godefroy, Hist. de Florent, sire d'Illiers.

(2) Voyez les plans de la ville d'Orléans.

et se retiraient en Normandie (1); elles passaient en foule sous les murs de Châteaudun, et jetaient dans les plus vives alarmes les habitans et la faible garnison de cette place, « qui ne se croyaient » pas en sûreté pendant l'absence de leur gou- » verneur, » lorsque ce vaillant chevalier y arriva vers les fêtes de la Pentecôte, et leur apporta, avec la nouvelle de la défaite des Anglais devant Orléans, « l'espérance qu'ils seroient bien- » tôt délivrez d'un si fascheux voisinage qui les te- » noit comme resserrez dans leurs murailles (2). » Leur joie égala leur étonnement au récit des exploits merveilleux de la guerrière inspirée. Les jeunes hommes et les jeunes filles de Châteaudun firent, à cette occasion, des réjouissances publiques, que les jeunes filles célébraient encore tous les ans, à pareil jour, quand Godefroy publia son recueil des historiens de Charles VII. Cette fête avait reçu le nom de *Pucelle*, parce qu'elle était destinée à perpétuer le souvenir des exploits de Jeanne d'Arc, auquel s'associait celui des hauts faits du vaillant Florent d'Illiers. « Car estant ainsi retourné par devers eux, tout » comblé de gloire et d'honneur, il en fut cette » fois receu avec tel applaudissement et telle ac- » clamation de joye, qu'ils creurent que ce n'es-

(1) Chronique sans titre.

(2) Godefroy, Hist. de Florent, sire d'Illiers.

» toit point assez de le temoigner lors pour une » seule fois, s'ils n'en renouvelloient en suite » tous les ans la mémoire, par cet esbatement » et ces jeux solennels (1). »

Lundi 9 mai 1429.

Jeanne se disposa à quitter Orléans le lendemain de la levée du siége : il avait été conclu qu'elle se rendrait sans délai auprès du roi (2). Une chronique attribue cette résolution à la disette de vivres qu'éprouvait l'armée, ce qui semble démenti par les faits, et au manque d'argent pour solder les troupes, ce qui est infiniment plus vraisemblable (3). Pleine de reconnaissance pour les soins empressés dont elle avait été l'objet de la part de ses hôtes, Jeanne d'Arc leur laissa comme un témoignage de souvenir le chapeau de satin bleu bordé d'or (4) qu'elle portait à la ville, quand, habillée en homme, elle n'était pas revêtue de son armure, et même à la guerre lorsqu'aucun danger ne l'obligeait à charger sa tête du poids accablant d'un casque incommode (5). « Et s'en partit la Pucelle et avec-

(1) Godefroy, Hist. de Florent, sire d'Illiers.

(2) Déposition de frère J. Pasquerel.

(3) Chronique sans titre.

(4) Acte de donation de ce chapeau à l'oratoire d'Orléans.

(5) Lettre de Guy IV de Laval à ses mère et aïeule, dans La Roque, au chap. XLIII de la Noblesse. De toutes les pièces de l'armure, le *casque* ou *armet* était celle qui fatiguait davantage; peu de guerriers pouvaient le porter

» ques elles le seigneur de Rayz, le baron de
» Coulonces, et plusieurs aultres chevaliers, es-
» cuiers et gens de guerre, et s'en alla devers le
» roy luy porter nouvelles de la noble besongne,
» et aussi pour le faire mectre sur les champs,
» afin d'estre couronné et sacré à Reims, ainsi
» que Nostre Seigneur luy avoit commandé. Mais
» avant print congié de ceulx d'Orleans, qui
» tous plouroient de joye, et moult humblement
» la remercioient, et s'offroient eulx et leurs
» biens à elle et à sa voulenté, dont elle les re-
» mercia tres benignement, et entreprint à faire
» son saint véage. Car elle avoit fait et accomply le
» premier, qui estoit lever le siége d'Orleans...
» Celuy mesme jour, et lendemain aussi, feirent
» tres belles et solempnelles processions, les
» gens de l'eglise, seigneurs, cappitaines, gens
» d'armes et bourgois estans demourans dans
» Orleans, et visiterent les eglises par moult
» grant devocion. Et, à la vérité, combien que
» les bourgois ne voulsissent (*voulussent*), au
» commencement, et devant que le siege fust
» assis, souffrir entrer nulles gens de guerre
» dedens la cité, doubtant qu'ilz ne les voulsis-
» sent pillier, ou maistriser trop fort, toutes-
» fois en laisserent ilz après entrer tant qu'il en

---

long-temps. Voyez Le Grand d'Aussy, en ses Notes sur les Fabliaux.

» vouloit venir, deppuis qu'ilz congneurent qu'ilz
» n'entendoient qu'à leur deffence, et se main-
» tenoient tant vaillamment contre leurs enne-
» mis, et si estoient tres unis pour deffendre la
» cité. Et parce, les despartoient entre eulx en
» leurs hostelz, et les nourrissoient de telz biens
» que Dieu leur donnoit, aussi familierement
» comme s'ilz eussent esté leurs propres enf-
» fants (1). »

Mardi 10 mai 1429. Jeanne d'Arc mettait beaucoup d'empressement à se rendre auprès du roi : elle arriva à Blois le même jour (2). On conçoit que le plaisir d'avoir à annoncer de si bonnes nouvelles devait entrer pour beaucoup dans sa diligence. Un autre motif s'y mêlait encore ; elle savait que la durée de sa mission était bornée à un temps peu considérable (3), et elle trouvait qu'on en avait déjà perdu beaucoup (4).

Le bruit de la défaite des Anglais devant Orléans arriva le surlendemain à Paris d'une manière vague et confuse. On conçoit que le Gouvernement Anglais fit tous ses efforts pour déguiser la vérité aux Parisiens. On trouve à ce sujet une note curieuse dans les registres du parlement séant à Paris (on se rappelle qu'attendu

(1) Journal du siége.
(2) Déposition de Simon Beaucroix.
(3) Déposition de Jean, duc d'Alençon.
(4) Déposition du comte de Dunois.

les prétentions opposées de Charles VII et de Henri VI, tout alors était double en France, et qu'il y avait deux rois, deux chanceliers, deux parlemens et deux universités). Les registres du parlement séant à Paris étaient tenus à cette époque par Clément de Fauquembergue, « licen-» cié ès droits canon et civil, doyen de l'église d'A-» miens, prothonotaire du roi (*anglais*), et gref-» fier du parlement, » comme il nous l'apprend lui-même dans les préambules de chaque session, et il prenait la liberté d'y insérer les nouvelles qui lui paraissaient les plus remarquables. Voici cette note telle que je l'ai copiée moi-même sur l'original avec la plus scrupuleuse exactitude :
« Mardi X^e. jour de may, fu rapporté et dit à
» Paris publiquement, que dimenche dernier
» passé, les gens du dauphin en grant nombre,
» aprez plusieurs assaulz continuelment entre-
» tenuz, par force d'armes estoient entrez de-
» dens la bastide que tenoient Guillaume Glas-
» dal et autres capitaines et gens d'armes angloys
» de par le roy, avec la tour et l'yssue du pont
» d'Orleans par delà Loyre; et que ce jour les
» autres capitaines et gens d'armes tenans les
» bastides par deçà Loyre devant la ville d'Or-
» leans, s'estoient partiz d'icelles bastides et
» avoient levé leur siege, pour aler conforter
» ledit Glasdal et ses compagnons, et pour com-
» bactre les ennemis, qui avoient en leur com-

» pagnie une pucelle seule, ayant baniere en-
» tre lesditz ennemis, sicomme on disoit. *Quis*
» *eventus futurus novit Deus, bellorum dux, et*
» *princeps potentissimus in prelio* »; c'est-à-dire,
» le Dieu des armées, puissant arbitre des ba-
» tailles, sait seul quel en sera l'événement (1). Le bourgeois de Paris, zélé bourguignon, qui écrivait jour par jour, à cette époque, ce qui se passait de plus intéressant à sa connaissance, rapporte de la manière suivante la déroute des Anglais, la mort de Glacidas et les honneurs funèbres qu'on lui rendit à Paris : « Item, en celluy temps
» leverent le siege les Arminaz et firent partir
» les Angloys par force de devant Orleans :
» mais ils allerent devant Vendosme et la prin-
» drent, comme on disoit (*mensonge officiel*).
» Et partout alloit cette Pucelle armée avec les
» Arminaz, et portoit son estendart où estoit
» seulement en escript Jhesus ; et disoit on
» qu'elle avait dit à ung cappitaine angloys qu'il
» se despartist du siege avec sa compaignie, ou
» mal leur vendroit (*viendrait*) et honte à tre-
» tous : lequel la diffama moult de langaige,
» comme clamer *ribaulde et p.....;* et elle luy
» dist que maugré eulx tous ilz partiroient bien
» bref, mais il ne le verroit jà; et si seroient

(1) Registres du parlement, vol. XV, contenant depuis le 12 novembre 1428 jusqu'au 1er décembre 1436.

» grant partie de sa gent tuez. Et ainsi en ad-
» vint il, car il se noya le jour devant que l'oc-
» cision fut faicte. Et depuis fut pesché et des-
» pecé par quartier, et bollu et embosmé, et
» apporté à Saint Merry, et fut huit ou dix jours
» en la chappelle devant le cellier, et nuyt et
» jour ardoient devant son corps quatre cierges
» ou torches. Et apres fut emporté en son pays
» pour enterrer (1). »

Au milieu des inexactitudes que renferment ces deux récits on voit percer la vérité, et il était bien difficile, vu le peu de distance où l'on était du lieu de la scène, que le gouvernement anglais dérobât long-temps aux Parisiens la connaissance de ses revers.

Les mesures qu'il prit à cette époque décèlent, au reste, le trouble dont il était en secret agité. Tout excitait ses alarmes. Le frère Richard, ce célebre prédicateur dont j'ai parlé au Livre II de cette histoire, devint un objet d'inquiétudes pour le régent anglais; sa grande popularité lui faisait ombrage, et il lui fit enjoindre de s'éloigner. Voici ce que le bourgeois de Paris rapporte à ce sujet dans son Journal : « En ce
» temps s'en alla frère Richart, et le dimanche
» devant qu'il s'en debvoit aller, fut dit parmy
» Paris qu'il debvoit prescher au lieu, ou bien

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

» près, où le glorieux martyr monsieur saint
» Denis avoit esté descollé, et maint aultre mar-
» tyr. Si y alla plus de six mille personnes de
» Paris, et party la plus grant partie le sabmedy au
» soir à grans tourbes pour avoir meilleure place
» le dimanche au matin, et coucherent aux champs
» en vieilles mazures et où ils purent mieulx. Mais
» son fait fut empeschié ; comment ce fu, à tant
» m'en tais ; mais il ne prescha point, dont les
» bonnes gens furent moult troublez ; ne plus ne
» prescha pour celle saison à Paris (1). »

Cependant les chefs de guerre restés devant Orléans résolurent d'employer à quelque entreprise utile le temps de l'absence de la Pucelle. Il est bien probable qu'un peu d'amour-propre entrait pour quelque chose dans cette résolution. Après un long enchaînement de revers, Jeanne d'Arc était la première qui eût réussi à arracher la victoire des mains des Anglais, et à la faire passer dans le parti du roi (2). Il importait à la réputation de ces généraux de prouver

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII.

(2) C'est ce que remarque un historien contemporain, Æneas Sylvius, élu pape en 1458, sous le nom de Pie II. (Europæ Descriptio, cap. XLIII.) Un écrivain hollandais, plus moderne, fait aussi la même observation : « Joannæ » prima inter primos pugnans victoriam eripuit. » (Petrus Opmeerus Amstelodamensis, in Chronico.)

qu'ils pouvaient vaincre sans elle, afin qu'on n'attribuât pas à eux seuls les défaites que la France avait éprouvées avant sa venue. En conséquence, peu de temps après « le départ de la » Pucelle, le bastard d'Orleans, le mareschal » de Saincte Severe, le seigneur de Graville, » le seigneur de Courraze (*Coarase*), Poton » de Saincte Trailles (*Xaintrailles*) et plusieurs » aultres chevaliers, escuiers, et gens de guerre, » dont il y avoit partie portans guisarmes, là » venus de Bourges, Tours, Angiers, Bloys et » aultres bonnes villes de ce royaulme, se par- » tirent d'Orleans, et allerent devant Jargueau » (*Jargeau*) où ilz feirent plusieurs escarmou- » ches, qui durerent plus de trois heures, pour » veoir s'ilz le pourroient assieger. » Mais l'ange de la victoire s'était éloigné avec la guerrière inspirée ; toute l'habileté et la valeur des chefs ne purent rien obtenir, et cette entreprise ne servit qu'à mieux faire éclater la supériorité d'un génie naturel sur les ressources, trop souvent impuissantes, de l'expérience et de l'art. « Les- » quelz (*capitaines*) congneurent qu'ilz n'y pour- » roient encores riens gaigner, pour l'eaue qui » estoit haulte, qui remplissoit les fossez. » Mauvaise excuse ; elle était si basse huit jours auparavant ! « Et parce, s'en retournerent saulve- » ment. Mais les Angloys y furent fort domma- » gez ; car un vaillant chevalier d'Angleterre,

» appellé messire Henry Biset, lors capitaine » de celle ville, y fut tué, dont ilz feirent grant » deuil (1). » Voilà comme on se console.

Dunois, apparemment dégoûté par le mauvais succès de cette entreprise, se hâta de suivre les traces de la Pucelle. Il faut supposer que quelque cause inconnue l'avait retardée en chemin; car il assure qu'il arriva en même temps qu'elle au château de Loches, où le roi s'était rendu, pour se trouver plus à portée du théâtre de la guerre. Dunois dit que l'objet de son voyage était de demander au roi des troupes pour reprendre les places que les Anglais occupaient encore sur les bords de la Loire, principalement Meun, Baugenci et Jargeau, dont la possession lui semblait d'une si grande importance, qu'il ne pensait pas qu'on dût entreprendre auparavant le voyage de Reims, expédition que Jeanne d'Arc conseillait au roi avec la plus grande instance (2).

Le bruit des victoires remportées par Jeanne d'Arc l'avait devancée à la cour. Chacun brûlait d'impatience de revoir la jeune amazone, dont

(1) Histoire au vray, etc., ou Journal du siége d'Orléans. Je dois faire remarquer qu'on a ajouté à ce journal, dans toutes les copies que j'en connais, une suite d'événemens qui se prolonge jusqu'au retour du roi du voyage de Reims. Pour distinguer cette suite de la première partie de la Chronique, je ne la citerai plus que sous le titre d'*Histoire au vray, etc.*

(2) Déposition de Jean, comte de Dunois.

les exploits venaient de justifier les promesses. « A laquelle », disent les chroniques, « le roy » feist moult grant chiere (1), et la receut à grant » honneur (2). » S'il faut même les en croire, les courtisans, terrassés par l'ascendant d'une puissance supérieure, rendirent une fois hommage au génie et à la vertu. « Et si (*ainsi*) firent » tous ceulx de la court, considerans l'honneste » vie d'elle, et les grants faicts et merveilles d'ar» mes faicts par sa conduicte (3). »

Cependant les Anglais, consternés de leur défaite, s'efforçaient d'en diminuer la honte, en accréditant le bruit que la Pucelle s'était servie contre eux d'enchantemens et de sortiléges. Le célèbre Gerson, l'un des plus savans docteurs de l'Université, composa un petit écrit pour prendre sa défense. Il le fit imprimer et publier à Lyon la veille de la Pentecôte 1429, c'est-à-dire le 14 mai, six jours par conséquent après la levée du siége d'Orléans. On assure que cet imprimé fugitif existe encore dans quelques recueils ; il est inséré en entier dans les grosses du procès de révision, au rang des avis des docteurs consultés à cette époque. En voici la substance :

Samedi 14 mai 1429.

Gerson établit pour principe, « 1°. que des

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Chronique sans titre.

(3) Histoire au vray, etc.

faits sont probables lorsque leur probabilité est bien fondée et bien entendue; 2°. qu'on ne doit das les qualifier d'erronnés, au moins par une assertion positive, au-delà des termes de la probabilité, à moins que la chose ne soit totalement improbable; 3°. qu'on doit les réputer vrais, sans néanmoins aller jusqu'à une assertion absolue, lorsqu'il se présente à l'appui des raisons apparentes et des conjectures vraisemblables. »

En conséquence il prétend « qu'on peut pieusement et sainement soutenir le fait de la Pucelle Jeanne, attendu les circonstances actuelles, l'effet qui en résulte, et surtout la justice de la cause qu'elle défend, puisqu'il s'agit de rendre un royaume à son roi légitime et de débeller ses ennemis. »

Il appelle ensuite en témoignage pour elle « la sagesse et la piété de sa conduite depuis sa plus tendre enfance, dont on s'est procuré la preuve. Elle ne cherche, dit-il, ni les honneurs ni les hommes mondains; elle abhorre les haines, les séditions, les vengeances et les vanités; elle vit dans l'esprit de douceur et de prières, dans les actions de grâce, dans la sainteté et la justice; elle n'emploie pour réussir aucun des moyens défendus par l'Église, aucune surprise, aucun dol, et elle n'a en vue aucun espoir de gain; elle est reconnue, au contraire, pour être très-fidèle dans sa foi, et elle expose son corps aux bles-

sures, sans se servir d'aucune précaution extraordinaire pour s'en garantir.

» Le conseil du roi ne s'est décidé à la mettre en œuvre qu'après avoir fait et fait faire préalablement toutes les inquisitions et tous les examens convenables. Les guerriers vont avec elle sans difficulté, lui obéissent volontairement, et s'exposent sous ses ordres aux dangers de la guerre, sans craindre la honte qui retomberait sur eux s'ils étaient vaincus ayant une femme à leur tête. Ces mêmes guerriers n'agissent point avec témérité; ils n'en suivent pas moins dans leur conduite les règles de la prudence et celles de l'art militaire : preuve que Jeanne n'est pas obstinée dans son avis, quoiqu'elle se répute avertie et conduite par Dieu lui-même. Les ennemis, au contraire, fuient à son approche, courent se cacher, et la terreur les fait crier comme des femmes dans les douleurs de l'enfantement.

» Enfin, dit-il, on ne peut lui faire un reproche légitime à l'occasion des vêtemens d'homme dont elle use : si l'ancienne loi le défendait aux femmes sans aucune distinction, la loi nouvelle ne prononce pas la même prohibition. Cette défense subsiste toujours, il est vrai; mais elle n'a lieu qu'en vertu du fondement moral sur lequel elle est appuyée, et alors la défense doit céder au cas de nécessité et d'utilité. Or, telle est la position dans laquelle elle se trouve. Elle se re-

vêt de l'habit des guerriers pour combattre les ennemis de la justice, pour défendre les Français, et pour prouver que Dieu confond, quand il le veut, les hommes les plus puissans par la main d'une femme. »

Cet exposé succinct de l'ouvrage de Gerson fait connaître d'une manière assez claire la situation des esprits et des choses à l'époque du siége d'Orléans. Ainsi dégagé des épines de la scolastique, il ne présente que des principes vrais et des faits intéressans. Il prouve en même temps que Charles VII avait encore des sujets fidèles dans l'université de Paris (1).

L'hésitation semble avoir été le trait distinctif du caractère de Charles VII, au moins à cette époque de sa vie. Qui ne croirait qu'après ce qui venait d'avoir lieu, il ne dût s'abandonner aveuglément aux avis de la jeune inspirée, et tenter, sous sa conduite, les entreprises les plus hardies et les plus héroïques? Il n'en fut pas ainsi. On eût dit qu'étonné de la prospérité de ses armes, après de si longs revers, il lui fallût du temps pour s'accoutumer à ne pas regarder comme un rêve ce brusque changement de fortune. Au lieu de profiter du premier moment d'enthousiasme pour conduire ses armées de victoire en victoire, il

(1) M. de l'Averdy, Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, tom. III, pag. 110 et 111.

retomba dans ses premières irrésolutions ; il tint chaque jour de nouveaux conseils ; il laissa le temps s'écouler. Il semble que ce malheureux prince conspirât pour ses ennemis, et qu'un mauvais génie le poussât à détruire l'ouvrage de la Providence.

Les caractères indécis sont le supplice des personnes actives et promptes à prendre leur parti. Jeanne d'Arc souffrait tous ces retards avec la plus vive impatience. Chaque heure inutilement perdue lui paraissait irréparable, attendu le peu de durée de sa mission. « Je ne durerai qu'un an » et guère au-delà », disait-elle souvent au roi ; « il faut tâcher de bien employer cette année (1). » Un jour que le roi s'était enfermé dans son cabinet avec messire Christophe de Harcourt, évêque de Castres, son confesseur, et avec le seigneur de Trèves, qui avait été autrefois chancelier de France, et ne s'était démis de cette charge qu'à cause de son grand âge, la jeune prophétesse, cédant à son impatience, vint frapper à la porte de la chambre. Aussitôt que le roi eut su que c'était elle, il ordonna de la faire entrer. Jeanne s'avança d'un air humble et modeste, s'agenouilla devant le roi, et l'embrassant par les jambes : « Noble dauphin », lui dit-elle, « ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

» au plus tôt à Reims prendre votre digne cou-
» ronne ! » L'évêque de Castres, entrant alors en conversation avec elle, lui demanda si c'était son conseil qui lui avait inspiré ce qu'elle venait de dire ? Jeanne répondit que oui, et qu'elle était fréquemment incitée à cela (*stimulata de hujusmodi re*). « Ne voulez-vous pas », dit alors le prélat, « nous dire ici, en présence du roi, la
» manière de votre conseil quand il vous parle ? »
Jeanne d'Arc rougit à cette proposition. « Je con-
» çois assez bien », dit-elle, « ce que vous voulez
» savoir, et je vous le dirai volontiers. » Le roi prit alors la parole. « Jeanne », lui-dit-il, « vous
» plaît-il bien déclarer ce qu'il demande, en pré-
» sence des personnes qui sont ici ? » Elle répondit que oui, et continua à peu près en ces termes :
« Quand il me déplaît en quelque manière, de
» ce que je ne suis pas facilement crue des choses
» que je dis de la part de Dieu, je me retire à
» part, et je prie Dieu, me plaignant à lui, et
» lui demandant pourquoi on ne croit pas faci-
» lement ce que je dis. Et, ma prière faite, j'en-
» tends alors une voix qui me dit : Fille de Dieu,
» va, va, va, je serai à ton aide, va ! Et quand
» j'entends cette voix, j'éprouve une grande joie,
» et voudrais toujours être en cet état. » En faisant ce récit, et particulièrement en répétant les paroles de la voix dont elle se disait assistée, la jeune prophétesse paraissait ravie dans une es-

pèce d'extase, et elle levait les yeux au ciel avec une expression si vive et si touchante, que les assistans n'en perdirent jamais le souvenir (1).

Cependant plusieurs princes du sang étaient d'avis que le roi n'entreprît pas encore le voyage de Reims, et commençât par essayer la conquête de la Normandie (2). Leurs raisons étaient plausibles : la Normandie, pleine de mécontens, était à la portée des forces du roi; pour se rendre à Reims, au contraire, il fallait traverser la Bourgogne, une partie de la Champagne, s'éloigner du centre de la puissance royale, s'isoler de tout appui et de tout secours. L'intérêt du duc d'Alençon était qu'on commençât par la conquête de la Normandie, afin qu'il fût plutôt réintégré dans la possession des terres de son apanage; et il est probable que de tous les princes du sang c'était celui qui conseillait le plus vivement d'adopter ce parti. On ne voulait pas voir que ce serait de ce côté que le régent anglais, instruit aussi bien que les Français de l'état des choses dans ce pays, porterait d'abord toutes ses forces ; on ne voulait pas voir que le succès des opérations de la Pucelle dépendrait en partie de leur témérité même; on ne mettait pas en ligne de compte l'impression que la cérémonie du sacre de Charles VII, au milieu de la puissance anglaise et bourgui-

(1-2) Déposition de Jean, comte de Dunois.

gnonne, produirait sur les esprits; on s'arrêtait aux maximes d'une politique vulgaire, quand il s'agissait de confondre tous les calculs de la politique. Mais Jeanne d'Arc, mieux inspirée, comme l'événement l'a prouvé, que tous les généraux et les conseillers du roi, persista toujours à soutenir qu'il fallait que le roi allât se faire sacrer et couronner à Reims. Elle donnait pour raison de son opinion que, quand le roi serait sacré et couronné, la puissance de ses adversaires irait toujours en diminuant, et qu'ils ne pourraient nuire ni à lui ni au royaume (1). Tout le monde finit par se ranger à son avis (2).

Cédant lui-même enfin au désir de la Pucelle, Charles lui promit d'entreprendre le voyage de Reims aussitôt qu'on aurait chassé les Anglais des places qu'ils occupaient encore sur la Loire, au-dessus et au-dessous d'Orléans. En conséquence, « il manda de toutes parts tous ses nobles » pour le suivre dans cette glorieuse expédition (3). La renommée semait partout le bruit des victoires de la guerrière, et l'enthousiasme que ces nouvelles répandait de proche en proche attira de tous les points des provinces res-

(1) Déposition du comte de Dunois.

(2) Dépositions du comte de Dunois et de Louis de Contes.

(3) Chronique sans titre.

tées françaises les chevaliers encore en état de porter les armes pour la cause sacrée du roi et de la patrie.

L'amour et le respect du peuple pour l'envoyée du Seigneur (car c'est ainsi qu'elle était généralement regardée par les sujets du roi Charles) augmentaient de plus en plus, et se manifestaient par les témoignages les plus touchans. Des femmes vénérables par leur âge, se prosternaient devant elle malgré tout ce qu'elle pouvait faire pour l'empêcher (1). Par un mélange de dévotion et de cette curiosité naïve qui caractérise les peuples à demi-civilisés, beaucoup de personnes la priaient de leur laisser voir ses pieds et ses mains (2), comme si elles eussent douté qu'une sainte pût être conformée comme une femme ordinaire. On les baisait avec respect (3), on baisait ses vêtemens (4), on baisait même les pieds de son cheval (5). Jeanne s'affligeait beaucoup de ces hommages excessifs ; il lui semblait que c'était *une sorte d'adoration* criminelle ; elle se fâchait même quelquefois (6) : mais que pouvait-elle faire? La crainte d'affliger ces bonnes gens par des paroles

(1) Déposition de Simon Beaucroix.

(2) La Pucelle, interrogatoire du 3 mars 1430.

(3) Déposition de maître Barbin, avocat du roi.

(4) La Pucelle, interrogatoire du 3 mars 1430.

(5) Déposition de maître Barbin.

(6) Déposition de Simon Beaucroix.

trop sévères, retenait souvent sur ses lèvres l'expression de son mécontentement; et maître Pierre de Versailles, qui se trouvait à Loches à cette époque, lui disant un jour « qu'elle faisait » mal de souffrir de tels honneurs qui ne lui ap- » partenaient pas, et qu'il fallait qu'elle s'en gar- » dât, parce que ces choses faisaient les hommes » idolâtrer. »—« En vérité », lui répondit-elle avec cette candeur et cette bonne foi qui formaient un des traits distinctifs de son caractère, « en » vérité, je ne saurais m'en garder, à moins que » Dieu ne veuille bien m'en garder lui-même (1). »

Les êtres surnaturels dont Jeanne d'Arc se disait visitée inspiraient surtout la curiosité la plus vive; on l'accablait là-dessus de questions indiscrètes. D'Aulon même, le sage et prudent d'Aulon, ne put résister au désir d'en savoir plus que les autres, et demanda à la jeune inspirée « qui » estoit sondit conseil? Laquelle luy respondi » qu'ils estoient trois ses conseillers, desquelx » l'un estoit tousjours residamment avecques » elle; l'aultre aloit et venoit souventefoys vers » elle et la visitoit; et le tiers estoit celuy avec » lequel les deux aultres deliberoient. Et advint » que une fois entre les aultres, il qui parle » (*d'Aulon*) lui priast et requist, qu'elle luy » voulsist (*voulût*) une fois monstrer icelluy

(1) Déposition de maître Barbin.

» conseil : laquelle lui respondi qu'il n'estoit pas
» assés digne ne vertueux pour icelluy veoir. Et
» sur ce, se desista ledit depposant de plus
» avant luy en parler ne enquerir (1). »

Les préparatifs de la nouvelle expédition avançaient cependant avec assez de rapidité, et les troupes arrivaient de toutes parts. Jeanne d'Arc, qui ne perdait pas de vue une seule des révélations qui lui avaient été faites, et qui en avait eu de fort extraordinaires touchant la maison d'Orléans (2), pria le roi de lui laisser faire des prisonniers dans cette campagne, parce qu'elle espérait en avoir assez un jour pour acquitter la rançon du duc Charles (3).

Sur ces entrefaites un des frères de Jeanne arriva auprès d'elle (4) pour partager la gloire de ses travaux; c'était sans doute Jean d'Arc, second fils de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée; car, comme je l'ai déja dit, Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle, parti en même temps de Vaucouleurs, était depuis long-temps auprès d'elle, et il ne paraît pas que Jacques d'Arc ait jamais consenti à laisser s'éloigner de lui Jacquemin, l'aîné de ses fils.

1er juin 1429.

(1) Déposition de J. d'Aulon.

(2) La Pucelle, interrogatoire du 23 février 1430.

(3) La Pucelle, en l'interrogatoire du 12 mars 1430.

(4) Lettre de Guy IV, sire de Laval, à ses mère et grand'mère.

Après les premiers momens, naturellement employés à se donner des témoignages mutuels du plaisir qu'ils éprouvaient à se voir, la conversation ne pouvait manquer de tomber sur le pays qui les avait vus naître.

« A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère ! »

Jeanne d'Arc, qui semble avoir nourri dans son sein tous les sentimens nobles et vertueux, conserva toujours le plus tendre attachement pour le toit rustique, asile de son enfance ; elle ne se rappelait qu'avec émotion les riantes vallées, les rivages verdoyans de la Meuse, les champs fertiles où elle avait tant de fois conduit ses troupeaux (1), les forêts majestueuses où elle s'était si souvent retirée pour jouir de la fraîcheur de l'ombre, et se livrer, sans craindre d'être interrompue, au charme mélancolique d'une rêverie contemplative. Sans doute l'arbre antique des fées ne fut pas oublié parmi les objets qui revenaient en foule se présenter à sa mémoire ; elle en demanda peut-être avec intérêt des nouvelles à son frère, et il lui raconta qu'on disait dans le pays que c'était sous cet arbre mystérieux *qu'elle avait pris son fait.* Jeanne l'assura qu'on se trompait beaucoup, et témoigna un grand

---

(1) Déposition du comte de Dunois.

éloignement pour tout ce qui pouvait ressembler à la magie (1).

Enfin tout se trouva prêt pour l'expédition. Le roi voulait donner à Jean II, duc d'Alençon, le commandement en chef de l'armée (2), avec le titre de son lieutenant général (3), et Jeanne d'Arc désirait beaucoup que le prince l'accompagnât dans cette campagne. Le duc ne demandait pas mieux; il venait, dans cette intention, « d'acquitter ses ostages touchant la rançon ac- » cordée pour sa delivrance (4). » Mais la duchesse, son épouse, Marie d'Armagnac, éprouvait les plus vives alarmes en le voyant prêt à s'éloigner. Elle dit à la jeune guerrière que le prince avait été long-temps prisonnier en Angleterre; qu'il avait fallu exposer des sommes énormes pour sa délivrance, et que, si elle s'en croyait, elle le prierait de demeurer. « Ne crai- » gnez rien, madame, » lui répondit la prophétesse; « je vous le ramenerai sain et sauf, et » aussi bien portant, voire en meilleur état, qu'il » n'est maintenant (5). » La duchesse laissa partir son époux sur cette assurance, tant les pro-

(1) La Pucelle, interrogatoire du 24 février 1430.
(2) Chronique sans titre.
(3) Déposition de Jean, duc d'Alençon.
(4) Chronique sans titre.
(5) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

messes de cette jeune fille avaient alors de crédit sur les personnes du plus haut rang. Le roi, dit une chronique du temps, « commanda expresse- » ment au duc d'Alençon qu'il usast et feist en- » tierement par le conseil d'elle (1). »

La lettre suivante, écrite précisément à cette époque par un des plus grands seigneurs du royaume, Guy, quatrième de nom, sire de Laval, à ses mère et aïeule, donnera une plus juste idée que tout ce que je pourrais dire de l'état des affaires et de la disposition des esprits au temps où se passaient les événemens qui nous occupent. L'antiquité du langage dans lequel cette lettre est écrite, jointe à l'éloignement où nous sommes des faits qu'elle rappelle, peut en rendre la lecture pénible et l'intelligence difficile ; mais il me semble que ces légers inconvéniens sont bien rachetés, par le plaisir que tout lecteur amoureux de la vérité doit trouver à contempler ces précieux vestiges des temps évanouis, ces traces d'une existence fugitive, ces feuilles encore empreintes des sentimens d'une époque fameuse dans les fastes de l'histoire, et où respirent, pour ainsi dire, les désirs, les craintes et les espérances qui animaient, il y a quatre cents ans, le cœur d'un vrai chevalier français. Sans doute au moment où sa main, aujourd'hui consumée

(1) Histoire au vray, etc.

et réduite en poudre, traçait ces caractères, il était loin de penser que cet écrit, dérobé par l'effet du hasard à l'oubli et à la destruction, servirait quatre cents ans plus tard de document historique à l'auteur de la vie de Jeanne d'Arc, de l'héroïne qui faisait déjà l'objet de son admiration, qui ne jouissait encore que de la moitié de sa gloire, et dont il était loin de prévoir la fin tragique et prématurée !

« Mes tres redoubtées dames et meres, de-
» puis que je vous escrivis de Saincte Catherine
» de Fierbois, vendredy dernier, j'arrivay le
» samedy à Loches, et allay veoir monsieur le Vendredi 3 juin 1429.
» daulphin (*Louis XI*) au chastel, à l'issue de Samedi 4.
» vespres, en l'eglise collegiale, qui est tres bel
» et gracieux seigneur, et tres bien formé et
» bien agile et habile, de l'eage d'environ sept
» ans (1) qu'il doibt avoir. Et illec vis ma cou-
» sine, la dame de la Tremouille, qui me feit
» tres bonne chiere (*accueil*), et, comme on
» dit, n'a plus que deux mois à porter son enf-
» fant. Le dimanche, j'arrivay à Sainct Ai-
» gnan (2), où estoit le roy, et envoyé querir et Dimanche 5.
» et venir de mon logis le sieur de Treves, et
» s'en alla au chastel avec luy mon oncle, pour

(1) Il était né en 1422 : donc cette lettre a dû être écrite et 1429.

(2) Petite ville sur le Cher, à environ neuf lieues E. N. de Loches.

» signifier (*annoncer*) au roy que j'estois venu, » et pour sçavoir quant il luy plairoit que j'al- » lasse devers luy. Et j'eus responce que j'y al- » lasse si tost qu'il me plairoit; et me feit tres » bonne chiere, et me dit moult de bonnes pa- » rolles. Et quant il estoit allé par la chambre, » ou parlé avec aulcun aultre, il se retournoit » chacunefois devers moy, pour me mectre en » parolle d'aulcunes choses, et disoit que j'es- » tois venu au besoing, sans mander, et qu'il » m'en sçavoit meilleur gré. Et quant je lui di- » sois que je n'avois pas amené telle compaignie » que je desirois, il respondit qu'il suffisoit bien » de ce que j'avois amené, et que j'avois bien » povoir d'en recepvoir greigneur (*plus grand*) » nombre. Et dit le sieur de Treves à sa maison, » au sieur de la Chapelle, que le roy, et tous » ceulx d'environ luy, avoient esté contens des » personnes de mon frere et de moy, et que » nous leur revenions bien. Et jura bien fort » qu'il n'estoit pas mencion, que à ung de ses » amis et parens qu'il eust, il eust faict si bon » accueil, ne si bonne chiere, dont il n'est pas » meshistre (peut-être *chiche*) de faire bonne » chiere, ne bon accueil, comme il disoit.

Lundi 6 juin 1429. » Et le lundy me party avec le roy pour ve- » nir à Selles en Berry, à quatre lieues (1) de

(1) A l'est.

» Sainct Aignan ; et feit le roy venir au de-
» vant de luy la Pucelle, qui estoit de pa-
» ravant à Selles : disoient aulcuns que ce
» avoit esté en ma faveur, parce que (*afin que*)
» je la veisse. Et feit ladite Pucelle tres bonne
» chiere à mon frere et à moy, estant armée
» de toutes pieces, sauve la teste, et te-
» nant la lance en main. Et après que fusmes
» descendus à Selles, j'allay à son logis la veoir ;
» et feit venir le vin, et me dist qu'elle m'en
» feroit bien tost boyre à Paris. Et semble chose
» toute divine de son faict, et de la veoir et de
» l'ouyr. Et s'est partie ce lundy aux vespres de
» Selles, pour aller à Romorantin, à trois lieues
» en allant en avant, et approuchant des adve-
» nues, le mareschal de Boussac (*Sainte Sévère*)
» et grant nombre de gens armez et de la com-
» mune avec elle. Et la veis monter à cheval,
» armée tout en blanc, sauf la teste, une petite
» hache en sa main, sur un grant coursier noir,
» qui à l'huys (*porte*) de son logis se demenoit
» tres fort, et ne souffroit qu'elle montast : et
» lors elle dist : — Menez le à la croix, — qui
» estoit devant l'eglise, auprès au chemin ; et
» lors elle monta sans qu'il se meust, comme
» s'il fust lié. Et lors se tourna vers l'huys de
» l'eglise, qui estoit bien prouchain, et dit en
» assez voix de femme : — Vous les prebstres et
» gens d'eglise, faictes processions et prieres à

» Dieu. — Et lors se retourna à son chemin, en
» disant, —Tirez avant, tirez avant ! — son esten-
» dart ployé, que portoit ung gracieux page
» (*Louis de Contes*), et avoit sa hache petite en
» la main ; et ung sien frere, qui est venu de-
» puis huit jours (*Jean d'Arc*), partoit aussi
» avec elle, tout armé en blanc. Et arriva ce
» lundy à Selles monsieur le duc d'Alençon, qui
» a tres grosse compaignée, et ay aujourd'huy
» gaigné de luy à la paulme une convenance. Et
» n'est point encores icy venu mon frere de
» Vendosme. J'ay icy trouvé l'ung des gentilz-
» hommes de mon frere de Chauvigny, pour ce
» qu'il avoit desja ouy que j'estois arrivé à
» Saincte Catherine ; et m'a dit qu'il avoit es-
» cript aux nobles de ses terres, et qu'il pense
» estre bientost par deça. Et dist que ma sœur
» est bien sa mye, et plus grasse qu'elle n'a ac-
» coustumé. Et l'on dit icy que monsieur le con-
» nestable (*Artus, comte de Richemont, duc de*
» *Bretagne après la mort de son frère*) vient
» avec six cens hommes d'armes et quatre cents
» hommes de traict ; et que Jehan de la Roche
» vient aussi, et que le roy n'eut pieça (*depuis*
» *long-temps*) si grant compaignie que on es-
» pere estre icy ; ne oncques gens allerent de
» meilleure voulenté que vont à cette cy. Et
» doibt cejourd'huy arriver icy mon cousin de
» Raiz (*le maréchal*) ; et croist ma compagnie ;

» et, quoy que ce soit, ce qu'il y a est bien honneste et d'appareil. Et y est le seigneur d'Argenton l'ung des principaux gouverneurs, qui me faict bien bon recueil (*réception*) et bonne chiere. Mais de l'argent, n'y en a il point à la cour, que si estroictement, que pour le temps present je n'y espere aucune recousse (*secours*) ni soustenue. Pour ce, vous, madame ma mere, qui avez mon sceau, n'espargnez point ma terre par vente ne par engage (*aliénation*), ou advisez plus convenable à faire, là où nos personnes sont à estre saulvez, ou aussi, par deffault, abaissez, et, par adventure, en cas de perir; car si nous ne faismes (*faisons*) ainsi, veu qu'il n'y a point de soulde (*solde*), nous demourerons tous seuls : et jusques icy nostre faict a esté et est en bon honneur, et a esté nostre venue au roy et à ses gens tous, et aussi aux aultres seigneurs qui viennent de toutes parts, bien agreable, et nous font tous meilleure chiere que ne vous pourrions escrire.

» La Pucelle m'a dict en son logis, comme je la suis allé y veoir, que trois jours avant mon arrivée, elle avoit envoyé à vous, mon ayeule, un bien petit anneau d'or, mais que c'estoit bien petite chose, et qu'elle vous eust voulentiers envoyé mieulx, consideré vostre recommandation (*mérite et qualité*). Cejourd'huy Mercredi 8 juin 1429.

» monsieur d'Alençon, le bastard d'Orleans
» (*Dunois*) et Gaucourt (*grand-maître de la*
» *maison du Roi*), doibvent partir de ce lieu de
» Selles, et aller après la Pucelle. Et avez faict
» bailler je ne scay quelles lectres à mon cousin
» de la Trimouille (*le ministre*) et au sieur de
» Treves, par occasion desquelles le roy s'ef-
» force de me vouloir retenir avec luy jusques
» à ce que la Pucelle ait esté devant les places
» angleiches d'environ Orleans (1) : et est desja
» l'artillerie pourveue; et ne s'esmayd point
» (*ne doute point*) la Pucelle qu'elle ne soit
» tantost avec le roy (*qu'elle ne soit bientôt de*
» *retour auprès du roi*), disant que lorsqu'il
» prendra son chemin à tirer avant vers Reims,
» que je irois avec lui : mais jà Dieu ne veuille
» que je ne le face et que je ne aille (*à Dieu*
» *ne plaise que je n'y aille pas*), et entretant
» (*autant*) en dit mon frere. Et comme (*dit*)
» monsieur d'Alençon, ce que abandonné (*cette*
» *entreprise abandonnée*) qui seroit celui qui de-

---

(1) Probablement les deux dames, mère et aïeule du sire de Laval, craignant que l'ardeur de ce brave chevalier ne l'exposât à périr dans une expédition qui pouvait être fort périlleuse, avaient supplié le roi, le sire de la Trémoille et le seigneur de Trèves, leurs parens, de le retenir à la cour jusqu'à ce que le premier succès de la Pucelle fût confirmé par de nouvelles victoires.

» moureroit (1)? Et pense que le roy se partira » ce jeudy (*jeudy prochain*) d'icy, pour s'ap- » proucher plus près de l'ost (*l'armée*); et vien- » nent gens de toutes parts chaque jour. Après » vous feray sçavoir, sitost qu'on aura aulcune » chose besongné, ce qui aura esté executé. Et » espere lon que avant qu'il soit dix jours, la » chose soit bien avancée de costé ou d'aultre; » mais tous ont si bonne espérance en Dieu, que » je croy qu'il nous aydera. Mes tres redoub- » tées dames et meres, nous nous recomman- » dons mon frere et moy à vous, le plus hum- » blement que pouvons, et vous envoye des blans » signez de ma main, affin, si bon vous semble, » du datte de cette présente (*sous la même date* » *que la présente*) escrire aulcune chose du con- » tenu cy dedans à M. le duc (*au duc de Bre-* » *tagne*), que lui en escrivez (*que vous puissiez* » *lui en écrire*); car je ne luy escris oncques puis » (*car je ne lui écrirai plus*). Et vous plaise » aussi sommairement nous escrire de vos nou- » velles, et vous, madame ma mere, en quelle » santé vous vous trouvez, après les medecines

(1) Je soupçonne qu'il y a ici une faute de copiste, et qu'il faudrait lire : « Et autant en dit mon frere, et comme » monsieur d'Alençon, que abandonné (*infâme*) seroit » celui qui demoureroit. » C'est ce que je ne puis vérifier, n'ayant pas l'original sous les yeux.

» qu'avez prinses ; car j'en suis à tres grant
» malaise (*très-inquiet*). Et vous envoye dessus
» ces presentes, minute de mon testament,
» affin que vous, mes meres, m'advertissez et
» escripvez, par les prouchainement venans, de
» ce que bon vous semblera que j'y adjouste ; et
» y pense encor de moy y adjouster entre deux ;
» mais je n'ay encor eu que peu de loisir. Mes
» tres redoubtées dames et meres, je prie le
» benoist Filz de Dieu, qui vous doint (*qu'il*
» *vous donne*) bonne vie et longue ; et nous re-
» commandons aussi tous deux à nostre frère
» Louis. Et pour le liseur de ces presentes (1),
» que nous saluons, le sieur du Boschet, et
» nostre cousine sa fille, ma cousine de la Cha-
» pelle, et toute vostre compaignie, et pour
» l'accès et.... (*il y a ici quelques mots illisibles*)
» solliciter de la chevance (*de l'argent*) au
» mieulx que faire se pourra, et n'avons plus
» en tout qu'environ trois cents escus du poids
Mercredi 8 juin 1429. » de France. Escript à Selles, ce mercredy
» 8 de juin (2). Et ce vespres sont arrivez icy
» M. de Vendosme, M. de Boussac et aultres ;

(1) Ceci semble indiquer qu'à l'exemple des plus grands seigneurs de ce siècle, les dames de Laval ne savaient pas lire.

(2) Ceci achève de prouver que la date de l'année devait être 1429, car le 8 juin de cette année-là tombe en effet un mercredi.

» et La Hire s'est approuché de l'ost ; et aussi
» on besongnera bientost : Dieu vueille que ce
» soit à vostre desir. Vos humbles filz, GUY et
» ANDRÉ DE LAVAL, et GUY (*peut-être* GILLES)
» DE LAVAL (1). »

Qui n'admirerait la noblesse de sentimens, éloignée de tout faste et de toute exagération, dont cette lettre offre l'image? Avec quel désintéressement ce brave Guy de Laval veut qu'on vende ses biens pour subvenir à la solde de ses troupes, que le roi ne peut entretenir! Quel généreux dévouement respire dans les lignes où, sans dissimuler les dangers qu'ils vont courir lui et son frère, il fait connaître d'une manière détournée et respectueuse, à sa mère et à son aïeule effrayées, sa ferme résolution de suivre dans cette expédition glorieuse la guerrière envoyée par le ciel pour délivrer la France! Peut-on rien voir de plus touchant que les témoignages de vénération profonde, de confiance sans bornes, de tendresse et de déférence que ce bon chevalier donne a sa mère, à la fin de cette lettre, monument précieux d'une simplicité de mœurs vraiment patriarcale, plus frappante encore et plus admi-

(1) Cette lettre se trouve dans La Roque, chap. XLIII, de la Noblesse ; dans Godefroy, Recueil des historiens de Charles VII, et dans le tome VII de la Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France.

rable dans un rang élevé, et que n'ont peut-être pas assez précieusement conservée les descendans de ces illustres familles, long-temps uniques dépositaires de la gloire nationale? Tout ce que dit Guy de Laval de la situation des finances royales, de la confiance qu'inspirait Jeanne d'Arc aux troupes, et du mouvement général des esprits, mérite surtout la plus grande attention; les détails qu'il donne sur l'héroïne du quinzième siècle sont d'autant plus précieux, qu'il l'avait vue, et s'était entretenu long-temps avec elle, l'avant-veille du jour où il écrivait.

La déposition du duc d'Alençon s'accorde parfaitement avec les faits racontés dans cette lettre. Il rapporte qu'il vint rejoindre la jeune guerrière à Selles-en-Berry, d'où il partit pour aller se réunir aux troupes rassemblées *vers Orléans*. C'est probablement à Romorentin, où nous avons vu que Jeanne d'Arc se rendit en sortant de Selles, qu'ils trouvèrent les troupes dont il veut parler. « Et tant firent », dit-il, « que furent rassemblés » des gens du roi jusqu'au nombre de six cents » lances (1800 *hommes*), desirant aller à la ville » de Jargueau (*Jargeau*) que les Anglais te- » naient occupée (1). » Ils prirent en effet le chemin de cette place, et arrivèrent à la fin du jour à l'entrée d'un bois dans lequel ils passèrent

Jeudi 9 juin 1429.

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

la nuit (1). On trouve encore aujourd'hui un bois considérable sur la route que durent suivre les troupes royales commandées par la Pucelle et le duc d'Alençon, pour se rendre de Romorentin devant Jargeau. Comme le jour approchait, les sentinelles avancées entendirent ou aperçurent une troupe armée qui venait vers le bois : on reconnut bientôt que c'était une division de l'armée royale, commandée par Dunois, Florent d'Illiers et quelques autres chefs. On fit la revue générale des troupes alors réunies, et on trouva que leur nombre s'élevait à environ douze cents lances ou trois mille six cents hommes (2). C'était bien peu de monde pour entreprendre le siége d'une place alors très-forte, défendue par une vaillante garnison, commandée par Guillaume Pôle, comte de Suffolck, l'un des meilleurs généraux de l'Angleterre ; et il s'éleva à ce sujet un grand débat entre les chefs de guerre de l'expédition. Quelques-uns étaient d'avis que, sans s'arrêter à cette considération, on tâchât d'emporter la ville d'assaut ; d'autres, au contraire, « assurant que les Anglais avaient grande » puissance, et étaient en grande multitude », voulaient qu'on attendît de nouveaux renforts. Jeanne d'Arc, témoin de leur contestation, prit alors la parole. « Ne craignez », dit-elle, « aucune

(1-2) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

» multitude, et ne faites point difficulté de donner assaut à ces Anglais; car Dieu conduit votre œuvre. Croyez », ajouta-t-elle, « que si » je n'étais pas sûre que Dieu même conduit ce » grand ouvrage, je préférerais garder les brebis » à m'exposer à tant de contradictions et de périls. » Ce discours fit impression sur l'esprit des chefs, et on se remit en marche (1), non pas directement vers Jargeau, comme semble l'indiquer le récit du duc d'Alençon, mais vers Orléans, où l'on devait d'abord se réunir à quelques autres troupes, et « où ilz furent receuz à tres » grant joye de tous les citoyens, et sur tous les » aultres, la Pucelle, de laquelle veoir ne se » pouvoient saouler (2). »

Vendredi 10 juin 1429.

Tous les renforts qu'on pouvait espérer étant arrivés, on partit le lendemain d'Orléans, et l'on se dirigea sur Jargeau par le Val de Loire. On peut évaluer l'armée française à quatre ou cinq mille hommes. Au nombre des chefs qui accompagnaient la Pucelle se faisaient remarquer, après Dunois et le duc d'Alençon, le maréchal de Sainte-Sévère, l'amiral de Culan, le seigneur de Graville, grand-maître des arbalétriers, Ambroise de Lore, Gautier de Brussac, Florent d'Illiers,

Samedi 11 juin, selon l'Histoire au vray, et les registres du parlement, tom. XV.

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(2) Histoire au vray, etc.

La Hire, Jamet de Tilloy (1), « et ung vaillant » gentilhomme deslors fort renommé, appelé » Thudual de Carmoisen, dit le Bourgeois, de » la nacion de Bretaigne (2). » Une partie des soldats « portaient guisarmes, haches, arbalestres, et aultres mailletz de plomb (3). » L'artillerie était assez nombreuse ; on y voyait figurer plusieurs pièces appartenant à la ville d'Orléans, et entre autres une bombarde appelée *bergiere* ou *bergerie* (4). Peut-être lui avait-on donné ce nom par allusion au premier état de la libératrice d'Orléans qui, de bergère, était devenue général d'armée pour repousser les léopards anglais des belles provinces de la France.

On s'était flatté de s'emparer des faubourgs de Jargeau par surprise, et d'y coucher ce jour-là même. Mais le comte de Suffolck, prévenu à temps de la venue de l'armée française, sortit de la place, et vint lui-même au-devant d'elle à la tête de sa garnison (5). La courageuse résolution du général anglais était une de ces habiles témérités qui, lorsque la fortune commence à abandonner un parti, changent quelquefois la face des affaires, et forcent la victoire à revenir à ses

---

(1) Histoire au vray, etc.; Jean Chartier, Histoire de Charles VII; Chronique sans titre.

(2-3 4) Histoire au vray, etc.

(5) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

premiers favoris. Le succès sembla d'abord répondre à ses espérances : l'armée française, étonnée de se voir prévenue, reçut le choc avec faiblesse. Suffolck avait trop d'habileté pour ne pas profiter de ce premier avantage ; il excite ses soldats, il leur promet la victoire ; les Anglais redoublent d'efforts ; les Français se troublent, reculent ; le désordre se met dans leurs rangs ; Crécy, Azincourt, Crévant et Verneuil reviennent se présenter à la mémoire des généraux alarmés.

Le moment était décisif. Jeanne arrache son étendard des mains de celui qui le portait ; elle presse les flancs de son coursier ; elle s'élance au milieu de la mêlée. Sa voix, accoutumée à commander la victoire, retentit aux oreilles des guerriers découragés, et réveille en même temps leur valeur et leurs espérances. Ils se réunissent, ils se pressent autour de la jeune amazone, ils marchent au combat avec une nouvelle ardeur. Tous brûlent d'effacer dans le sang de leurs ennemis la honte d'avoir reculé devant eux aux yeux de la guerrière inspirée..... Le choc dut être terrible ; mais le succès ne pouvait être douteux. En un instant les Anglais, enfoncés de toutes parts, furent forcés de rentrer dans la ville, et d'abandonner les faubourgs à l'armée française (1).

Toujours prompts à passer du découragement

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

à la confiance la plus téméraire, les Français ne firent presque aucune patrouille pendant la nuit suivante, et se gardèrent si mal que, si les Anglais eussent fait une sortie, l'armée eût été dans le plus grand péril. Mais Dieu conduisait cette entreprise, remarque le duc d'Alençon (1); et c'est une nouvelle preuve à ajouter à tant d'autres, de la vérité du proverbe populaire, *ce que Dieu garde est bien gardé.*

Le lendemain dès la pointe du jour on disposa l'artillerie; et, dans la matinée, les bombardes et autres machines de guerre commencèrent à tirer sur la ville (2). Dimanche 12 juin 1429.

Avec Guillaume Pôle, comte de Suffolck, s'étaient renfermés dans la place plusieurs capitaines renommés, entre autres, Jean et Alexandre Pôle, ses frères (3), qui avaient résolu de s'ensevelir sous les murs de Jargeau avec le chef de leur famille. La garnison se composait de guerriers éprouvés (4), qui avaient appris le métier de la guerre à l'école de Henri V, et avaient suivi ce prince, de victoire en victoire, jusqu'au cœur de la France. Par un aveuglement dont on ignore la cause, mais qui pouvait avoir été produit par quelque vexation du ministre la Trémoille, propriétaire de la ville de Sully, voisine de celle de

---

(1-2) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(3-4) Histoire au vray, etc.

Jargeau, les habitans de cette dernière place s'étaient rangés sous les bannières du comte de Suffolck, faisaient cause commune avec les Anglais (1), et n'étaient pas ceux qui montraient le moins d'obstination à repousser de leurs murs les guerriers de leur roi légitime.

L'artillerie de la place était nombreuse, et répondait avec vigueur à celle des assiégeans (2). Cependant celle-ci, dirigée par la Pucelle, qui avait un talent extraordinaire pour disposer l'artillerie (3), produisait un grand ravage dans la place. « Et en peu d'heures », dit une chronique, « fut cette ville fort battue et empirée de bom» bardes et de canons (4). »

Jeanne d'Arc dut à la justesse de coup d'œil dont la nature l'avait douée, de sauver la vie au duc d'Alençon d'une manière miraculeuse. Dans un moment où il considérait attentivement les dehors de la place : « Éloignez-vous de là », lui dit-elle, « ou cette machine », en lui montrant de la main une machine placée sur les remparts, « va tirer et vous tuer. » Le duc se retira, et presque aussitôt le coup partant de la machine,

---

(1) Monstrelet, en ses Chroniques.

(2) Histoire au vray, etc.

(3) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(4) Chronique sans titre.

vint frapper (1) un gentilhomme d'Anjou (2), nommé M. du Lude, à la place même que le prince avait quittée (3). Celui-ci avoue qu'il eut grand peur, et admira beaucoup la prescience de la guerrière (4). Il est probable qu'il se promit bien de toujours l'en croire à l'avenir.

Tout à coup une rumeur s'éleva dans l'armée française ; le bruit courut de rang en rang que Fastolf et quelques autres capitaines anglais arrivaient de Paris avec des vivres, de l'artillerie et deux mille combattans, pour secourir le comte de Suffolck, et faire lever le siége de Jargeau. Ces « espouvantables parolles » jetèrent la consternation parmi les troupes. Plusieurs chefs disaient qu'il fallait quitter momentanément le siége, et aller au-devant de Fastolf ; plusieurs autres se retirèrent, et peut-être le reste eût imité leur exemple, si la Pucelle et quelques généraux ne les eussent retenus « par belles parolles », en leur reprochant la folie de leur projet, et la honte dont ils se couvraient en abandonnant une entreprise commencée avec tant d'ardeur et de courage (5). Le siége fut repris avec une nou-

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(2) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(3) Déposition de Jean, duc d'Alençon ; Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(4) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(5) Histoire au vray, etc.

velle vigueur. Le feu des assiégeans et celui de la place, un moment interrompu, se ralluma plus bruyant et plus terrible. Pendant toute la journée il continua de part et d'autre sans se ralentir un instant ; la nuit même dont les ombres bienfaisantes mettent ordinairement fin au carnage en couvrant les vaincus d'un voile secourable, en les dérobant aux coups des vainqueurs, ne put cette fois désarmer la rage des guerriers acharnés à se disputer la victoire au milieu des ténèbres, et les charmes du sommeil ne vinrent détendre l'arc homicide, ni endormir les foudres de la guerre. Vers la pointe du jour la plus grande et la plus forte tour de la place, au troisième coup de la bombarde orléanaise dont j'ai parlé plus haut, se renversa (1) avec un bruit épouvantable, et couvrit un vaste espace

Lundi 13 juin 1429.

de ses débris ensanglantés. Bientôt le soleil montant au-dessus de l'horizon, vint éclairer cette scène de désolation, et révéler aux hommes l'œuvre horrible de la nuit.

Cependant les Anglais ne parlaient point encore de se rendre. L'espoir d'être secourus animait leur courage. La journée se passa comme la précédente en canonnades continuelles, en sorties sanglantes, en attaques inutiles, où les assiégeans et les assiégés montrèrent une égale valeur (2).

(1-2) Histoire au vray, etc.

Enfin, le matin du troisième jour, le comte de Suffolck voyant sa garnison s'affaiblir, demanda une suspension d'armes de quinze jours, au bout desquels il s'engageait à rendre la place s'il n'était pas secouru (1). Mardi 14 juin 1429.

Les généraux français tinrent conseil (2). Ils furent unanimement d'avis qu'il ne fallait point donner aux Anglais les quinze jours qu'ils demandaient, et que tout ce qu'on pouvait leur accorder, c'était de partir sur-le-champ, et d'emmener leurs chevaux avec eux (3). « Que les An-
» glais », dit Jeanne d'Arc, « aient la vie sauve,
» et partent, s'ils veulent, en leurs robes et gip-
» pons : autrement ils seront pris d'assaut (4). »

Pendant qu'on délibérait, on vint rapporter au conseil que La Hire, emporté par un peu de présomption gasconne, était entré en pourparlers avec le comte de Suffolck. Le duc d'Alençon et les autres généraux furent très-mécontens de cette démarche inconsidérée, et envoyèrent rappeler le guerrier, qui se rendit à leurs ordres (5), très-mécontent de son côté, sans doute, de ce qu'ils rejetaient son entremise.

(1) Déclaration de la Pucelle, interrogatoire du 27 février 1430.

(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(3-4) Déclaration de la Pucelle, interrogatoire du 27 février 1430.

(5) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

Il fut alors décidé qu'on livrerait l'assaut à la ville ce jour-là même, et les chefs allèrent tout disposer pour une attaque générale. Bientôt les trompettes appelèrent de tous côtés les troupes au combat. Jeanne d'Arc entendant ce signal belliqueux, couvrit sa tête de son casque, et faisant signe au duc d'Alençon de la suivre : « Avant, » gentil duc, à l'assault ! » s'écria-t-elle avec l'air inspiré et l'accent énergique qui n'appartenaient qu'à elle. Le prince trouvait que c'était s'y prendre trop tôt, et lui représentait qu'il eût été convenable d'attendre encore. « N'ayez doubte ! » lui répondit la jeune guerrière ; « l'heure est prête » quand il plaît à Dieu. Il est temps d'agir quand » Dieu veut qu'on agisse, et quand il agit lui- » même. » Et voyant qu'il hésitait encore : « Ah ! » gentil duc, as-tu peur ? » lui demanda-t-elle. « Ne sçais tu pas que j'ai promis à ton épouse de » te ramener sain et sauf (1) ? »

Elle courut à l'assaut en achevant ces paroles. Le combat ne tarda pas à s'engager. Les Français descendaient en foule dans les fossés, qu'ils comblaient de fascines, élevaient un grand nombre d'échelles contre les remparts de la ville, et » assailloient merveilleusement ceulx de dedens, » lesquelz se deffendoient moult vertueuse-

---

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

» ment (1), repoussant les assiégeans à coups de lances, et les écrasant sous le poids des pierres énormes qu'ils faisaient pleuvoir sur eux. Le chroniqueur bourguignon, qui n'est pas exagérateur, avoue que cet assaut, long-temps prolongé, fut « merveilleux et terrible (2). » Les fossés furent bientôt comblés d'échelles brisées, de débris de murailles, d'armures et de cadavres. Les remparts étaient couverts de morts et de mourans. L'assaut durait depuis quatre heures, et avait déjà coûté la vie à cinq cents Anglais (3).

Le comte de Suffolck fit alors crier du haut des murs qu'il voulait parler au duc d'Alençon; mais on ne l'écouta pas, et l'attaque continua avec le même acharnement (4). La fureur des assaillans, le courage du désespoir dont les Anglais se sentirent animés, offrirent alors une de ces sanglantes scènes où triomphe le génie de la guerre. Au plus fort du combat, Jeanne d'Arc descend dans le fossé, son étendard à la main, court à l'endroit où les Anglais opposaient « la plus aspre def-» fence (5) », et monte elle-même à l'échelle, en animant les Français à la suivre (6). Trans-

---

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Monstrelet, en ses Chroniques.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(5) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(6) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

portés de fureur à la vue de leur fatale ennemie, les Anglais font pleuvoir sur elle une grêle de traits et de pierres. L'un d'eux en saisit une d'un poids et d'une grosseur considérable, et la lance sur la guerrière avec un cri de rage (1). L'étendard de l'amazone en est frappé ; elle-même est atteinte à la tête : heureusement le casque dont elle est armée résiste au choc ; la pierre se brise en mille éclats ; mais la violence du coup est telle que la guerrière tombe agenouillée (*prostrata*) au pied du rempart (2). Sur lés murs un cri de triomphe, sous les murs un cri d'épouvante, proclament au même instant la chute de l'héroïne. Se relevant soudain plus fière et plus terrible : « Amys, amys, sus, sus! » s'écria la jeune inspirée, « ayez bon courage ; nostre sire a con- » dempné les Angloys ; à cette heure ils sont » tous nostres! » Ranimés par ces paroles prophétiques, les Français montent en foule à l'assaut, renversent, des remparts dans la ville, tout ce qui s'oppose à leur passage, entrent dans la place l'épée à la main, et poursuivent les Anglais de rue en rue, de place en place, de maison en maison, avec l'acharnement de la vengeance et la rage de la victoire (3).

---

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon ; Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(3) Dépositions de Jean, duc d'Alençon ; de Jean, comte

Plus de onze cents Anglais périrent dans le désordre et la confusion de cette retraite précipitée (1).

Suffolck, ses deux frères et quelques autres grands seigneurs d'Angleterre, voyant que tout espoir de sauver la ville était désormais perdu, se retirèrent, en combattant, avec ce qui leur restait de troupes, vers le fort bâti sur le pont qui joint la ville à la rive droite de la Loire. Là, ils voulurent arrêter un instant l'effort impétueux des Français. Alexandre Pôle, victime de son courage, périt en cet endroit sous les yeux de ses deux frères (2). Guillaume Regnault (3), écuyer, gentilhomme du pays d'Auvergne, se faisait dis-

---

de Dunois; de Jean, seigneur de Gaucourt; de Louis de Contes et de frère Jean Pasquerel; Chronique sans titre; Histoire au vray, etc.; Monstrelet, en ses Chroniques; Jean Chartier, Hist. de Charles VII; Registres du parlement, vol. XV.

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(2) Chronique sans titre; Histoire au vray, etc.; Jean Chartier, Histoire de Charles VII. Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme, dit qu'Alexandre Pôle se noya.

(3) Je serais fort tenté de croire que ce guerrier n'était autre que le « vaillant escuyer gascon nommé Regnault » Guillaume de Vernade, » dont parle le Journal du siége d'Orléans, qui fut blessé griévement et pris par les Anglais au combat du 3 mars 1428, v. st. — Voyez l'Introduction, pag. 193.

tinguer à la tête des Français par une ardeur et un courage irrésistibles. Le comte de Suffolck, pressé de tous côtés, et cherchant à se rendre à quelque vaillant capitaine, lui cria : « Es-tu gen- » tilhomme ? » « Oui, » répondit le jeune preux. « Et es-tu chevalier ? » demanda le général anglais. La gloire et l'avantage de s'assurer la possession d'un prisonnier de ce rang ne purent l'emporter, aux yeux du jeune écuyer, sur la honte attachée à un mensonge. De la réponse qu'il va faire, vont dépendre sa réputation et sa fortune ; d'autres guerriers, déjà décorés du titre qu'il n'a pas encore obtenu, s'avancent en foule, et sans doute le noble comte, par respect pour son rang, préférera leur remettre son épée ; n'importe : « Je » ne suis pas encore chevalier, » répond le jeune héros. Sa loyale candeur ne resta point sans récompense (1). Le comte de Suffolck lui ordonne de s'approcher. Selon l'usage adopté pour l'élévation d'un écuyer aux honneurs de la chevalerie, il le frappe légèrement sur le cou du plat de son épée, reçoit de lui le serment prescrit par les statuts de l'ordre, se rend ensuite, et tend au nouveau chevalier l'épée avec laquelle il vient d'accomplir la cérémonie de sa réception (2). Ainsi le

(1) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(2) Hume's History of England ; Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre ; Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme ; déposition du duc d'Alençon.

général anglais eut l'avantage de ne se rendre qu'à un chevalier (1), et le brave Regnault eut pour parrain et pour prisonnier l'un des plus grands capitaines de l'Angleterre.

Jean Pôle se rendit en même temps, ainsi que plusieurs autres grands seigneurs (2). Les Français, irrités d'une résistance si meurtrière, firent main basse sur presque tout le reste ; ils n'épargnèrent même pas la ville, dont les habitans, en s'armant pour les ennemis de la France, avaient à la vérité perdu leurs droits aux égards de leurs compatriotes. « Et au regard de la ville » de Jargueau, et mesmes l'eglise, où on avoit » retraict foyson de biens, tout fut pillé (3). » Il s'éleva un grand débat pour le partage des prisonniers, « qui estoient de grant renom tant » en noblesse qu'en faicts de guerre, » tandis qu'on les conduisait vers Orléans (4) ; les soldats, profitant de ce désordre pour satisfaire à leur ressentiment, tuèrent une partie de ces prisonniers entre les mains des gentilshommes auxquels ils s'étaient rendus (5). La Pucelle et le duc d'Alençon, informés de cet événement, et craignant

(1) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme, etc.

(2) Mêmes Chroniques ; déposition de Louis de Contes.

(3-4) Histoire au vray, etc.

(5) Chronique sans titre.

que le comte de Suffolck n'éprouvât le même sort, le firent embarquer avec son frère et plusieurs autres seigneurs anglais, dans une grande nef, qui les porta sans danger à Orléans (1).

Jeanne d'Arc et le duc d'Alençon reprirent, le soir même de cette victoire, le chemin d'Orléans, où ils arrivèrent pendant la nuit. Ils y furent reçus au bruit des acclamations et avec des témoignages de joie unanimes (2); « et delà feirent savoir au roy la prinse de Jargueau, et » comment l'assault avoit bien duré quatre heu» res, durant lesquelles y furent faicts moult de » biaulx faicts d'armes (3). »

Le duc de Bedford, effrayé de ces revers, écrivait lettres sur lettres au gouvernement d'Angleterre pour obtenir les secours d'hommes et d'argent dont il avait le plus grand besoin. Un fragment curieux d'une de ces lettres nous a été conservé ; en voici la traduction littérale. Le texte original est conservé dans les archives de la Tour de Londres.

« Et toute chose prospérait ici pour vous jus» qu'au temps du siége d'Orléans, entrepris, » Dieu sait par l'avis de qui.

» Auquel temps, après l'aventure tombée sur

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(2) Histoire au vray, etc.; déposition du duc d'Alençon.

(3) Histoire au vray, etc.

» la personne de mon cousin de Salysbury, que
» Dieu absolve, est tombé de la main de Dieu,
» comme il semble, un grand coup sur vos gens
» qui étaient assemblés là en grand nombre,
» causé en grande partie, comme je crois, par
» l'effet de la funeste croyance et vaine crainte
» qu'ils avaient d'un disciple et limier de l'en-
» nemi des hommes, appelé *la Pucelle*, qui
» usait de faux enchantemens et sorcellerie.

» Lesquels coup et déconfiture non seulement
» diminuèrent beaucoup le nombre de vos gens
» ici, mais encore abattirent merveilleusement
» le courage du reste, et enhardirent votre ad-
» verse partie et vos ennemis à s'assembler aus-
» sitôt en grand nombre (1). »

Malheureusement pour le duc de Bedford et le parti anglais en France, la division la plus

---

(1) Rymer, *Fœdera, Conventiones, Litteræ, et cujuscunque generis Acta publica*, etc., tom. X, pag. 408, édition de 1727. On voit par un acte du 15 avril 1429, rapporté dans le même recueil, que le duc de Bedford avait écrit au conseil d'Angleterre, quelque temps auparavant, pour que le jeune Henri VI vînt se faire couronner en France et recevoir l'hommage des grands vassaux. On y voit aussi qu'aussitôt après la mort du comte de Salisbury, le même duc de Bedford écrivit au conseil d'Angleterre pour qu'on lui envoyât un secours de deux cents lances et de quatorze cents archers, afin de pouvoir entretenir le siége d'Orléans.

funeste régnait alors dans le gouvernement de Henri VI ; son oncle, le duc de Gloccster, et son grand-oncle, le cardinal de Winchestre, autrement appelé le cardinal d'Angleterre, s'y disputaient l'autorité avec tout l'acharnement d'une ambition poussée jusqu'au délire, et d'une haine portée jusqu'à la fureur. Un enchaînement de causes éloignées amena un événement dont le résultat imprévu parut très-favorable aux intérêts de l'Angleterre ; on eût dit que le génie protecteur de la nation britannique avait fait un dernier effort pour arrêter le déclin de sa fortune, et ramener la victoire sous ses étendards. Au plus fort de la mésintelligence qui achevait d'ébranler le trône des Lancastres, la nouvelle arriva en Angleterre que le pape Martin V avait nommé le cardinal de Winchestre légat du Saint-Siége en Allemagne, et général de la Croisade qu'on prêchait en ce moment dans tous les pays de l'Europe contre les Hussites de Bohême.

Quelques lignes suffiront pour rappeler la cause de cette guerre qui embrasait alors l'Allemagne. Jean Hus et son disciple Jérôme de Prague, jugés coupables d'une hérésie nouvelle, avaient été arrêtés et livrés au supplice du feu par le concile de Constance, au mépris d'un sauf-conduit donné à ces sectaires par l'empereur Sigismond, du consentement et avec l'approbation du concile, pour qu'ils vinssent jus-

tifier leur doctrine devant cette assemblée. On avait profité, pour les perdre, d'une restriction captieuse à laquelle on avait donné une interprétation bien peu conforme à la loi de l'honneur et à la morale de l'Evangile. « Pour cet effet, » était-il dit dans le sauf-conduit de l'empereur, « le concile, autant qu'il dépend de lui » et que l'exige la foi orthodoxe, vous accorde » un sauf-conduit pour vous mettre à couvert » de toute violence, sauf toujours la justice » (*salva semper justitia*). » Sigismond avait cru justifier sa perfidie en disant qu'il avait donné un sauf-conduit *pour venir*, mais non pas *pour retourner*. Cette honteuse subtilité pensa lui coûter une couronne, et ensanglanta la moitié de l'Allemagne. La plus grande partie des peuples bohémiens, partisans des nouveaux dogmes, se soulevèrent pour en venger les martyrs; ils ravagèrent pendant plus de onze ans les plus belles provinces de la Germanie, sous la conduite de capitaines célèbres par leur courage et par leurs fureurs. Jean Ziska, le plus fameux de tous, après avoir plusieurs fois anéanti les armées de l'empereur, se vit enfin l'arbitre de la Bohême; et Sigismond ne put obtenir la paix qu'en lui cédant le gouvernement. Ce héros, qui avait perdu les deux yeux à la guerre, n'en conserva pas moins jusqu'à sa mort l'autorité qu'il avait acquise par sa valeur. Il ordonna, en mourant,

qu'on fît un tambour de sa peau : « Le bruit » seul de cet instrument, » dit-il à ses compagnons d'armes, « suffira pour mettre en fuite les » ennemis de la Bohême. » Prédiction qui fut, dit-on, justifiée par l'événement (1).

Cette guerre religieuse, qui empêcha Sigismond de profiter des malheurs de la France, était dans toute sa fureur quand la bulle de Martin V arriva à Londres. « Outre les raisons fondées » sur l'intérêt de l'état, le duc de Glocestre avait » des motifs personnels de s'opposer à la bulle » du souverain pontife ; il n'avait pas oublié que » c'était ce même pape qui avait prononcé la » nullité de son mariage avec Jacqueline de Hai» naut. Toutefois le crédit du cardinal de Win» chestre prévalut (2). » Il est très-probable que le duc de Glocestre n'était pas au fond très-fâché de voir s'éloigner de l'Angleterre un rival d'autant plus dangereux, qu'il joignait à toute l'audace d'un chef de parti le caractère inviolable d'un prince de l'église. La nouvelle et brillante carrière ouverte à l'ambition du turbulant prélat, semblait devoir satisfaire également son avidité, son orgueil, et la soif du pouvoir dont il était dévoré. Investi de toute l'autorité du souverain pontife, il allait déployer en Alle-

(1) Histoires d'Allemagne.

(2) Villaret, Hist. de France, tome XIV.

magne le double caractère d'un chef de guerre et d'un ministre du Ciel ; il semblait que l'Angleterre fût au moment de se voir pour jamais délivrée des funestes prétentions d'un esprit jaloux, superbe, toujours prêt à sacrifier l'état aux intérêts de son ambition, aux conseils de la haine et au désir de la vengeance (1).

Le conseil d'Angleterre consentit à la publication de la bulle qui proclamait la Croisade ; mais à condition que les sommes destinées à cette expédition ne seraient point exigées, et que chacun contribuerait volontairement; qu'elles seraient déposées dans les mains de personnes *notables et suffisantes*, qui feraient serment de rendre un compte fidèle de leurs recettes ; qu'on ne pourrait arrêter qu'un nombre de troupes déterminé ; qu'on n'y recevrait aucun des soldats servant en ce moment en France ; qu'on donnerait des sûretés pour leur retour ; qu'il serait expressément marqué que cette publication de la Croisade n'avait lieu que du consentement du roi ; qu'au cas où l'expédition n'aurait pas lieu, les sommes seraient restituées aux

---

(1) Stowe, Holingshed, Hall, Grafton, Hume et tous les historiens anglais. Voyez aussi dans Shakespeare (tragédie de Henri VI) le portrait que ce poëte fait de ce prélat et de son impétueux rival : la vérité historique y est conservée d'une manière effrayante.

donateurs ou employées au service du royaume ; enfin, que cette permission n'était accordée qu'à la condition que le souverain pontife n'imposerait aucune taxe sur les laïques ni sur le clergé (1). On trouve dans le Recueil des Actes publics et particuliers de Rymer tous les actes relatifs à cette négociation, qui sont encore aujourd'hui conservés dans les archives de la tour de Londres.

Revenons à ce qui se passait en France.

Mercredi 15 juin 1429. Orléans avait été assigné pour point de réunion à tous les chefs de guerre qui amenaient des renforts à l'armée du roi. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, le seigneur de Laval (*Guy, quatrième du nom*), son frère, le seigneur de Lohiac ou Loheac (*André de Laval*), le seigneur de Chauvigny ou Chaivigny, leur beau-frère, le sire de Raiz, le seigneur de la Tour-d'Auvergne, le vidame de Chartres (2), Théobald ou Thibaut d'Armagnac, dit de Termes (3), et plusieurs autres s'y réunirent à la Pucelle et au duc d'Alençon (4). De toutes parts arrivaient les gentilshommes des provinces voisines à la tête de leurs vassaux ; l'armée croissait à vue d'œil, et elle

(1) Actes publics de Rymer, tom. X, pag. 417 et suiv.

(2) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(3) Sa déposition.

(4) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

s'éleva bientôt à six ou sept mille hommes (1). On résolut d'aller mettre le siége devant Baugenci, ville située sur la rive droite de la Loire, au-dessous et à six lieues à l'ouest d'Orléans. L'armée quitta cette dernière ville, et se mit en route pour l'expédition projetée le lendemain même de la prise de Jargeau (2); elle emmenait avec elle une grande quantité de vivres, une artillerie nombreuse et un charroi considérable (3). Mercredi 15 juin 1429.

Charles VII vint à Sully à cette époque (4) pour se rapprocher de l'armée et être à portée de la secourir : il eût mieux fait d'en prendre lui-même le commandement, et de la conduire à la gloire ; mais la Trimouille avait ses raisons pour lui persuader d'en agir autrement.

Il paraît, sans qu'il soit possible aujourd'hui d'en assigner la cause, que l'armée suivit la rive gauche de la Loire jusqu'à Meun, ville située, comme Bangenci, sur la rive droite. Arrivée devant le pont de cette ville, au bout duquel, du côté de la Sologne, les Anglais avaient élevé des fortifications, les généraux changèrent probablement d'opinion sur le côté par lequel il valait mieux attaquer Baugenci, et résolurent de pas-

---

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(3-4) Même Chronique.

ser la Loire en cet endroit pour aller mettre le siége à l'est et au nord de cette ville ; mais il fallait pour cela se rendre maître du pont de Meun, que défendait une garnison valeureuse (1), commandée par le seigneur de Scalles et l'*enfant de Warwick* (2) (on appelait probablement ainsi l'héritier présomptif de cette maison). Heureusement Jeanne d'Arc était là : « Nonobstant leur » deffence, le pont fut prins de plain assault, » sans guieres arrester (3). » L'armée repassa la Loire, et continua sa route vers Baugenci par la rive droite du fleuve.

Il se présente ici un embarras assez difficile à résoudre. Le duc d'Alençon rapporte qu'arrivé à Meun il coucha, avec un petit nombre de soldats, dans une église située à peu de distance de la ville dans laquelle étaient Scalles et l'enfant de Warwick, qu'il fut en grand péril cette nuit-là, et qu'il arriva le lendemain à Baugenci, où il rejoignit le reste de l'armée dans des prairies voisines de la ville (4).

Pour s'expliquer cette particularité, il faut supposer premièrement que les Français s'étaient contentés de s'emparer des fortifications du pont

(1) Histoire au vray, etc.
(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon.
(3) Histoire au vray, etc.
(4) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

de Meun, et d'y laisser garnison ; secondement qu'ils avaient négligé d'occuper la ville, laquelle était restée au pouvoir du seigneur de Scalles et de l'enfant de Warwick ; troisièmement que, maître du pont de Meun, on pouvait traverser la Loire et continuer sa route vers Baugenci, sans traverser la ville de Meun ; quatrièmement, que le duc d'Alençon commandait l'arrière-garde, et qu'après avoir passé le pont, il avait imprudemment cru pouvoir passer la nuit loin du gros de l'armée dans les faubourgs de Meun ; cinquièmement que la garnison de Meun, plus nombreuse et moins effrayée qu'il ne l'avait cru, était venue la nuit visiter le faubourg dans l'église duquel il s'était logé avec sa troupe.

Talbot, qui commandait dans Baugenci, informé de l'approche de l'armée française, envoya ordre à la garnison anglaise de la Ferté-Hubert, d'abandonner cette place et de venir renforcer la garnison de Baugenci. En conséquence les Anglais de la Ferté, « après en avoir reçu le » mandement, bruslerent la basse-court, aban- » donnerent le chastel, et s'en allerent à Bau- » gency (1). » Talbot, confiant alors le commandement de cette place à messire Guichard ou Richard Guetin (2), en partit « pour aller au-de-

(1) Chronique sans titre. Ce fait est confirmé par Monstrelet, dans sa Chronique.

(2) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

» vant de messire Jehan Fastol, qui estoit party
» de Paris à grant compaignie d'Angloys, de
» vivres et de traict, affin de venir advitailler et
» reconforter la puissance des Angloys. Mais
» pource qu'il ouyt nouvelles de la prinse de
» Jargueau, il laissa les vivres dedans Estampes,
» et vint avecques sa compaignie devant Yen-
» ville, auquel lieu il trouva le sire de Talbot;
» et eulx estant là assemblez, ilz y tindrent aul-
» cuns conseilz (1). »

Jeudi 16 juin 1429.

Arrivée devant Baugenci, du côté de la Beauce, c'est-à-dire à l'orient et au nord de la ville, l'armée française livra l'assaût à la place, et s'en empara avec facilité; car les Anglais, pour concentrer leurs forces, avaient *désemparé* la ville, et s'étaient retirés au château et dans le fort qui défendait la tête du pont (2). « Combien, » dit une chronique, « que les Françoys ne s'y lo-
» gerent pas à leur ayse du tout. Car aulcuns des
» Angloys s'estoient embuschez secretement de-
» dans aulcunes maisons et mazures de la ville,
» dont ilz saillirent soubdainement sur les Fran-
» çoys, ainsi qu'ilz se logeoient, et leur livrerent
» tres forte escarmouche, durant laquelle y eut
» plusieurs tuez et blecez d'une part et d'aultre;

(1) Chronique sans titre.

(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon; Histoire au vray, etc.

» nonobstant qu'enfin furent les Angloys con-
» trainctz d'eulx retrahir sur le pont et au chas-
» teau (1).

» Ce faict, ledit duc d'Alençon, Jehanne la
» Pucelle, le bastard d'Orleans, et aultres, en-
» trerent dedans la ville, s'y logerent, et feirent
» promptement dresser les bombardes devant
» le chasteau.... Durant le temps que on appres-
» toit ces bombardes, les Lombards estans en la
» compaignie fesoient grant debvoir de tirer
» (*de l'arc*) (2). » On établit des corps-de-garde devant le château pour empêcher que les Anglais ne pussent en sortir à l'insu des assiégeans (3).

Le siége avait commencé avec vigueur, et tout en faisait espérer un heureux succès, quand un événement inattendu pensa le faire abandonner, et, en ranimant de fatales divisions, arrêter dans son cours la fortune de la France.

J'ai donné, dans l'Introduction de cet ouvrage, le précis des causes qui avaient amené la disgrâce d'Artus, comte de Richemont, connétable de France. Ce superbe guerrier souffrait impatiemment son éloignement de la cour de Charles VII; il avait pensé, avec beaucoup d'apparence, que les revers qui accablaient ce prince

---

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Jean Chartier, Histoire de Charles VII.

(3) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

le forceraient enfin à renvoyer la Trémoille et à implorer encore une fois ses secours. Chaque nouvelle défaite éprouvée par le parti national avait donc été un sujet de consolation pour la vanité blessée de Richemont ; les Anglais semblaient n'avoir vaincu que pour lui ; son absence, comme celle d'Achille, ne faisait que prolonger sa vengeance ; et il croyait toucher à l'instant de son triomphe, quand une jeune paysanne ignorante, sortant tout à coup de l'obscurité la plus profonde, était venue confondre tous ses calculs, tromper toutes ses espérances, et lui enlever la palme que son orgueil s'était réservée. On conçoit qu'il ne pouvait guère voir de bon œil l'héroïne imprévue qui, en trois jours, venait d'effacer, sous les murs d'Orléans, toutes les gloires de la France ; on sera donc moins surpris de voir un guerrier si distingué partager, à peu de chose près, les préventions haineuses des Anglais à l'égard de la Pucelle. Ici les mêmes causes produisaient les mêmes résultats. Deux motifs se réunissaient pour faire naître l'aversion du connétable, le tort que la jeune inspirée avait fait innocemment à son ambition, et la superstition dont il fut préoccupé toute sa vie. Les passages suivans, tirés de ses Mémoires, rédigés par l'un de ses serviteurs et son plus ardent panégyriste, en donneront une juste idée. « L'an 1449, le » connestable, environ la chandelleur, se par-

» tist de Partenay pour venir devers le duc (*le
» duc de Bretagne*) ; et pour tirer en Norman-
» die, il vint à Nantes. Les eaues furent en ce
» temps si grandes que ce fut merveilles ; telle-
» ment qu'il fut contrainct d'y arrester et se-
» journer huict ou dix jours. La cause de ce
» véage (*voyage*) estoit, pource que Roland de
» Coisic luy dit qu'il y avoit un sorcier ; et sur
» toute chose, il desiroit de faire justice de tous
» sorciers, et d'erreurs contre la foy. Et dès
» l'heure il l'eust fait brusler, ce n'eust esté
» l'evesque Guillaulme de Malestroit ; car lors
» y eut grant question et different entre eulx,
» au subjet de ce sorcier... » Et ailleurs : « Onc-
» ques homme en son temps n'aima plus la jus-
» tice, ny ne mit peine et print soin de la faire
» à son pouvoir, qu'il faisoit. Jamais homme ne
» hayt plus toutes heresies, et sorciers et sor-
» cieres, qu'il les hayssoit, et bien y parut ; car
» il en fist plus brusler en France, en Poictou,
» et en Bretagne, que aulcun aultre de son temps.
» Et povoient bien dire les sorciers et sorcieres,
» et les hérétiques, quant il mourut, que leur
» ennemy mortel estoit mort (1). » Et voilà ce
célèbre Richemont que la plupart des historiens

(1) Guillaume Gruel, Histoire ou Mémoires d'Artus III, duc de Bretaigne, comte de Richemont, connestable de France, etc.

nous représentent comme un grand homme ! De nombreuses victoires et quelques actions généreuses peuvent donc racheter bien des absurdités et des faiblesses !

Richemont, placé dans une position aussi embarrassante qu'imprévue, prit une résolution assez singulière, mais qui ne lui réussit pas ; ce fut de venir, sans en demander au roi l'autorisation, joindre ses troupes à l'armée royale. Peut-être espérait-il, en se montrant tout à coup, entouré de l'éclat de son rang, de sa naissance et de sa renommée, éblouir tous les yeux, éclipser l'héroïne sainte, et ensevelir sa jeune gloire dans la sienne. S'emparant alors, par l'ascendant de son titre et de son génie, du commandement de l'armée française, il se flattait probablement de faire descendre au second rang l'amazone inspirée, et de l'écarter bientôt tout-à-fait : profitant habilement de l'impulsion donnée aux esprits, il aurait marché de victoire en victoire, et mis le roi, à force de triomphes, dans l'impossibilité d'échapper au joug de ses bienfaits et à la tyrannie de sa gloire.

Richemont assembla donc à la hâte les garnisons de Sablé, de la Flèche et de Duretal ; il y joignit tous les hommes d'armes qu'il put tirer de ses terres de Poitou, et en forma un corps de quatre cents lances (douze cents hommes de ca-

valerie) et huit cents archers (1). Parmi les chefs de guerre accourus sous ses drapeaux, on remarquait le comte de Perdriac (2), les sires de Beaumanoir et de Rostrenen, messires Robert de Montauban, Guillaume de Saint-Gilles et Alain de la Feuillée, « sans compter ceulx de sa mai» son (3). » — « Et print mondit seigneur », dit l'auteur contemporain des mémoires de Richemont, « le chemin pour tirer devers Orleans », où, comme je l'ai dit plus haut, avait été indiqué le rendez-vous général des troupes. Deux mois auparavant, cette démarche eût probablement été mieux accueillie : maintenant le moment favorable était passé sans retour, et Charles ne sut aucun gré à Richemont de son tardif dévouement. « Aussi tost que le roy le sceut, il envoya le sei» gneur de la Jaille au devant de luy, qu'il trouva » à Lodun (*Loudun*) : si le tira à part, et luy dit » que le roy luy mandoit qu'il s'en retournast à » la maison, et qu'il ne fust tant hardy de passer » en avant ; et que s'il passoit oultre, que le roy » le combactroit. Lors mondit seigneur respon» dit, que ce qu'il en faisoit estoit pour le bien du » royaulme et du roy » (il en avait dit autant lorsqu'il avait fait assassiner le Camus de Beaulieu),

(1) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(2) Chronique sans titre.

(3) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

« et qu'il verroit qui le vouldroit combactre (1). »

Le seigneur de la Jaille était probablement un de ces lâches esprits de cour, toujours prêts à flatter tous les partis, et à les trahir aussitôt après leur chute. Quitte, à ce qu'il lui semblait, envers le monarque, et surtout envers le ministre la Trémoille, dont il venait de remplir les ordres, il crut pouvoir songer à ses propres intérêts; oubliant le caractère d'envoyé du roi dont il étai revêtu, il voulut se concilier la faveur du connétable, qui, après tout, pouvait redevenir l'arbitre de la cour. « Monseigneur », lui dit-il, « il » me semble que vous ferez très-bien (2). »

Richemont partit de Loudun, passa la Vienne à gué, et arriva à Amboise avec son corps d'armée. Regnaud de Bours, qui commandait dans cette place, livra passage au connétable. C'est là qu'il apprit que les Français, sous la conduite du duc d'Alençon et de la Pucelle, s'étaient emparés de Jargeau, du pont de Meun, et étaient venus mettre le siége devant le château de Baugenci (3). La rapidité des succès de l'amazone lui fit sentir plus vivement encore combien il importait qu'il allât mettre obstacle au développement d'une renommée qui menaçait d'effacer toutes les autres. Il passa la Loire au pont d'Amboise, et, remontant les bords du fleuve du côté

(1-2-3) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

de la Beauce, il s'avança à la hâte vers les murs de Baugenci (1). Arrivé à quelque distance de la ville, il envoya le seigneur de Rostrenen et Thudual de Carmoisen, dit le Bourgeois, que nous avons vu accompagner la Pucelle au siége de Jargeau, « demander logiz à ceulx du siege (2). »

Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon et les autres généraux, furent très-mécontens de l'arrivée du connétable, dont le secours leur était tout-à-fait inutile, et qui les mettait dans la situation la plus embarrassante ; car ils avaient reçu du roi l'ordre formel de ne le pas recevoir en leur compagnie(3). Le duc d'Alençon alla même jusqu'à déclarer à la Pucelle que, si le connétable venait, il partirait (4). Il paraît certain que la jeune guerrière partageait entièrement la manière de voir du duc d'Alençon ; elle ne se croyait point appelée à juger les torts réciproques du ministre et du connétable ; elle ne connaissait qu'une chose, l'ordre du roi ; et sa vertu sévère n'admettait pas la pensée de transiger avec ses devoirs.

S'il faut s'en rapporter à l'historien du connétable, écrivain passionné, qui, travaillant par ordre, et peut-être sous les yeux de son maître, avait à cœur de tout disposer pour la plus grande

---

(1-2) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(3-4) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

gloire de son héros (1), La Hire, Guitry, Girard de la Paglaire et plusieurs autres capitaines, ne partageaient pas l'opinion de la Pucelle, et étaient enchantés de la venue du comte de Richemont. « Ils lui demanderent ce qu'elle vouloit faire, » et elle respondit qu'il falloit combactre le con- » nétable. Et ilz respondirent que si elle y alloit, » qu'elle trouveroit bien à qui parler, et qu'il y » en avoit en la compaignée qui seroient plus » tost à luy qu'à elle, et qu'ilz aimeroient mieulx » luy et sa compaignée que toutes les Pucelles » du royaulme de France (2). » Je doute fort que le brave et galant La Hire, l'admirateur respectueux et le fidèle compagnon d'armes de Jeanne

(1) Je ne suis pas le premier qui ait remarqué la partialité révoltante de Guillaume Gruel ; voici ce qu'en dit le savant rédacteur de la Collection universelle des Mémoires relatifs à l'Histoire de France (feu M. Bellier-du-Chesnay), tom. VII, dans l'Avis qu'il a mis à la tête des Mémoires de Richemont : « Comme le rédacteur de ces Mémoires était attaché au » connétable de Richemont, il ne faut pas croire aveuglé- » ment à tous les éloges qu'il lui prodigue. Si l'on s'en rap- » portait à Gruel, le connétable aurait tout fait, et Char- » les VII lui devrait sa couronne. Ce qu'il y a de vrai, » c'est qu'il fut, comme un autre, dominé par l'ambition..... » Quelques pages seulement des Mémoires de Richemont » ont rapport à l'histoire de Jeanne d'Arc ; mais elles con- » tiennent des assertions remarquables, auxquelles plu- » sieurs historiens ont trop légèrement ajouté foi. »

(2) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

d'Arc, ait pris part aux discours grossiers qu'on lui prête ici en commun avec Guitry et la Paglaire. Quant à ces deux chefs, s'ils adressèrent en effet de semblables paroles à la jeune guerrière, cela ne prouve autre chose, sinon que déjà plus d'un capitaine commençait à voir d'un œil d'envie la gloire de la libératrice de la France.

Le lendemain, comme Jeanne d'Arc s'entretenait avec le duc d'Alençon, on vint leur annoncer que les Anglais s'avançaient en grand nombre, ayant Talbot à leur tête ; et de tous les côtés les soldats crièrent aux armes. Alors Jeanne dit au prince, qui voulait partir à cause de la venue du connétable, « qu'il était besoin de s'aider (1). » Elle lui représenta sans doute le tort que son départ ferait au roi, dans un moment où l'armée avait besoin du concours de toutes ses forces et de l'union de tous ses chefs ; et c'est probablement à ses exhortations qu'on dut la résolution que prit le duc de ne pas s'éloigner. Vendredi 17 juin 1429.

Suivons le récit de Guillaume Gruel. « Cependant monseigneur chevauchoit en belle ordonnance, et furent tous esbahis qu'il fust arrivé. Et vers la Maladerie, la Pucelle arriva devers luy et les seigneurs d'Alençon, de Laval, de Loheac, M. le bastard d'Orleans, et plusieurs capitaines, qui lui feirent grant chiere, et furent

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

» bien aises de sa venue. La Pucelle descendit à
» pied, et le connestable aussi ; et vint ladite Pu-
» celle embrasser mondit seigneur par les jam-
» bes. Et lors il parla à elle, et lui dist : — Jehanne,
» on m'a dit que vous me vouliez combactre. Je
» ne sçay si vous estes de par Dieu ou non : si
» vous estes de par Dieu, je ne vous crains en
» riens ; car Dieu scet bien mon bon vouloir : si
» vous estes de par le diable, je vous crains en-
» cores moins (1). »

Voyons maintenant le récit d'une autre chronique contemporaine, « A celluy siege arriva Artus,
» conte de Richemont, connestable de France et
» frere du duc de Bretaigne..... Et là pria cel-
» luy connestable à la Pucelle, et si feirent aussi
» pour amour de luy les aultres seigneurs, qu'elle
» voulsist faire sa paix envers le roy. Et elle le
» luy octroya, moyennant qu'il jurast devant elle
» et les seigneurs, qu'il serviroit tousjours loyau-
» ment le roy. Et mesmement voult (*voulut*) oultre
» la Pucelle, que le duc d'Alençon et les aultres
» grans seigneurs s'en obligeassent, et baillassent
» leurs scellez : ce qu'ilz feirent ; et par ce moyen
» demoura le connestable où siege avecques les
» aultres seigneurs (2). »

On peut supposer que cette espèce d'arrange-

---

(1) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(2) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

ment avait été négocié et conclu avant l'arrivée du connétable, lorsqu'il était encore à quelque distance de Baugenci ; et il n'est pas impossible de concilier ce récit avec les paroles que le connétable, selon Gruel, adressa à la Pucelle en l'abordant. Quant à l'action d'embrasser les jambes de Richemont, que Gruel attribue à la Pucelle, elle a peu de vraisemblance, vu la disposition d'esprit où était alors la jeune guerrière à l'égard du connétable, et elle a tout l'air d'un de ces embellissemens dont l'imagination des historiens passionnés n'est malheureusement que trop prodigue en faveur de leurs héros. La prière adressée par Richemont à la Pucelle, selon l'autre chronique, n'est pas si fort en opposition avec le caractère du connétable, que l'on pourrait le croire. On verra ci-après celle qu'il adressa pour le même objet à son mortel ennemi, au ministre la Trémoille : l'humilité, tranchons le mot, la bassesse ne peut aller plus loin, et cette fois c'est son ardent panégyriste, c'est Guillaume Gruel qui l'atteste.

On décida qu'on mettrait le lendemain le siége du côté de la Sologne (1), devant la tête du pont de Baugenci (2), et que le connétable serait chargé de ce point d'attaque (3). On peut inférer de

(1) Histoire au vray, etc.
(2-3) Chronique sans titre.

cette disposition, que la venue de ce prince n'était pas vue de si bon œil par les chefs de guerre du parti du roi, que Gruel veut nous le persuader, et que pour prévenir toute discussion entre eux et les officiers du connétable, on avait jugé prudent de séparer les deux corps d'armée par la barrière du fleuve. Au surplus, l'exécution de cette mesure ne devait avoir lieu que le lendemain, apparemment parce qu'il était déjà tard, et que la nuit approchait. Une autre circonstance semble confirmer ce que je viens de dire des dispositions des chefs de guerre de l'armée du roi à l'égard du connétable. Ils « ne luy baillerent point » de logis pour cette nuict », avoue Guillaume Gruel. « Si entreprint mondit seigneur à faire le » guet », s'empresse-t-il d'ajouter, « car vous » sçavez que les nouveaux venuz doibvent faire » le guet, qu'ilz feirent ceste nuict devant le » chasteau. » Et comme s'il faisait effort pour tirer parti de tout : « Ce fut », dit-il aussitôt, « le » plus beau guet, qui eust esté, en France, passé » il y a longtemps (1). » Qu'on ne dise point que si ce refus de *donner logis* au connétable eût été pour lui une chose humiliante, sa fierté ne s'y fût pas soumise : nous le verrons dévorer bien d'autres désagrémens pour parvenir au but qu'il se proposait.

(1) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

Ayant appris que la tête du pont de Meun, occupée par les Français en petit nombre, courait risque de tomber au pouvoir de la garnison de la ville, qui faisait tous ses efforts pour s'en emparer, le connétable détacha vingt lances (soixante hommes de cavalerie) et un certain nombre d'archers, sous les ordres de Charles de la Ramée et de Pierre Vaugi, pour aller leur porter secours (1).

Cependant Richard Guétin (2), bailli d'Évreux (3), qui commandait dans le château de Baugenci, fit demander pendant la nuit à capituler (4). Le duc d'Alençon a grand soin d'observer que c'est lui, à cause de sa qualité de lieutenant général du roi, qui délivra aux assiégés le *sauf-conduit* en vertu duquel ils purent se retirer (5), emmenant avec eux « leurs chevaulx et » harnoys avecques aulcuns de leurs biens meu- » bles, dont la valleur de chacun ne montast » point à plus d'un march d'argent; parmy ce » aussi qu'ilz jurerent qu'ilz ne s'armeroient que » dix jours ne feussent passez (6). » Ce traité fut

(1) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(2) Alain Chartier, Chronique du roi Charles septiesme.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Histoire au vray, etc.; Guillaume Gruel, Histoire d'Artus III, etc.; Chronique sans titre.

(5) Déposition du duc d'Alençon.

(6) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

Samedi 28 juin 1429. conclu vers minuit (1), et le lendemain (2), dès la pointe du jour, « les convoya et mist hors du » camp Ambroise de Lore, par l'ordonnance des » seigneurs dessusditz (3). » Ils se retirèrent à Meun, et les Français prirent possession du château de Baugenci (4).

A peine la garnison de Baugenci était-elle partie, qu'un homme d'armes de la compagnie de La Hire vint annoncer aux généraux français que les Anglais venaient, qu'ils ne tarderaient pas à les voir paraître, et que leur avant-garde seule s'élevait à environ mille hommes d'armes. Jeanne d'Arc, qui, s'entretenant d'autre chose, n'avait pas d'abord fait attention à l'arrivée de ce soldat, demanda ce qu'il disait, et on le lui répéta. Se tournant alors du côté du comte de Richemont : « Ah! beau connestable », s'écria-t-elle, « vous » n'estes pas venu de par moy : mais puisque » vous estes venu, vous serez le bien-venu (5). »

« Sur ce aussi tost furent mis chevaulcheurs » en chemin, pour sçavoir la vérité plus à plain. » Cependant tousjours faisoient tirer ledit duc » d'Alençon, le comte de Richemont, le comte » de Vendosme et ladite Jehanne la Pucelle, le-

(1-2) Histoire au vray, etc.

(3) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(4) Histoire au vray, etc.

(5) Déposition du duc d'Alençon.

» dit camp aux champs hors d'icelle ville de » Baugency (1); » et comme on était persuadé que les Anglais ne s'étaient rassemblés en un seul corps d'armée que pour venir livrer un combat décisif à l'armée française, on se hâtait de ranger les troupes en bataille pour être prêt à recevoir le premier choc des ennemis (2). Le duc d'Alençon demanda alors à la jeune inspirée, en présence de Dunois, du connétable et de plusieurs autres capitaines, « ce qu'il y avait à faire. » Jeanne répondit aussitôt, d'une voix haute et sonore : « Avez-vous tous de bons éperons? — Que » dites-vous! » s'écrièrent les assistans; « nous de» vons donc tourner le dos à l'ennemi? — Non, » répondit l'amazone; « ce seront les Anglais qui » ne se défendront point, et seront vaincus, et » des éperons vous seront nécessaires pour cou» rir après eux (3). » Elle ajouta que ce triomphe ne coûterait presque pas de sang à l'armée du roi, qu'il n'y aurait que très-peu de monde, pour ne pas dire personne, de tué du côté des Français (4).

Cependant Talbot, Scalles et Fastolf, ayant réuni leurs forces, s'avançaient à la hâte, à la tête de quatre mille combattans, pour secourir

(1) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(2-3) Déposition du comte de Dunois.

(4) Déposition de Thibaut d'Armagnac, dit de Termes.

le château de Beaugenci et en faire lever le siége; mais ils arrivèrent trop tard, et aperçurent l'armée française rangée en bataille, et préparée à les bien recevoir (1).

La Hire et Thibaut d'Armagnac dirent alors à la Pucelle que les Anglais étaient disposés au combat, et qu'ils s'avançaient en bon ordre. « Frappez hardiment sur eux! » dit alors Jeanne d'Arc aux chefs de guerre; « ils ne demeureront » pas long-temps sans prendre la fuite. » *Sur sa parole*, les généraux firent leurs dispositions pour attaquer les ennemis; mais ceux-ci, apercevant ce mouvement, se retirèrent avec précipitation (2). Abandonnant leur premier dessein, ils se rendirent à Meun, et « assaillirent moult » asprement » la tête du pont, dans l'espoir de s'en emparer avant l'arrivée de l'armée française (3).

La Pucelle et tous les seigneurs montèrent alors à cheval, et se disposèrent à suivre les ennemis du côté où on les avait vus se retirer (4).

Informés, par leurs espions, de l'approche de l'avant-garde de l'armée française, les Anglais abandonnèrent d'abord l'attaque du pont de

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Déposition de Thibaut d'Armagnac, dit de Termes.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

Meun, se retirèrent en partie dans la ville, et songèrent un moment à s'y fortifier (1) ; mais ils renoncèrent encore à ce projet, « desemparerent du tout celle ville de Meung ; et se meirent à chemin sur les champs en belle ordonnance, voulans aller à Janville (2). »

Les chevaucheurs de l'armée française, qui avaient suivi tous les mouvemens des Anglais, revinrent alors annoncer « qu'ilz avoient veu les Angloys près de Meun sur Loire; et que ceulx de Meun s'en estoient partiz, et avoient laissé et abandonné icelle ville de Meun, et s'en aloient avecques les aultres, lesquels tiroient droict à Janville en Beausse (3). »

S'il faut s'en rapporter à Guillaume Gruel, à peine cette nouvelle fut-elle répandue dans l'armée, que croyant tout fini pour ce jour-là, chacun commença à se retirer vers Baugenci, empressé d'y reprendre *son logis* (4). Il paraît du moins certain qu'il y eut en ce moment, parmi les Français, une sorte d'hésitation, et même quelque débat relativement à ce qu'on devait faire. L'idée d'avoir à combattre les Anglais en rase campagne effrayait des esprits encore pleins des souvenirs d'Azincourt, de Crévant, de Verneuil et de Rouvray-Saint-Denis. *Beaucoup des*

(1-2) Histoire au vray, etc.
(3) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.
(4) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

gens du roi avaient peur, dit le duc d'Alençon, *et disaient qu'il ferait bon d'avoir des chevaux.* Jeanne seule paraissait supérieure à ces vaines terreurs. « Qu'on aille hardiment contre les An- » gloys, » disait-elle, « sans faille ilz seront vain- » cus. » Et comme on lui représentait que ce serait un grand hasard si on les rencontrait dans leur retraite : « Chevaulchez hardyment, » reprit-elle, « on aura bon conduict (1). En mon » Dieu, il les faut combattre, » ajouta-t-elle un moment après, « s'ilz estoient pendus aux nues, » nous les arons ; car Dieu nous a envoyés pour » les punir. Le gentil roy ara aujourd'huy la » plus grant victoire qu'il eut pieça ; et m'a dit » mon conseil qu'ilz sont tous nostres (2). »

En ce moment, selon Guillaume Gruel, le seigneur de Rostrenen s'approcha du connétable, et lui dit : « Si vous faictes tirer vostre estendart » en avant, tout le monde vous suivra. » Richemont profita de cet avis, il se mit en marche, et la chose réussit comme l'avait prédit le seigneur de Rostrenen ; « car la Pucelle vint, et tous les » aultres après : et fut conclu de tirer après les » Angloys (3), et de les combattre quelque part » qu'ilz les peussent trouver (4). »

(1) Monstrelet, en sa Chronique.
(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon.
(3) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.
(4) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

On voulait se hâter, pour que les Anglais n'eussent le temps ni de gagner quelque place forte, ni de se *remparer* de ces pals aigus, qui, disposés avec art, arrêtaient l'effort de la cavalerie française, et avaient fait perdre tant de batailles à notre imprudente chevalerie. Mais la Pucelle, et plusieurs autres chefs de guerre, ne voulaient pas pourtant que *la grosse bataille* ou principal corps d'armée « feust ostée de son pas; » c'est-à-dire qu'on l'exposât, en pressant trop sa marche, à confondre ses rangs et à arriver en désordre devant l'ennemi (1). « Alors furent mis » les mieulx montez en l'avantgarde, et des » gens ordonnez pour les chevaulcher, les ar- » rester, et les mectre en bataille : à quoy fu- » rent des premiers Poton et La Hire, Penesac, » Girauld de la Pagliere, Amadoc, Seteve- » not (2), Ambroise de Lore, Thibaut de Ter- » mes (3), le sire de Beaumanoir et Jamet de » Tilloy (4), » qui s'élancèrent dans les plaines de la Bauce, avec environ quatorze ou quinze cents combattans (5). Jeanne d'Arc, qui aimait beaucoup à conduire l'avant-garde, fut très-

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(3) Chronique sans titre.

(4-5) Histoire au vray, etc.

fâchée qu'on eût donné à La Hire le commandement de cette cavalerie (1).

A la tête de la grosse bataille se faisaient remarquer la Pucelle, le duc d'Alençon, lieutenant général du roi, le comte de Richemont, connétable de France, le bâtard d'Orléans (2), le comte de Vendôme, les maréchaux de Rayz (3) et de Sainte-Sévère (4), l'amiral de France, Louis de Culan, le sire d'Albret (5), Guy, sire de Laval, André de Laval, sire de Loheac (6), le sire de Chauvigny (7), le seigneur de Gaucourt, » avec » grant nombre de seigneurs, » lesquels « ve» noient en belle ordonnance, par cette belle » Beausse, en bien grant train (8), » et suivaient de très-près l'avant-garde.

Celle-ci avait reçu l'ordre « d'aller courir et es» carmoucher devant les Angloys pour les retenir » et garder d'eulx retraire en lieu fort (9). » On détacha devant les chevaliers les plus hardis, tant pour découvrir plutôt l'ennemi que pour engager avec

(1) Déposition de Louis de Contes.

(2) Jean Chartier, Hist. de Charles VII; Guillaume Gruel, Hist. d'Artus de Bretaigne, etc.

(3) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(4-5) Chronique sans titre.

(6) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(7) Chronique sans titre.

(8) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(9) Histoire au vray, etc.

lui le combat, en ne lui présentant d'abord qu'une troupe peu considérable. « Montez sur fleur de » coursiers, » et ne formant en tout que « soixante » ou quatre-vingts hommes d'armes, » ces guerriers aventureux s'avancèrent rapidement à travers les plaines de la Beauce, alors presque incultes et couvertes de jeunes bois, « et ainsi par » certaine longue espace chevaulcherent » sans apercevoir les ennemis (1). Ils avaient « bien » chevaulché environ cinq lieues (2), » et commençaient à craindre d'avoir suivi une mauvaise direction, quand un cerf, effrayé de leur approche, se leva devant eux au milieu des taillis, et prit rapidement sa course vers le nord-est. Bientôt après une grande clameur s'étant élevée du même côté, les Français soupçonnèrent que les ennemis étaient près d'eux, et hâtèrent le pas dans cette direction. Le bruit qu'ils avaient entendu provenait en effet de l'arrière-garde des ennemis, où le cerf s'était allé précipiter. « Pour la venue duquel cerf, qui se ferit, comme dit est, parmy » icelle bataille, fut desdictz Angloys eslevé ung » tres grant cry ; et ne scavoient pas encore que » leurs ennemys feussent si pres d'eulx. Pour » lequel cry les dessusdictz coureurs françoys » furent acertainez que c'estoient les Angloys ;

(1) Monstrelet, en sa Chronique.

(2) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

» car ilz les veirent alors tout à plain. Et pour
» ce renvoyerent aulcun d'eulx vers leurs cappi-
» taines, pour les advertir de ce qu'ilz avoient
» trouvé ; et leur feirent sçavoir que par bonne
» ordonnance ilz chevaulchassent avant, et qu'il
» estoit heure de besongner. Lesquelz preste-
» ment se repararent de tous poinctz, et che-
» vaulcherent bien et hardyment si avant, qu'ilz
» aperceurent l'ost de leurs ennemys.... (1). »

Or, « avant que les Angloys sceussent la ve-
» nue de leurs ennemys, messire Jehan Fascot
» (*Falstolf*), qui estoit ung des principaulx cap-
» pitaines.... s'assembla en conseil avec les aul-
» tres, et fist plusieurs remonstrances ; c'est as-
» savoir, comment ilz sçavoient la perte (*tuerie*)
» de leurs gens, que les Françoys avoient faicte
» devant Orleans et Janville (il faut lire *Jar-*
» *geau*), et en aulcuns aultres lieux, pour les-
» quelles choses ilz avoient du pire ; et estoient
» leurs gens moult esbahyz et effroyez, et leurs
» ennemys, au contraire, estoyent moult enor-
» gueilliz et resingniez : pour quoi il conseilla
» qu'ilz se retrahyssent (*retirassent*) aux chas-
» teaulx et lieux tenans son party à l'environ,
» et qu'ilz ne combactissent point leurs ennemis
» si en haste, jusqu'à ce qu'ilz fussent mieulx
» rasseurez, et aussi que leurs gens feussent ve-
» nus d'Angleterre, que le regent debvoit en-

(1) Monstrelet, en sa Chronique.

» voyer briesfvement. Lesquelles remonstrances
» ne furent point bien aggreables à aulcuns des
» cappitaines, et par especial à messire Jehan de
» Talbot. Et dist que si ses ennemys venoient,
» qu'il les combactroit (1). »

Cet avis l'emporta, et les coureurs français ayant paru, on ne songea plus qu'à se mettre en défense. Les troupes « se preparerent diligem-
» ment pour les combactre, et voulurent des-
» cendre à pied emprés une haye qui estoit as-
» sez près d'eulx, affin que par derriere ne pus-
» sent estre surprins des Françoys. Mais aulcuns
» des cappitaines ne furent point de ce bien con-
» tens, et dirent qu'ilz trouveroient place plus
» advantageuse. Pour quoy ilz se mirent à che-
» min, en tournant le dos à leurs ennemys, et
» chevaulcherent jusques à ung aultre lieue en-
» viron bien ung demy quart de lieu, ou envi-
» ron, du premier, qui estoit assez fort de hayes
» et de buyssons. Oùquel, pour ce que les Fran-
» çoys convoitoient iceulx moult de près, mirent
» pied à terre, et descendirent, la plus grant
» partie, de leurs chevaulx (2). »

Cependant, aussitôt que les Français de l'avant-garde eurent su que leurs coureurs avaient aperçu les Anglais, « ilz galopperent
» grant erre, et la bataille après (3), qui ap-

(1-2) Monstrelet, en sa Chronique.
(3) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

» proucha tres fort, ce que pouvoient bien veoir » les Angloys, lesquelz se desplacerent pour se » poster joignant un bois, auprès ung vil- » lage (1). »

Ce village était celuy de Patay (2); l'endroit même où s'arrêtèrent les Anglais s'appelait *le lieu des Coynées* ou *des Cognées* (3); une aile de leur corps d'armée s'appuyait à *un fort monstier* (monastère fortifié), qui s'élevait en cet endroit (4).

La Hire, Poton de Xaintraïlles, et les autres chevaliers de l'avant-garde française n'oublièrent pas l'ordre qu'ils avaient reçu d'empêcher l'ennemi de se fortifier : « Ce qu'ilz firent, et oultre » plus ; car ilz se frapperent dedans eulx de telle » hardiesse, combien qu'ilz ne feussent que de » quatorze à quinze cens combactans, qu'ilz les » mirent à desarroy (5). — Ils se ferirent de » plains essais dedans iceulx Angloys, » dit une autre chronique, « et d'un hardy courage et grant » voulenté, les envahyrent si vigoureusement, » et tant soubdainement, avant qu'ilz peussent » estre en ordonnance, que messire Jehan Fas-

(1) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(2) Un grand nombre de chroniques et de dépositions.

(3) Chronique sans titre.

(4) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

(5) Histoire au vray, etc. C'est ce qu'affirme aussi la déposition de Louis de Contes.

» cot (*Falstolf*) et le bastard de Thian, chevaliers, avec grant nombre de leurs gens, ne se mirent point à pied avecques les aultres, ains se despartirent en fuyant à plain cours, pour saulver leurs vies. Et entretant les aultres, qui estoient descendus à pied, furent tantost de toutes parts environnez et combactus par iceulx François; car ilz n'eurent point loysir de eulx fortifier de poinssons aiguisez par la maniere qu'ilz avoient accoustumé de faire (1).
» Ceulx qui estoient à cheval, ou la plus grant partie d'iceulx, se mirent à fuir; et ceulx à pied, lesquelz estoient en grant nombre, se jecterent dans iceulx bois et village (2). »

Selon une chronique, Falstolf, au lieu de prendre la route de Paris, se retira d'abord à Meun (3).

La grosse bataille des Français arriva en ce moment, et acheva la déroute de l'armée anglaise (4). La Pucelle fit, dit-on, dans ce combat, de véritables prodiges de valeur (5).

« La Pucelle, Poton, La Hyre,
» Chargerent sur eulx de cheval,

---

(1) Monstrelet, en sa Chronique.

(2) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(3) Chronique sans titre.

(4) J. Chartier, Hist. de Charles VII; Hist. au vray, etc.

(5) M. Chantreau, Hist. de France abrégée et chronologique.

» Tellement qu'ilz les firent fuyre
« En abatant plusieurs aval (1). »

« En vain Talbot se surpassa lui-même, s'épuisa » en efforts sublimes pour rétablir le combat et » pour rappeler la victoire ; il ne put que retar- » der sa défaite, et la rendre plus sanglante par » l'opiniâtreté de sa défense (2), mal secondée » par ses soldats. — Et pourtant, sans ce qu'ilz » feissent grant dommaige aux Françoys, ilz » furent en assez brief terme, et ligierement, » ruez jus, desconfitz, et du tout vaincus (3). C'est ce qu'affirme également le duc d'Alençon (4). Il n'en coûta même aux Français que la vie d'un seul guerrier, gentilhomme de la compagnie de Thibaut d'Armagnac (5). On fit un grand carnage des Anglais (6); presque tous périrent (7).

Henri Branche et plusieurs autres capitaines anglais se rendirent au sire de Beaumanoir (8). Le sire de Scalles, Thomas Rampston ou Ra-

(1) Martial de Paris, dit d'Auvergne, Vigiles de la mort du roy Charles le septiesme.

(2) M. Gaillard, Hist. de la querelle de Philippe de Valois et d'Edouard III, etc., tom. III, pag. 304; Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

(3) Monstrelet, en sa Chronique.

(4) En sa déposition.

(5) Déposition de Thibaut d'Armagnac, dit de Termes.

(6) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(7) Déposition de Louis de Contes.

(8) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

meston, un autre chef de guerre, nommé Hongnefort, Houguefort ou Hongrefort (peut-être *Hungerford*), et plusieurs autres vaillans chevaliers, tombèrent également au pouvoir des vainqueurs (1). Environné de toutes parts, et sans espoir de se dégager, Talbot lui-même se rendit (2) aux archers de Xaintrailles (3), d'autres disent à Xaintrailles lui-même (4).

« Si commença la chasse des fuyans (5), » qui se retiraient en foule du côté de Janville. Les malheureux n'ont point d'amis : « les gens de la » ville leur fermerent les portes, par quoy leur » convint fouir ailleurs, à l'adventure ; et parce, » y en eut depuis plusieurs tuez et prins.... A » celle journée gaignerent moult les Françoys... » et d'aultres parts n'y perdirent pas ceux de » Janville, à plusieurs desquelz avoient moult » des Angloys baillé en garde la plus part de leur » argent, lorsqu'ilz y estoient passez, pour cui- » der aller secourir Baugency (6) ».

---

(1) Hist. au vray, etc.; J. Chartier, Hist de Charles VII; Chronique sans titre; Monstrelet; Registres du parlement, vol. XV.

(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon ; toutes les Chroniques; Registres du parlement, vol. XV.

(3) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(4) Villaret, Hist. de France, etc.

(5) Chronique sans titre.

(6) Histoire au vray, etc.

Les hérauts d'Angleterre qui vinrent, selon l'usage du temps, compter sur le champ de bataille les cadavres de leurs compatriotes, en portèrent le nombre à deux mille deux cents (1).

> « Illec d'Anglois et de leurs gens, »

dit le poète historien déjà cité,

> « Si mourut par nombre compté,
> » Quelque environ vingt et trois cens,
> » Et deux cens prins d'autre costé (2). »

Jean Chartier l'évalue entre deux et trois mille hommes (3). Le comte de Dunois, sans entrer dans aucun détail, assure que, tant tués que prisonniers, les Anglais perdirent plus de quatre mille combattans (4). Enfin, une chronique du temps porte, en général, leur perte à cinq mille guerriers (5).

Du côté des Français, Jacques de Milly ou de Mailly, Gilles de Saint-Symon, Louis de Marconnay, Jean de La Haye, « et plusieurs aultres

---

(1) Chronique sans titre. Ce qui est conforme à l'évaluation de Guillaume Gruel, d'Alain Chartier, de l'Histoire au vray, etc.

(2) Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

(3) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(4) Déposition du comte de Dunois.

(5) Chronique sans titre.

» vaillans hommes, » furent armés chevaliers sur le champ de bataille (1).

C'était la première bataille rangée que, depuis huit ans, les Français eussent gagnée sur leurs ennemis (2). C'est dans les champs de Patay qu'acheva de s'anéantir cette armée redoutable, amenée d'Angleterre par le comte de Salisbury pour consommer l'asservissement de la France. Scalles, Suffolck, Talbot, tous ses chefs, étaient en ce moment au pouvoir des Français, ou, comme Salisbury et Glacidas, dormaient du sommeil de la mort, et le bruit des victoires de la vieille Angleterre ne devait point réjouir leurs ombres désolées. Contre qui s'était venu briser ce colosse de puissance qui menaçait naguère de fouler aux pieds l'Europe? contre une jeune fille, contre un enfant, dont les mains innocentes eussent encore porté la houlette, si la Justice divine ne les eût armées de la lance et de l'épée vengeresses.

L'armée, en poursuivant les fuyards, arriva presque en même temps qu'eux sous les murs de Janville, qui, après avoir fermé ses portes aux Anglais vaincus, les ouvrit avec joie aux libérateurs de la France. « Et si feist aussi un gentil-
» homme lieutenant du capitaine, et mit dedans
» la grosse tour les Françoys, auxquels feist ser-

(1) Monstrelet, en sa Chronique.

(2) La bataille de Baugé fut livrée le 22 mars 1421.

» ment d'estre bon et loyal, depuis lors en avant,
» envers le roy (1). » Les habitans de Janville n'avaient fait que saisir l'occasion d'échapper au joug de l'étranger; mais cet officier nommé, payé par les Anglais, agissait en traître, et ne méritait plus le nom de gentilhomme.

Les généraux français s'arrêtèrent à Patay, tandis que leur avant-garde poursuivait les Anglais du côté de Janville. Talbot fut amené devant la Pucelle, le connétable et le duc d'Alençon. Ce prince ne put s'empêcher de lui dire : « Eh bien! sire de Talbot, vous ne vous atten-
» diez pas, ce matin, qu'il vous en arriverait
» ainsi. — C'est la fortune de la guerre, » répondit froidement le héros anglais (2). Xaintrailles le fit conduire à Baugenci avec tous les égards dus au courage malheureux (3).

« Après laquelle besongne, qui fut environ
» deux heures après midy, tous les cappitaines
» françoys se rassemblerent, et, regraciant de-
» votement et humblement leur createur, mene-
» rent grant lyesse les ungs avecques les aultres
» pour leur victoire et bonne fortune. (4). Le
» connestable et les aultres seigneurs coucherent

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon.

(3) Déposition de Robert Thibault.

(4) Monstrelet, en sa Chronique.

» cette nuit à Patay sur le champ ; car bien es-
» toient-ilz las, et avoient eu grant chaud (1). »

Cette brillante victoire, loin d'enfler et d'endurcir le cœur de la guerrière, lui offrit l'occasion de donner de nouvelles preuves de son humble piété, de son humanité généreuse, et de la douceur naturelle de son caractère ; elle témoigna une douleur profonde à l'aspect du grand nombre de cadavres qui couvraient le champ de bataille (2), et montra la plus tendre pitié pour les pauvres soldats anglais (3) qui, tombés au pouvoir des vainqueurs, et n'ayant pas une grosse rançon à leur offrir, en étaient traités avec dureté et barbarie. Un Français, qui conduisait plusieurs captifs, en frappa un à la tête avec tant de force, que l'infortuné tomba expirant à ses pieds. Témoin de cette infamie, Jeanne d'Arc, indignée, s'élança de son cheval, courut au secours de l'Anglais, et le souleva dans ses bras ; tandis que par ses ordres on s'efforçait de le rappeler à la vie, elle fit appeler un confesseur, et prodigua au mourant les plus tendres consolations. Elle lui soutenait la tête, tandis qu'il balbutiait de ses lèvres défaillantes le nom du Dieu de miséricorde et les touchantes expressions d'un

(1) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(2) Déposition de Louis de Contes.

(3) Déposition de frère Jean Pasquerel.

humble repentir. Semblable à un ange de paix et d'amour, elle *l'encourageait de son mieux*, et mêlait aux pressantes exhortations d'une piété bienfaisante les larmes d'une douce pitié (1). Quoique les dépositions bornent là ce récit, il est plus que probable que Jeanne d'Arc, très-sévère envers les soldats qui se conduisaient d'une manière répréhensible (2), fit infliger au coupable le juste châtiment de son crime.

Le bruit de la destruction de l'armée anglaise ne tarda pas à se répandre à Paris, quoique d'une manière confuse. L'extrait suivant du journal d'un habitant de cette ville, peut donner une idée de l'inexactitude des récits qui y furent d'abord apportés. « Item, en cellui temps tenoient
» les Arminaz les champs, qui tout destruisoient.
» Si y furent commis Angloys environ huit mille.
» Mais quant ce vint au jour que les Angloys
» trouverent les Arminaz, ilz n'estoient pas plus
» de six mille, et les Arminaz estoient dix mille.
» Si coururent sus aux Angloys moult aspre-
» ment, et les Angloys ne les refuserent mie.
» Mais en la fin ne le purent les Angloys souf-
» frir; car les Arminaz, qui plus estoient de la
» moitié que n'estoient les Angloys, les encloy-
» rent de touttes parts. Là furent Angloys des-

(1) Déposition de Louis de Contes.

(2) Déposition de Guillaume de Ricarville.

» confiz; et furent bien, comme on disoit, trou-
» vez de mors des Angloys quatre mille ou plus :
» des autres ne sot on le nombre à Paris (1). »
Le greffier du parlement est plus exact dans la note qu'il consigne à cette occasion sur ses registres. « Ce jour (18 *juin* 1429), » dit-il,
« messire Jehan Flastolf, le sire de Lescale,
» messire Thomas de Rampston, et autres ca-
» pitaines, gens d'armes, et archiers angloys,
» qui s'estoient assemblez pour conduire vivres
» et faire secours au sire de Talboth et autres
» capitaines et gens d'armes angloys, estans na-
» gaires en la garde et garnison des villes et for-
» teresses de Meung et Baugency sur Loire, fu-
» rent rencontrez sur les champs entre Yenville
» et Baugency, et par desroy furent desconfis
» les ennemis estans en presque pareil nombre
» (*remarquez bien ces mots*), en la compaignie
» desquelz estoit la Pucelle qui avoit esté avec
» eulx le Xe. jour de may (*il se trompe, c'était*
» *le* 8), à lever le siege devant Orléans, et le xviij^e
» jour de ce mois à la prise et recouvrance de
» Jargueau par lesdiz ennemis. Qui au rencontre
» dessus dit, prindrent entre les autres leurs
» prisonniers, lesdiz de Talboth, Rampston, et
» Lescale, si comme on disoit. Et ledit Flastolf
» se retrahy et retourna devers le duc de Bed-

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

» ford estant lors à Corbueil. *Et hìc subcubue-*
» *runt Anglici absque defensione, ut fertur* (1). »

Fastolf, comme on l'imagine bien, fut très-mal reçu du duc de Bedford. On lui reprocha de s'être enfui de la bataille *sans coup férir*, « et,
» en conclusion, luy fust ostée l'ordre de la Jar-
» retiere qu'il portait entour la jambe (2). — Ri-
» gueur inutile, qui fit oublier Patay et rappe-
» ler la journée des Harengs, » observe un de nos historiens : « trop d'Anglais avaient par-
» tagé à Patay la peur et la fuite de Fastolf (3). »
« Mais depuis, tant en partie comme pour les
» dessusdictes remontrances qu'il avoit faictes,
» qui sembloient assez raisonnables, comme
» pour plusieurs excusances qu'il mist en avant,
» luy fut depuis, par sentence de procès, re-
» baillée ladicte ordre de la Jartiere ; jasoit
» (*malgré*) ce qu'il en sourdist grant débat entre
» icelluy Fascot et sire Jehan de Thalboth,
» quant il fut retourné d'estre prisonnier de la
» bataille dessusdicte (4). » Talbot ne put jamais oublier que Fastolf l'avoit abandonné. Depuis ce temps ils furent irréconciliables (5).

---

(1) Registres du parlement, vol. XV.

(2) Monstrelet, en sa Chronique; Hume's History of England.

(3) Gaillard, Hist. de la querelle de Phil. de Valois, etc.

(4) Monstrelet, en sa Chronique.

(5) Villaret, Histoire de France, tom. XIV.

LIVRE V.

Depuis la bataille de Patay, jusqu'au sacre de Charles VII, à Reims.

LA nouvelle défaite de Patay répandit l'épouvante dans la capitale anglaise de la France. La terreur y fut telle, que, « le mardy devant la » Saint Jehan, fut grant esmeute que les Armi- » naz debvoient entrer celle nuyt à Paris (1). »

Mardi 15 juin 1429.

Le régent anglais revint en toute hâte dans cette ville pour prendre, de concert avec le grand conseil qui lui avait été adjoint, les mesures les plus propres à rétablir les affaires. « Et de re- » chief en ces jours furent apportées nouvelles » au duc de Bethfort et au grant conseil du roy » Henry d'Angleterre estant à Paris, de la perte » et miserable adventure et destruction de leurs » gens. Laquelle leur fut tant ennuyeuse et dure » à ouyr, que les aulcuns (*quelques-uns*), en » plain conseil, commencerent à plorer. Et » d'aultre part furent advertiz comment le roy

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII.

» Charles, à tout sa puissance, se comparoit et » apprestoit pour venir conquerir sur eulx. » Pour quoy, de par le duc de Betfort et les Pa- » risiens, fut ordonné de envoyer une solemp- » nelle ambassade devers le duc de Bourgongne, » affin de luy remonstrer les dessusdictes estran- » gers besongnes, et luy aussi requerre que » briefvement il voulsist venir à Paris, pour, » avec le regent et le conseil du roy, avoir advis » sur les affaires dessusdictz qui leur estoient » survenus (1). »

Les ambassadeurs choisis pour cette mission furent l'évêque de Noyon, qui assista depuis au procès de la Pucelle, « deux notables docteurs » en theologie, et aulcuns des plus puissans » bourgeois de Paris (2). »

Quel changement l'espace de quelques mois avait suffi pour opérer! Ce fier régent anglais, qui s'était conduit avec tant de hauteur envers le duc de Bourgogne, à l'occasion de la remise d'Orléans, que les habitans de cette ville offraient de faire à ce prince; ce même duc de Bedford, alors si plein d'orgueil et d'insolence, admettait tout à coup les Parisiens dans ses conseils, affectait de partager avec eux l'exercice du pouvoir royal qui lui était confié, et implorait les avis et les secours du prince français

(1-2) Monstrelet, en sa Chronique.

qu'il avait naguère outragé. Malheureusement les choses empruntent une partie de leur valeur des temps et des circonstances; deux mois plutôt cette politique eût pu réussir au régent anglais : on ne vit alors dans sa modération tardive que l'aveu de sa faiblesse, et le duc Philippe, en tardant à le secourir, voulut goûter quelque temps le plaisir d'une juste vengeance. Cependant il reçut assez bien les envoyés du régent et des Parisiens qui vinrent le trouver à Hesdin, où il était alors, « et leur promist que dedans briefz jours il se- » roit en ladicte ville de Paris (3). »

Le duc de Bedford, sentant bien qu'il devait peu compter sur l'assistance de ce prince, redoubla ses sollicitations auprès du conseil d'Angleterre. Le ministère anglais, s'effrayant à son tour de ce qui se passait en France, et se trouvant dans l'impossibilité de créer assez tôt une armée capable d'arrêter les progrès du roi Charles, imagina d'appliquer à cet usage les troupes rassemblées sous l'étendard de la Croisade, et confiées au commandement du cardinal d'Angleterre. Il ne paraissait pas aisé de faire consentir ce prélat ambitieux à un arrangement qui différait la gloire qu'il s'était promise; cependant on y trouva moins de difficulté qu'on ne l'avait cru d'abord. Un sacrifice d'argent, et quelques pré-

---

(1) Monstrelet, en sa Chronique.

cautions tortueuses, au moyen desquelles on le mettait à l'abri de l'indignation du souverain pontife, suffirent pour le déterminer à immoler la cause de l'Eglise aux intérêts de l'Angleterre. Il est probable que, le premier moment passé, il avait senti se refroidir son enthousiasme, et considéré avec regret qu'il abandonnait le champ de bataille à son rival le duc de Glocestre pour aller chercher loin de l'Angleterre des succès incertains. Il saisit donc avec empressement cette occasion de revenir sur ses pas. L'expédition fut détournée de son but; les sommes considérables, tributs de la piété des fidèles, les guerriers qui s'étaient enrôlés pour la cause de la religion, furent employés, au mépris des promesses les plus sacrées, à défendre des intérêts temporels. C'est peu, on trompa jusqu'au bout les troupes; le cardinal les accompagna jusqu'en France pour qu'elles ne pussent concevoir aucun soupçon; et elles ne connurent leur véritable destination que lorsque la mer, qui les séparait de leurs foyers, leur fermait le chemin du retour. Ainsi la croisade, publiée en Angleterre contre les hérétiques de Bohême, se trouva, de fait, avoir été prêchée contre la France. Il faut voir, dans les actes originaux conservés à la tour de Londres, les ruses et les détours auxquels la politique du gouvernement anglais ne rougit pas de descendre en cette occasion. Comme aucun historien ne s'est étendu sur

le détail de cet affaire, et ne l'a présentée sous son véritable point de vue, je me flatte qu'on ne verra pas ici sans intérêt la pièce qui répand le plus de jour sur cette transaction mystérieuse, monument honteux de la politique la plus déloyale et de la duplicité la plus perfide. En voici la traduction littérale.

« Ci-après suivent les articles de l'appointement fait et accordé à Rochester, le premier jour de juillet, entre le roi, par l'avis de son conseil, d'une part, et mon seigneur son cousin, le cardinal, etc., d'autre part. 1er juillet 1429.

» D'ABORD,

» Comme ainsi soit que le roi, par l'avis de » sondit conseil, a accordé licence audit cardi- » nal d'emmener hors de son royaume d'Angle- » terre des sujets du roi appartenans audit » royaume, jusqu'au nombre de deux cent cin- » quante lances (750 *hommes de cavalerie*) et » deux mille archers, pour l'accompagner au » royaume de Bohême, pour la réduction et » expugnation des hérétiques de ce pays, qui » travaillent à la subversion de la foi chrétienne;

» NÉANMOINS,

» D'autant que le roi et sondit conseil pen- » sent, considérées les diverses, grandes et » grièves adversités et fortunes de guerre der- » nièrement advenues, après le temps où fut

» donnée ladite licence aux sujets du roi dans le » royaume de France, et le grand *jeu-partie* au » moyen de quoi la personne de mon seigneur » de Bedford son oncle, et le reste de ses fidèles » sujets du royaume de France, et aussi ledit » royaume, demeurant en danger d'être perdus » et surmontés, à moins que de prompts et im- » médiats secours et moyens de relief, tirés de » son royaume d'Angleterre ne soient disposés » et envoyés en France ;

» Et attendu, par conséquent, que le service » des hommes d'armes et archers qui s'étaient » engagés avec ledit cardinal, est de toute ma- » nière nécessaire et utile au roi ;

» LEDIT CARDINAL,

» Considérant les choses ci-dessus rappor- » tées, pour le très-singulier amour, zèle, et » tendresse qu'il porte à la sûreté, bien-être » et prospérité du roi, et de tous ses pays et » sujets, et spécialement de monseigneur de » Bedford, du royaume de France, et des sujets » du roi en cedit royaume ;

» Condescend au contenu des articles qui sui- » vent, c'est-à-dire ;

» Que mondit seigneur le cardinal a consenti » d'aller en personne, et aussi de conduire sa » retenue (*armée*), qu'il a formée des sujets du » roi appartenans à ce pays, dans le royaume de

» France, à mondit seigneur de Bedford, et
» d'y demeurer; et aussi de faire tous ceux de
» sadite retenue, autant qu'il sera en son pou-
» voir, demeurer et servir le roi dans ses guerres
» au royaume de France, pour le terme d'un
» demi-an, pour lequel ils sont engagés avec
» lui.

» *Item*, que pour l'exécution de ce qui est en
» l'article précédent, le roi accordera, par ses
» lettres patentes, à mondit seigneur le cardinal,
» le pouvoir de faire connétable et maréchal de
» sadite retenue, telles personnes qu'il sera jugé
» expédient et utile audit mon seigneur le car-
» dinal; auxquelles pendant ladite demi-année,
» il donnera en charge d'employer sadite rete-
» nue au service du roi audit royaume de France,
» en la même manière que les autres sujets du
» roi audit royaume, qui sont occupés en ladite
» guerre; excepté qu'ils ne seront point obligés,
» en vertu du présent appointement, de s'em-
» ployer à aucuns siéges.

» *Item*, que,

» Pour la même entente, et à cette fin qu'on
» ne puisse être mu en aucune manière à penser
» raisonnablement, que l'abandon de l'expédi-
» tion dudit cardinal et de sa retenue en Bohême,
» procède de la volonté, imagination, et collu-
» sion dudit cardinal,

» Le roi enverra une suffisante personne, et
» aussi ses lettres patentes sous le grand sceau
» d'Angleterre, par lesquelles il donnera pleine
» autorité et pouvoir à monseigneur de Bed-
» ford, pour diverses grandes causes et consi-
» dérations, de défendre à tous sesdits sujets de
» la retenue dudit cardinal, sur peine de forfai-
» ture de vie....., et de tout ce qu'ils peuvent
» forfaire contre le roi, de passer sous aucun
» prétexte hors dudit royaume de France en au-
» cune autre terre, à compter du treizième jour
» de juin jusqu'au vingt-unième jour de décembre
» prochain, nonobstant aucune licence ou per-
» mission accordée par le roi à cet effet, anté-
» rieurement à la date desdites lettres patentes,
» et d'arrêter, emprisonner, et tenir emprisonné
» tout individu de ladite retenue qui ferait le con-
» traire, pendant le temps que le roi donne à
» mondit seigneur de Bedford autre commande-
» ment.

» *Item*, à cette fin qu'il paraisse évidemment
» que ce n'est pas l'intention du roi d'empêcher
» sesdits sujets d'aller en ce moment en Bohême,
» par déplaisir ou mépris de notre saint-père le
» pape, ou de l'Église, mais seulement à cause
» de la nécessité survenue par les évidens périls,
» dangers, pertes et inconvéniens ci-dessus men-
» tionnés; ni pour mettre notre saint-père et

» l'Église en perte des sommes payées pour » gages à ladite retenue (1); le roi offre, veut, » et fera à notre saint-père notable et suffisante » sûreté du remboursement de la totalité de la » somme à quoi lesdits gages ont monté, ledit » remboursement devant être fait, sans plus long » délai ou retard, savoir :

» Une moitié le dernier jour de février prochain,

» Et l'autre moitié le premier jour de mai sui- » vant;

» Et avec cela le roi accorde et agrée, que, » audit commencement de mai, notre saint- » père, et l'Église, et le susdit cardinal, pour- » ront tirer de ce pays des gens d'armes et ar- » chers, jusqu'au nombre, ou plus, et pour l'en- » tente, à lui accordés ci-devant.

» *Item*, que,

» D'autant qu'il est estimé que ladite sûreté » de paiement doit être des obligations des sei- » gneurs du conseil du roi, lesquelles, si elles » étaient montrées par la suite, portant date de » ce jour, il en pourrait naître le soupçon d'une » collusion entre ledit conseil du roi et le susdit » cardinal,

(1) J'ai déjà fait observer ailleurs qu'il était d'usage de payer d'avance aux soldats, au moment de leur engagement, une certaine partie de leur solde.

» Il est avisé et convenu, par le conseil du roi,
» que lesdits seigneurs du conseil feront des obli-
» gations à notre saint-père et à sa chambre,
» portant date de ce jour, lesquelles seront con-
» fiées à la garde dudit cardinal ;

» Et après la publication de ladite prohibition
» et défense, qui doit être faite en France au
» nom du roi, il sera fait et scellé de nouvelles
» obligations par lesdits seigneurs du conseil, de
» la même teneur, sauf la date de ce jour, et
» portant date d'un jour après la publication de
» ladite défense, lesquelles seront délivrées à
» celui que notre saint-père, ou ledit cardinal,
» indiquera, et lesdites premières obligations
» seront rendues auxdits seigneurs du conseil,
» pour être gardées par eux.

» *Item*, que sans retard, au temps de la publi-
» cation desdites prohibitions, il sera envoyé
» des messagers à notre saint-père le pape et
» aux princes d'Allemagne, avec des lettres d'ex-
» cuse contenant les causes de l'empêchement
» et délai apportés au passage en Bohême dudit
» cardinal et de sa retenue, aussi bien pour la
» décharge du roi, déclaration et maintien de
» son nom et réputation, que pour la décharge
» et l'honneur dudit cardinal.

» *Item*, comme le roi s'engage à rembourser
» à notredit saint-père les gages de la retenue
» dudit cardinal, il est convenu que si aucun de

» la susdite retenue quitte ledit cardinal dans la » susdite demi-année, ou abandonne son service, » le cardinal fera faire par son procureur, à la » requête du roi, les poursuites légales encou- » rues par ledit enrôlé en agissant ainsi, et pro- » duira ses témoignages et preuves légales ; du- » quel procès, aussi bien que des tiers, et de » toute autre sorte de gains de guerre qui pour- » raient appartenir ou être dus à notre saint- » père, ou au susdit cardinal, pendant la susdite » demi-année, le roi aura tout le profit et bé- » néfice.

» *Item*, considérant la grande charge que por- » tera ledit cardinal en accomplissant les choses » dessusdites, le roi, de sa libéralité, accorde » audit cardinal, par forme de récompense, mille » marcs.

» Et, sur ce, le roi enverra des lettres parti- » culières à sondit oncle de Bedford par la sus- » dite personne qui portera ses lettres patentes, » et fera connaître à son oncle de Bedford com- » ment, selon son désir, avec grande difficulté et » instance, il a traité avec ledit cardinal, et l'a » déterminé à passer, lui et sa retenue, par son » royaume de France, à cette fin qu'il puisse » s'aboucher avec ledit cardinal, et emploie lui » et sa retenue, s'il pense que cela lui soit néces- » saire ; faisant savoir en outre à mondit seigneur » son oncle que le roi supporte en ce moment

» une si grande charge, en entretenant sir Jean
» Radcliff et sa retenue, qu'il ne pourrait trou-
» ver ici l'argent nécessaire pour la solde de la
» retenue dudit cardinal, si lui et ceux de sadite
» retenue étaient à la charge de ce royaume ; et
» que, par conséquent, s'il désire les services
» de la retenue dudit cardinal, il doit entretenir
» lui et sadite retenue de la manière qu'il lui sem-
» blera expédient et raisonnable.

» En accomplissement duquel traité, ledit car-
» dinal, par sa grande discrétion et prudence,
» fera loyalement et sincèrement son devoir de
» charger mondit seigneur de Bedford et le
» royaume de France du paiement des gages de
» ladite retenue ; ne laissant en aucune manière
» soupçonner à mondit seigneur de Bedford
» qu'il ait été donné ici aucune sûreté de rem-
» boursement à notredit saint-père.

» Et au cas que ledit cardinal puisse ainsi in-
» duire mondit seigneur de Bedford à se char-
» ger, ainsi que le royaume de France, de la to-
» talité ou d'une partie des gages de la demi-an-
» née, il ordonnera que lesdits seigneurs du
» conseil soient déchargés, dans leurs obliga-
» tions, d'une somme égale à celle que mondit
» seigneur de Bedford et le royaume de France
» auront prise à leur charge (1). »

---

(1) Actes de Rymer, tom. X, pag. 424-426, édit. de 1727.

Le cardinal ne reçut qu'en France les mille marcs qu'on lui accordait par le traité ci-dessus, à titre de récompense; car l'ordre adressé au trésorier et au chambellan (*camerarius*) de l'échiquier pour lui faire toucher cette somme, ainsi que celle de 2,431 livres formant le second paiement de ses troupes, porte la date du 5 juillet 1429 (1). A cette époque tout était arrangé entre le cardinal et le duc de Bedford.

Revenons aux opérations de l'armée française.

Le bruit de la défaite de Patay répandit l'épouvante parmi les garnisons anglaises des petites places de la Beauce; la plupart, comme celles de Montpipeau et de Saint-Sigismond, mirent le feu aux villes qui leur étaient confiées, et prirent la fuite avant l'arrivée des troupes françaises (2).

Le connétable se disposait à poursuivre les ennemis, quand, sur ces entrefaites, le roi lui manda « qu'il s'en retournast en sa maison. » Cet ordre confondait tous les desseins du connétable. Immolant son orgueil à son ambition, il envoya les seigneurs de Beaumanoir et de Rostrenen » supplier » le roi de sa part « que ce fust son » plaisir qu'il le servist, et que bien et loyaument » il le serviroit, et le royaulme. » Il fit prier en outre la Trémoille, « qu'il luy pleust le laisser

(1) Actes de Rymer, tom. X, pag. 424-426, édit. de 1727.

(2) Histoire au vray, etc.

» servir le roy, et qu'il feroit tout ce qu'il luy » plairoit, *fust-ce jusques à le baiser aux ge-* » *noux* (1). » Quelques historiens ont voulu faire honneur de cette démarche au patriotisme du comte de Richemont : ils n'ont pas réfléchi que l'amour de la patrie peut se soumettre à tout, excepté au déshonneur, et que la générosité ne saurait emprunter le langage de la servitude et de la bassesse. A quelle époque, d'ailleurs, Richemont mettait-il tant d'ardeur à vouloir servir le roi malgré lui-même ? quand Orléans était délivré, quand Jargeau était tombé au pouvoir des Français, lorsque le trône enfin était sauvé, et que l'assistance qu'offrait un sujet long-temps rebelle était désormais inutile, comme l'événement ne tarda pas à le prouver, pour achever le grand œuvre confié aux innocentes mains de la guerrière inspirée. C'est quelques mois plus tôt, c'est quand la fortune de l'Angleterre semblait prête à triompher ; c'est au bruit du trône de saint Louis tombant en ruines, que Richemont devait accourir. Qu'il se fût alors prosterné dans la poussière devant un roi malheureux ; qu'il eût même embrassé les genoux d'un ministre insolent, peut-être perfide, pour obtenir le droit de défendre son prince ; la France alors, l'Europe entière, n'auraient vu dans son abaissement qu'un

(1) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

dévouement sublime, et eussent applaudi, avec des larmes d'admiration, au spectacle d'un guerrier illustre sacrifiant sa fierté et ses ressentimens au besoin de répandre son sang pour son roi et pour sa patrie. Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes, et le dévouement tardif et intéressé du connétable devait être considéré d'un autre œil. Aussi ne peut-on voir sans une sorte de satisfaction involontaire l'affront que son ambition lui fit alors essuyer. La Trémoille dédaigna les soumissions de son ennemi (1); inaccessible aux séductions dangereuses d'une vanité puérile, il refusa l'hommage de sa honte, le tribut de son déshonneur, et montra par là plus de finesse et de prévoyance que le connétable n'avait laissé voir d'ambition et de bassesse. Le roi, qui joignait son propre ressentiment aux instigations de son favori, fit dire au connétable « qu'il s'en allast, » et que mieulx aimeroit il n'estre jamais courronné », que de l'être en sa présence (2).

L'armée victorieuse se retira à Orléans, où de nouveaux guerriers arrivaient de toutes parts, et où l'on était persuadé que le roi ne tarderait pas à venir (3), tant pour témoigner aux habitans sa reconnaissance du zèle qu'ils avaient montré pour sa cause, que pour diriger les préparatifs du voyage

(1-2) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

(3) Histoire au vray, etc.

de Reims, où la Pucelle avait promis de le conduire (1). Les Orléanais, pleins de cette espérance, et oubliant leurs longues misères, « feirent tendre les rues à ciel, et voulurent faire » grant appareil pour l'honorer à sa glorieuse » venue (2) : ce qu'il ne feist (3), mais il se tint » dedens Sully sans venir à Orleans (4); dont » ceulx de la cité, qui l'avoient fait tendre et » parer (5) », et même « aulcuns qui estoient » entour le roy (6), en furent mal contens (7), » non considerans les affaires du roy, qui pour » conclurre de son estat, se tenoit à Sully sur » Loire (8). » Le véritable motif de la conduite de Charles VII en cette occasion était son aversion pour le comte de Richemont (aversion qu'excitait incessamment le ministre la Trémoille), et la répugnance qu'il avait à se rencontrer avec le connétable.

La petite ville de Sully, occupée depuis dix mois par les Anglais, était rentrée comme d'elle-même dans les mains de la Trémoille, à qui elle

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.
(2) Chronique sans titre.
(3) Histoire au vray, etc.
(4) Chronique sans titre.
(5) Histoire au vray, etc.
(6) Chronique sans titre.
(7) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.
(8) Histoire au vray, etc.

appartenait : on eût dit que les Anglais l'avaient moins regardée comme une ville conquise que comme un dépôt confié à leurs soins. J'ai déjà fait observer, dans l'Introduction de cet ouvrage, qu'ils en avaient donné le commandement à un proche parent de la Trémoille, qui combattait sous leurs drapeaux; on ne pouvait pousser plus loin les égards pour le ministre d'un roi ennemi; et la facilité avec laquelle cette place rentra en sa possession quand il se présenta devant ses portes, est encore un témoignage de déférence et de politesse dont on n'a pas assez fait honneur à la nation britannique. Sérieusement il est bien difficile, en réfléchissant sur toutes ces circonstances, de se défendre du soupçon qui pèse sur la mémoire de la Trémoille, d'avoir poussé la politique jusqu'à ménager à la fois les deux partis qui se disputaient le trône, et d'avoir à cet effet entretenu des liaisons secrètes avec le régent anglais de la France. Ce ministre passa toujours pour avoir été très-accessible à la séduction de l'or; et dès ce temps-là le gouvernement britannique savait employer ce métal comme un puissant auxiliaire.

Quant à l'inaction du roi Charles pendant tous les événemens qui venaient de se succéder, il me semble impossible de la mieux apprécier que ne l'a fait un de nos plus sages historiens dans les

lignes suivantes : « On ne peut s'empêcher », dit-il, « de voir avec une espèce de surprise Charles » tranquille à Loches, ou dans quelque autre » ville, tandis qu'une noblesse aussi courageuse » que fidèle prodiguait son sang pour lui acqué- » rir ce surnom de *victorieux* que l'histoire lui » a donné. L'intérêt de sa gloire, la situation de » ses affaires, semblaient exiger qu'il parût à la » tête de ses troupes, et qu'il les encourageât par » son exemple. Il avait certainement de la va- » leur : sa faiblesse, s'il est permis de se servir » de cette expression, était dans son esprit, non » dans son cœur. Les favoris qui l'obsédaient » étaient plus assurés de leur crédit à la cour » qu'au milieu du tumulte des armes. Pour le » retenir, ils lui représentaient le danger auquel » il exposerait sa personne, du salut de laquelle » dépendait celui de l'état. Ces raisons étaient » spécieuses, et l'indolence du monarque leur » prêtait une nouvelle force. Cette inertie était » le défaut dominant de ce prince, et non un » penchant irrésistible aux plaisirs, que les his- » toriens lui ont reproché. On a vu depuis, dans » une position à peu près semblable, ce héros, » qui le premier des Bourbons mérita d'être » assis sur le trône français, le grand Henri, » plus sensible, plus voluptueux que Charles, » allier ses passions avec le soin de sa gloire,

» sans que l'intérêt de l'état souffrît de ce mé-
» lange (1). »

La Pucelle et les principaux chefs de l'armée, le connétable excepté, se rendirent à Sully (2) pour rendre compte au roi du succès de leurs armes. Xaintrailles lui présenta le brave Talbot, et demanda la permission de renvoyer à l'instant même, et sans rançon, cet illustre captif. Digne appréciateur du courage, nourri des sentimens d'un chevalier français, Charles accorda avec plaisir au vaillant Xaintrailles l'autorisation à laquelle il attachait tant de prix. Il dut y mettre d'autant plus d'empressement, qu'il avait lui-même beaucoup d'estime pour ce guerrier célèbre. « Mesmes », dit un poëte historien de ce temps-là,

« Mesmes, quant Talebot partit,
» Pour faire son voiage à Romme,
» De ses biens si luy departit
» Par ung courage de noble homme.

» Offrit le faire convoyer,
» Se par son royaume eust passé,
» En rendant à celluy loyer
» Qui l'avoit beaucoup oppressé (3). »

(1) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

(2) Chronique sans titre.

(3) Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

Non moins généreux que son vainqueur, Talbot, ayant eu dans la suite l'avantage de faire à son tour Xaintrailles prisonnier, s'acquitta envers le héros français en brisant ses fers avec le même désintéressement (1). Noble échange de libéralité, d'estime et de reconnaissance, qui, en reposant délicieusement le cœur, fatigué du récit des fureurs de la guerre, atteste, au milieu de la barbarie de ces siècles demi-sauvages, l'immortalité de ces vertus généreuses qui, comme un héritage impérissable, semblent unir par une chaîne non interrompue les héros de tous les temps et de tous les pays, depuis les Achille et les Thésée jusqu'aux Crillon et aux Bayard.

Il paraît que les succès de la Pucelle avaient déjà produit une grande révolution dans la situation des finances royales, puisque le roi, qui, quatre mois auparavant, n'avait en sa possession
21 juin 1429. que quatre écus (2), fut, à cette époque, en état de donner au maréchal de Rayz une somme assez forte pour le temps, en considération de ses services militaires. On en trouve la preuve dans des mémoires de la chambre des comptes, où est portée la note suivante : « A messire Gilles de Rais,

---

(1) Villaret, Hist. de France, tom. XIV; Gaillard, Histoire de la querelle, etc., tom. III.

(2) Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve de Renaut de Bouligny, conseiller du roi.

» conseiller et chambellan du roy et mareschal
» de France, le roy, par ses lectres patentes don-
» nées le 21 juing 1429, ordonne estre baillé la
» somme de mille livres, pour aulcunement le
» recompenser des grans fraiz, mises, et des-
» pens, que faire luy avoit convenu, afin d'avoir
» soy, n'avoit gueres, mis sus et assemblé, par
» l'ordonnance du roy, certaine grosse compai-
» gnie de gens d'armes et de traict, et iceulx
» avoir entretenus, pour les employer à son ser-
» vice, en la compaignie de ladicte Jehanne la
» Pucelle, afin de remectre dans l'obeyssance
» dudit seigneur la ville de Jargueau (1). »

La Pucelle désirait vivement que le roi vînt visiter ses braves et fidèles Orléanais, et elle fit tant par ses prières qu'il se détermina à venir jusqu'à Châteauneuf-sur-Loire (2). Il est probable que les efforts de la Trémoille, qui redoutait mortellement une entrevue du roi et du connétable, arrêtèrent le monarque en cet endroit, et prévalurent sur les conseils de la jeune héroïne. Plusieurs chroniques attestent qu'elle faisait tout ce qui dépendait d'elle pour rapprocher le roi et le connétable, « en luy remonstrant le bon vou- 22 juin 1429.

(1) Mémoires de la chambre des comptes, 8e compte de Guillaume Charrier, recepteur general des finances, depuis 1427 jusques en 1429.

(2) Chronique sans titre.

» loir qu'il demonstroit avoir à luy »; et « luy pria » qu'il luy voulsist pardonner son maltalent (1). » Le roi, par égard pour la jeune amazone, voulut bien déclarer qu'il pardonnait au connétable, mais il ne voulut jamais consentir que ce prince l'accompagnât au voyage de Reims (2). Jeanne en parut très-affligée, « et si furent plusieurs grans » seigneurs, cappitaines, et aultres gens de con- » seil, congnoissans qu'il en renvoyoit beaucoup » de gens de bien et de vaillans hommes; mais » toutesfois n'en osoient parler, parce qu'ilz » véoient que le roy faisoit de tout en tout ce » qu'il plaisoit à celuy seigneur de la Trimoille, » pour plaire auquel ne voulsit souffrir que le » connestable vînt devers luy (3). » On tint plusieurs conseils à Châteauneuf (4), qui eurent probablement pour objet de déterminer les mesures à prendre pour l'expédition de Reims, et après lesquels le roi retourna à Sully (5).

26 juin 1429. « Le dimanche, après la feste Saint Jean » Baptiste, celuy mesme an mil quatre cent vingt » neuf, fut rendu Bonny à messire Loys de » Culan, admiral de France, qui l'estoit allé » assieger à tout grant gens, par ordre du » roy (6). »

(1-2-3) Histoire au vray, etc.

(4-5) Chronique sans titre.

(6) Histoire au vray, etc.

Ce même jour le roi ordonna de délivrer la somme de cinq cents livres à Mathelin Raval, commis aux dépenses de la Pucelle (1). Celle-ci écrivit au duc de Bourgogne pour le supplier de quitter le parti des Anglais, et de retourner sous la bannière des lis ; elle confia cette lettre, qu'on n'a point retrouvée, à l'un des hérauts d'armes attachés à son service. Trois semaines après elle n'avait encore ni reçu de réponse, ni entendu parler de son héraut (2).

Jeanne d'Arc revint à Orléans, « et fit tirer » par devers le roy tous les gens d'armes avec » habillemens et charroy (3). » A mesure que de nouvelles troupes arrivaient, elle les passait en revue, et les dirigeait sur Gien, où était le rendez-vous général de l'armée. Elle se donnait beaucoup de peines pour hâter l'armement et l'envoi des troupes, et ne se permettait presque aucun repos. On rapporte que se trouvant dans la place du marché d'Orléans, probablement occupée à exercer les compagnies nouvellement arrivées, un grand seigneur (je soupçonne que

---

(1) M. Le Nain, Table alphabétique, supplément, tom. II, de la bibliot. de M. de Flandres de Brunville, procureur du roi au châtelet.

(2) Lettre de Jehanne la Pucelle au duc de Bourgongne, en date du 17 juillet, trouvée dans les archives de la chambre des comptes de Lille. (Voyez ci-après.)

(3) Chronique sans titre.

c'était le duc d'Alençon), vint à passer, et, fâché de quelque chose qui n'allait pas à son gré, proféra un jurement honteux, où il reniait le nom de Dieu. Jeanne l'ayant entendu, en parut fort troublée (*multùm turbata*); elle s'approcha de ce seigneur, et lui dit avec chaleur : « Ah! » maistre! osés vous bien regnier nostre Sire et » nostre Maistre? en mon Dieu, vous vous en » desdirés avant que je parte d'ici! » Frappé de ces paroles, et de l'air avec lequel elles étaient prononcées, ce seigneur se repentit, et révoqua le blasphême qui lui était échappé (1).

Vers le 28 juin 1429.

Le comte de Suffolck, fait prisonnier à Jargeau, était encore au pouvoir des Français à cette époque, soit qu'il n'eût pu encore acquitter sa rançon, soit que quelque indisposition l'eût retenu à Orléans, où l'on se rappelle qu'il avait été conduit. C'est dans ce temps-là qu'on lui envoya une *cédule de papier*, dans laquelle étaient contenus quatre vers faisant mention « qu'une Pucelle debvoit venir du *Bois Chanu*, » et chevaucheroit sur le dos des architenants » et contre eux (2). » C'était probablement la prophétie que plusieurs témoins disaient avoir lue dans un livre de Merlin, et dont il est parlé plus en détail au second livre de cette histoire.

---

(1) Déposition de Regnaulde, veuve de J. Hure.

(2) Déposition du comte de Dunois.

Jeanne ayant jugé que sa présence était nécessaire à Orléans, retourna à Sully auprès du roi pour le maintenir dans le dessein du voyage de Reims, dont elle craignait, avec raison, que l'indécision de son caractère ne le fît se départir. L'activité et la résolution de la jeune amazone formaient un contraste parfait avec l'hésitation et l'indolence de ce prince. Elle allait au-devant des troupes et de l'artillerie, elle hâtait leur venue, veillait à ce qu'on pourvût à leurs besoins, et que rien ne retardât l'expédition projetée. Animé par son exemple, Charles sortait quelquefois de son inertie, et venait prendre part aux travaux de la guerrière. Il paraît qu'il vint un jour avec elle jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire (c'est apparemment Saint-Benoît-Fleury, bourg situé sur la Loire, à une lieue au nord-ouest de Sully), pour voir arriver les troupes et l'artillerie qui passaient par-là en se rendant d'Orléans à Gien. Il a plusieurs fois raconté depuis que, la voyant ce jour-là accablée de fatigue, il en eut pitié, et lui ordonna de se reposer. Jeanne fondit en larmes, et lui répondit : « Qu'il n'eût aucun doute ; qu'il obtiendrait tout » son royaume, et qu'il serait bientôt couronné (1). » Paroles qui semblent indiquer que

(1) Déposition de Simon Charles, président en la chambre des comptes.

le plus grand chagrin qu'éprouvât la jeune inspirée, c'était d'avoir lieu de soupçonner que le roi lui-même, tout en profitant de sa valeur et de son enthousiasme, n'était pas, au fond, bien persuadé encore de la réalité de sa mission.

Cependant le connétable, pour donner au roi un témoignage de respect et de déférence, s'était retiré à Baugenci, où il avait attendu avec anxiété le résultat des efforts que la Pucelle et le duc d'Alençon lui avaient promis de faire en sa faveur (1). Perdant enfin l'espoir d'obtenir du monarque la permission de le suivre dans l'expédition qui se préparait, Richemont, qui se voyait à la tête d'une noblesse valeureuse et impatiente de signaler son courage, voulut, avant de se retirer, faire voir, par quelque exploit, de quel auxiliaire la cour se privait en refusant ses services. En conséquence, « desirant nectoyer le pays » du duc d'Orléans, » il se disposa à aller mettre le siége devant la place de Marchenoir, située entre Blois et Baugenci. Cette place était défendue par une garnison composée d'Anglais et de Bourguignons. Informés du dessein du connétable, et ne se sentant pas assez forts pour lui résister, instruits probablement, en outre, de la mésintelligence qui régnait entre la cour et le connétable, les chefs qui commandaient dans

(1) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III, etc.

Marchenoir envoyèrent, sous sauf-conduit, quelques-uns des leurs à Orléans, pour négocier avec le duc d'Alençon la reddition de la place à des conditions qu'ils croyaient obtenir plus avantageuses de lui que du connétable. Leur espoir ne fut pas trompé ; le duc d'Alençon, peut-être en secret charmé d'enlever au connétable, qu'il ne paraît pas avoir aimé, la gloire de soumettre une place importante, et qui passait alors pour être de la plus grande force, le duc d'Alençon, dis-je, agissant pour le roi et en son nom, conclut avec ces envoyés une capitulation en vertu de laquelle les troupes de la garnison de Marchenoir avaient dix jours pour se retirer et emporter ce qui leur appartenait. Les Bourguignons qui en faisaient partie devaient en outre obtenir du roi le pardon de toutes leurs offenses, moyennant lesquelles conditions ils jurèrent « d'estre et de» mourez à toujours bons et loyaulx Françoys, » et de remettre la place au roi dans le terme convenu. Le duc d'Alençon eut la précaution d'exiger des ôtages, qui devaient garantir sur leur tête l'exécution de ce traité. Croyant alors ne devoir plus avoir là-dessus aucune inquiétude, il manda au connétable « qu'il ne procedast plus » avant (1). »

(1) Histoire au vray, etc. ; Guillaume Gruel, Histoire d'Artus III, etc.

Le connétable, frustré ainsi de la gloire qu'il s'était promise, dissimula son mécontentement, et reprit, avec ses troupes, le chemin de Parthenay, son principal domaine (1).

Les chefs de la garnison de Marchenoir n'eurent pas plutôt appris son départ, que redoutant peu pour eux-mêmes le ressentiment du duc d'Alençon, obligé de suivre l'armée royale à Gien, ils ne songèrent plus qu'à trouver moyen de violer le traité conclu sans exposer leurs ôtages à sa vengeance. « Ils feirent tant dans le terme » de dix jours, qu'ilz prindrent par cautelles » (*ruses*) aulcuns des gens duc d'Alençon, et les » menerent prisonniers dedans leur place de Mar» chesnoir, affin qu'ilz peussent ravoir leurs hos» tages ; » puis ils mandèrent au duc d'avoir à les leur renvoyer, et de ne plus compter sur leurs promesses. Et ainsi « les traistres se parju» rerent.... et parce, ne la rendirent, mais la » tindrent comme devant (2). »

Le comte de la Marche fut enveloppé dans la disgrâce de Richemont. « Et aussi renvoyerent-ilz » M. de la Marche, » dit l'historien du connéble, « qui pensait venir servir le roy, lequel » avait tres-belle compaignée.... Si s'en revint » le connestable à Partenay ; et, en s'en venant,

---

(1-2) Histoire au vray, etc.; Guillaume Gruel, Histoire d'Artus III, etc.

» on luy ferma toutes les villes et passages, et » luy feirent du pis qu'ilz purent, parce qu'il » avait fait tout le mieux qu'il avait peu (1). »

Tous les chefs de l'expédition de Reims s'étant réunis à Gien, auprès du roi, on mit en délibération si, avant d'entreprendre ce voyage aventureux, il ne serait pas à propos de soumettre d'abord Cône et la Charité, que le roi avait vainement envoyé sommer par ses hérauts, « affin de nectoyer les pays de Berry, d'Orleans, » et du fleuve de Loire. » La Pucelle obtint, quoiqu'avec peine, qu'on ne s'occuperait de cet objet qu'après le retour du roi (2).

Une autre question excita des discussions encore plus vives. Il s'agissait de décider si la reine (Marie d'Anjou), accompagnerait ou non le roi à Reims. Il paraît que la Pucelle le désirait, et que cette princesse ne souhaitait pas moins de partager en cette occasion les périls et la gloire de son époux. J'ai fait observer, dans l'Introduction de cette Histoire, qu'il existait déjà quelque refroidissement entre le monarque et sa royale compagne; c'est probablement à l'intérêt que la reine avait témoigné pour le connétable qu'il fal-

(1) Histoire au vray, etc.; Guillaume Gruel, Histoire d'Artus de Bretaigne, etc.

(2) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

lait attribuer le mécontentement du roi. Blessée de la confiance excessive que Charles accordait aveuglément à tous ses favoris, elle en fut constamment l'adversaire déclarée, et s'attira par là leur haine et leurs mauvais offices. Le roi, probablement avant d'avoir consulté son ministre, avait consenti à conduire la reine avec lui, et elle s'était hâtée de se rendre à Gien, « en esperance d'estre menée couronner à Rheims avec » le roy. » Mais jamais les résolutions de ce prince n'avaient effrayé ses favoris, sûrs de trouver dans le faiblesse et l'indécision de son caractère des ressources inépuisables. La reine n'était pas encore arrivée, qu'on avait déjà remis en délibération la question de savoir si elle serait du voyage. On ne manquait pas de raisons spécieuses pour faire regarder ce projet comme inconvenant : on ne pouvait, sans imprudence, exposer, en même temps que le roi, aux périls d'une expédition hasardeuse, une princesse appelée par son rang, les lois et les usages de la nation, à la tutelle du dauphin et à la régence du royaume, si le roi venait à périr ou à tomber dans les mains de ses ennemis. « En la » fin desquelz conseils fut conclud que le roy » renvoyroit la reine à Bourges. » La reine n'arriva à Gien que pour apprendre cette décision, qui s'accordait trop bien avec l'espèce de dis-

grâce où la tenait le favori pour ne pas l'affliger profondément (1).

Jeanne avait dit au roi de ne pas craindre de manquer des troupes nécessaires pour l'expédition, « qu'il aurait assez de gens, et que beau-
» coup de monde la suivrait (2). » L'armée, en effet, grossissait à vue d'œil. « Plusieurs gentils-
» hommes, qui n'avoient de quoy s'armer et se
» monter, y alloient comme archers et coustil-
» lers, montez sur petits chevaulx ; car chascun
» avoit grant attente que par le moyen d'icelle
» Jehanne il adviendroit tout à coup beaucoup
» de bien au royaulme de France : de sorte
» qu'ilz desiroient et convoitoient de la servir
» et congnoistre ses faits, comme estans une
» chose venue de la part de Dieu (3). Par le
» moyen d'icelle Jehanne la Pucelle, venoient
» tant de gens devers le roy, que on disoit que
» icelluy la Trimouille, et aultres du conseil,
» pour doubte de leurs personnes, estoient bien
» courrouciez que tant y en venoit. Et disoient
» plusieurs que si ledit sire de la Trimouille et
» aultres du conseil du roy eussent lors voulu
» recueillir tous ceulx qui venoient... qu'ilz eus-
» sent peu facilement recouvrer tout ce que les

(1) Chronique sans titre; Histoire au vray, etc.

(2) Déposition de Robert Thibault.

(3) Chronique sans titre.

» Angloys usurpoient dans le royaulme : mais » on n'osoit parler pour celle heure contre ledit » sire de la Trimouille (1). »

Jeanne d'Arc ne laissait pas à la confiance le loisir de s'ébranler, et à l'enthousiasme le temps de se refroidir. Toujours au milieu des troupes, elle disait sans cesse au roi et aux guerriers : « Qu'ils allassent hardiment, et que toutes cho- » ses leur prospéreraient.—Ne craignez point, » » ajoutait-elle ; « car vous ne trouverez per- » sonne qui vous puisse nuire, ni presque au- » cune résistance (2). »

Enfin, tout étant prêt pour l'expédition, « au- » dit lieu de Gien sur Loire fut fait un paye- » ment aux gens de guerre, de trois francs pour » hommes d'armes, qui estoit peu de chose (3), » et le jour du départ fut arrêté.

« Ladicte cité de Reims et toutes les villes et » forteresses de Picardie, Champagne, l'île de » France, Brie, Gastinois, l'Auxerrois, Bour- » gongne, et tout le pays d'entre la rivière de » Loire et la mer Oceane, estoient occupés par les » Angloys : toutesfois le roy s'arresta au conseil » de ladite Pucelle (4). »

(1) J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(2) Déposition de Robert Thibault.

(3) Chronique sans titre; J. Chartier, Hist. de Charles VII.

(4) Chronique sans titre.

« L'exécution d'un projet si hardi, » observe un de nos plus judicieux historiens, « exigeait » qu'on traversât près de quatre-vingts lieues de » pays avec une armée peu nombreuse, sans » fonds pour la paie des troupes, sans vivres, » sans espoir de s'en procurer que les armes à » la main ; on devait nécessairement rencontrer » sur la route plusieurs villes considérables, » dont une seule suffisait pour arrêter la marche » du roi pendant le reste de la campagne : nulle » ressource en cas d'accident, le moindre re- » vers devenait irrémédiable. Pour affronter » tant d'obstacles on n'avait d'autre assurance » qu'une prospérité constante jusqu'alors, mais » qui pouvait se démentir, et les promesses » d'une villageoise de dix-sept ans. C'était sur » la parole de cette fille singulière qu'on for- » mait une entreprise contraire à toutes les rè- » gles de la prudence humaine. On peut affir- » mer qu'en ce moment Jeanne d'Arc décida de » la fortune de Charles ; il était perdu sans res- » sources s'il eût échoué. C'est ainsi qu'une Pro- » vidence incompréhensible se plaît quelquefois » à manifester le néant de nos spéculations po- » litiques par la simplicité des moyens qu'elle » emploie pour les renverser (1). »

La Pucelle partit de Gien le 28 juin 1429, tou- Mardi 29 juin 1429.

(1) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

jours accompagnée de ses frères, « ayant plu-» sieurs capitaines de gens d'armes en sa com-» paignée avec leurs gens, et s'en allerent loger à » environ quatre lieues de Gyen, tirant leur » chemin vers Auxerre (1). » C'est probablement à Briare qu'elle s'arrêta. Le roi la suivit le lendemain (2), « jour de Sainct Pierre (3), » c'est-à-dire le mercredi 29 juin. « Le jour d'ice-» luy despart du roy, se trouverent tous ses » gens ensemble, qui estoit une belle compai-» gnée (4). »

Mercredi 29 juin 1429.

Le duc d'Alençon, le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans, le comte de Boulogne, Régnaut de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, le seigneur de Trèves, ancien chancelier, les maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère, l'amiral de Culan, le sire de Laval, les seigneurs de Loheac, de Thouars, de Sully, de Chaumont-sur-Loire, de Prie, de Chauvigny et de la Trémoille, messires Jamet de Tilloy, La Hire, Poton de Xaintrailles (5), Thibaut d'Armagnac, dit de Termes (6), le seigneur d'Al-

(1–2) Chronique sans titre.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Chronique sans titre.

(5) Histoire au vray, etc.

(6) Sa déposition.

bert (1), Jean d'Aulon (2), et une infinité d'autres gentilshommes, dont les chroniques ne nous ont pas transmis les noms, accompagnèrent le roi dans ce glorieux voyage.

Les maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère commandaient l'avant-garde; ils avaient sous leurs ordres, entre autres vaillans capitaines, La Hire et Poton de Xaintrailles (3).

L'armée montait à « environ douze mille com-
» bactans, tous preux, hardiz, vaillans, et de
» grant couraige, comme paravant, et lors, et
» aussi depuis, montrerent en leurs faictz et
» vaillans entreprinses, et par especial en celluy
» voyage, durant lequel passerent, en y allant,
» et repasserent, en retournant, franchement
» et sans riens craindre, par pays et contrées
» dont les villes, chasteaux, pons et passages,
» estoient garniz d'Angloys et Bourgoignons (4). »

L'armée arriva devant Auxerre, ville alors très-forte, qui, autant par dévouement pour le duc de Bourgogne que par crainte du régent anglais, ferma ses portes au légitime souverain de la France. Cédés par Jean de Châlons à Charles V, en 1370, la ville et le comté d'Auxerre n'avaient

(1) Chronique sans titre.
(2) Sa déposition.
(3) Monstrelet, en ses Chroniques.
(4) Histoire au vray, etc.

pas cessé, depuis ce temps-là, de faire partie du domaine immédiat de la couronne, et avaient passé avec la Champagne sous la domination du roi anglais ; ainsi Villaret, et M. Gaillard qui le copie en cet endroit et dans beaucoup d'autres, se trompent, ou du moins s'expriment d'une manière inexacte, quand ils disent que cette ville *appartenait* au duc de Bourgogne (1). La ville et le comté d'Auxerre ne lui furent cédés qu'en 1435, et par une des stipulations du traité d'Arras. Mais il est vrai de dire qu'il pouvait déjà les regarder comme à lui ; car dès le 21 juin 1424, Henri V, roi d'Angleterre, qui se portait pour héritier et régent du royaume de France, avait engagé au duc de Bourgogne les comtés d'Auxerre et de Mâcon, avec la châtellenie de Bar-sur-Aube, comme équivalens de certaines sommes dont il lui était redevable (2), et le duc, en vertu de cet arrangement, en avait provisoirement pris possession. Soit que ces sommes n'eussent point été acquittées dans le délai prescrit, soit en vertu de quelque nouveau traité, il est certain que la ville d'Auxerre était encore au pouvoir du duc de Bourgogne, lorsque le roi Charles se pré-

(1) Villaret, Hist. de France, tom. XIV ; Gaillard, Hist. de la querelle, etc.

(2) L'abbé Le Beuf, Mémoires concernant l'Histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, tom. II, pag. 284.

senta devant ses portes. Simon Lemoine et Jean Regnier y commandaient au nom de ce duc ; le premier en qualité de capitaine, et le second avec le titre de bailli d'Auxerre (1). Jeanne d'Arc, et plusieurs autres chefs de guerre, étaient d'avis qu'on donnât l'assaut à la place, et garantissaient le succès de cette entreprise.

La position des Auxerrois était difficile ; d'un côté, leur affection pour le duc de Bourgogne (2); de l'autre, la présence d'une armée redoutable, les plaçaient entre deux périls presque également à craindre ; mais ils trouvèrent moyen d'échapper

---

(1) Jean Regnier, bailli d'Auxerre, a laissé des Mémoires de sa vie, imprimés en 1526, sous le titre de Fortunes et Adversitez de Jehan Regnier, aujourd'hui fort rares. Il fut toujours attaché au parti anglais et bourguignon, et persécuté par celui de Charles VII. Il rapporte que le dimanche 14 janvier 1431, il fut arrêté avec cinq ou six personnes de sa compagnie, dont deux étaient des Bourguignons et deux autres des Anglais. C'était apparemment sur les limites de la Normandie et de la Picardie, puisque c'est à Beauvais qu'ils furent conduits le même jour. (L'abbé Le Beuf, Mémoires concernant l'Histoire d'Auxerre, tom. II, pag. 286.)

(2) La ville d'Auxerre était si fort affectionnée au parti anglais et bourguignon, qu'à l'occasion de la bataille de Crévant, gagnée sur les Français, en 1423, à trois lieues et demie d'Auxerre, les chanoines de la cathédrale arrêtèrent qu'en mémoire de cet événement on chanterait tous les ans, à pareil jour (16 août), une messe qu'on appellerait *Messe de la victoire*. (*Id. ibid.*, pag. 283.)

aux dangers qui les menaçaient, en mettant en œuvre le grant ressort de la politique moderne. Leurs députés vinrent supplier le roi de vouloir bien accorder la neutralité à leur ville, moyennant qu'ils s'engageraient à fournir à l'armée les vivres dont elle commençait déjà à éprouver le besoin ; et l'on assure qu'ils offrirent, sous main, deux mille écus au ministre la Trémoille pour assurer le succès de la négociation (1). Ce sacrifice fit disparaître toutes les difficultés ; le traité fut conclu selon le désir des Auxerrois : on y ajouta seulement qu'ils s'engageaient « à faire au » roy telle obeyssance que feroient ceux des villes » de Troyes, Chaslons et Rheims (2). » Ainsi, si le roi triomphait, on ne demandait pas mieux que de reconnaître son autorité ; mais s'il était vaincu, on se réservait le droit de se déclarer contre lui, de lui couper la retraite, et de le livrer à ses ennemis. Jeanne d'Arc et plusieurs grands seigneurs virent ce traité de très-mauvais œil, et en témoignèrent hautement leur mécontentement (3), « combien que pour eulx ne s'en fist aultre » chose (4)..... » Il faut convenir que ce début n'avait rien de glorieux pour une armée com-

(1) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(2) Monstrelet, en sa Chronique.

(3) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(4) Histoire au vray, etc.

mandée par le roi en personne ; c'était manifester, dès le premier pas, une faiblesse et une timidité qui pouvaient encourager l'ennemi à disputer pied à pied le terrain, tandis qu'un coup de vigueur, une victoire éclatante, eussent assuré une longue suite de succès par la terreur qu'ils eussent inspirée ; que si l'on eût échoué dans cette première entreprise, il semble que la facilité de la retraite, attendu le peu de distance où l'on se trouvait encore du Berry, eût réparé en partie ce malheur, qui ne paraissait pas comparable à l'inconvénient de voir ses communications coupées et sa retraite fermée au premier revers qu'on aurait éprouvé, après s'être engagé plus avant dans les provinces soumises à l'ennemi. Sous d'autres rapports, cependant, l'utilité et la convenance de ce traité pouvaient être défendues par des motifs spécieux et des raisons plausibles. Les torts multipliés des Anglais à l'égard du duc de Bourgogne, et le refroidissement qui en avait été la suite, faisaient espérer qu'il ne serait pas impossible de le détacher de leur alliance, et il est probable que, dès ce temps-là, les ministres du roi Charles avaient fait des démarches secrètes tendantes à ramener ce prince sous l'antique bannière des lis. Dans cet état de choses, la faveur accordée par le roi à la ville d'Auxerre, dépendante du duc de Bourgogne, pouvait être regardée comme une de ces cour-

toisies politiques auxquelles les princes, même les plus obstinés dans leurs ressentimens, ne sont pas toujours insensibles (1). Sous le rapport particulier du succès de l'expédition, la neutralité accordée à Auxerre, si elle présentait de graves inconvéniens, offrait aussi quelques avantages. Il ne faut pas perdre de vue que le succès de l'entreprise reposait presque entièrement sur la hardiesse et la célérité de l'exécution; le siége d'une place aussi considérable pouvait se prolonger, et donner à l'ennemi le temps de rassembler ses forces. Il y avait sans doute de la témérité à passer outre; mais cette témérité pouvait ressembler à de la confiance; d'ailleurs les villes qui se présentaient ensuite, surprises de l'arrivée inattendue du roi, et se trouvant un instant sans communications avec Auxerre, devaient naturellement croire que cette ville avait été emportée avec une rapidité sans exemple; il était possible que cette fausse opinion, en jetant l'effroi parmi leurs habitans, facilitât singulièrement la conquête des places. Je ne garantirais pas, au reste, que tels eussent été les motifs de la Trémoille; car il ne paraît pas que l'armée mît une célérité extraordinaire à s'approcher de Troyes. Cela pouvait tenir au man-

(1) Villaret, Hist. de France, tom. XIV; Gaillard, Hist. de la querelle, etc., tom. III.

que de vivres, dont le besoin, comme je l'ai dit plus haut, se faisait déjà sentir : cependant les habitans d'Auxerre, conformément au traité conclu, en fournirent une certaine quantité (1).

Le roi étant resté trois jours devant Auxerre, en partit avec son armée, et marcha sur Saint-Florentin, qui se soumit sans résistance. Il n'y séjourna pas long-temps, et continua à s'avancer vers Troyes (2).

La jeune amazone passa une revue générale des troupes dans une plaine entre Troyes et Auxerre ; le nombre en fut trouvé très-considérable, et il allait toujours croissant, parce que, partout où passait la jeune inspirée, tout ce qui pouvait porter les armes se mettait en devoir de la suivre (3).

Charles arriva enfin devant Troyes, devant « cette ville où, huit ans auparavant, on avait » conjuré sa ruine et consommé la transaction » odieuse qui l'excluait à jamais du trône (4). » Il s'était fait précéder de ses hérauts d'armes, qui avaient sommé les habitans de *lui faire obéissance* : « dont ilz n'en voulurent riens faire, ain-

(1) Chronique sans titre.

(2) Déposition de Louis de Contes; Hist. au vray, etc.; Chronique sans titre.

(3) Déposition de Robert Thibault.

(4) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

» çois fermerent leurs portes, et se preparerent » à se deffendre, se on les vouloit assaillir (1). » Ils étaient si peu disposés à se soumettre, qu'au moment où l'avant-garde de l'armée arriva, et chercha à se loger autour de la place, six cents Anglais et Bourguignons en sortirent, tombèrent la lance baissée sur les Français (2); et « y eut dure et aspre escarmouche, où il y en » eut de ruez par terre d'un costé et d'aultre (3). » Mais les Français ne s'étonnèrent point, et, conduits par quelques vaillans capitaines, ils firent rentrer les ennemis « à grant foulle et bien » hastivement » dans leurs murs (4). »

L'armée du roi campa autour de la ville (5), et, manquant d'artillerie pour battre la place, se borna d'abord, à ce qu'il paraît, à en fermer toutes les issues. Cinq jours se passèrent (6) sans que les assiégés témoignassent la moindre envie de se soumettre; toutes les sommations, toutes les propositions qu'on leur faisait faire, restaient absolument sans effet (7). Bien approvisionnés, ils voyaient l'armée du roi réduite à une disette

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(3) Chronique sans titre.

(4) Histoire au vray, etc.

(5) Chronique sans titre.

(6) Chronique sans titre; Histoire au vray, etc.

(7) Chronique sans titre.

qui devait bientôt la forcer à s'éloigner de leurs murs (1). Le peu de vivres qui arrivaient dans le camp se vendaient à un prix si élevé, que les seigneurs et les capitaines seuls y pouvaient atteindre (2). La disette était si grande, qu'il y eut dans l'armée cinq à six mille hommes qui furent plus de huit jours sans manger de pain (3); on les voyait exténués, pâles de besoin, froisser entre leurs mains les épis encore verds, et tromper ainsi plutôt que satisfaire la faim dont ils étaient dévorés (4). Le désespoir allait s'emparer des troupes (5), quand on découvrit, à quelque distance de la ville, de vastes champs couverts de féves nouvelles, qui offrirent à l'armée un aliment plus abondant et moins difficile à recueillir (6). Ces féves, qui furent pour les soldats comme une espèce de don miraculeux, avaient été semées en grande quantité par les conseils de ce fameux frère Richard (7), dont les pieuses exhortations avaient produit à Paris, quelques mois auparavant, des conversions si nombreuses (8), et qui, s'étant depuis arrêté à Troyes,

(1) Histoire au vray, etc.
(2) Chronique sans titre.
(3) Histoire au vray, etc.
(4) Chronique sans titre.
(5) Déposition de Simon Charles.
(6-7) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.
(8) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes des rois Charles VI et Charles VII.

s'y voyait, comme dans la capitale, entouré des hommages, et pour ainsi dire des adorations de la multitude. « Semez, bonnes gens, » avait-il dit au peuple dans ses sermons, « semez foison » febves; car celluy qui doibt venir, viendra en » bref (1). » Paroles qui semblent indiquer que ce prédicateur était secrètement dans les intérêts du roi Charles, quoiqu'une chronique assure que « ledit prescheur ne pensoit point à la venue » du roy (2). »

Mais la découverte qu'on venait de faire ne pouvait offrir qu'une ressource momentanée, et on commença à éprouver dans le camp les plus sérieuses inquiétudes. Le roi assembla les princes de sa maison, les ministres, les généraux et les chefs de guerre, et leur soumit la question de savoir s'il fallait entreprendre régulièrement le siége de la place, ou passer outre et marcher sans retard vers Reims (3). Régnaut de Chartres, archevêque de Reims, et chancelier de France, fut chargé par le roi d'exposer à l'assemblée tous les inconvéniens de la situation dans laquelle on se trouvait en ce moment (4). Une chronique du temps nous a transmis, dans les termes sui-

---

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(2) Chronique sans titre.

(3) Déposition de Jean, comte de Dunois.

(4) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

vans, l'analyse du discours du chancelier. « Et » là, » y est-il dit, « fut remonstré par l'arche- » vesque de Rheims, chancelier de France, » comment le roy estoit là arrivé, et que luy ne » son ost n'y povoient plus longuement demou- » rer pour plusieurs causes, lesquelles il remons- » tra grandement et notablement. C'est à sça- » voir pour la grant famine qui y estoit, et que » vivres ne venoient en l'ost d'aulcune part; et » qu'il n'y avoit homme qui eust plus d'argent. » En oultre, que c'estoit merveilleuse chose de » prendre la ville et cité de Troyes, qui estoit » forte de fossez et de bonnes murailles, bien » garnie de vivres et de gens de guerre, et de » peuple, ayant par apparence voulenté de re- » sister et de non obeyr au roi. Joint qu'il n'y » avoit bombardes, canons, artillerie, ne habil- » lemens necessaires à battre ou rompre les » murs d'icelle ville, ne à les guerroyer. Et si, » n'y avoit ville ny forteresse françoise dont on » peust avoir ayde ou secours plus près que » Gyen sur Loire, de laquelle ville jusqu'à » Troyes il y avoit plus de trente lieues. — Il » allégua encores plusieurs grandes et notables » raisons, et bien apparentes, par lesquelles il » monstroit evidemment qu'il en povoit advenir » grant inconvenient, si on s'y tenoit longue- » ment (1). »

(1) Chronique sans titre.

Le roi lui commanda ensuite de demander à chacun des assistans son opinion sur le parti auquel il fallait s'arrêter (1).

Le chancelier commença par exhorter, en général, chacun des membres de l'assemblée, à s'acquitter loyalement du devoir qui lui était imposé (2).

Les avis furent partagés (3). Selon une chronique, quelques-uns (4), et suivant une autre, la plupart des assistans (5), « furent d'opinion que,
» veues et considerées les choses dessus declarées, et que le roy avoit refusé d'entrer en la
» ville d'Auxerre, en laquelle il n'y avoit aulcune
» garnison de gens d'armes, et qui n'estoit si
» forte que la ville de Troyes, avec plusieurs
» aultres raisons que chacun alleguoit, selon son
» entendement et ymaginacion, que le roy et son
» ost s'en retournassent; et que de demourer
» plus devant la ville de Troyes, ne d'aller plus
» avant, n'y scavoient veoir ne cognoistre que
» toute perdition de son ost. Les aultres furent
» d'opinion que le roy passast, en tirant vers
» Rheims, et d'autant que le pays estoit plain
» de biens, et trouveroient assez de quoy vi-
» vre (6). »

(1-2) Chronique sans titre.
(3) Déposition de Jean, comte de Dunois.
(4) Histoire au vray, etc.
(5-6) Chronique sans titre.

Le chancelier, continuant de demander les opinions, en remontant, suivant l'usage, depuis le conseiller le plus jeune et le moins *notable* jusqu'aux princes et au roi, vint à Jean (1) ou Robert (2) le Maçon (3) ou le Masson (4), seigneur de Trèves, et ancien chancelier (5), « qui estoit » homme de grant conseil (6). » Ce vieillard, respectable par son grand âge, ses longs services, sa fidélité et le dévouement admirable qui lui faisait braver les fatigues et les périls d'une expédition hasardeuse, pour suivre son jeune roi et l'assister de ses conseils dans une occasion où il ne s'agissait de rien moins que de relever le trône ou de s'ensevelir sous ses ruines, se leva, et dit qu'il pensait « qu'on debvoit parler expressement » à la Pucelle, par le conseil de laquelle avoit » été entreprins celluy véage; et que, par adventure, elle y bailleroit bon moyen (7). — Quant » le roy est party », ajouta-t-il, « et qu'il a entreprins ce véage, il ne l'a pas faict pour la » grant puissance de gens d'armes qu'il eust lors, » ne pour le grant argent de quoy il fust garny » pour payer son ost, ne parce que ledit véage

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Chronique sans titre.

(3) Histoire au vray, etc.

(4-5) Chronique sans titre.

(6-7) Histoire au vray, etc.

» luy fust et semblast estre bien possible ; mais a
» seulement entreprins ledit véage par l'admons-
» trement de ladicte Jehanne, laquelle luy disoit
» tousjours qu'il tirast avant, pour aller à son
» couronnement à Rheims, et qu'il y trouveroit
» bien peu de resistance, car c'estoit le plaisir
» et voulonté de Dieu. Que si ladicte Jehanne
» ne conseille aulcune chose qui n'ayt esté dicte
» en icelluy conseil, je seray alors de la grant et
» commune opinion, c'est assavoir, que le roy et
» son ost s'en retournent (1). »

La discussion s'engagea alors avec chaleur entre les membres de l'assemblée qui étaient d'avis qu'on revînt à Gien, et ceux qui soutenaient qu'il ne fallait pas abandonner l'expédition. « Ces dé-
» bats, ces incertitudes, occasionnés par les
» obstacles les plus simples et les plus faciles à
» prévoir, achèvent de prouver, » observe Villaret,
« que le roi, les généraux et le conseil, en for-
» mant le projet du voyage de Reims, avaient
» compté sur des secours miraculeux (2). »

Tout à coup Jeanne d'Arc vint (3) frapper à la porte de la salle où l'on tenait conseil (4). On l'introduisit ; elle salua le roi ; et l'archevêque de

---

(1) Chronique sans titre.

(2) Villaret, Hist. de France, tom. XIV, pag. 420.

(3) Déposition du comte de Dunois.

(4) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

Reims prenant la parole : « Jehanne », lui dit-il, « le roy et son conseil ont eu de grans perplexi- » tez, pour savoir ce qu'il a à faire. » Puis il fit le résumé de tout ce qui avait été dit avant son arrivée, et la requit de faire connaître à son tour au roi son opinion. « Serai je creue de ce que je » diray? » demanda alors au roi la jeune amazone. « Je ne sçais, » répondit Charles. « Si vous dictes » choses qui soient raisonnables et prouffitables, je » vous croiray voulentiers. » — « Seray je creue? » répéta-t-elle. « Ouy », reprit le roi, « selon ce » que vous direz (1). »

« Noble dauphin », dit-elle alors, « ordonnez » à votre gent de venir et d'assieger la ville de » Troyes, et ne tenez pas plus longs conseils. » Car, en nom de Dieu, avant trois jours je vous » introduirai en la ville de Troyes par amour ou » par puissance; et sera la fausse Bourgogne » bien stupéfaite (2). »

« Jehanne », dit alors le chancelier, « qui se- » roit certain, dedans six jours, on attendroit » bien (3); mais je ne sçay s'il est vray ce que vous » dictes (4). » Piquée apparemment du doute manifesté par l'archevêque : « Ne doutez de rien »,

(1) Chronique sans titre.

(2) Déposition de Jean, comte de Dunois.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Chronique sans titre.

dit au roi la jeune prophétesse ; « vous serez de-» main maître de la cité (1). » Il fut arrêté qu'on attendrait l'effet de ses promesses (2).

Jeanne prit alors son étendard (3), d'autres disent un bâton (4), « monta sur un courcier (5) », rassembla les troupes, leur ordonna de se rapprocher de la ville, et leur fit apporter leurs tentes au bord des fossés (6). Une foule d'hommes de pied la suivirent : elle leur commanda de préparer des fascines pour combler les fossés. Ils obéirent avec empressement, et en firent en peu de temps un très-grand nombre (7). « Si mit » en besongne chevaliers et escuyers, archiers, » manouvriers, et aultres de tous estats, à ap-» porter fagotz, huis, tables, fenestres et cheve-» rons, pour faire taudis et approches contre la » ville, affin d'asseoir une petite bombarde et » aultres canons estans en l'ost (8). » Elle passa toute la nuit à s'occuper de ces apprêts avec une activité et un zèle infatigables (9), « et fit si mer-» veilleuses diligences, que tant n'en auroient

(1) Déposition de Simon Charles.

(2) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(3) Déposition de Simon Charles.

(4-5) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(6) Déposition de Jean, comte de Dunois.

(7) Déposition de Simon Charles.

(8) Chronique sans titre.

(9) Déposition de Jean, comte de Dunois.

» pu faire deux ou trois hommes de guerre des
» plus expérimentés et des plus fameux (1). »

Cependant la vue de ces préparatifs, l'activité extraordinaire qui régnait dans le camp du roi, le bruit et le mouvement qui s'y firent entendre pendant toute la nuit, avaient enfin jeté l'alarme dans cette ville superbe. On rapporta même depuis, qu'au moment précis où la jeune inspirée avait donné au roi le conseil d'attaquer la ville, une consternation générale, et, pour ainsi dire, surnaturelle, s'était emparée de tous les habitans : sans pouvoir se rendre compte de la cause de leurs terreurs, ils s'étaient réfugiés en foule dans les églises, et passèrent la nuit prosternés au pied des autels (2). Que cette nuit dut paraître longue et cruelle à ce peuple égaré, coupable de tant de fautes envers son roi légitime, dont il croyait déjà entendre la vengeance tonner devant ses portes, et renverser à grand bruit ses remparts ! Les voûtes de ces temples où tant de familles tremblantes venaient chercher un asile, semblaient retentir encore de ces sermens sacriléges, de ces vœux homicides, qui, huit ans auparavant, avaient signalé leur dévouement au monarque anglais qui venait usurper le royaume des lis, et dévoué l'héritier de saint Louis à l'exil et à la mort. La voix menaçante de la patrie sem-

(1-2) Déposition du comte de Dunois.

blait se faire entendre dans le silence et l'horreur des ténèbres, et adresser ces reproches terribles à la ville criminelle : « Peuple infidèle, ennemi » de tes frères, cité vendue à l'étranger, trem- » ble! l'heure est venue, le châtiment de tes par- » jures va descendre du ciel; la foudre va frap- » per tes tours audacieuses, et disperser dans la » poussière l'orgueil de tes remparts. Ville per- » fide! tu as trahi la France; tu as adoré le joug » qui venait écraser la patrie : c'est la France » qui te renie, qui te rejette de son sein, qui veut » que tu disparaisses tout entière avec ton peu- » ple; qu'on demande la place où s'élevaient tes » murs, et que ton nom soit effacé avec oppro- » bre d'entre les noms des cités, boucliers et » couronnes de son empire. »

9 juillet 1429. Le jour fatal, le jour terrible parut enfin. Jeanne d'Arc, qui n'avait pas permis au sommeil de fermer ses paupières, crie à l'assaut, fait sonner les trompettes, s'avance au bord des fossés son étendard à la main, et ordonne qu'on les comble avec les fascines préparées pendant la nuit (1). L'effroi s'empare des Anglais et des Bourguignons rangés en armes sur les remparts de la place; leurs yeux se troublent; ils croient voir une multitude de papillons blancs voltiger autour de la guerrière (2). Le souvenir de ses victoires pré-

(1) Déposition de Simon Charles.

(2) Chronique sans titre.

cédentes, le bruit répandu partout qu'elle est envoyée de Dieu, achèvent de les épouvanter (1). Le peuple, assemblé en tumulte, s'écrie qu'il faut demander à capituler, « et les gens de guerre » mesmes, ennemys du roy, estans dedans la » ville, le conseillerent (2). » On nomme des députés pour aller traiter avec le roi (3). L'évêque (ce devait être Étienne de Givry) (4), plusieurs chefs de guerre (au nombre desquels devait se trouver Jean de Dinteville, bailli de Troyes) (5), et les principaux habitans de la ville, en assez grand nombre, font ouvrir les portes, et s'avancent vers le camp du roi (6), tremblans et frémissans (7).

---

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(2) Chronique sans titre.

(3) Déposition de Simon Charles.

(4) Etienne de Givry, élu évêque de Troyes en 1395, mourut âgé de quatre-vingt-douze ans : il est donc probable qu'il était évêque de Troyes en 1429; il est sûr qu'il l'était encore en 1426. (Voyez Grosley, Mémoires historiques et critiques pour l'Histoire de Troyes.)

(5) Jean de Dinteville, chevalier, seigneur de Chenets et de Polizy, figure comme bailli de Troyes dans des actes de 1421, 1427 et 1428. Il fut tué en combat singulier dans les fossés de Chablis vers l'an 1440. Il est probable qu'il était encore bailli de Troyes en 1429, puisqu'on ne trouve pas qu'Antoine de Dampmartin, comte de Chabannes, qui lui succéda dans cette charge, ait été bailli de Troyes avant 1431. (*Id. ibid.*)

(6) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(7) Déposition du comte de Dunois.

Charles les accueillit avec bonté, et consentit à traiter avec eux (1). Les principales conditions de la capitulation furent que « les gens de guerre », tant Anglais que Bourguignons, s'en iraient librement, « eulx et leurs biens, et que ceulx de » la ville auroient abolicion generalle (2). » Le monarque poussa la clémence jusqu'à la libéralité. « Et voult (*voulut*) le roy que les gens d'e- » glize qui avoient benefices soubs le tiltre de » Henry roy d'Angleterre, leur demourassent » fermes; mais que seullement reprinssent nou- » veaux tiltres de luy (3). » Voici le texte même des lettres d'abolition accordées à la ville de Troyes, tel qu'il a été conservé dans les archives de la ville.

« Charles, par la grâce de Dieu roy de France, » sçavoir faisons à tous presens et advenir, que, » comme nos bien aymez les gens d'eglise, bour- » geoys, et habitans de nostre ville et cité de » Troyes, ayent ce jourd'huy envoyé solempnel- » lement et en toute reverence par devers nous » leur evesque, accompaigné d'aultres bien no- » tables gens d'eglise, et seculiers de ladicte ville, » en bon nombre, qui pour eulx et de par eulx, » en nous recongnoissans, comme faire doib- » vent, leur seigneur souverain et naturel, nous

(1) Déposition de Simon Charles.

(2-3) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

» ont en toute humilité faict et rendu plaine
» obeissance, supplians et requerans que les
» choses advenues et passées au regard d'eulx,
» à cause des divisions qui ont esté longuement
» et encores sont en cestuy nostre royaume,
» pour lesquelles et pour la salvacion de leurs
» corps et biens, leur a convenu adherer et
» converser tant avec les Bourguignons à nous
» desobeissans, que aussy avec les Angloys nos
» anciens ennemys, et leur faire obeissance, nous
» pleust mectre en oubly et tout pardonner et
» abollir, en les recepvant et recueillant en nos-
» tre bonne grâce, comme nos vrays et loyaulz
» subjectz qu'ilz desirent estre perpetuellement.
» Pource est il que nous, eu égard à ces choses,
» desirant tousjours retraire et reunir à nous,
» et en nostre bonne obeissance, nos vassaulx
» et subjectz, et les oster de la servitude de nos-
» dictz ennemys, aussi les gens d'eglise, bour-
» geoys et habitans de nostre ville et cité de
» Troyes tant en general qu'en particulier, avons,
» de nostre certaine science et grâce especial,
» quitté, pardonné, et abolly, quittons, pardon-
» nons et abolissons, et à chascun d'eulx, qui
» fera serment de nous estre desormais vray
» subject et obeissant, tous cas, crimes, delitz
» et offenses, en quoy l'en pourroit dire eulx ou
» aulcun d'eulx avoir offencé ou delinqué envers
» nous, nostre majesté et couronne, aux causes

» que dessus et les deppendances, tant en ma-
» tiere de guerre que aultrement, en quelque
» maniere que ce soit; et toutes icelles choses
» par nous abollies voulons estre dictes et repu-
» tées comme non advenues, et sur ce imposons
» silence perpetuel à nostre procureur. Et oul-
» tre, voulons, en faveur de ladicte obeissance,
» que lesdictz supplians jouissent des honneurs,
» franchises, libertez et privileges, dont aupa-
» ravant ces choses avoient accoustumé de jouir,
» ensemble de leurs heritages, possessions, biens
» meubles et immeubles, estant en nature de
» chose, nonobstant les dons que en pourrions
» avoir faitz, et les exploictz qui en seroient en-
» suytz, que revocquons et annullons par ces-
» dites presentes; et ne voulons pas que à l'oc-
» casion des choses devant dictes, aulcune chose
» leur soit ou à leurs successeurs au temps adve-
» nir reprouchée, ou imputée à leur honneur,
» mais que ceulx qui feroient le contraire soyent
» contrainctz à reparer et amander par voye de
» justice. Sy donnons en mandement, par ces
» dictes presentes, à nos amez et feaulx gens
» de nostre parlement, au bailly dudict lieu de
» Troyes, et à tous noz aultres justiciers et of-
» ficiers, et à leurs lieutenans, presens et adve-
» nir, et à chascun d'eulx comme à luy appar-
» tiendra, que de noz presentes graces, quit-
» tances, pardon et abollission, et de toutes les

» choses devant dictes et chascune d'icelles fa-
» cent, souffrent et laissent lesdictes gens d'e-
» glises, bourgeoys, et habitans de ladicte ville
» et cité de Troyes et du plat pays d'environ, et
» chascun d'eulx, jouir et user plainement et
» paisiblement par la maniere que dict est, sans
» les travailler ou empescher, ores ne où temps
» ad venir, ne souffrir estre travaillez ou empes-
» chez en aucune maniere, au contraire : mais
» s'aucun empeschement leur estoit pour ce faict
» ou donné en corps ou en biens, le mectent
» tantost et sans delay à plainne delivrance. Car
» ainsi le voulons estre faict ; et affin que ce soit
» chose ferme et stable à tousjours, nous avons
» faict mectre nostre scel ordonné en l'absence
» du grant à cesdictes presentes, au *vidimus*
» desquelles, faict soubz le scel royal, voulons
» plainne foy estre adjoustée comme à l'original,
» et que d'icelluy *vidimus* un chascun auquel la
» chose pourra toucher se puisse ayder comme
» dudict original. Donné en nostre ost lez de
» nostre ville de Troyes, le 9e jour de juillet l'an
» de grâce 1429 et de nostre regne le 7e. *Ainsi*
» *signé sur le ply desdictes lectres :* par le roy en
» son conseil, où quel M. le duc d'Alençon, vous
» le conte de Vandosme, les evesques de Seez
» et d'Orleans, le sire d'Albret, la Trimouille,
» de Laval, de Treves, et de Raiz, le mareschal
» de Saincte Severe, l'admiral, les sires de

» Maillé, de Gaucourt, et d'Argenton, et plu-
» sieurs autres estoient. I. le Picard (1). »

Ces témoignages d'indulgence et de bonté, qui surpassaient de beaucoup les espérances des Troyens, excitèrent parmi eux des transports unanimes de surprise et d'allégresse. « Ceulx de
» la ville », dit une chronique, « feirent grant
» feste et grant joye, et ceulx de l'ost eurent vi-
» vres à leur plaisir (2). »

Le reste de la journée avait été accordé à la garnison pour se retirer. Comme il avait été stipulé dans la capitulation que *les gens de guerre s'en iroient eulx et leurs biens*, ils se mirent en devoir d'emmener avec eux un certain nombre de prisonniers tombés en leur pouvoir, et qui, vu l'usage du temps, de mettre les prisonniers à rançon, semblaient en quelque sorte pouvoir en effet être considérés comme faisant partie de *leurs biens*. Soit qu'on ignorât que les ennemis eussent des Français entre leurs mains, ce qui est assez difficile à croire ; soit, ce qui me semble plus probable, que dans la joie causée par un succès inespéré, on eût entièrement oublié les pauvres captifs, on avait omis de rien stipuler en leur faveur dans le traité, et ces infortunés allaient avoir la douleur de se voir emmenés à la

(1) Camuzat, Mélanges historiques, feuillet 214, *verso*;
(2) Chronique sans titre.

vue de leurs amis, de leurs compagnons d'armes, le jour même du triomphe de leur roi sur ses ennemis. « Mais la Pucelle ne le voult souffrir, » quant ce vint au partir (1). » On conçoit qu'un pareil spectacle dut affliger profondément un cœur si tendre et si généreux, et que sa grande âme, pénétrée par un instinct sublime des principes éternels de la loi naturelle et de la justice divine, se fût ployée difficilement au joug de ces lois honteuses qui, en faisant des vaincus la propriété des vainqueurs, abaissaient les hommes au rang des plus vils animaux. D'ailleurs, la clause, *eulx et leurs biens*, dont se prévalait la garnison, offrait un sens douteux ; ce n'est que par une extension peu naturelle qu'on pouvait en appliquer le dernier mot aux prisonniers de guerre ; et il suffisait des lumières les plus ordinaires pour comprendre que l'intention du roi n'avait jamais été de lui donner le sens qu'on lui attribuait. Toutefois sa faiblesse et son indolence naturelles, autant que le sentiment d'une justice scrupuleuse, lui eussent fait souffrir cette espèce d'affront, si la jeune amazone ne s'y fût formellement opposée. Elle se tint devant la porte de la ville à l'instant où la garnison en sortait, et lorsque les malheureux captifs parurent à leur tour, chargés de fers et plongés dans une morne

---

(1) Histoire au vray, etc.

douleur : « En mon Dieu », s'écria-t-elle, « ilz » ne les emmeneront pas! » et elle leur ordonna de s'arrêter (1).

« Les Francois si s'agenoillerent,
» Luy priant qu'elle leur aydast,
» Et sa grace là implorerent
» Affin que de ce les gardast (2). »

Un vif débat s'éleva à cette occasion.

« Les Anglois vouldrent soustenir
» Que c'estoit grant fraulde et malice,
» De contre le traicté venir;
» Requerant qu'on leur feist justice (3). »

Le roi étant informé de ce qui se passait, commanda qu'on délivrât aux Anglais et aux Bourguignons, qui furent obligés de s'en contenter, une certaine somme pour la rançon de ces prisonniers (4).

« Le roy, qui en sceut la nouvelle,
» Si commença à soy soubrire
» Du debat et de la querelle,
» Et en fut joyeulx à vray dire.

» Brief, convint pour les prisonniers
» Qu'il paiast aux Anglois comptent

---

(1) Chronique sans titre.

(2-3) Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

(4) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

» Tout leur rançon de ses deniers:
» Ainsi chascun si fut content.

» Quant les Anglois selon l'accort
» Eurent leur argent et rançon,
» Ilz louerent le feu roy fort,
» L'appellant prince de façon.

» Il fut prisé par sa justice
» Qu'il gardoit à ses ennemys,
» Et qui avoit en l'exercice
» De son ost tout abuz post mis.

» Quant en y a qui eussent dit:
» Les villains sont plus que payez;
» Saufz s'en voisent sans contredit;
» Ou qu'ils soient penduz ou noyez!

» Ah déa! ce n'est pas la forme
» De gens payer et les guider.
» Ainçois convient à chascun homme
» Son droit et la raison garder (1). »

Le lendemain étant le jour fixé pour l'entrée du roi dans la ville, Jeanne d'Arc voulut l'y devancer, et ranger elle-même les gens de trait qui devait border à pied la haie (2), depuis la porte de la ville jusqu'à la cathédrale. Les habitans, encore prévenus des bruits injurieux que les Anglais avaient répandus sur son compte, et ne

10 juillet 1429.

(1) Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

(2) Chronique sans titre.

sachant s'ils devaient la considérer comme une fée ou comme une sainte, envoyèrent le frère Richard au-devant d'elle, « disans qu'ilz doub- » toient (*craignaient*) que ce ne fust pas chose » de par Dieu. » Ce frère s'approcha en faisant des signes de croix, et en jetant devant lui de l'eau bénite. Jeanne d'Arc sourit, et lui dit avec une douce gaîté : « Approuchez hardiment ; je ne » m'en voulleray pas (1). » A compter de ce moment frère Richard s'attacha au parti du roi Charles, et ne cessa de l'accompagner pendant toute la suite de l'expédition.

Jeanne retourna ensuite auprès du roi, à qui elle annonça que tout était prêt pour sa réception. Il monta alors à cheval, et entra dans Troyes en grand appareil, ayant à son côté la Pucelle portant son étendard (2). Autour d'eux s'avançaient, aussi à cheval, les princes du sang, les maréchaux et les chefs de guerre, « bien habillez et montez ; » et il les fesoit tresbeau veoir. (3). » Jeanne croyait se rappeler que le frère Richard était rentré dans la ville en même temps que le roi et elle (4) ; c'était apparemment pour prendre part

---

(1) Déclaration de la Pucelle, en l'interrogatoire du 3 mars 1430.

(2) Déposition de Simon Charles.

(3) Chronique sans titre.

(4) Interrogatoire du 3 mars 1430.

aux honneurs d'un triomphe qu'il avait pour ainsi dire prédit. Ambroise de Lore était resté dans le camp avec le commandement de l'armée en l'absence du roi et des généraux (1).

Arrivé à la cathédrale, le roi y entendit la messe, à l'issue de laquelle il reçut *les sermens accoutumez* des principaux habitans (2). Puis, ayant « mis capitaines et aultres officiers de par » luy en celle cité (3), le dessusdict roy retourna » en son logis aux champs, et fist publier par » plusieurs fois, tant en son ost (*camp*), comme » en la ville, sur la hart, que homme de quelque » estat qu'il fust, ne meffist riens à ceulx de la » ville de Troyes (4). »

Le lendemain toute l'armée, « en belle ordon- 11 juillet 1429.
» nance », traversa la ville au bruit des trompettes, et aux acclamations générales des habitans, qui, pleins de joie et de reconnaissance, portaient jusqu'au ciel les noms du roi et de la Pucelle ; « et feirent serment au roy d'estre bons » et loyaulz, et telz se sont ilz tousjours monstrez depuis (5). »

Quoique Jeanne n'eût guère séjourné à Troyes,

---

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(2) Monstrelet, en sa Chronique.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Monstrelet, en sa Chronique.

(5) Chronique sans titre.

et qu'elle n'y eût même pas couché (1), elle ne put refuser d'y tenir un enfant sur les fonts de baptême (2). On ignore absolument quels étaient les parens de cet enfant. Il est probable qu'il appartenait à quelqu'un des principaux habitans de la ville.

Le roi partit en même temps que son armée, « par l'admonestement de la Pucelle, qui moult » le hastoit », et continua rapidement sa marche vers Châlons (3), « la Pucelle allant tousjours de- » vant, armée de toutes pièces (4). » Arrivé à peu de distance de la ville, Charles fut agréablement surpris de voir venir au-devant de lui la plus grande partie des habitans, leur évêque à leur tête, qui venaient lui offrir leurs soumissions, et qui « luy feirent plaine obeyssance (5). » Le roi entra dans la ville avec son armée, et résolut d'y passer la nuit (6).

La renommée des victoires de la Pucelle s'était répandue jusque dans son pays natal, et le bruit qu'elle conduisait le roi à Reims, y était également parvenu (7). La route qu'elle suivait la

(1-2) Interrogatoire du 3 mars 1430.

(3) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre; dépositions de Louis de Contes et de Simon Charles.

(4) Chronique sans titre.

(5) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(6) Chronique sans titre.

(7) Déposition de Jean Morel.

rapprochant beaucoup du lieu de sa naissance, quatre habitans de Domremy (1), au nombre desquels étaient son parrain Jean Morel (2) et Conrardin de Spinal (3), avaient formé le dessein de l'aller attendre à Châlons, par où elle devait passer; et Jeanne d'Arc eut la joie inattendue de se retrouver un moment, en entrant dans cette ville, au milieu des amis de son enfance (4). Ils la contemplaient avec des yeux étonnés, et lui faisaient une foule de questions, auxquelles elle s'empressait de répondre avec sa douceur et sa bienveillance accoutumées. Comme ils lui demandaient, entre autres choses, comment elle pouvait braver tant de périls, et si elle ne craignait pas de trouver la mort dans les combats: « Je ne crains que la trahison (5) », leur répondit-elle. Paroles remarquables, omises par tous les historiens de la Pucelle, et d'autant plus précieuses à recueillir qu'elles répandent du jour sur plusieurs événemens ultérieurs.

Comme si elle eût eu le pressentiment de ne jamais revoir l'honnête Jean Morel, elle voulut lui laisser, comme un gage de souvenir, l'habil-

---

(1) Déposition de Conrardin de Spinal.

(2-3) Leurs dépositions.

(4) Dépositions de J. Morel et de Conrardin de Spinal.

(5) Déposition de Conrardin de Spinal.

lement de couleur rouge dont elle était en ce moment revêtue (1).

Revenons un moment au parti anglais, et jetons un coup d'œil sur ce qui se passait alors dans la capitale de la France, livrée à la politique astucieuse et mensongère de l'étranger. Depuis l'instant que la nouvelle de la victoire remportée par l'armée du roi dans les champs de Patay y était parvenue, cette ville n'avait plus offert que des scènes de confusion et de terreur ; trop coupables envers le roi et la France pour se persuader qu'il pouvait encore leur pardonner, les Parisiens, pour rassurer leur conscience effrayée, pour légitimer à leurs propres yeux leur haine et se réconcilier avec leurs souvenirs, s'efforçaient de s'affermir dans la croyance des crimes attribués à ce malheureux prince, tâchaient de se le représenter sous les couleurs les plus horribles, l'armaient, en un mot, de leurs fureurs, et le noircissaient de leurs remords. Vains efforts, qui ne pouvaient imposer silence à ce cri terrible de la conscience, qui parle plus haut dans le cœur de l'homme que toutes les séductions et toutes les impostures; voix puissante, voix inexplicable, qui semble être celle-là même de la justice et de la vérité outragées, et qui, au moment où tous les témoignages, où toutes les apparences se réunis-

(1) Déposition de J. Morel.

sent pour accabler un malheureux calomnié, s'élève seule et proclame obstinément son innocence.

Les plus grands préparatifs de défense occupaient ce peuple égaré qui, accablé depuis tant d'années sous le joug le plus odieux, se trouvait réduit à s'armer pour ses bourreaux contre ses libérateurs. Depuis le 21 juin, jour où la nouvelle de la bataille de Patay leur était parvenue, « sans » cesser ne nuyt ne jour, ceulx de Paris enfor» cerent le guet, et feirent fortiffier les murs, » et y meirent foisons canons et aultre artille» rie (1). » En proie à tous les soupçons comme à toutes les terreurs, ils « changerent le prevost » des marchans et les eschevins, et feirent ung » nommé Guillaulme Sanguin prevost des mar» chands ; et les eschevins furent, c'est assavoir, » Imbert des Champs, mercier et tapicier; Co» lin de Neufville, poissonnier ; Jehan de Dam» pierre, mercier; Remon Marc, drappier; et » furent faiz et instituez la premiere sepmaine » de Juillet (2). » Cédant enfin aux importunités du régent anglais, le duc de Bourgogne se rendit à Paris, accompagné de sept ou huit cents hommes, rassemblés dans l'Artois (3), en ap-

(1-2) Journal d'un bourgeois de Paris, sous les règnes des rois Charles VI et Charles VII.

(3) Monstrelet, en sa Chronique.

parence pour resserrer les nœuds de leur alliance, mais en effet pour emmener sa sœur loin du théâtre de la guerre. « Et le dixiesme jour dudit » mois (*de juillet*), vint le duc de Bourgogne » à Paris, à ung jour de dimanche, environ six » heures après disner, et n'y demoura que cinq » jours; esquelz cinq jours y ot moult grant » conseil, et fait bien moult bel sermon à Nostre » Dame de Paris (1). » On ne négligeait, comme on voit, aucun moyen de remonter les esprits; mais le régent préparait une scène plus solennelle, dont il espérait les résultats les plus favorables à sa cause. Il fit rassembler dans la grande cour du palais les habitans les plus considérables de la capitale, et parut devant cette immense assemblée, accompagné du duc de Bourgogne, du parlement en corps, et de tous les grands-officiers de la couronne d'institution anglaise. Tout le monde ayant pris place par son ordre, « fut » publiée la chartre ou lectres, comment les Arminaz traicterent jadis la paix en la main du » legat du pape, et en oultre que tout estoit pardonné de part et d'aultre; et comment ilz feirent les grans sermens, c'est assavoir le dalphin et le duc de Bourgongne, et comment » ilz receurent le precieux corps de Nostre Seigneur ensemble (*petit ornement poétique de*

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

» *l'invention du duc de Bedford*), et le nombre
» de chevaliers de nom, d'ung lez et d'aultre,
» qui en ladicte lectre ou chartre meirent tous
» leurs signes et sceaulx; et après, comme le duc
» de Bourgongne, voulant et desirant la paix
» dudit royaulme, et voulant accomplir la pro-
» messe qu'il avait faicte, se submist à aller en
» quelque lieu que le dalphin et son conseil voul-
» droient ordonner : si fut ordonné par ledit dal-
» phin et son conseil la place; en laquelle place
» le duc de Bourgongne se comparu, luy dixiesme
» des plus privez chevaliers qu'il eust; lequel
» duc de Bourgongne, luy estant à genoulx de-
» vant le dalphin, fut ainsi traitreusement meur-
» dry, comme chascun scet (1).» Je renvoie pour le récit exact de cet événement, et pour la justification du malheureux Charles, à l'introduction de cette histoire, et, pour plus de détail, à l'intéressante dissertation publiée sur ce sujet par Saint-Foix, dans ses *Essais sur Paris*. Je me bornerai à rappeler que ce prince n'avait alors que dix-sept ans, et qu'esclave de ses ministres, n'exerçant réellement par lui-même aucune autorité, si la mort du duc de Bourgogne fut l'effet d'une trahison préméditée, ils n'eurent nullement besoin de son autorisation pour l'exécuter sous ses yeux.

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

Mais l'exactitude des faits, la vraisemblance des accusations, n'ont jamais été nécessaires pour entraîner l'opinion de la multitude. Il suffit de parler à ses sensations, de produire des émotions fortes, pour lui faire ajouter foi aux assertions les plus mensongères. Plus, même, un fait semblera extraordinaire et incroyable, plus il trouvera d'hommes disposés à l'adopter sans examen. L'imagination, avide du merveilleux, dédaigne les froides réalités de la vie, caresse avec amour les chimères qui l'étonnent et la subjuguent, et s'irrite contre la vérité qui vient détruire le monde idéal où elle se plaît à s'égarer. Il lui faut des crimes horribles ou des vertus plus qu'humaines; tout le reste la trouve indifférente et incrédule. Qu'un homme dont la vie entière aura offert l'exemple de toutes les vertus, soit accusé du forfait le plus noir, et qui trahisse l'hypocrisie la plus profonde ; qu'un scélérat couvert de crimes paraisse avoir fait une action sublime, on sera d'abord confondu d'étonnement ; mais de cet étonnement à l'opinion que le fait peut être véritable, la transition sera beaucoup plus rapide qu'on ne pense chez le vulgaire des hommes, surtout dans la première supposition, bien plus conforme que la seconde au mépris secret de l'homme pour ses semblables. En général, pour que l'esprit humain jouisse dans toute sa plénitude de la faculté d'examiner une assertion, et de peser des

preuves, il faut qu'il n'éprouve ni l'ébranlement de la surprise, ni la séduction du merveilleux; qu'un long temps écoulé entre les faits et le jugement, ait permis aux sens de se rasseoir, ait ramené toutes choses dans un état paisible et naturel, ait dissipé les illusions de l'amour et de la haine, et laissé s'évanouir les préventions trompeuses avec les préjugés et les passions qui les avaient fait naître.

La foule rassemblée dans la cour du palais fut profondément émue à la lecture de ce long tissu de faits calomnieux. « Après la conclusion de » ladicte lectre, grant murmure commença; et » telz avoient grant alliance aux Arminaz, qui les » prindrent en tres grant hayne. Après le mur- » mure, le regent de France et duc de Bedfort » fit faire silence. » Le duc de Bourgogne, dont ce récit avait renouvelé la douleur, et réveillé peut-être, au moins pour un moment, la haine pour le roi Charles, se lève à son tour, « se plaint » de la paix ainsi enfrainte, et, en après, de la » mort de son pere. » Le souvenir de Jean le Téméraire était cher aux Parisiens; sa bienveillance hypocrite pour le peuple, la bassesse avec laquelle il avait recherché l'appui de la plus vile populace, les dépouilles des grands dont il l'avait enrichie, en avaient fait un dieu pour elle, et l'attentat des ministres du dauphin en avait fait un martyr. La vue de son fils réclamant l'ap-

pui du peuple, et s'engageant à ne jamais séparer sa cause de la sienne, produisit sur les assistans une impression aussi vive que profonde. On saisit ce moment favorable. « Et adoncques on » fist lever les mains au peuple, que tous se» roient bons et loyaulx au régent et au duc de » Bourgongne, et lesditz seigneurs leurs promis» rent, par leur foy, garder la bonne ville de » Paris (1). »

16 juillet 1429. Cependant, dès le samedi suivant, 16 juillet, le duc de Bourgogne partit de Paris, emmenant avec lui sa sœur, femme du régent anglais (2), et la conduisit à Lens, en Artois, où il monta sa maison conformément à son rang et à sa naissance (3). Cette précaution n'était pas propre à rassurer les Parisiens, qui ne durent voir dans l'éloignement de la régente que l'aveu des périls qui les menaçaient.

Le duc de Bedford, trop expérimenté pour ne pas s'apercevoir qu'il devait peu compter, dans le déclin de sa fortune, sur les secours d'un beau-frère qu'il avait trop outragé au temps de sa prospérité, «fist evoquer toutes ses garnisons de Nor» mandie et d'aultres lieux de son obeissance, » avecques tous les nobles et aultres qui avoient » accoustumé de eulx armer (4). » Il ne s'en tint

(1-2) Journal d'un bourgeois de Paris.

(3-4) Monstrelet, en sa Chronique.

pas là, et écrivit en Angleterre pour qu'on lui envoyât de prompts secours (1). Le roi d'armes anglais Jarretière fut chargé de ce message, trop important pour être confié à un envoyé d'un rang inférieur. L'original des instructions qui lui furent remises se conserve encore aujourd'hui dans les archives de la tour de Londres. J'ai pensé qu'on ne verrait pas sans intérêt ce précieux monument historique. Le voici fidèlement transcrit :

Instruction baillée à Jarretiere, roy d'armes, depar monseur seigneur le regent et le conseil du roi nostre seigneur estant à Paris, pour aler devers le conseil du dit seigneur où Angleterre.

« Premerement, remonaera (*remettra en mémoire*) les seigneurs du dit conseil de l'armes (*l'armée*) disposee et concluse pour venir pardeça, oultre ce pardessus l'armée de monsieur le cardinal et de messire Radecliff.

» Et les priera effectueusement, et si a certes qu'il pourra, qu'ilz veuillent avancer la dicte armée en toute celerité, en si bonne et grande puissance, que, à l'aide de Dieu, on puisse rebouter les ennemis, que jà se sont bondez si avant.

» Aussi qu'ilz veuillent signifier par deça, en tout promptitude sans delaier, par ledit Jarre-

(1) Monstrelet, en sa Chronique.

» tiere, ou autre, par leurs lettres, le temps au
» vray que ladite armée sera sur le port, à fin
» que on se puisse regler et disposer les affaires
» de par deça, qui ont bon besoing d'adresse et
» brief secours.

» *Item*, dira comment le dalphin s'est mis, jà
» pieça, sur les champs, en sa person, à tres-
» grosse puissance : pour la doubte et crainte
» de la quelle plusieurs bonnes villes, citeez, et
» chasteaulx, se sont jà mis, sans oposer ne at-
» tendre siege, en obeissance ; comme les citez
» de Troyez et de Chaalons ; et aujourd'hui, xvj
» de ce mois, doit arriver à Reins, ou semblable-
» ment on lui fera ouverture pour demain, ou
» l'un dit (*lundi*), se faire sacrer.

» *Item*, que incontinent apres son sacre, il a
» entention de venir devant Paris, et a espe-
» rance d'y avoir entré ; mais, à la grace de
» Nostre Seigneur, il aura resistence par le moyen
» de nos seigneurs le regent et de Bourgne
» (*Bourgogne*), qui toute ceste septmains (*se-*
» *maine*) ont esté ensemble, et continnellement
» vaqué et entendu aux afaires du roy, et à trou-
» vez manier de obvier aux entreprises des dits
» ennemis par bataille ou autrement, et met l'en
» (*l'on met*) toute la diligence que l'on peut, à
» garnir et defendre les citez, villes et passages
» de France, et, par especial, de la ville de Pa-
» ris, dont deppend ceste seigneurie.

» *Item*, dira comment mon dit seigneur de
» Bourgne a fait, de pieça, si come encore fait,
» tres grandement et honorablement son devoir
» de aidier et servir le roy, et s'est monstré, à
» ce besoing, en plusieurs manieres, vray pa-
» rent, amy, et loyal vassal du roy, dont il doit
» estre moult honourablement recommandé; car,
» se ne feust sa faveur, Paris et tout le reme-
» nant s'en aloy à cop (*étaient perdus en même*
» *temps*).

» *Item*, dira comment mon dit seigneur de
» Bourgne s'est aujourduy parti de ceste ville,
» pour aler en son pais d'Artois avancer et faire
» tirer avant ses gens, pour iceulx joindre avec
» l'armée venant presentement d'Angleterre, et
» les gens qui mon dit seigneur le regent a
» mandez en Normandie.

» *Item*, comment mon dit seigneur le regent
» se partira dedans deux jours, pour tirer entre
» Normandie et Picardie, tant pour faire avan-
» cer les Angloyz, estans en Normandie, hors
» les garnisons, comme pour aler au devant de
» mon dit seigneur le cardinal.

» *Item*, comment les seigneurs du conseil du
» roy, par deça, entendent continuellement aus
» diz afaires; pour les quelz aidier à conduire,
» selon leur possibilité, s'emploieront loial-
» ment jusques à la mort;

» Et supplient au roy tres humblement, qui

» lui plaise avancer sa venue par deçà en toute » possible celerité; car, s'il eust pleu à Dieu que » plus tost y feust venu, ainsi que jà par deux » fois lui avoit esté supplié par ambassadeurs et » messagers, les inconveniens ne feussent pas telz » qui sont.

» Donné à Paris, le xvj[e] jour de juillet, l'an » M. CCCC. XXIX (1). »

Les termes dont se sert le duc de Bedford en parlant de son beau-frère n'étaient certainement pas d'accord avec ce qu'il en pensait réellement; il est probable qu'il craignait que ces instructions ne tombassent un jour sous les yeux du duc de Bourgogne, ou que leur contenu, porté à la connaissance du conseil d'Angleterre, ne lui fût transmis par quelque membre de ce conseil dévoué à ses intérêts. D'ailleurs le régent anglais, en sollicitant les secours du duc de Bourgogne, lui avait sans doute promis de faire valoir en Angleterre son zèle et ses services. C'est ainsi qu'une foule de considérations puissantes imposent souvent silence aux dépositaires de l'autorité, privent le gouvernement des lumières les plus utiles, et empêchent la vérité de parvenir à l'oreille des rois.

Le régent partit en effet de Paris bientôt après

(1) Actes de Rymer, tom. X, pag. 432 et 433, édition de 1727.

avoir écrit cette lettre, laissa le commandement de la capitale au seigneur de l'Ile-Adam, se rendit à Pontoise (1), et de là probablement, ainsi qu'il en annonçait l'intention, sur les confins de la Normandie et de la Picardie. Le duc de Bourgogne se contenta de lui envoyer le bâtard de Saint-Pol, « à tout certain nombre de gens d'ar- » mes des marches (*frontières*) de Picardie. » Le régent voulant donner un témoignage de confiance au duc de Bourgogne, confia le gouvernement de Meaux à ce capitaine (2).

Cependant le roi Charles continuait à s'avancer rapidement vers le terme de son voyage. Mais il craignait beaucoup que la ville de Reims ne lui opposât une longue résistance, et qu'il ne fût pas facile de s'en rendre maître, parce qu'il manquait de canons, et des machines employées alors dans les siéges concurremment avec l'artillerie (3). Il ne dissimula point son inquiétude à Jeanne d'Arc, qui lui répondit : « N'ayez aucun » doute ; car les bourgeois de la ville de Reims » viendront au-devant de vous. Avant que vous » approchiez de la ville, les habitans se rendront. » Avancez hardiment », ajoutait-elle, « et soyez » sans inquiétude. Car si vous voulez agir virile- » ment, vous obtiendrez tout votre royaume (4). »

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

(2) Monstrelet.

(3-4) Déposition de Simon Charles.

Charles s'arrêta avec son armée à quatre lieues de la ville, et se logea dans un château appelé Sept-Saulx, qui faisait partie du domaine des archevêques (1).

Samedi 16 juillet 1429.

Les habitans de Reims « furent fort esmeuz » de cette nouvelle (2). Rien n'est contagieux comme la peur. Le seigneur de Châtillon-sur-Marne, qui commandait dans la ville au nom du roi anglais (3), et le seigneur de Saveuses, qui avait été envoyé depuis peu par le duc de Bourgogne avec certain nombre de gens d'armes (4), partagèrent, à ce qu'il paraît, le trouble et la terreur des habitans (5). Leur embarras était extrême; de se défendre dans une ville effrayée contre une armée victorieuse, conduite par une guerrière invincible, ils ne s'en sentaient pas le courage; d'abandonner la place sans coup férir, sans même avoir vu l'ennemi, l'honneur le défendait, et plus encore la crainte des châtimens que pouvait leur infliger l'indignation de leurs souverains. Pour avoir au moins une excuse à présenter, ils imaginèrent de rassembler les habitans, et de les consulter sur ce qu'ils devaient

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(2) Histoire au vray, etc.

(3) Chronique sans titre; Monstrelet.

(4) Monstrelet, en sa Chronique.

(5) Histoire au vray, etc.

faire (1), espérant probablement qu'on leur conseillerait de fuir. « Ilz demanderent donc ausdits » habitans s'ilz avoient bonne voulenté de tenir » et se defendre ? Et les habitans leur demanderent s'ilz estoient assez forts pour les ayder et » garder ? Et ilz respondirent que non (2) ; mais » s'ilz vouloient, ou pouvoient tenir six sepmaines, ilz leur ameneroient un grant secours (3), tant du duc de Bedford que du » duc de Bourgongne (4). Et depuis, de leur » consentement même (5), et par la voulenté » des habitans de la ville (6), s'en partirent (7). » On pense bien qu'ils n'eurent garde de raconter ainsi les choses, et qu'ils firent tous leurs efforts pour donner à leur récit une tournure qui leur fût plus avantageuse et plus honorable. Voici la substance du rapport fait par le seigneur de Saveuses, et qui nous a été conservé par un historien contemporain attaché à la maison de Bourgogne : « Lequel seigneur de » Saveuses venu à Reims, par le gouverneur (*le » seigneur de Châtillon*) et grant nombre des

(1) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(2) Chronique sans titre.

(3) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

(4) Chronique sans titre.

(5) Histoire au vray, etc.

(6) Chronique sans titre.

(7) Histoire au vray, etc. ; Chronique sans titre.

» habitans luy fut promis d'eulx entretenir du
» party et en la querelle du roy Henry et d'icel-
» luy duc jusques à la mort. Mais, non obstant
» ce, pour la tremeur (*terreur*) qu'ilz avoient
» de la Pucelle, qui faisoit grans merveilles,
» comme on leur donnoit à entendre, se rendi-
» rent en l'obeissance du roy Charles, jaçoit
» (*malgré*) que le seigneur de Chastillon et le
» seigneur de Saveuses, qui estoient leurs cap-
» pitaines, leur remonstrassent et vouloient
» donner à entendre le contraire. Lesquelz deux
» seigneurs voyant leurs voulenté et affection,
» despartirent de ladicte ville de Reims. Car en
» leurs remonstrances ceulx de ladicte ville de
» Reims n'avoient en riens voulu entendre, ains
» (*mais*) leur avoient fait responces dures et as-
» sez estranges : lesquelles ouyes (*entendues*)
» iceulx seigneurs de Saveuses et de Chastillon
» retournerent au Chasteau Thierry (1). »

« Lesquelz non estans encores gueres loing », les habitans tinrent conseil (2), et quelques-uns, qui étaient *de bonne voulenté* pour le roi Charles,
« commencerent à dire qu'il falloit aller devers
» le roy : et le peuple respondit lors tout soub-
» dain, qu'on y envoyast; et y envoya lon des
» notables gens de la ville, tant d'eglise qu'aul-

---

(1) Monstrelet, en sa Chronique.

(2) Histoire au vray, etc.

» tres (1). » En se présentant devant le monarque, ils déposèrent à ses pieds les clefs de la ville sainte (2), et ce prince, qui trouvait moins de plaisir à vaincre qu'à pardonner, « leur donna » toute abolicion » des torts dont ils avaient pu se rendre coupables envers sa personne (3).

Ce même jour, dans la matinée, Régnaut de Chartres, chancelier de France, fit son entrée dans la ville en qualité d'archevêque de Reims, cérémonie qu'il n'avait pu accomplir depuis qu'il avait été appelé à ce siége (4).

Vers le soir, le roi Charles, pour la réception duquel on avait tout préparé, entra solennellement dans la ville (5), « avec grant nombre de » chevalerie (6), et son armée entierement, là » où estoit Jehanne la Pucelle, qui fut moult » regardée de tous (7). » Une vieille tapisserie, conservée dans la cathédrale de Reims, offrait encore, avant la révolution, le tableau de cette mémorable entrée triomphale.

Il fut arrêté que le roi serait sacré et couronné dès le lendemain. Suivant un ancien formulaire, on élevait un échafaud dans l'église cathédrale,

(1) Chronique sans titre.

(2-3-4) Histoire au vray, etc.

(5) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre; Monstrelet.

(6) Monstrelet.

(7) Histoire au vray, etc.

contre et en-dehors du chœur. La veille du sacre, le roi y montait accompagné des pairs, qui le montraient à la foule, en prononçant ces paroles traditionnelles : « Veés cy vostre roy, que » nous, pairs de France, couronnons à roy et à » souverain seigneur. Et s'il y a ame qui le vueille » contredire, nous sommes icy pour en faire » droict. Et sera au jour de demain consacré par » la grace du Saint-Esprit, se par vous n'est con- » tredict. » Le peuple répondait par le cri de *Noël!* long-temps répété, qui semblait exprimer son consentement (1). On ignore si cette formalité fut observée cette fois ; mais rien n'indique qu'on l'eût supprimée. Ce n'est qu'à l'époque où le gouvernement de la France tendit vers la monarchie absolue qu'on retrancha cette cérémonie. On n'eut garde de la rétablir au couronnement d'un homme qui ne considéra jamais la France que comme un pays conquis.

On n'avait pas trop de temps pour faire les préparatifs de la solennité du lendemain. L'amour et le zèle y suppléèrent. « Et toute la nuict » feit on grant diligence à ce que tout fust prest » au matin ; et ce fut ung cas bien merveilleux ; » car on trouva en ladicte cité toutes les choses » necessaires ; et si, ne povoit on avoir celles qui

(1) Manuscrits de Duchesne, déposés à la Bibl. du Roi, tom. IV, fol. 43.

» sont gardées à Sainct Denys en France (1). »
Une couronne fort riche avait été dès long-temps préparée, et venait à la suite du roi; mais comme il aurait fallu pour l'attendre prolonger le séjour de l'armée dans la ville de Reims, le roi, à la prière des habitans, se contenta d'une couronne plus simple, qui fut trouvée dans le trésor de la cathédrale (2).

Dimanche 17 juillet 1429.

Tout sourit à ceux qui prospèrent. Le jour solennel et si long-temps attendu venait de commencer à peine, que René, duc de Bar et de Lorraine, frère du roi de Sicile, et le damoiseau de Commercy, arrivèrent à Reims à la tête d'une brillante noblesse, d'un grand nombre d'hommes d'armes, et vinrent offrir au roi leurs services.

Jeanne d'Arc, qui connaissait le prix du temps mieux que personne, et qui ne perdait pas un instant de vue le grand objet de la réconciliation générale de la France, profita de l'intervalle qui s'écoula entre le lever du soleil et la cérémonie du couronnement pour adresser la lettre suivante au duc de Bourgogne. L'original en a été découvert par hasard dans les archives de la Chambre des comptes de Lille, qui sont maintenant réunies à celles de la préfecture, et je me suis assuré

(1) Chronique sans titre.

(2) La Pucelle, interrogatoire du 1er mars 1430.

qu'il y existe encore. Le duc de Bourgogne, parti de Paris le 16 pour se rendre dans ses états d'Artois et de Flandres, reçut apparemment cette lettre à Lille, et jugea à propos de la faire déposer dans les archives de la Chambre des comptes. Elle n'est point de la main de Jeanne d'Arc, puisqu'il est constaté qu'elle ne savait pas écrire; mais la croix tracée en tête doit l'avoir été par elle. L'original a environ un demi-pied de haut sur un pied de large. Il est écrit sur parchemin : c'était alors l'usage pour les lettres missives, comme pour les transactions publiques et particulières. Des bandes, aussi de parchemin, fermaient ces lettres, et le cachet s'appliquait sur ces bandes. C'est à peu près la forme de ce qu'avant la révolution on appelait *lettres de cachet*. On aperçoit dans celle de Jeanne d'Arc les fentes à travers lesquelles passaient ces bandes, et les traces de l'empreinte du cachet de cire rouge qui les retenait.

Lettre de Jehanne la Pucelle, au duc de Bourgogne.

✠

« JHESUS MARIA. »

« Haut et redoubté prince, duc de Bourgon-
» gne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par
» le Roy du ciel, mon droicturier souverain Sei-

» gneur, que le roy de France et vous faciez bonne
» paix, ferme, qui dure longuement; pardonnez
» l'un à l'autre de bon cuer entierement, ainsi
» que doibvent faire loyaux xhrestpiens, et s'il
» vous plaist aguerroyer, si allez sur le Sarrazin.
» Prince de Bourgongne, je vous prie, supplie
» et requiers, tant humblement que requierir
» vous puis, que ne guerroyez plus au saint
» royaulme de France; et faictes retraire in-
» continent et briefvement vos gens qui sont
» en aucunes places et forteresses dudit saint
» royaulme; et de la part du gentil roy de France,
» il est prest de faire paix à vous, sauve son hon-
» neur, s'il ne tient en vous; et vous fais assça-
» voir, de par le Roy du ciel, mon droicturier
» et souverain Seigneur, pour votre bien et pour
» votre honneur, et sur voz vie, que vous n'y
» gaignerez point bataille à l'encontre des loyaulx
» Françoys, et que touts ceulx qui guerroyent
» audit saint royaulme de France, guerroyent
» contre le Roy Jhesus, roy du ciel et de tout
» le monde, mon droicturier et souverain Sei-
» gneur. Et vous prie et requiers à joinctes mains
» que ne faictes nulle bataille ne ne guerroyez
» contre nous, vous, vos gens et subgiez; et
» croyez surement, quelque nombre de gens que
» vous amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigne-
» ront mie, et sera grant pitié de la grant bataille
» et du sanc qui sera repandu de ceux qui y ven-

» dront contre nous. Et a trois semaines que je » vous envoyé escript et envoyé bonnes lectres » par ung herault, que fussiez au sacre du roy, » qui aujourd'huy dimanche, dix-septiesme jour » de ce present mois de juillet, se fait en la cité » de Reims, dont je n'ay eu point de reponse, » ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit herault. » A Dieu vous command, et soit garde de vous, » s'il lui plaist; et prie Dieu qu'il y mette bonne » paix. Escript audit lieu de Reims, le dix- » septieme jour de juillet. »

Sur le verso est écrit : « Au duc de Bour- » gongne. »

Revenons au couronnement et au sacre de Charles VII.

« Le droit d'administrer l'onction royale, » dit le savant continuateur de l'abbé Vély, « in- » certain sous les rois de la première et de la se- » conde race, exercé même par plusieurs prélats » de différens siéges dans les commencemens » de la troisième dynastie, avait, suivant le té- » moignage de la plupart des écrivains, été attri- » bué aux archevêques de Reims par Louis VII, » lors de la consécration de Philippe II son fils. » Ce privilége fut, dit-on, accordé à cette mé- » tropole, en considération de Guillaume, car- » dinal et archevêque de Reims, frère de la » reine Adélaïde de Champagne. On ne rapporte » toutefois d'autre titre de cette concession,

» qu'une bulle du pape Alexandre III, de l'an-
» née 1173, et un réglement transcrit dans
» les registres de la Chambre des comptes. On
» peut ajouter à l'autorité de ces monumens
» l'usage constamment pratiqué depuis, et dont
» on ne trouve qu'une seule exception dans le
» sacre de Henri IV, célébré à Chartres; mais
» il faut en même temps observer que Reims
» était au pouvoir de la ligue. Une possession
» consacrée par la révolution de six siècles établit
» suffisamment la prérogative des archevêques
» de Reims, sans qu'il soit nécessaire de l'ap-
» puyer sur des autorités antérieures, contre-
» dites par des exemples contraires. Ce droit,
» au surplus, n'était pas moins à charge qu'ho-
» norable, puisqu'ils étaient tenus de faire les
» frais de la cérémonie de la consécration et du
» festin royal. Comme cette dépense était consi-
» dérable, les habitans y contribuaient (1). »

Suivant un usage très-ancien, quatre seigneurs devaient être solennellement députés par le roi, pour obtenir que le vase sacré, connu sous le nom de Sainte-Ampoule, et confié depuis un temps immémorial à la garde des religieux de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, fût confié à l'archevêque pour la cérémonie du sacre. Ces

(1) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

illustres envoyés étaient appelés *ôtages* de la Sainte-Ampoule, parce qu'ils s'engageaient sous serment à ne la point perdre de vue, et à veiller sur elle à l'allée et au retour. Cette honorable mission fut cette fois confiée aux maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère, au seigneur de Graville, grand-maître des arbalétriers, et à l'amiral de Culan. Ils se rendirent dans l'église de Saint-Remy, et firent entre les mains des religieux les sermens accoutumés. L'abbé, revêtu d'un habit pontifical, et « ayant dessus lui un riche parement d'or, » sortit alors de son église, entouré de religieux, et se mit en marche sous un poêle magnifique, tenant entre ses mains, « bien » devotement », le vase mystérieux, objet de la vénération des fidèles. La foule, avide de contempler ce don céleste, qu'environnait le souvenir de tant de traditions merveilleuses, se pressait avec respect sur son passage. Cependant l'archevêque, revêtu de tous les attributs de sa dignité, et environné de chanoines, était, de son côté, sorti de la cathédrale pour venir au-devant de la Sainte-Ampoule, et ne tarda pas à arriver devant l'église de Saint-Denys, où l'abbé de Saint-Remy s'était arrêté, selon l'antique cérémonial. Le prélat reçut alors des mains de l'abbé le dépôt précieux qui lui était confié, porta en grande pompe la Sainte-Ampoule dans l'église

cathédrale de Notre-Dame, et posa le vase sacré sur le maître-autel (1).

Les princes, les prélats, tous les barons et chevaliers qui avaient accompagné le roi dans ce *saint véage*, étaient déjà rassemblés dans ce temple auguste (2). La Pucelle, placée auprès de l'autel, et tenant à la main son étendard sacré (3), attirait surtout les regards de la foule immense réunie dans cette vaste basilique. Frère Richard était également présent.

Le roi d'armes de France parut alors, et, se plaçant devant le maître-autel, appela par leur nom les anciens pairs laïques (4); savoir, les ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, les comtes de Flandres, de Toulouse et de Champagne; formalité jugée nécessaire pour constater leur absence (5), et qui, en rappelant à la nation les antiques élémens de sa monarchie, servait à maintenir le droit de souveraineté des rois de France sur les rois d'Angleterre, grands vassaux de la couronne.

Les pairs appelés n'ayant point comparu, les

---

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(2) Monstrelet, en sa Chronique.

(3) Déclaration de la Pucelle, interrogat. du 3 mars 1430.

(4) Monstrelet, en sa Chronique.

(5) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

seigneurs choisis pour les remplacer s'avancèrent revêtus d'habits royaux (1), savoir :

Le duc d'Alençon, représentant le duc de Bourgogne ;

Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, prisonnier en Angleterre, représentant le duc de Normandie ;

Le comte de Vendôme, représentant le duc d'Aquitaine ;

Le sire de la Trémoille, représentant le comte de Flandres ;

Le sire de Laval, représentant le comte de Toulouse ;

Et le seigneur de Gaucourt, ou de Beaumanoir, ou de Mailly (car les historiens varient à cet égard), représentant le comte de Champagne (2).

« Les fonctions des pairs ecclésiastiques furent » remplies par l'archevêque de Reims, les évê» ques de Châlons, d'Orléans, de Séez, et » deux autres évêques que l'histoire ne désigne » pas (3). »

Le roi, « abillé comme il appartenoit », entra alors précédé de ses officiers, et vint se placer à genoux devant l'autel (4). L'archevêque s'approcha

(1) Monstrelet, en sa Chronique.

(2) Les diverses Chroniques du temps.

(3) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

(4) Histoire au vray, etc.

à la tête de son clergé, et adressa au prince les paroles suivantes, consacrées par l'ancienne coutume, dont il observa scrupuleusement les moindres dispositions (1).

« Nous te requerons de nous octroyer que à
» nous et à nos églises à nous commises, con-
» serves le privilege canonique, loy et justice
» due, nous gardes et deffendes comme roy est
» tenu en son royaulme à chascun evesque, et à
» l'eglise à luy commise. »

Le monarque répondit, conformément à l'usage :

« Je, par la grace de Dieu, prouchain d'estre
» ordonné roy de France, promets au jour de
» mon sacre, devant Dieu et ses saincts, que je
» conserveray le privilege canonique, loy et
» justice à chascun de vous, prelats, et vous
» deffendray tant que je pourray, Dieu aydant,
» comme ung roy doibt par droit deffendre en
» son royaulme chascun evesque, et l'eglise à
» luy commise. »

Puis il ajouta, toujours d'après le formulaire :

« Je promets au nom de Jhesus Xhrist, au
» peuple xhretspien à moy subject ces choses :
» Premierement que tout le peuple xhrestpien
» je garderay à l'Eglise, et tous temps, la vraye
» paix, par vostre advis. Item, que je le deffen-

(1) Histoire au vray, etc.

» dray de toutes rapines et iniquitez de tous » degrés. Item, que en tous jugemens je com- » manderay equité et misericorde, affin que » Dieu clement et misericordieux m'octroye et » à vous sa misericorde. Item, que de bonne foy » je travailleray à mon povoir mectre hors de » ma terre et jurisdiction à moy commise, tous » les herectiques declarés par l'Eglise. Toutes » choses dessus dictes je confirme par serment. »

Tel était du moins le formulaire alors observé au sacre de nos rois (1); et, comme les chroniques du temps assurent que tout le cérémonial en usage fut minutieusement suivi (2), il n'est pas douteux qu'une disposition si essentielle n'ait été exactement accomplie. Dans des temps plus rapprochés de nous, la demande de l'archevêque et les promesses du monarque se prononçaient en latin (3).

Aussitôt le serment du roi prononcé, deux pairs ecclésiastiques, toujours conformément au cérémonial, soulevèrent le siége sur lequel le prince était assis, tandis que les autres pairs soutenaient la couronne royale au-dessus de sa tête; et ils le montrèrent à l'assemblée, représentant

---

(1) Dutillet, Recueil des rois de France, leur couronne et maison, 1ere partie, pag. 262 et suiv.

(2) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre, etc.

(3) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

le peuple, comme pour lui demander son consentement (1). Formalité auguste, imposante, et qui, à travers son caractère pacifique, rappelait cette inauguration de nos premiers monarques, qui consistait à les élever sur le pavois, aux acclamations d'un peuple guerrier.

Immédiatement après cette cérémonie, qui constituait le couronnement, le roi, à genoux devant l'autel, reçut selon l'usage, des mains de l'archevêque, « presens ses princes et prelats, et » toute la baronnie et chevalerie qui là estoit (2) », l'onction sainte, qui rend la personne des souverains inviolable et sacrée (3); « l'archevesque... » gardant tout au long les cérémonies et solemp- » nitez contenues dans le livre pontifical (4) ».

Jeanne d'Arc s'avança alors, s'agenouilla devant le roi, l'embrassa par les jambes, et « plo- » rant à chauldes larmes : Gentil roy », lui dit-elle, « ores est executé le plaisir de Dieu, » qui vouloit que levasse le siege d'Orleans, et » que vous amenasse en ceste cité de Reims re- » cepvoir vostre sainct sacre, en monstrant que » vous estes vray roy, et celluy auquel le royaulme

---

(1) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

(2) Monstrelet, en sa Chronique.

(3) Monstrelet, en sa Chronique; J. Chartier, Hist. de Charles VII; toutes les dépositions; toutes les Chroniques.

(4) Chronique sans titre.

» de France doibt appartenir (1). » On assure qu'elle le supplia alors de lui permettre de se retirer, les deux objets de sa mission se trouvant heureusement accomplis (2); « et moult faisoit » grant pitié à tous ceulx qui la regardoient (3). »

Le roi fut armé chevalier par le duc d'Alençon, immédiatement après la consécration (4): on ignore s'il avait fait la *veille des armes* dans la cathédrale de Reims, ainsi que l'avait observé son père, le roi Charles VI (5). Charles VII, avant de sortir de l'église, fit lui-même trois chevaliers, au nombre desquels était le damoiseau de Commercy (6), et érigea en comté la seigneurie de Laval (7), pour reconnaître le zèle et les services de ce brave Guy IV, dont on a lu, au quatrième livre de cette histoire, une lettre si curieuse et si touchante. Le duc d'Alençon et le comte de Clermont firent aussi, en cette occasion, plusieurs chevaliers (8), dont les noms ne nous sont pas parvenus. Des gants furent distribués à tous les chevaliers et gentilshommes qui

---

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(2) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Chronique sans titre.

(5) Villaret, Hist. de France.

(6) Monstrelet, en sa Chronique.

(7) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(8) Histoire au vray, etc.

avaient assisté à la cérémonie (1); « et après, le
» service, fut la Saincte Ampole reportée et con-
» duicte ainsi qu'elle avoit esté apportée (2). »

Au sortir du temple, le roi, accompagné de tous les prélats et seigneurs de sa suite, se rendit au palais archiépiscopal, où le festin royal avait été préparé. L'archevêque de Reims fut le seul pair qui prit place à la table du monarque (3). Le duc d'Alençon, le comte de Clermont (4), le comte de la Marche (5), et plusieurs autres grands seigneurs (6), le servirent pendant le repas.

La nouvelle du sacre de Charles VII parvint à Paris deux jours après. Les registres du parlement, qui en font mention, s'accordent avec la lettre de la Pucelle ci-dessus rapportée, pour en fixer la date au 17 juillet, et non pas au 27, comme l'a marqué Villaret (7), ni au 7, comme l'a fait Lenglet du Fresnoy (8), d'après Monstrelet. Voici les termes dans lesquels le greffier, chargé de la tenue de ces registres, y fait mention de cet événement à la date du mardi 19 juil-

(1) La Pucelle, interrogatoire du 3 mars 1430.
(2) Histoire au vray, etc.
(3-4) Monstrelet, en sa Chronique.
(5) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.
(6) Monstrelet, en sa Chronique.
(7) Histoire de France, tom. XIV.
(8) Histoire de Jeanne d'Arc.

let 1429. « Ce jour fut dit publiquement à Paris » pour nouvelles, que messire Charles de Va- » lois, dimenche dernier passé, XVIIe jour de ce » mois, avoit esté sacré en l'eglise de Reims, en » la manière que son pere et les autres roys de » France ont esté sacrez par ci devant (1). »

Une grande joie attendait à Reims la jeune libératrice de la France. Son oncle Durand Laxart et son père, le respectable Jacques d'Arc, y arrivèrent presque en même temps qu'elle. J'ai déjà dit que ses deux frères, Pierre et Jean d'Arc, l'avaient accompagnée dans cette glorieuse expédition ; ainsi cette vertueuse fille put se croire un instant rendue à sa famille et au pays qui l'avait vue naître (2). Quelle dut être l'émotion de la jeune guerrière en tombant aux genoux du vénérable auteur de ses jours, en lui demandant encore pardon de sa désobéissance forcée, en implorant cette bénédiction, le plus précieux héritage que l'homme vertueux puisse laisser à ses enfans ; et comme en voyant ce bon père, revenu de ses premières préventions, contempler avec ravissement le spectacle de son triomphe, une joie pure et délicieuse dut inonder son cœur! Oh! qu'il doit être doux d'enivrer de sa gloire les regards des auteurs de ses

---

(1) Registres du parlement, vol. XV.

(2) Dépositions de Husson le Maistre et de Durand Laxart.

jours, et de cacher leurs cheveux blancs sous les couronnes qu'on vient d'obtenir par d'illustres travaux! Ah! si la renommée a des charmes, si le bruit des éloges, si les vœux de la patrie reconnaissante, viennent frapper d'un doux concert les oreilles de l'homme de bien, c'est sans doute quand il peut renvoyer aux êtres chéris dont le ciel l'a fait naître ces hommages flatteurs, ce tribut honorable d'estime, de respect et d'amour. Malheureux celui qui, s'avançant d'un pas trop lent dans les champs de la gloire, ne peut recueillir sa moisson de lauriers que lorsque la froide terre des morts couvre les restes de ces êtres adorés; lorsque tous les objets de son respect, de sa tendresse et de sa reconnaissance ont successivement disparu, ont disparu sans retour de la demeure des vivans; et que seul désormais, au milieu d'une foule envieuse ou indifférente, privé des guides et des compagnons de sa jeunesse, sans parens, sans amis, sans émules, sans bienfaiteurs, il ne saurait trouver un cœur où répandre sa joie, ne compte sur l'affection, sur l'intérêt d'aucun être animé du soufle de la vie, et ne peut plus déposer ses trophées que sur d'insensibles tombeaux!

Il paraît que le roi fit venir Durand Laxart en sa présence, et se plut à entendre de sa bouche le détail de la manière dont la jeune inspirée était parvenue, avec son assistance, à partir de

son pays pour venir accomplir les ordres du ciel (1). Il est très-vraisemblable, quoiqu'il n'en soit fait mention ni dans les dépositions ni dans les chroniques du temps, qu'il ne négligea point cette occasion de se faire présenter le père vénérable de sa généreuse libératrice.

La ville de Reims paya les frais du séjour de Jacques d'Arc dans ses murs ; un compte tiré de ses archives en offre la preuve. On y lit : « A » Alis, vefve Rolin Moriau, hostesse de l'Asne » rayé, pour despence faite en son hostel par le » pere de Jehanne la Pucelle, qui estoit en la » compaignie du roy quant il fut sacré en cette » ville de Reims, la somme de vingt quatre li» vres parisis, comme il appert plus à plain par » le mandat dudit lieutenant (Thomas de Ba» zoches), donné le dix huictiesme jour du mois » de septembre, l'an mil quatre cens vingt neuf, » et par quittance de ladicte Alis, escrite au » dos d'icelluy mandement, cy rendue ; pour » ce. . . . . xxiiij. l. p. »

Jeanne d'Arc, parvenue au faîte de sa gloire, n'en paraissait que plus humble et que plus modeste. « Mon fait, » répétait-elle souvent, « n'était » qu'un ministère (2). » Et comme on lui disait : « Jamais on ne vit de telles choses comme on en

(1) Déposition de Durand Laxart.

(2) Déposition de frère J. Pasquerel.

» voit dans votre fait ; on ne lit rien de sem-
» blable dans aucun livre. — Monseigneur, »
répondit-elle, « a un livre dans lequel oncques
» aucun clerc ne lit, tant soit il parfait en clé-
» ricature (1). »

Le roi ne demeura que trois jours à Reims (2). Après en avoir fait gouverneur Antoine de Hollande, neveu de l'archevêque (3), il en partit le mardi, 20 juillet au matin, pour se rendre en pélerinage, suivant une coutume pratiquée depuis un temps immémorial, au bourg de Corbény, situé à cinq lieues de Reims, en un lieu où repose le corps d'un saint nommé Marculfe, mais plus connu sous le nom de saint Marcou (4). C'est par les mérites de ce saint, qui était du sang royal de France, et qui termina dans la solitude une vie consacrée au jeûne, au cilice et à la prière, que les rois de France passaient pour avoir obtenu du ciel le don de guérir, en les touchant de leurs mains sacrées, ces plaies hideuses connues sous le nom honteux d'*écrouelles*, que tant de races infortunées se transmettent en héritage ; aussi regardaient-ils comme un de-

Mardi 20 juillet 1429.

(1) Déposition de frère Jean Pasquerel.

(2) La Pucelle, interrogatoire du 3 mars 1430; Hist. au vray, etc. Chronique sans titre.

(3) Monstrelet.

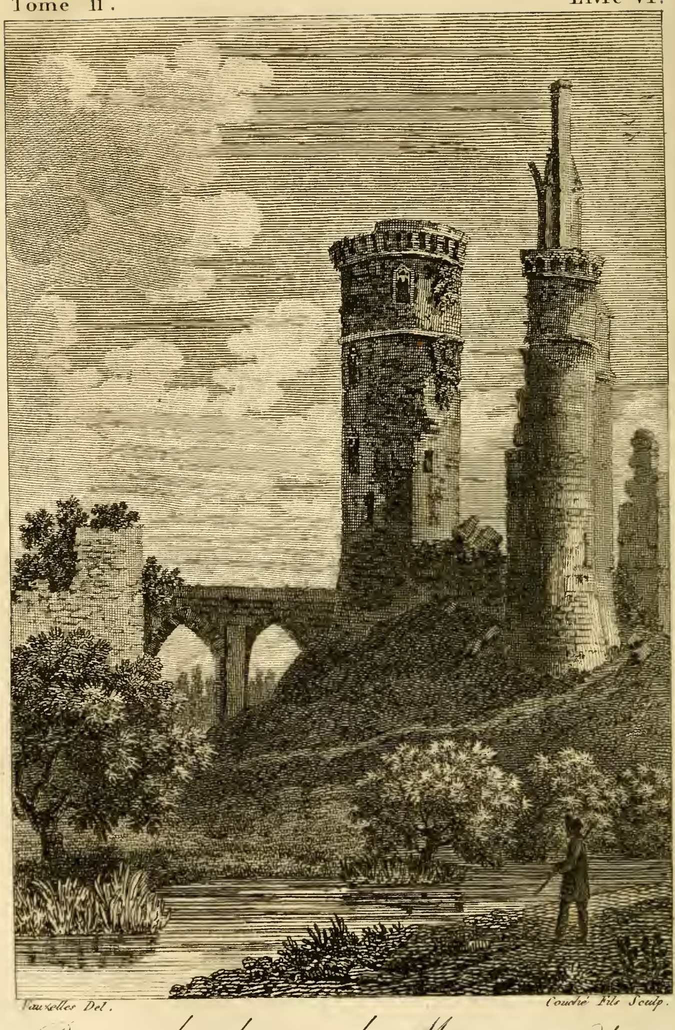
(4) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

voir indispensable de s'y rendre immédiatement après la cérémonie de leur consécration (1). Eh! qui pourrait n'être pas touché du motif généreux qui leur faisait attacher tant de prix à observer cette coutume toute bienfaisante et toute paternelle? S'ils n'étaient pas intimement convaincus de la faculté miraculeuse que leur attribuait la multitude, du moins il leur suffisait de croire à l'efficacité des prières émanées d'un cœur humble et religieux, pour les déterminer à se rendre au désir de leur peuple, et à tenter une épreuve qu'il ne dépendait que de Dieu de rendre utile à tant d'infortunés. « Le roy te » touche, Dieu te guérisse! » telles étaient les paroles qu'ils proféraient en imposant les mains sur les plaies de ces misérables (2); et ces mots exprimaient bien moins la promesse d'un miracle qu'une prière adressée au souverain maître des pauvres et des rois.

---

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.



Vauzelles Del. Couché Fils Sculp.

Ruines du château de Meun-sur-Yerre.

LIVRE VI.

Depuis le sacre de Charles VII, jusqu'à son retour à Gien.

La renommée de Jeanne d'Arc avait déjà franchi les limites de la France, et commençait à faire l'entretien des nations étrangères. Sa personne, son caractère, ses prophéties, les moindres circonstances de ses exploits, étaient l'objet de la curiosité la plus avide, et ne tardèrent pas à occuper l'Europe entière. Henri, surnommé de Gorckcheim ou de Gorcum, du nom d'une ville opulente située sur la Linghe et la Meuse, à 5 lieues à l'est de Dordrecht et à 13 lieues au sud d'Amsterdam, fut un des premiers qui écrivirent sur ce sujet. Ce théologien hollandais, et par conséquent sujet du duc de Bourgogne, ne pouvait s'exprimer sur le compte du roi Charles et de la jeune inspirée que d'une manière infiniment circonspecte; mais ce qu'il rapporte de favorable à la Pucelle n'en est que plus précieux à recueillir.

« Une jeune fille », dit-il, « qui faisait paître
» les troupeaux dans les champs, fut présentée
» au fils du roi Charles VI (*ad regis Caroli VI*

» *filium accessit*), et l'assura qu'elle était en-
» voyée de Dieu pour remettre tout son royaume
» sous son obéissance. Pour empêcher toutefois
» que sa démarche ne fût regardée comme une
» audacieuse imposture, elle révéla des choses
» secrètes dont ni elle ni aucun autre ne pouvaient
» avoir connaissance par une voie naturelle. Dès
» qu'on eut agréé ses services, elle se fit couper
» les cheveux, se revêtit d'habits militaires, et
» monta à cheval, armée seulement de son éten-
» dard. On remarque en elle ces talens supé-
» rieurs dont les généraux les plus habiles ne sont
» redevables qu'à une longue expérience. Non-
» seulement elle enhardit ceux qui combattent
» avec elle ; mais encore elle décourage et abat
» les forces de l'ennemi (*Tùnc quoque sui effi-*
» *ciuntur animosi, et contrà verò adversarii timidi,*
» *quasi viribus destituti*). Est-elle descendue de
» cheval, elle reprend l'habit de son sexe, et fait
» paraître une admirable simplicité de conduite,
» une innocence que rien n'égale ; elle ignore
» même entièrement les choses ordinaires de la
» vie. On assure qu'elle a toujours conservé sa
» virginité, et qu'à une extrême sobriété elle
» joint une parfaite modestie ; que, pénétrée
» d'une véritable piété, elle empêche non-seule-
» ment les meurtres inutiles, mais encore les
» pillages et les violences qu'on pourrait exer-
» cer sur les peuples qui se soumettent au parti

» qu'elle sert. C'est ce qui porte toutes les villes » à jurer fidélité au fils du roi (*regio filio*). Aussi » croit-on généralement qu'elle est envoyée de » Dieu pour opérer par le secours céleste les » actes qu'on ne pourrait attendre d'un courage » purement humain (1). »

On voit percer dans ce récit, au milieu des témoignages favorables que Henri de Gorckcheim est obligé de rendre à la Pucelle, l'esprit dominant du parti bourguignon, contraire encore à Charles VII et à ses adhérens. Il évite avec soin de lui donner le titre de *roi;* il n'ose le désigner que comme *fils du roi Charles VI:* c'était une marque de déférence qu'en qualité de sujet du duc de Bourgogne, Henri de Gorckcheim croyait devoir aux ressentimens de ce prince. Dans la deuxième partie de sa dissertation il paraît même incliner vers un sentiment moins favorable à la Pucelle. Ce qui l'embarrasse le plus, et ce qu'il paraît vouloir condamner, est son changement

(1) Henrici de Gorckcheim Propositionum de Puellâ militari in Franciâ, libelli duo. Ce Traité, qui ne contient que six pages et douze propositions, six en faveur de la Pucelle et six contre elle, est contenu dans le recueil intitulé : Sibylla Francica, seu de admirabili Puellâ Johannâ Lotharingâ, pastoris filiâ, ductrice exercitûs Francorum, sub Carolo VII. Dissertationes aliquot coævorum scriptorum ; è bibliothecâ Melchioris Haiminsfeldii Goldasti, in-4° parvo. Ursellìis, 1606.

d'habits, qui lui semble contraire à la modestie du sexe et aux préceptes du Deutéronome. Il ne va pas jusqu'à en examiner le motif; il ne l'ose peut-être pas. « Il prévoyait sans doute », observe Lenglet du Fresnoy, « ce qui est arrivé à » plusieurs personnes, qui, pour avoir refusé » de se déclarer contre cette fille, ont été obli- » gées, pour fuir la persécution, de s'expatrier » elles-mêmes plutôt que de se laisser ou chasser » ou arrêter par le parti ennemi, qui voulait » qu'on adoptât jusqu'aux excès de sa pas- » sion (1). »

Tandis que l'Europe retentissait du bruit de sa gloire, l'humble Jeanne d'Arc n'aspirait plus qu'au repos de la solitude et aux avantages de l'obscurité. « Quels que fussent les motifs qui la » portèrent à demander sa retraite, il est cer- » tain qu'elle fit à ce sujet les plus vives instances, » et qu'elle ne céda qu'aux ordres du roi et aux » prières de la plupart des seigneurs, qui avaient » éprouvé d'une manière trop sensible combien » sa présence encourageait les troupes. Forcée » de céder aux volontés de son souverain, on la » vit depuis ce moment s'abstenir d'opposer son » avis à celui des ministres ou des généraux, li- » berté qu'elle s'était presque toujours donnée » jusqu'alors. Elle se contenta dans la suite de

(1) Histoire de Jeanne d'Arc, seconde partie.

» partager les travaux des plus dangereuses ex-
» péditions, et de s'exposer la première. Peut-
» être par cette conduite voulait-elle éteindre
» les sentimens de jalousie qu'avaient excités ses
» services. Ils étaient trop grands pour n'être
» pas enviés (1). »

De Corbény le roi et son armée se rendirent devant Vailly, petite ville fermée, située dans la vallée et à quatre lieues de Soissons (2). « Les » habitans de ladicte ville de Vailly luy feirent » obeissance, et le receurent grandement bien, » selon leur povoir (3). » Partie de l'armée se logea dans la ville, partie campa aux environs (4). On y demeura tout ce jour, le roi voulant attendre le retour des hérauts qu'il avait envoyés à Laon et à Soissons sommer les habitans de se soumettre à son obéissance (5). Bientôt les députés de Soissons arrivèrent dans son camp, et lui présentèrent les clefs de leur ville (6). La ville de Laon, place très-forte, et par sa situation, et par les remparts dont elle était alors entourée, ne tarda pas à imiter cet exemple (7), si même elle ne l'avait prévenu. Une chronique assure que ses députés étaient venus trouver le roi à Corbény,

Vers le 21 juillet 1429.

(1) Villaret, Hist. de France. tom. XIV.

(2) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(3-4) Chronique sans titre.

(5-6-7) Chronique sans titre; Histoire au vray, etc.

et lui offrir les hommages de leur cité au tombeau du royal anachorète (1). Charles se rendit d'abord à Soissons, « où il fut receu à tres grant
» joye de tous ceulx de la cité, qui moult l'ai-
» moyent, et desiroyent sa venue (2). Il y se-
» journa trois jours, et son ost tant dans la ville
» qu'es environs (3). »

Cependant plusieurs divisions de l'armée royale parcouraient en même temps les provinces voisines, et soumettaient un grand nombre de villes à l'obéissance du roi. Charles reçut à Soissons « les tres joyeuses nouvelles » que Provins, Coulommiers, Crécy-en-Brie et plusieurs autres places très-importantes avaient volontairement reconnu son autorité (4).

Voulant récompenser le zèle infatigable, le constant attachement et le dévouement intrépide du célèbre La Hire, il l'éleva à la dignité de bailli de Vermandois à la place de messire Collard de Mailly, qui occupait auparavant cette charge en vertu de la nomination du roi anglais (5).

Vers le 24 juillet 1429. On se dirigea ensuite sur Château-Thierry, où s'étaient retirés le seigneur de Châtillon, Jean

(1) Monstrelet.
(2) Histoire au vray, etc.
(3) Chronique sans titre.
(4) Histoire au vray, etc., Chronique sans titre.
(5) Monstrelet.

de Croy, Jean de Brimeu, « et aucuns aultres » nobles grans seigneurs de la partie du duc de » Bourgongne, » avec la garnison de Reims (1) et de quelques autres villes. Cette place était alors très-forte (2), et il était probable qu'elle opposerait une vive résistance.

Jeanne d'Arc éprouvait une horreur invincible pour ces femmes sans pudeur, qui, oubliant tous les devoirs de leur sexe, osent s'attacher à la suite des armées, offrent aux soldats le spectacle de leur dépravation, semblent se disputer le prix de l'opprobre et de l'infamie, et excitent souvent entre des hommes grossiers et féroces les débats les plus sanglans et les plus honteux. Elle leur avait formellement interdit son approche (3); elle défendait aux soldats de les laisser pénétrer dans le camp; elle poussait le scrupule jusqu'à ne pouvoir souffrir dans l'armée celles qui, moins coupables et moins avilies, ne se vendent qu'à un seul homme. Comme on approchait de Château-Thierry, une de ces dernières, qui était la maîtresse d'un homme d'armes, s'offrit à ses yeux, montée sur un des chevaux de cet homme. Saisie d'indignation à cette vue, la guerrière sainte tira son épée, et poursuivit cette femme de toute la vitesse de son coursier : elle ne tarda pas à l'at-

(1-2) Monstrelet.

(3) Déposition de frère J. Pasquerel.

teindre ; mais réprimant aussitôt sa colère à la vue de l'effroi peint dans tous les traits de cette malheureuse, elle s'abstint de la frapper ; la pitié succédant même à l'indignation, elle lui adressa les exhortations les plus touchantes, lui reprochant avec douceur l'irrégularité de sa conduite, et lui donna plusieurs avis charitables. « Ne vous » trouvez plus désormais, » lui dit-elle, « en la » compagnie des hommes d'armes ; autrement je » serais forcée de vous faire du déplaisir (1). »

Les seigneurs renfermés dans Château-Thierry s'effrayèrent à la vue de la division de l'armée française, qui, conduite par la Pucelle, s'avançait vers leurs murs. Le bruit courut parmi la garnison, comme on l'avait prétendu à Troyes, qu'on venait de prendre des papillons dans l'étendard de la guerrière (2), et, vraie ou fausse, cette circonstance, qui paraîtrait aujourd'hui si indifférente, avait ajouté, on ne sait trop pourquoi, à la persuasion où l'on était que des êtres surnaturels combattaient avec la jeune inspirée. Et, « tant pour ce qu'ilz sentoient la commu- » naulté (*le peuple*) enclinez à faire obeissance » au roy Charles, comme pour ce qu'ilz n'atten- » doient mie brief secours, et n'estoient mie » pourveuz à leur plaisir », les capitaines de-

(1) Déposition de Louis de Contes.

(2) La Pucelle, en l'interrogatoire du 3 mars 1430.

mandèrent à capituler (1). Sur ces entrefaites on vint annoncer que les Anglais s'avançaient en grand nombre dans l'intention de combattre l'armée du roi ; cette nouvelle, en un instant répandue dans le camp, y causa une sorte de tumulte. Jeanne seule, toujours inaccessible à la crainte, parvint à rétablir l'ordre parmi les troupes, en les engageant à ne pas s'effrayer et en les assurant que les Anglais ne venaient point. L'événement prouva en effet que ce n'était qu'une fausse alarme (2). On reprit la négociation, et il fut conclu que la garnison se retirerait librement avec armes et bagages. Et ainsi « rendirent » et restituerent icelle forte ville et chastel en » l'obeyssance du roy Charles... : si s'en allerent » à Paris devers le duc de Bethfort, qui lors » faisoit moult grant assemblée de gens d'armes, » pour aller combactre encontre le roy Charles » et sa puissance (3). »

Le roi arriva bientôt après à Château-Thierry. Vers le 25 juillet 1429. Jeanne d'Arc, comme il est naturel à toutes les âmes tendres, conservait un vif attachement pour le pays qui l'avait vue naître ; elle profita du court espace de temps pendant lequel l'armée séjourna à Château-Thierry pour solliciter

(1) Monstrelet.

(2) Déposition de Husson le Maistre.

(3) Monstrelet.

du roi que les habitans des villages de Greux et de Domremy fussent exemptés « de toutes tailles, » aydes, et subventions. » Charles VII consentit gracieusement à sa demande. Les lettres-patentes qu'il fit expédier à cet effet à Château-Thierry le dernier juillet 1429, signées « par le » roi en son conseil, BUDÉ, » portent expressément que cette grâce est accordée à ces deux villages en faveur de la Pucelle. La sentence donnée le même jour pour l'enterrinement de ces patentes, par le sieur Renaut de Bouligny, alors receveur général et conseiller du roi sur le fait et gouvernement de toutes ses finances, est signée N. CONTINELLES.

Les habitans de Greux et de Domremy ayant, par la suite, été troublés dans la jouissance de ce privilége, Charles VII, par lettres-patentes données à Chinon, le 6 février 1459, signées « par » le roi à la relation de son conseil, CONTI-» NELLES, » manda « de les y conserver et main-» tenir, » conformément à la teneur des patentes de 1429, « en faveur, » dit-il, « de ladite » Pucelle, native d'icelle parroisse, et en laquelle » sont ses parens. » Ces secondes lettres-patentes furent vérifiées et exécutées par sentence des élus de Langres du premier avril 1459.

Cette exemption d'impôts a été maintenue par tous les rois successeurs de Charles VII, jusqu'à Louis XIII inclusivement. Les lettres de confir-

mation de ce prince furent données à Paris, au mois de juin 1610, vérifiées et registrées en la cour des aides à Paris, le 28 du même mois, sur le vu des premières patentes de Charles VII, des lettres confirmatives des rois ses successeurs, et sur les extraits des registres de la chambre des comptes de Paris, où l'on voyait au registre des comptes des élections de Chaumont, à l'article de la paroisse de Greux et de Domremy, depuis l'année 1598 jusqu'à l'année 1608, la recette laissée en blanc, et ces mots écrits pour explication : « A cause de la Pucelle ; » ce qui a continué à s'observer jusqu'à la révolution, les registres des tailles de l'élection de Chaumont portant toujours à cet article : « Neant : la Pucelle. »

De Château-Thierry, le roi se rendit à Provins, où il demeura trois ou quatre jours (1), selon une chronique, et huit ou neuf jours au moins, soit dans cette ville, soit dans les environs, selon mon calcul : ce qui me ferait soupçonner une erreur du copiste en cet endroit. « Et quant ceulx des villages de Paris à l'en-» tour sceurent comment ilz (*les Armagnacs*) » conquestoient ainsi pays, ilz laisserent leurs » maisons et apportèrent leurs biens es bonnes » villes, et soierent leurs blez avant qu'ilz feus-» sent meurs, et apporterent à la bonne ville....

(1) Histoire au vray, etc.

» Et ceulx de Paris moult avoient grant paour ;
» car nul seigneur n'y avoit (1). »

Lundi 25 juillet 1429. Cependant le régent anglais, parti de Paris vers le 18 juillet, « pour tirer entre Normandie » et Picardie, tant pour faire avancer les An» gloyz estant en Normandie, hors les garnisons, » comme pour aler au devant de mon dit sei» gneur le cardinal (2), » revint en toute hâte rassurer les Parisiens effrayés des progrès rapides de l'armée royale. Voici comment s'exprime à ce sujet le greffier-rédacteur des registres du parlement : « Lundi, xxv[e] jour de juillet, » le cardinal d'Excestre (*ou de Winchestre*), qui » estoit nouvellement passé la mer avec grant » nombre de gens d'armes et archiers d'Angle» terre jusques au nombre de cinq mille ou en» viron, en intencion de aler à l'encontre des » Boemiens et autres heretiques, vint et entra » à Paris avec le duc de Bedford, son nepveu, » regent, acompagniez desdiz gens d'armes et » archiers et d'autres, attendans la venue, ayde » ou assistance, du duc de Bourgongne, qui » avoit fait et faisoit grant mandement de gens » d'armes ses subjez et alyez, en intencion de

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

(2) Expressions du duc de Bedford dans ses instructions au roi d'armes Jarretière, du 16 juillet 1429. (Voyez liv. v, pag. 297.)

» resister et combactre messire Charles de Va-
» lois et ses gens d'armes, qui nagaires avoient
» esté reçuz à Troies, à Chaalons, à Reins, à
» Laon, et en plusieurs autres villes de ce
» royaume nagaires à lui desobeissans, si comme
» on disoit *De intentione judicet Deus* (1). »

Le bourgeois de Paris rapporte ainsi dans son Journal l'arrivée du régent et du cardinal : « Le
» jour de Saint Jacques en juillet (*le* 25) fu-
» rent (*les Parisiens*) ung pou reconfortez ;
» car ce jour vint à Paris le cardinal de Vinces-
» tre et le régent de France, et avoient en leur
» compaignie foison de gens d'armes et archiers
» bien environ quatre mille, et le sire de l'Isle
» Adam, qui en avoit de Picards bien environ
» sept cents, sans la commune de Paris. »

Une autre chronique ne porte également le nombre des troupes arrivées au secours du duc de Bedford qu'à « quatre mille Angloyz
» que son oncle le cardinal d'Angleterre avoit
» amenez de delà la mer, soubs couleur de les
» mener contre les Boesmes herectiques ; mais
» mentant ses promesses, les mist en besongne
» contre les Françoys tres vraiz chrestiens, com-
» bien qu'ilz eussent esté soubsdoiez de l'argent
» de l'Eglise (2). »

(1) Registres du parlement, vol. XV.

(2) Histoire au vray, etc.

Le temps qui s'écoula du 25 juillet au 3 août fut sans doute employé par le roi Charles à mettre des officiers et à réorganiser l'administration dans les places qui se rendaient en foule à son obéissance, et par le duc de Bedford à conclure avec le cardinal de Winchestre l'arrangement en vertu duquel il pourrait disposer de l'armée rassemblée pour la croisade. Tout étant réglé et convenu entre eux, l'oncle et le neveu se séparèrent, en apparence également contens

Mercredi 3 août 1429. l'un de l'autre. « Ce jour (*mércredi* 3 *août* 1429)
» le cardinal d'Excestre (*ou de Winchestre*) se parti
» de Paris accompaignié seulement de ses fami-
» liers domestiques, pour aler et estre à Rouan,
» et laissa à Paris grant nombre de gens d'armes
» et de trait, qu'il avoit nagaires amenez à Pa-
Jeudi 4. » ris. Qui lendemain partirent avec le duc de
» Bedford nepveu dudit cardinal, regent, pour
» l'accompaignier, et pour combactre les enne-
» mis, qui estoient au païs de Brie et environ
» en plusïeurs villes et forteresses qu'ilz avoient
» nouvellement recouvréez, et y avoient trouvé
» assez prompte obeissance, sans y faire assault
» ou effort de armes, ou de guerre (1). »

Le duc alla d'abord à Corbeil, où s'étaient rendus les débris de son armée, et se dirigea de là sur Melun, où les troupes de Nor-

(1) Registres du parlement, vol. XV.

mandie s'étant réunies à lui, il se vit à la tête de dix mille combattans (1), forces respectables dans ce temps-là, et égales à celles qui composaient l'armée royale. Il continua sa marche le long des rives de la Seine, et comme s'il eût cherché à couper la retraite à l'armée française, poussa jusqu'à Montereau-faut-Yonne (2), cette ville si tristement fameuse par le meurtre de Jean sans Peur, et à laquelle un des plus hardis faits d'armes de l'armée française a procuré, dans ces derniers temps, une célébrité plus glorieuse.

Arrivé dans cette ville, dont le nom fatal prononcé en présence du malheureux Charles VII devait, vu les calomnies dont il avait été l'objet, équivaloir pour lui à une sanglante injure, le duc envoya ses hérauts d'armes porter au roi la lettre de défi dont la teneur suit : 7 août 1429.

« Nous Jehan de Lencastre, regent et gouver-
» neur de France, et duc de Bethfort, sçavoir
» faisons à vous Charles de Vallois, qui vous
» souliez nommer dauphin de Viennois, et main-
» tenant sans cause vous dictes roy : pour ce que
» torsionnerement avez de nouvel entreprins
» contre la couronne et la seigneurerie de tres
» hault et excellent prince et tres renommé mon

(1) Chronique sans titre.

(2) Monstrelet.

» souverain seigneur, Henry, la grace Dieu,
» vray, naturel, droicturier roy des royaulmes
» de France et d'Angleterre, par donnant à en-
» tendre au simple peuple que venez pour don-
» ner paix et seureté, ce qui n'est pas, ne peut
» estre, par les moyens que avez tenuz et tenez,
» qui faictes seduyre et abuser le peuple igno-
» rant, et vous aydez plus de gens supersti-
» cieulx et repprouvez, comme d'une femme
» desordonnée et diffamée (1), estant en habit
» d'homme et gouvernement dissolut, et aussi
» d'un frere mendiant, appostat et sedicieulx (2),
» comme nous sommes informez, tous deux,
» selon la Saincte Escripture, abhominables à
» Dieu; qui par force et puissance d'armes avez
» occupez au pays de Champaigne et autres parts
» aucunes citez, villes et chasteaulx appartenans
» à mondit seigneur le roy, et les subjectz qui de-
» mouroient en icelles contraintz et induitz à des-
» loyaulté et parjuremens, en leur faisant rompre
» et violer la paix finalle des royaulmes de France
» et d'Angleterre solennellement jurée par les roys
» de France et d'Angleterre, qui lors vivoient,
» et les grans seigneurs, pers, prelats, barons,
» et les troys estatz de ce royaulme : nous, pour
» garder et deffendre le vray droit de mondit

(1) La Pucelle.

(2) Frère Richard.

» seigneur le roy, et vous et vostre puissance
» rebouter hors de ses pays et seigneurerie à
» l'ayde du Tout Puissant, nous sommes mys
» sus et tenons les champs en nostre personne,
» et en la puissance que Dieu nous a donnée,
» et, comme bien avez sceu et sçavez, vous
» avons poursuitz et poursuyvons de lieu en lieu,
» pour vous cuyder trouver ou rencontrer, ce
» que n'avons encore peu faire. Pour les adver-
» tissemens que vous avez faictz et faictes, pour
» nous, qui de tout nostre cueur desirons l'a-
» bregement de la guerre, vous sommons et re-
» querons que si vous estes tel prince qui que-
» rez honneur, ayez pitiez et compassion du
» povre peuple xhrestien, qui tant longuement,
» à vostre cause, a esté inhumainement traicté,
» foullé et opprimé, que briefvement soit hors
» de ses afflictions et douleurs : sans plus conti-
» nuer la guerre, prenez où pays de Brye, où
» nous et vous sommes bien prouchains de vous
» et de nous, aulcune place aux champs conve-
» venable et raisonnable, et jour brief et com-
» petant, et tel que la procaineté des lieux où
» vous et nous sommes pour le present, le peut
» souffrir et demander : auxquels jour et place, si
» comparoir y voulez en personne, avec le con-
» duict de la difformée femme et apostat des-
» susdictz, et tous les parjures et aultre puis-
» sance, telle que vouldrez et pourrez avoir,

» nous, au plaisir de nostre seigneur, y com-
» parerons, ou monseigneur le roy en nostre
» personne. Et alors, si vous voulez aulcune
» chose offrir ou mectre avant regardant le bien
» de la paix, nous laisserons et ferons tout ce que
» bon prince catholique peut et doibt faire. Et
» toujours sommes enclins et voluntaires à toute
» bonne paix, non faicte corrumpue, dissimu-
» lée, viollée, ne parjurée, comme fut à Mons-
» triau fault Yonne, dont par vostre coulpe et
» consentement s'ensuyvit le terrible, detestable,
» et cruel meurdre, commis contre loy et hon-
» neur de chevalerie, en la personne de feu
» mon chier et tres amé pere le duc Jehan de
» Bourgongne, que Dieu pardoint: par le moyen
» de laquelle paix, par vous enfrainte, viollée,
» et parjurée, sont demourez et demourent cent
» nobles et autres subjectz de ce royaulme en
» douleurs, quittes et exempts de vous et de
» vostre seigneurerie, à quelque estat que vous
» ayez peu et povez venir, et tous sermens de
» loyaulté, feaulté, et subjection, les avez ab-
» soultz et acquittez, comme par vos lectres pa-
» tentes, signées de vostre main et de vostre
» scel, peut clairement apparoir: toutes fois,
» se, pour l'iniquité et malice des hommes, ne
» povoit prouffiter au bien de la paix, chascun
» de nous pourra bien garder et deffendre à
» l'espée sa cause et sa querelle, ainsi que Dieu,

» qui est seul juge, et auquel, et non à aultre,
» mondict seigneur a à respondre, luy en donnera grace : auquel nous supplyons humblement comme à celluy qui sçait et congnoist le vray droit et legitime querelle de mondit seigneur, que disposer en veuille à son plaisir : et par ainsi, le peuple de ce royaulme, sans tel foullement, oppressions, pourra demourer en longue paix et en repos, que tous roys et princes xhrestiens qui ont gouvernement doyvent requerir et demander. Si nous faictes sçavoir hastivement, et sans plus delayer, ne passer temps, par escriptures ne argumens, ce que faire en vouldrez. Car si, par vostre deffault, plus grans maulx, inconveniens, continuacion de guerre, pillerie, et raenssonnement de gens, et occisions, et depopulacions de pays, adviennent, nous prenons Dieu à tesmoing, et protestons devant luy et les hommes, que n'en serons point en cause, et que nous avons fait et faisons nostre devoir, et nous mectons et voulons mectre en tous termes de raisons et honneur, soit prealablement par moyen de paix, et journée de bataille, de droit de prince, quant autrement entre puissans et grans parties ne se peuvent faire. En tesmoing de ce, nous avons fait sceler les presentes de nostre scel. Donné audit lieu de Monstriau où fault Yonne, le VII jour d'aoust,

» l'an de grace mil IIII cens XXIX. *Ainsi signé :*
» par monseigneur le regent du royaulme de
» France et duc de Bethfort (1). »

L'auteur qui nous a conservé ce curieux monument de la forfanterie, de l'imposture et de l'hypocrisie d'un tyran étranger, nous laisse ignorer si Charles VII daigna répondre à tant d'allégations mensongères, et aucun historien du temps ne supplée au silence du chroniqueur de la maison de Bourgogne.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur la conduite que devait tenir en cette occasion Charles VII ; mais, si j'eusse été à la place du légitime héritier de la couronne des lis, voici ce que j'aurais répondu au duc de Bedford :

« Moi, fils et successeur de Philippe-Auguste,
» de saint Louis, et de Charles le Sage, au digne
» fils de l'usurpateur Henri de Lancastre, qui se
» dit régent de France.

» Le sceptre des lis n'appartient pas au pre-
» mier téméraire qui ose s'en emparer ; c'est un
» dépôt sacré, confié de générations en généra-
» tions, selon un ordre immuable, par le plus
» noble peuple de la terre, à la race auguste que
» Dieu a choisie pour le conduire, à travers les
» siècles, dans le chemin de la gloire et de l'hon-
» neur.

---

(1) Monstrelet.

» Aucun meurtre, aucune usurpation ne souille
» la mémoire des rois mes aïeux. Le premier roi
» de ma famille ne dut la couronne ni aux dé-
» tours de sa politique, ni à la force de ses ar-
» mes, mais à la volonté de Dieu et au choix de
» la nation qu'il avait défendue et vengée.

» Étranger au milieu du peuple qu'il opprime,
» Jean de Lancastre peut ignorer ses lois et ses
» coutumes, comme il a méconnu ses mœurs et
» son génie. Il faut donc lui apprendre que ce
» n'est qu'en Angleterre qu'on voit un Jean sans
» Terre égorger son neveu pour usurper sa cou-
» ronne ; un Édouard II déposé, torturé par
» l'ordre de son épouse ; enfin un Richard II
» misérablement assassiné dans sa prison pour
» faire place à son cousin Henri de Lancastre,
» dont la race tient encore aujourd'hui, de ses
» mains débiles et tremblantes, un sceptre fu-
» neste, tant de fois ensanglanté.

» Prétendre transporter sur le trône français
» le génie de l'usurpation et de la barbarie, ce
» serait vouloir acclimater sur les rians rivages
» de la Seine, au milieu des lauriers et des lis,
» les arbres empoisonnés de l'Asie, les serpens
» venimeux de l'Inde, les crocodiles et les léo-
» pards. Il y périrait bientôt comme ces plantes
» funestes et ces féroces habitans du désert : la
» terre sacrée de la France, le beau ciel qui la

» contemple avec amour, ne sont favorables ni
» aux monstres ni à la tyrannie.

» La France ne doit point ramper sous un
» maître étranger; elle demande son roi légi-
» time : ce roi, c'est moi qui le suis.

» Qui ose contester mes droits au sceptre de
» saint Louis? un Lancastre! le mandataire et
» le représentant d'un prince qui n'a pas même
» droit au trône britannique! On veut ajouter
» le poids de la couronne des lis au diadème
» usurpé qui ne couvre le front de cet enfant
» malheureux que pour l'écraser un jour, quand
» l'heure arrivera où la justice inexplicable du
» souverain juge des hommes viendra punir en
» lui le crime de son aïeul!

» Rappelé par la voix de Dieu et par le cri de
» de mes peuples, au trône auguste de mes pères;
» conduit par une chaste héroïne, interprète des
» volontés du ciel, je révère en elle l'instrument
» dont il a plu au Très-Haut de se servir pour
» confondre l'orgueil des hommes; je marcherai
» d'un pas ferme et constant dans la voie qui
» m'est tracée.

» Jean de Lancastre m'accuse de fuir devant
» lui! Où mes guerriers ont-ils fui devant lui?
» Est-ce sous les murs d'Orléans, où la voix
» d'une jeune fille renversa les forteresses éle-
» vées par le génie de l'Angleterre, et porta la

» terreur au sein de ses guerriers? Est-ce à Jar-
» geau, dont les remparts écroulés couvrent les
» cadavres de tant de compagnons d'armes du
» vainqueur de Verneuil; où ces paroles terri-
» bles de la guerrière sainte, *Dieu a condamné*
» *les Anglais*, retentissent encore; où le magna-
» nime Suffolck lui-même fut contraint de ren-
» dre son épée, instrument de tant de victoires?
» Est-ce dans les champs de Patay, où les guer-
» riers français ont dû à la rapidité de leurs che-
» vaux l'honneur d'avoir atteint à la course les
» chevaliers d'Angleterre; Patay, où tant de ban-
» nières orgueilleuses ont été humiliées dans la
» poudre; où tant de bataillons reposent ense-
» velis; où le grand Talbot a trouvé des fers; où
» le vainqueur de Rouvroy a appris la terreur
» et la fuite? Est-ce enfin dans les plaines
» d'Auxerre, de Troyes, de Châlons et de Reims,
» où la bannière royale de la maison de Lancastre
» n'a pas une seule fois osé paraître à mes re-
» gards?

» Tu parles de paix, fils de Henri V! il n'est
» qu'une paix qui puisse satisfaire à l'honneur de
» la France : fuis avec tes guerriers. Cette terre
» héroïque, cette patrie des saint Louis et des
» Duguesclin tressaille indignée sous vos pas;
» elle vous repousse avec horreur; elle s'ébranle
» pour vous engloutir. Fuis, chef des léopards;
» rentre dans tes vaisseaux; hâte-toi d'offrir au

» souffle d'un vent secourable les voiles trop
» long-temps détendues ; demande aux autans,
» demande à la tempête de vous entraîner loin
» de nos rivages ; hâte-toi, dis-je, et n'attends
» pas que les champs de la Gaule vous aient tous
» dévorés !

» Mais si l'orgueil t'égare, si la voix de la jus-
» tice retentit en vain à ton oreille, si le bandeau
» d'une erreur funeste continue à couvrir tes
» yeux, arme-toi, je t'attends. Viens entendre
» la voix du glaive, interprète de la volonté du
» Très-Haut, instrument impassible des arrêts
» du ciel. Que ton roi t'accepte pour champion ;
» qu'il mette la couronne d'Angleterre dans la
» balance comme j'y mettrai la couronne des lis,
» et voyons enfin qui du fils de saint Louis ou du
» petit-fils de Henri l'usurpateur gagnera au-
» jourd'hui sa cause au tribunal du Dieu des ar-
» mées. Ton roi, dis-tu, l'a pris pour juge, et
» je n'en reconnais point d'autre. C'est en pré-
» sence de ce tribunal auguste; c'est sous les yeux
» de ce souverain arbitre qui lit dans les ténèbres
» des cœurs, que l'hypocrite ne peut abuser, et
» que la calomnie ne trompera jamais ; c'est à la
» face du ciel et de la terre que je te donne le
» démenti du brave ; oui, tes lèvres ont proféré
» un lâche mensonge, frère de Henri V (j'en at-
» teste la parole d'un roi et la foi d'un chevalier),
» quand elles m'ont accusé d'un crime que le

» cœur seul d'un Lancastre pourrait avoir conçu.
» Viens donc ; le roi de France veut bien à ces
» conditions mesurer son épée avec celle du fils
» de son vassal, si toutefois tes regards peuvent
» un seul moment soutenir l'éclat du glaive des
» Clovis et des Charlemagne. »

Quelle qu'ait été réellement la réponse de Charles VII (et il est impossible de ne pas présumer qu'elle ait dû être, en substance, à peu près conforme à celle que je viens de supposer), il est certain qu'il accepta la bataille que lui proposait le chef des armées britanniques. Loin de s'alarmer de la manœuvre par laquelle le duc de Bedford, en poussant jusqu'à Montereau, avait paru vouloir tourner ses derrières, il continua a s'avancer vers Paris, par les plaines de la Brie, jusqu'auprès d'un château appelé alors la Motte-de-Nangis (1), où existe aujourd'hui la petite ville de ce nom, située à seize lieues au sud-est de la capitale. Ce mouvement hardi jeta, à ce qu'il paraît, une grande consternation dans l'armée anglaise, qui craignit que les Français ne lui coupassent eux-mêmes la retraite, et ne lui fermassent le chemin de Paris. On ne peut nier que la situation du duc de Bedford ne devint très-critique, attendu la disposition des esprits, par l'effet de cette manœuvre de l'armée royale. Une

(1) Chronique sans titre.

récente expérience nous a prouvé que ces *pointes* aventureuses ne réussissent qu'à ceux que secondent la confiance des troupes qu'ils commandent, et l'esprit de la nation au milieu de laquelle ils combattent. Voilà pourquoi de deux opérations de la même nature, et, au premier coup d'œil, également imprudentes, l'une réussit au roi Charles, et l'autre pensa avoir pour résultat la perte du duc de Bedford. Si le roi eût été informé à temps de ce qui se passait parmi les troupes de ce dernier, il n'eût tenu qu'à lui de disperser et d'anéantir l'armée anglaise en marchant rapidement sur Montereau.

Mais on ignorait complétement dans l'armée française l'effet qu'avait produit parmi les soldats anglais la marche rapide des troupes du roi sur Nangis ; on était surtout bien loin de prévoir qu'un guerrier célèbre, un prince de la maison royale d'Angleterre, se résoudrait à une retraite précipitée, immédiatement après avoir demandé la bataille, et rentrerait dans la capitale sans avoir combattu.

En conséquence, le roi « tint les champs, » et rassembla son ost près d'ung chasteau » nommé la Motte de Nangis........, et là les » batailles furent ordonnées bien notablement et » prudemment. Au reste, c'estoit agreable chose » que de voir le maintien de Jehanne la Pucelle » et les diligences qu'elle faisoit. Et toujours ve-

» noient nouvelles que le duc de Betfort s'avan-
» çoit pour combactre. Pour ce le roy se tint
» tout le jour en son ost emmy les champs,
» cuidant que ledit duc de Betfort deust venir:
» mais il changea de conseil, et s'en retourna
» à Paris, combien qu'il eut bien lors en sa com-
» paignie dix ou douze mille combactans, comme
» dit est. Le roy, de son côté, en avoit bien
» autant; et la Pucelle, et les seigneurs et gens
» de guerre estant avec luy, avoient grant desir
» et voulonté de combactre (1). »

On craignait tant à Paris les résultats de la bataille qu'on prévoyait devoir avoir lieu dans les plaines de la Brie, qu'on prit toutes les précautions imaginables pour empêcher que l'armée royale entrât dans la ville par surprise, si elle battait celle du duc de Bedford. « Item, » dit le bourgeois de Paris, dans sa chronique écrite jour par jour,
« la vigille S. Laurens (*mardi* 9 *août*) fut fer- Mardi
» mée la porte S. Martin, et fut crié que nul ne 9 août 1429.
» fust si osé d'aller à S. Laurens (1) par devo-
» tion, ne pour nulle marchandise, sur la hart.
» Aussi ne fist on; et la feste S. Laurens (10 Mercredi
» *août*) fut en la grant cour S. Martin; et là fut 10 *id.*

(1) Chronique sans titre.

(2) La partie du faubourg Saint-Martin où se voit encore aujourd'hui l'église Saint-Laurent, formait alors un village séparé de la ville par un intervalle assez considérable.

» grant foison de peuple. Mais nulle marchandise
» ne s'y vendoit, senon des fromages et œufs, et
» des fruits de touttes manieres, selon la sai-
» son. »

Il y avait autour du roi, disent les chroniques, *aulcunes gens* qui éprouvaient le plus vif désir, que, sans pousser plus loin les conquêtes de l'armée royale, on retournât dans les provinces du midi de la Loire (1). Je soupçonne fort que le ministre la Trémoille était à la tête de ces *aulcunes gens*; et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que Charles VII *adhera grandement* à cette opinion (2), qui, à la vérité, s'accordait très-bien avec son penchant pour l'indolence et le repos. Les ducs d'Alençon et de Bar, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Laval, firent en vain tous leurs efforts pour ébranler cette résolution. « Leur opinion estoit que le roy
» debvoit passer oultre pour tousjours conques-
» tes, veu que la puissance des Angloys ne l'osoit
» combactre (3). »

Un événement imprévu leur donna gain de cause. Les habitans de Bray-sur-Seine avaient promis de livrer passage à l'armée française, qui

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.
(2) Chronique sans titre.
(3) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

ne pouvait traverser le fleuve en aucun autre endroit, toutes les places ayant des ponts sur la Seine étant au pouvoir des ennemis. L'armée revint donc vers le sud-est, et s'approcha de Bray sans défiance; mais les habitans de cette place manquèrent à leurs promesses. La veille au soir du jour où les Français devaient y passer, ils reçurent dans leurs murs un grand nombre d'Anglais et de Bourguignons, de sorte que les premiers cavaliers de l'armée royale qui s'engagèrent dans la ville, furent faits prisonniers et dépouillés de tout ce qu'ils possédaient; puis les portes se fermèrent, les ponts furent levés; les remparts se hérissèrent de lances, et l'étendard d'Angleterre flotta au sommet des tours. Il fallut renoncer à passer la Seine en cet endroit (1).

L'avis des généraux prévalut alors. L'armée retourna à Château-Thierry, où elle passa la Marne, et s'avança, par la Ferté-Milon, vers Crespy en Valois (2). Samedi 13 août 1429.

Informés de l'arrivée de leur roi, « accouroient » les peuples françoys de toutes parts (3) » sur son passage; ils portaient son nom jusqu'au ciel, et le saluaient du cri de *Noël!* long-temps répété (4). Les villages entiers venaient au-devant de lui, « chantans *Te Deum laudamus*, et de-

(1-2) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.
(3-4) Histoire au vray, etc.

» votes anthiennes, versets et respons, et fai-
» sans merveilleuse feste, regardans surtout
» moult la Pucelle, laquelle considerant leur
» maintien, plouroit moult fort (1). Voici » dit-
elle à Dunois et à l'archevêque de Reims, entre
lesquels elle cheminait à cheval, « voici un bon
» peuple! et n'ai encore vu aucun autre peuple
» qui se soit tant réjoui de la venue d'un si noble
» roi. Plût à Dieu », ajouta-t-elle, « que je fusse
» assez heureuse, quand je finirai mes jours, pour
» être ensevelie dans cette terre! » Infortunée!
ses vœux ne furent pas exaucés : aucune terre ne
devait recevoir ses débris mortels; sa cendre était
promise aux vents et aux flots. L'archevêque de
Reims, ému de ce discours, ne put s'empêcher
de lui dire : « O Jehanne! dans quel lieu avez-
» vous espoir de mourir? — Où il plaira à
» Dieu, » répondit-elle avec cette candeur ingénue
qui ajoutait tant de charme à ses paroles; « car
» je ne suis sûre ni du temps, ni du lieu, plus
» que vous ne l'êtes vous-même. Et plût à Dieu,
» mon Créateur, que je pusse maintenant par-
» tir, abandonnant les armes, et aller servir
» mon père et ma mère, en gardant leurs bre-
» bis avec ma sœur et mes frères, qui moult
» se réjouiraient de me voir (2)! » Paroles

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Déposition du comte de Dunois.

qui montrent suffisamment que c'était contre son gré que, sa mission accomplie, elle continuait à paraître au milieu des armées. Elles indiquent aussi que les frères de Jeanne d'Arc avaient cessé de l'accompagner. Il est probable qu'ils s'étaient séparés d'elle à Reims. Peut-être Pierre d'Arc, qui fut nommé par le roi prévôt de Vaucouleurs, en récompense des services de sa sœur, était-il allé prendre possession de sa charge. Cette supposition est d'autant plus permise, qu'on ignore l'époque de cette nomination, et qu'il n'y a pas d'invraisemblance à soupçonner qu'elle pût avoir lieu à l'occasion de la solennité du sacre.

De Crespy en Valois, le roi et son armée, se rapprochant toujours de Paris, vinrent camper près de Dammartin (1).

Le passage suivant, des registres du parlement, semble nous donner la date de ce mouvement de l'armée royale. « Vendredi XIX[e] jour » d'aoust et les jours ensuivans, » dit le greffier de cette cour, « les presidens et conseillers de » ceans n'ont gueres vaqué à entendre à l'expe- » dition et jugement des procès, et à oir les » plaidoiries des causes, pour occasion des en- » nemis qui s'estoient approchiez de la ville de

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

» Paris, qui avoient occupé plusieurs cités, villes, et forteresses environ Paris, sans siege et sans résistence (1). »

Alarmé des progrès du roi, le duc de Bedford sortit une seconde fois de Paris « à tout grant nombre de gens de guerre », et vint camper au village de Mittry, à peu de distance de Dammartin, dans une situation très-avantageuse (2), où il se fortifia de tout ce qui pouvait la rendre inexpugnable (3). Il envoya alors ses hérauts d'armes déclarer, de sa part, au roi « que s'il voulait la bataille, il la recevrait (4). »

Le roi, qui crut que l'ennemi était, cette fois, déterminé à combattre, partit sur-le-champ de Dammartin, où il laissa une partie de son armée, et poussa, avec sa cavalerie, jusqu'à Laigny-le-Sec (5), où ses troupes de pied avaient probablement ordre de le rejoindre.

Le duc de Bedford attendait tranquillement les Français, persuadé qu'enflés de leurs dernières victoires, ils viendraient l'attaquer dans la position qu'il avait choisie, et trouveraient

---

(1) Registres du parlement, vol. XV.

(2) Chronique sans titre; Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

(3) Histoire au vray, etc.

(4-5) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

la mort au milieu des pals aigus dont il avait de toutes parts hérissé le front de son armée.

Mais l'expérience avait enfin instruit nos guerriers. Charles « feist ordonner ses gens pareille-
» ment, en intention d'attendre et recepvoir en
» bataille ses adversaires, ou de les aller assail-
» lir, s'ilz se mettoient ou estoient trouvez en
» place pareille. Mais les Angloys ne monstre-
» rent aulcun semblant de les vouloir assaillir ;
» car, par le contraire, ilz s'estoient mis en
» place fort advantageuse, et fortifiez, comme
» fut veu, apperceu, et rapporté par La Hire
» et aulcuns autres vaillans capitaines et gens
» de guerre, qui celluy jour, pour veoir leur
» maintien, et s'il estoit licite de les assaillir,
» leur allerent faire grant escarmouche par plu-
» sieurs lieux et diverses fois, depuis le matin
» jusques à la nuict (1). Et escarmoucherent les
» coureurs angloys et françoys tous le jour sur
» une petite eaue (*rivière*), à un village qu'on
» appelle Thieux (2). »

Enfin, voyant qu'il ne pouvait attirer les Français dans le piége qu'il avait tendu à leur imprudente valeur, le régent anglais quitta son camp vers l'heure de vêpres, se retira à Louvres (3), et de là à Paris (4).

---

(1) Histoire au vray, etc.

(2-3) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

(4) Histoire au vray, etc.

Le roi retourna alors à Crespy, d'où il envoya ses hérauts d'armes sommer la ville de Compiègne de se rendre à son obéissance. Les habitans répondirent qu'ils reconnaîtraient avec joie leur roi légitime (1).

Beauvais suivit avec empressement cet exemple, malgré tous les efforts de Pierre Cauchon, évêque et comte de cette ville, « fort enclin au » party angloys, combien qu'il feust natif d'en» tour Reins (2), » où l'on assure que sa famille existe encore (3), et que la reconnaissance dût l'attacher au parti de ses rois légitimes, son père ou son aïeul ayant été anobli par Charles VI (4). Ses exhortations et ses menaces furent inutiles, et, « nonobstant ce, ceulx de la cité se meirent » en la plaine obeissance du roy, si tost qu'ilz » veirent ses heraulx portans ses armes, et crie» rent tous en tres grant joye : Vive Charles, roy » de France! chanterent *Te Deum*, et feirent » grant esjouissement. Et ce faict, donnerent » congié à tous ceulx qui ne voudroient demou» rer en celle obeissance, et les en laisserent » aller paisiblement, et emporter leurs biens (5). » Ils traitèrent leur évêque avec moins de ména-

(1-2) Histoire au vray, etc.

(3-4) Lenglet du Fresnoy, Histoire de Jeanne d'Arc, partie II, pag. 68.

(5) Histoire au vray, etc.

gement : indignés de son zèle pour les ennemis de la France, ils le chassèrent honteusement de leur ville (1); outrage qui explique jusqu'à un certain point la haine forcenée que ce prêtre sans pudeur montra depuis pour la Pucelle, et l'ardeur avec laquelle il travailla à sa perte.

Il s'en faut bien que les Parisiens partageassent les dispositions de ces villes vraiment françaises ; il suffisait de paraître porter quelque intérêt à la cause du roi pour exciter leur fureur. Frère Richard, ce même religieux qui, quelques mois auparavant, avait vu la population tout entière de la capitale se disputer le bonheur de l'entendre, se prosterner sur son passage, mouiller ses pieds de larmes, et faire à sa doctrine les sacrifices les plus pénibles de tous, sans doute, puisqu'ils allaient jusqu'à lui immoler les objets de leurs superstitions, les instrumens de leur ruine et les trophées de leur vanité, ce même frère Richard, dis-je, devint pour eux un objet d'horreur, aussitôt qu'ils apprirent qu'il s'était attaché au parti du roi Charles. « Pour vray, » dit le bourgeois de Paris dans sa chronique écrite jour par jour, « le cordelier » qui prescha aux Innocens, qui tant assembloit » de peuple à son sermon, comme devant est

(1) Villaret, Hist. de France, tome XIII.

» dit, pour vray chevaulchoit avec eux (*les Ar-*
» *magnacs*). Et aussi tost que ceulx de Paris
» furent certains qu'il chevaulchoit ainsi et que
» par son langaige il faisoit ainsi tourner les ci-
» tez qui avoient fait les sermens au regent de
» France ou à ses commis, ilz le mauldissoient
» de Dieu et de ses saints; et, qui pis est, les
» jeux des tables, des boules, dez, brief, tous
» autres jeux qu'il avoit deffendus, recommen-
» cerent en despit de luy; et mesme ung
» meriau d'estaing où estoit empraint le nom
» de *Jhesus*, qu'il leur avoit fait prendre, laisse-
» rent ilz, et prindrent tretous la croix S. An-
» dry. »

De Crespy en Valois, où j'ai dit que Charles VII avait ramené son armée, ce prince s'était mis en marche pour aller prendre possession de Compiègne (1), ville importante en ce qu'elle lui livrait le passage de la rivière d'Oise, et lui ouvrait le chemin de la Picardie et de la Normandie.

Le régent anglais, instruit de ce mouvement de l'armée française, et craignant pour ces deux provinces, sortit pour la troisième fois de la capitale avec toutes ses forces, et se dirigea à marche forcée sur Senlis, ville restée fidèle au parti

(1) Histoire au vray, etc.

anglais, dans l'espoir de fermer au roi le chemin de la Normandie (1).

L'inquiétude que le régent éprouvait de voir pénétrer le roi dans ces contrées, inquiétude qui alla jusqu'à lui faire, bientôt après, abandonner la défense de Paris pour s'y jeter lui-même, se concevra facilement quand on réfléchira que, déjà environnés de trois côtés par les progrès que les Français avaient faits dans l'Orléanais, la Champagne et l'Ile de France, les Anglais se seraient vus tout à coup sans communication avec l'Angleterre, si la Normandie eût imité l'exemple de ces provinces.

L'armée française se rapprocha de Senlis, et vint camper à trois lieues au sud-est de cette ville, autour d'un village nommé Barron, le même que Monstrelet appelle le Bar, près du Mont-Piloer ou Montespilouer, le même que Monstrelet nomme le Mont-Dalles (2).

Le roi ordonna alors à Ambroise de Lore et à Poton de Xaintrailles d'aller à la découverte du côté de Paris, pour s'assurer s'il était vrai que l'armée anglaise en fût sortie et vînt à sa rencontre. Ils étaient en outre chargés d'observer la contenance des Anglais, et de tâcher d'évaluer

(1) Histoire au vray, etc.; Monstrelet, etc.

(2) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre; Monstrelet; Alain Chartier.

leurs forces. « Lesquels, ayans avecques eux aul-
» cuns de leurs gens des mieulx montez, se par-
» tirent tost, et firent tant qu'ilz approucherent
» tant près de l'ost des Angloys, qu'ilz veirent
» et apperceurent sur le grant chemin d'entre
» Paris et Senlis grans pouldres. Par quoy con-
» gneurent qu'ilz venoient ; et à celle occasion
» envoyerent un de leurs hommes hastivement
» vers le roy, luy signifiant la venue des adver-
» saires. Et, ce nonobstant, attendirent tant,
» qu'ilz apperceurent et congneurent au vray
» toute l'armée, et ce qu'elle povoit monter, et
» comment elle tiroit vers celle cité de Senlis ;
» ce que par ung autre de leurs hommes envoye-
» rent de rechief dire hastivement au roy. Le-
» quel feist ordonner toutes ses batailles, et s'en
» vint à tres grant diligence à tout son armée
» sur les champs, et tirerent droit à Senlis ; et
» se mist à chemin entre la riviere qui passe à
» Barron et une montagne dite Mont-Piloer.

» D'aultre part, arriva à heure de vespres le
» duc de Bethefort à tout son ost près de Sen-
» lis, et se mist à passer une petite rivière qui
» vient de celle cité à Barron, combien que leur
» passage, par où il passait ainsi son armée,
» estoit si estroict, qu'il n'y pouvoit passer que
» deux chevaux de fronc. Pourquoy, si tost que
» les seigneurs de Lore et de Sainctes Trailles
» les veirent commencer à passer celluy dange-

» reux passage, ilz s'en retournerent le plus has-
» tivement qu'ilz peurent devers le roy, et luy Août 1429.
» acertenairent ce qu'ilz avoient veu, dont il fut
» moult joyeulx, et feist ordonner ses batailles,
» et tirer tout droict au devant des Angloys, les
» cuidans combactre à celluy passage. Mais l'ar-
» mée des Françoys n'y sceut si tost venir, que
» la plus part des Angloys ne feussent jà pas-
» sez.

» Et par ainsi s'approucherent tant les deux
» armées, qu'elles s'entrevéoient, et aussi n'es-
» toient elles qu'à une petite lieue l'une de l'au-
» tre. De chascune desquelles, combien qu'il
» feust jà vers le soleil couchant, se partirent
» plusieurs vaillans seigneurs et gens de guerre,
» et s'entrescarmoucherent par diverses fois;
» esquelles escarmouches se feirent de tres biaulx
» faicts d'armes. La nuict les faisant cesser, se loi-
» gerent les Angloys au long de celle riviere, et
» les Françoys furent logez vers Mont-Piloer (1). »

Le lendemain, dès le lever du soleil, le roi fit sortir son armée du camp, et la rangea en bataille. Il la divisa en trois principaux corps.

Le premier, et le plus considérable, fut confié au duc d'Alençon, et sous lui au duc de Vendôme. Ce corps était destiné à former l'avant-garde (2).

(1-2) Histoire au vray, etc.

Le second, qui devait former le centre, fut placé sous le commandement de René, duc de Bar et de Lorraine, qui fut depuis duc d'Anjou et roi titulaire de Sicile (1).

Le troisième, qui constituait l'arrière-garde, devait être conduit par le roi en personne, assisté du comte de Clermont et du sire de la Trémoille. Un grand nombre de seigneurs de marque et de chevaliers renommés par leur vaillance se trouvaient dans ce corps d'armée (2).

Les maréchaux de Sainte-Sévère et de Rayz furent placés aux deux ailes de l'armée avec un certain nombre de « chevaliers, escuiers, et gens » de guerre de divers estats (3). » Il est probable que les gens de trait en firent partie. Ce qu'on sait de positif à l'égard de ces derniers, c'est que Graville, en vertu de sa charge de grand-maître, commanda les arbalétriers, et que messire Jean Foucault, chevalier limousin, conduisit les archers au combat (4).

« Et par dessus toutes ces ordonnances, fut
» reservée pour faire escarmouches, renforcier
» et secourir les aultres batailles, se mestier en
» estoit, une aultre bataille de tres vaillans sei-
» gneurs, capitaines, et aultres gens de guerre,
» dont estoient ducteurs et avoient la charge la

(1-2-3-4) Histoire au vray, etc.

» Pucelle, le bastard d'Orleans, le conte d'Al-
» bret et La Hire (1). »

Cependant le duc de Bedford avait de son côté disposé son armée au combat près d'un village (2) appelé la Victoire (3), nom qui semblait d'un heureux augure pour le sort de ses armes. Sa position était très-forte : un étang profond couvrait ses derrières (4), et offrait le double avantage d'empêcher que les Français ne pussent venir l'attaquer par-là, et d'interdire la fuite à ses guerriers. A droite et à gauche de larges fossés, des haies touffues et impénétrables, devaient arrêter l'effort de la cavalerie (5). Son front était couvert par des tranchées profondes et par une innombrable quantité de pals inclinés en avant (6).

Le sire de Talbot et le comte de Suffolck, délivrés de leur captivité, s'étaient hâtés de venir le rejoindre (7), brûlans sans doute de réparer l'échec qu'avait reçu leur réputation sur les bords de la Loire, dans les plaines de Jargeau et dans les champs de Patay.

---

(1) Histoire au vray, etc.; Jean Chartier.

(2) Histoire au vray, etc.

(3) Alain Chartier, Chroniques du roy Charles septiesme.

(4) Histoire au vray, etc.; Jean Chartier.

(5) Monstrelet.

(6) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre; Monstrelet; J. Chartier, etc.

(7) J. Chartier.

Le régent rangea tous ses archers, les Picards d'un côté, et les Anglais de l'autre, au front de son armée, « tous à pied, ayant chascun devant » luy poinssons aguisez fichez devant eulx (1). »

A cinq ou six pas derrière eux, l'armée, rassemblée en un seul corps (2), offrait l'aspect d'une masse carrée, profonde, impénétrable, étincelante. Comme les gens de trait, les troupes formant cet immense bataillon avaient été disposées de manière que tous les Anglais se trouvaient à la gauche, et tous les Picards, Bourguignons, « et aultres de la nacion de France, » formaient la droite (3).

Au milieu de cette forêt de lances, immobile et menaçante, s'élevaient, « entre aultres, deux » bannières, l'une de France et l'aultre d'Angleterre, et si estoit avec icelle l'estendard de » sainct George, laquelle banniere portoit pour » ce jour Jehan de Villiers, chevalier, seigneur » de l'Isle Adam. Et estoient lors avec ledict duc » de six à huyt cens combactans des gens du duc » de Bourgongne, desquelz les principaux estoient le seigneur de l'Isle Adam, Jehan de » Croy, Jehan de Crequy, Anthoine de Bethune, » Jehan de Fosseux, le seigneur de Saveuses, » messire Hue de Launoy, Jehan de Brimeu, » messire Simon de Lalain, » chevalier célèbre,

(1-2-3) Monstrelet.

« Jehan bastard de Sainct Pol, et plusieurs
» aultres hommes de guerre, desquelz les aul-
» cuns furent faitz nouveaulx chevaliers, et le
» fut fait ledict bastard de la main du duc de
» Bethford, et les autres, comme Jehan de Cre-
» quy, Jehan de Croy, Anthoine de Bethune,
» Jehan de Fosseux, le liegeois de Humieres,
» par les mains d'aulcuns aultres chevaliers (1). »

Selon le chroniqueur bourguignon, la Pucelle, interrogée sur le succès de la journée, « tous-
» jours avoit diverses opinions, une foys vou-
» lant combactre ses ennemys, et aultre foys
» non (2). » Cette assertion n'est appuyée sur aucun autre témoignagne, et a d'autant moins de poids, que cet auteur se montre en général fort mal informé de ce qui se passait dans le parti royal. Je me bornerai à en citer deux exemples. Il met le connétable de Richemont au nombre des capitaines de l'expédition de Reims. C'est peu : s'il fallait l'en croire, Charles serait parti de Gien accompagné du frère Richard. Ces erreurs, au reste, ne doivent point altérer la confiance qu'il mérite quant aux événemens qui avaient lieu dans son parti, et dont il fut souvent témoin oculaire.

« Lesquelles ordonnances ainsi faictes, che-
» vaulcha le roy assez loin de ses trois batailles

(1-2) Monstrelet.

» (*corps d'armée*) plusieurs foys par devant
» l'armée des Angloys.... Lesquelz.... n'avoient
» cessé toute nuict, et ne cessoient encores d'eulx
» fortifier en grant diligence, tant de paulx et
» tendiz, comme de fossez.

» Pourquoy, quant le roy, qui par le conseil
» de tous les seigneurs de son sang là estans, et
» autres seigneurs, chevaliers, capitaines, et
» tres vaillans gens d'armes, avoit prins conclu-
» sion de combatre les Angloys et leurs alliez,
» s'ilz se mectoient et estoient trouvez en place
» esgale, fut adverti par aulcuns vaillans capi-
» taines et gens congnoissans en armes, de la
» maniere qu'ilz tenoient, comment ilz estoient
» logiez en place forte d'elle mesme, et s'estoient
» fortiffiez et fortiffioient de fossez et de paulx,
» il veit bien qu'il n'y avoit nulle apparence de
» les povoir assaillir ne combatre, sans trop grant
» dommage de ses gens (1). » Cette seule consi-
dération suffisait pour réprimer le désir impé-
tueux qu'éprouvait le roi de combattre ses enne-
mis ; une victoire achetée du sang d'un grand
nombre des siens, eût trop coûté à son cœur.
Monstrelet avoue que les Anglais « estoient mys
» si adventaigeusement, que leurs ennemys et
» adversaires ne les pouvoient envayr..... sinon
» à tres grant dangier. Et avecques ce, estoient

(1) Histoire au vray, etc.

» pourveuz et rafraichiz de vivres et aultres ne-
» cessitez de la bonne ville de Senlis, dont ilz
» estoient assez près (1). »

Cependant le roi de France « feist approucher
» ses batailles jusques à deux traicts d'arbalestre
» près des Angloys, et leur feist signifier » par
ses hérauts d'armes, « que s'ilz vouloient saillir
» de leur parc, il les combactroit : ce qu'ilz ne
» voulurent faire (2); combien qu'il y eust de
» tres grandes et merveilleuses escarmouches.
» Car plusieurs vaillans Françoys alloient sou-
» vent, tant à pied qu'à cheval, jusques à la for-
» tification des Angloys pour les esmouvoir à
» saillir : tellement que grant nombre d'eulx sail-
» loient par foys, qui reboutoient les Françoys :
» lesquelz, renforciez et secouruz d'aulcuns des
» leurs, rechassoient les Angloys : qui pareille-
» ment, confortez et aydez par aultres de leurs
» gens, sailloient de nouvel, rechargeoient sur
» les Françoys et les faisoient reculler; jusqu'à ce
» que nouvelles gens de leurs grans batailles se
» venoient joindre avecques eulx, par la force
» et vaillance desquelz regagnoient place contre
» leurs ennemis. Et ainsi passerent celluy jour
» sans cesser jusques au soleil couchant (3). »

---

(1) Monstrelet.

(2-3) Histoire au vray, etc. Ce fait est confirmé par Jean Chartier.

« En celles saillies et escarmouches souvent re-
» nouvellées, voult aller le seigneur de la Tri-
» mouille, » qui avait à cœur d'effacer par quelque vaillance l'impression fâcheuse que ses conseils et sa conduite tortueuse avaient faite sur l'armée. « Lequel estant monté sur ung coursier
» moult jolis et grandement habillé, et tenant
» sa lance au poing, frappa son cheval des espe-
» rons, qui par cas d'adventure, cheut à terre,
» et le tresbucha au milieu de ses ennemys, par
» lesquelz il fut en grant dangier d'estre tué ou
» prins : mais pour le secourir et monter se fei-
» rent grans diligences. Par quoy il fut monté à
» tres grant paine, car à celle heure y eut tres
» grant escarmouche (1). » J'ignore si ce malheureux essai de prouesse dégoûta pour jamais ce ministre de se mêler aux jeux périlleux de la guerre; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne le voit point dans la suite figurer une seule fois, comme acteur, sur le champ de bataille. Le rôle de spectateur lui convenait beaucoup mieux à tous égards.

Cependant la Pucelle, accompagnée de Dunois, du comte d'Albret et de l'intrépide La Hire, son fidèle compagnon d'armes, paraissait au milieu de la mêlée, tantôt ramenant au combat les soldats dispersés, tantôt frappant de sa lance les

(1) Histoire au vray, etc.

guerriers assez audacieux pour oser venir l'attaquer, et souvent les faisant rouler dans la poussière. Exposée à tous les traits, on ne la vit pas un seul instant s'occuper des périls dont elle était environnée. Le tumulte, les cris, le bruit des armes, les sifflemens sinistres des flèches meurtrières, retentissaient en vain à ses oreilles ; tranquille, impassible au milieu des scènes terribles de la guerre, elle semblait maintenant apporter sur le champ de bataille un dévouement calme, une résignation modeste, plus étonnante peut-être, et plus sublime encore, que le brûlant enthousiasme qu'elle avait auparavant déployé, dans l'accomplissement de la mission confiée à son courage. Ce n'était plus l'ange exterminateur qui vient lancer sur les armées coupables les foudres dévorantes de la colère de l'Eternel ; c'était le juste résigné, le héros chrétien soumis à la volonté du ciel, et travaillant en silence à mériter la couronne du martyre.

Pendant ces combats partiels, mais qui s'étendaient sur toute la ligne des deux armées, « les
» batailles des Françoys s'approuchoient à deux
» traicts d'arbalestes ou environ d'iceulx Angloys, en leur disant à chacune heure, qu'ilz
» saillissent de leur parc, et que on les combactroit ; mais les Angloys ne voulsirent saillir de
» leurdict parc (1). »

(1) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

« Charles, accompagné du duc de Bourbon, » de la Trémoille et de ses gardes, sans occuper » de poste fixe, parcourait les rangs, animait » ses troupes, et se montrait en effet, par son » courage, digne de commander de si braves » guerriers. On le vit plusieurs fois traverser » avec sa suite l'espace étroit qui séparait les » deux armées (1). »

Il serait trop long, dit le chroniqueur bourguignon, de raconter tous les *grans escarmouches et assaulx* qui signalèrent cette mémorable journée. « Mais, entre les aultres, il y en eut une » qui fut moult dure et aspre, et ensanglantée, » du côté vers les Picars, laquelle dura bien l'es- » pace d'heure et demye. Si estoient du costé » du roy Charles grant partie des François et » aultres gens en tres grant nombre, qui treffort » et asprement se combactoient. Et par especial » les archiers d'icelle partie (*nous avons vu* » *qu'ils étaient commandés par messire Jean* » *Foucault*), tiroient de leur traict moult cou- » rageusement et en tres grand nombre, l'ung » contre l'autre. Si cuydoient aulcuns des plus » sachans d'icelles parties, voyans la besongne » ainsi multiplier et croistre, que point ne se » deussent partir l'un de l'autre, que l'une des » parties ne feust desconfite et vaincue, et mise

(1) Villaret, Hist. de France, tome XIV.

» à neant. Touteffois ilz se trahirent (*retirèrent*) » derriere les ungs des aultres. Mais ce ne fust » mye qu'il n'y eust, de chascune partie, » de mors et blecez largement. Pour laquelle » escarmouche et bataille dessusdicte, ledit duc » de Bethfort fut moult grandement content des » Picars, pource que à celle fois s'estoient portez moult vaillamment. Et après qu'ilz se furent » retraictz, vint ledit duc de Bethfort au long » de leur bataille, les remercier en plusieurs » lieux tres humblement, disant : — Mes amys, » vous estes tres bonnes gens, et avez soustenuz » grans faiz pour nous, dont nous vous mercions » tres grandement, et vous prions, s'il nous » vient aucuns affaires, que vous perseverez en » vostre vaillantise et hardiment.—Esquelz jours, » icelles parties estoient en moult grant hayne » les ungs contre les aultres ; et n'estoit homme, » de quelque estat qu'il feust, qui feust prins à » finances ; ains mectoient tout à mort sans pitié » ne misericorde, ce qu'ilz povoient atteindre » l'ung de l'autre (1). »

Ce sang inutilement versé, les défis injurieux, les combats de chevalier à chevalier, toujours terminés par le trépas de l'un ou de l'autre, les menaces, les insultes que s'adressaient les deux armées, les animaient de plus en plus,

(1) Monstrelet.

et chaque instant devait redoubler l'acharnement et la fureur des soldats. « Tant qu'environ soleil » couchant se joingnirent ensemble plusieurs » Françoys, et se vindrent tresvaillamment pré- » senter jusques aupres de la fortiffication des » Angloys, et là les combactirent et les escarmou- » cherent main à main grant espace de temps, » jusques à ce que plusieurs d'entre eulx, tant à » pied qu'à cheval, saillirent hors de leur parc » à grant puissance, et les feirent tirer arriere. » Contre lesquelz saillirent aussi pareillement » des batailles du roy grant nombre de tres » vaillans seigneurs, chevaliers, escuiers et aul- » tres gens d'armes, et s'entremeslerent entre » leurs gens contre les Angloys. Et à cette » occasion fut alors faicte la plus grosse et la » plus dangereuse escarmouche de tout le jour; » et tant s'entremeslerent de près, que la pouldre » sourdit si espesse entour eulx, qu'on n'eust » peu congnoistre ne discerner lesquelz estoient » Françoys ou Angloys; et tellement que, com- » bien que les deux batailles contraires feussent » tres près l'une de l'aultre, si ne se pouvoient » elles entreveoir.

» Cette derniere escarmouche dura jusques à » la nuict serrée, laquelle feist despartir les » Françoys des Angloys (1). » Des deux côtés,

(1) Histoire au vray, etc.

les trompettes sonnèrent en même temps la retraite. Les Anglais rentrèrent dans leur parc, et les Français retournèrent au lieu où ils avaient couché la veille, près de Mont-Piloer, à deux lieues, selon une chronique (1), et, suivant une autre, à une demi-lieue seulement (2) du champ de bataille. On ne put savoir, d'une manière sûre, de quel côté la perte avait été la plus considérable (3). Le lendemain, dans la matinée, le duc de Bedford se retira à Senlis (4), d'autres disent à Paris (5); et, presqu'à la même heure, le roi retourna à Crespy en Valois (6).

Telle fut cette journée de Mont-Piloer, si célèbre dans nos anciennes chroniques, où, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, les guerriers les plus vaillans de France et d'Angleterre combattirent par groupes détachés à la manière des héros de l'Iliade, firent à l'envi des prodiges de prouesse, et ne purent toutefois s'enlever la victoire. Journée également remarquable et par la bouillante valeur des soldats, et par la prudence des chefs; où la gloire fut obligée de partager ses couronnes, et où Henri V, ressuscité

(1) Jean Chartier, Histoire de Charles VII.

(2) Histoire au vray, etc.

(3) Monstrelet.

(4) Alain Chartier.

(5) Histoire au vray, etc.; Jean Chartier.

(6) Histoire au vray, etc.; Alain et Jean Chartier.

dans la personne de son frère, sembla avoir rencontré sur le champ de bataille l'ombre auguste de Charles le Sage.

Que si l'on compare la situation respective des deux armées, pour faire à chacune sa juste part d'éloges, il est impossible de ne pas reconnaître que l'armée anglaise, renfermée dans des retranchemens impénétrables, d'où Bedford ne laissa sortir que successivement une partie de ses bataillons, montra moins d'intrépidité que l'armée française, qui, déployée toute entière dans la plaine, resta tout un jour exposée à l'attaque des Anglais, sans fossés, sans palissades, sans aucune de ces précautions de défense dont ceux-ci avaient cru devoir s'entourer. Mais si l'on considère la situation embarrassante du régent anglais, les dangers qui l'environnaient de toutes parts, la disposition des esprits parmi ses troupes découragées par une suite incroyable de revers, et terrifiées par l'aspect de la guerrière inspirée, on conviendra que non-seulement il tint en cette occasion la seule conduite qui lui fût commandée par les circonstances, mais encore que d'avoir, dans de telles conjonctures, passé un jour entier en présence de l'armée française, c'était pour lui un avantage inappréciable, et qui pouvait, en quelque sorte, être considéré comme une victoire. « L'habileté extraordinaire » du duc de Bedford, » dit un historien anglais

plusieurs fois cité, « parut alors dans ses opéra-
» tions militaires. Il essaya de rendre le courage
» à ses troupes, en se présentant hardiment à
» l'ennemi ; mais il choisit ses positions avec
» tant de prudence, qu'il fut toujours libre de
» refuser le combat, et de mettre Charles VII
» dans l'impossibilité de l'attaquer. Il suivit tous
» les mouvemens de ce prince, couvrit les villes
» et les châteaux de son parti, et se tint toujours
» prêt à profiter de la plus légère imprudence,
» de la moindre faute de l'ennemi (1). »

Cependant la Pucelle pressait incessamment le roi de ne point ralentir ses démarches auprès du duc de Bourgogne, parce qu'il lui paraissait de la plus haute importance de ramener tous les princes français sous la bannière des lis, et qu'elle nourrissait toujours l'espoir que Philippe le Bon finirait par prendre ce parti, le seul conforme à ses devoirs de parent et de prince. On agita au conseil la question de savoir s'il était temps de faire auprès du duc une démarche solennelle, et la décision fut affirmative. En conséquence, Regnaut de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France ; Christophe de Harcourt, évêque de Castres, confesseur du roi ; le seigneur de Gaucourt, grand-maître de sa maison ; les sires de Dampierre et de Fontaines, chevaliers,

(1) Hume's History of England.

et plusieurs autres seigneurs d'un grand nom, furent envoyés en ambassade auprès de ce prince, qu'ils trouvèrent à Arras avec son conseil. Quelques jours après leur arrivée, le duc, auquel ils avaient demandé audience, leur fit répondre qu'il consentait à les entendre, et ils furent conduits au palais en grande cérémonie. Introduits en présence de ce prince, l'archevêque de Reims prit la parole, et « exposa moult saigement et
» attentivement l'estat de leur ambassade, pré-
» sens la chevalerie et ceulx de son conseil avec
» plusieurs aultres là estans, en lui remonstrant,
» entre les aultres choses, la parfaicte affection
» et vray desir que le roy avoit de pacifier avec
» luy et avoir traicté; disant oultre, que pour
» y venir, icelluy roy estoit content de luy com-
» mectre et condescendre, en faisant offre de
» reparacions plus qu'à sa majesté royalle n'a-
» partenoit; excusant aucunement par sa jeu-
» nesse le dessusdict roy de l'homicide jadis per-
» petré en la personne de feu le duc Jehan, duc
» de Bourgongne, son pere; aleguant avec ce,
» que lors, avec sadicte jeunesse, il estoit au
» gouvernement de gens qui point n'avoient de
» regard et consideracion au bien du royaulme,
» ne de la chose publique, et ne les eust pour ce
» temps osé desdire, ne courroucier. » Le duc et les seigneurs qui l'entouraient parurent entendre avec plaisir cette justification; et quand

l'archevêque eut fini de parler, le principal ministre de ce prince répondit en ces termes aux ambassadeurs : « Monseigneur et son conseil ont » bien ouy ce que vous avez dit : il aura sur ce » advis, et vous fera response dedans briefs » jours (1). »

« Et adoncques ledit archevesque retourna en » son hostel et avecques luy ses compaignons, qui » de toutes gens estoient honorez. Et pour lors » la plus grant partie de tous les estats du pays » estoient tres desirans que la paix se fist et con- » cordast entre le roy et le duc de Bourgongne ; » et mesmement ceulx du moyen et bas estat y » estoient si affectez, que dès lors, où il n'y avoit » encores paix ne treves, alloient en ladicte ville » d'Arras devers le dessusdit chancelier de France, » impetrer en tres grant nombre remissions, lec- » tres de grace, offices, et aultres plusieurs man- » demens royaulx, comme si le roy fust plaine- » ment en sa seigneurie, et de ce fussent acer- » tenez ; lesquelz mandemens dessusdictz, ou en » la plus grant partie, ilz obtenoient dudit chan- » cellier. En après le duc de Bourgongne, avec » ceulx de son privé conseil, fut par plusieurs » journées en grant deliberacion ; et furent les » besongnes entre icelles parties moult approu- » chées (2). »

(1-2) Monstrelet.

Ces négociations ne suspendaient pas les progrès de l'armée royale. Le château et la ville de Creil furent emportés par les Français malgré la vigoureuse résistance que leur opposa messire Lyonnel de Bournoville (1). Maîtres par-là d'un second passage sur la rivière d'Oise, les chefs intrépides de plusieurs corps d'aventuriers, tels que La Hire et Xaintrailles, osèrent franchir cette rivière, et pousser leurs courses jusqu'en Normandie. Le sire de Longueval, que les Anglais avaient depuis peu dépouillé de ses terres, et qui avait par cette raison passé sous les bannières du roi Charles, surprit la ville et l'importante forteresse d'Aumale par l'industrie d'un prêtre de cette ville, avec lequel il entretenait des intelligences. Les Anglais de la garnison furent mis à mort; les habitans, qui s'étaient prononcés pour la cause du roi anglais, « en faisant serment d'estre » bons Françoys et en payant aulcune somme » d'argent, furent receuz à mercy (2). » Cette forteresse fut bientôt pourvue de vivres et d'une garnison nombreuse, composée de guerriers intrépides, « qui en brief commencerent à courre » la marche d'environ, à mener forte guerre

(1) Auteur anonyme et contemporain, en son Abrégé d'Histoire chronologique, imprimé dans le recueil de Godefroy.

(2) Monstrelet.

» aux Angloys et à ceulx du pays tenans leur » party, dont grandement en despleut au duc de » Bethfort ; mais non obstant, pour aultres plus » grans affaires qu'il avoit, n'y povoit pour lors » aller (1). » La forteresse de Torcy, située à quatre lieues au sud de la ville de Dieppe, sur une petite rivière qui va se jeter dans celle d'Arques ou de Neufchâtel, « fut prinse et mise en » la main des Françoys par le moyen d'aulcuns » du pays qui avoient repairé dedans (*qui s'y* » *étaient retirés*) avecques les Angloys, lesquelz » ilz trahirent et mirent entre les mains de leurs » ennemys et adversaires (2). » Estrepagny, autre forteresse située à trois lieues à l'ouest de Gisors, et défendue par le seigneur de Rambures, fut enlevée d'assaut à peu près dans le même temps (3). Située à peu de distance de la route de Paris à Rouen, cette place allait rendre très-dangereuse cette communication de la capitale avec la Normandie. Enfin la forteresse de Château-Gaillard, « qui est excellentement située » en forte place (4), » sur un rocher escarpé au bord de la Seine, et à sept lieues de Rouen (5), tomba également au pouvoir des Français (6). La Hire, suivi d'une troupe d'élite, vint passer

(1-2-3-4) Monstrelet.

(5) Alain Chartier.

(6) Monstrelet; Alain Chartier.

la Seine en bateau à quelque distance de cette place : les Français, appliquant autour du rocher un grand nombre d'échelles, gravirent au sommet, et s'emparèrent de vive force de la forteresse, où ils trouvèrent dans les fers le fameux Barbazan, le premier qui fut salué du glorieux surnom de *chevalier sans reproche*. Ce guerrier, tombé au pouvoir de Henri V avec la ville de Melun, où il s'était illustré par des prodiges de valeur, languissait depuis neuf ans dans cet affreux donjon, au mépris d'une capitulation solennelle qui devait lui garantir la vie et la liberté (1). Il se hâta d'aller se présenter au roi, qui manifesta la plus grande joie en retrouvant ce héros fidèle (2), qu'il croyait avoir perdu sans retour. Ce fait est raconté dans les termes suivans par un poëte du temps, déjà cité :

« . . . . La Hire
» Si passa Seine sur le tart,
» Et d'eschelles print sans mot dire
» La place de Chasteau-Gaillart.

» Elle est à sept lieues de Rouen;
» Et fut là trouvé enferré,
» Dans une fosse, Barbazan,
» Où neuf ans avoit demouré.

---

(1) Alain Chartier; anonyme contemporain, ci-devant cité.

(2) Monstrelet; Alain Chartier.

» De sa délivrance joyeux
» Fut le roy merveilleusement;
» Car il estoit vaillant et preux,
» Et l'aymoit chascun grandement (1). »

« Ainsi doncques, en assez brief temps furent » françoyses les quatre forteresses tenans le party » des Angloys, qui estoient les plus fortes à l'es- » lite de dedans le pays où elles estoient assises. » Pour la prinse desquelles le pays fut moult tra- » vaillé par les garnisons des Françoys comme » par celles des Angloys (2). »

Charles se rendit alors à Compiègne, où il était appelé depuis long-temps par les vœux d'un peuple fidèle, et qui eut par la suite occasion de lui prouver la sincérité de son dévouement. Il y fut reçu avec une joie et un enthousiasme impossibles à décrire (3). Il y avait dès ce temps-là dans cette ville une demeure royale fondée par ses ancêtres, dans laquelle il alla habiter (4). Il y passa huit (5) ou douze jours (6), pendant lesquels il établit des officiers de sa création dans les principales charges de la ville, et donna le gouverne-

(1) Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles le septiesme.

(2) Monstrelet.

(3) Histoire au vray, etc.; Alain Chartier; Monstrelet.

(4) Monstrelet.

(5) Alain Chartier.

(6) Monstrelet.

ment de la place à Guillaume de Flavy, gentilhomme appartenant à une des plus nobles maisons de Picardie, et qui s'était rendu célèbre par son habileté et son courage (1). Là vinrent le rejoindre l'archevêque et les autres ambassadeurs qu'il avait envoyés au duc de Bourgogne. Ils lui rapportèrent « qu'ilz avoient tenu plusieurs des- » troitz parlemens avec lui et ceulx de son con- » seil; neantmoins ilz n'avoient rien concordé. » Mais en conclusion avoient esté d'accord que » ledit duc envoiroit sa legacion devers le roy » Charles, pour du surplus avoir advis et entre- » tenement. » Ils avaient en outre acquis la certitude importante « que la plus grant partie des » principaulx conseillers du duc de Bourgongne » avoient grant desir et affection que icelles deux » parties fussent reconseillées (*réconciliées*) » l'une avecques l'aultre. » Mais maître Jean de Tourcy, évêque de Tournai, et messire Hue de Launoy, envoyés par le duc de Bedford au duc de Bourgogne, pour lui rappeler le serment qu'il avait fait au roi anglais, et prévenir sa défection par tous les moyens possibles, avaient fait les plus grands efforts pour traverser la négociation, et avaient obtenu que le duc différât à se prononcer. Ce prince avait nommé ses ambassadeurs auprès du roi, messire Jean de Luxembourg,

---

(1) Histoire au vray, etc.

l'évêque d'Arras, messire David de Brimeu,
» et aulcunes aultres notables et discretes per-
» sonnes (1). »

Jean de Luxembourg ne tarda pas, en effet, à se rendre à Compiègne, « qui là fist moult de » promesses de faire la paix entre le roy et le » duc de Bourgongne ; dont il ne fist rien, sinon » le decevoir (2). »

Cependant le connétable, humilié de demeurer oisif pendant que le reste des héros français se couvraient de gloire sous les yeux de leur monarque, avait quitté sa retraite de Parthenay, et, traversant la Loire, était venu enlever aux Anglais le château de Galerande, celui de Ramefort et l'importante forteresse de Malicorne, située au bord de la Sarthe, sur les confins de l'Anjou et du Maine (3). Un capitaine breton, nommé Ferbourg, s'était emparé de Bonsmoulins, à trois lieues au nord de Mortagne ; et le duc d'Alençon, auquel cette place appartenait, l'en avait nommé gouverneur (4). Un gentilhomme de ce pays, nommé Jean Armange, de la compagnie d'Ambroise de Lore, imagina, de

(1) Monstrelet.

(2) Alain Chartier.

(3) Abrégé d'Histoire chronologique, par un auteur anonyme et contemporain, dans le recueil de Godefroy.

(4) Chronique sans titre; J. Chartier.

concert avec un gentilhomme breton, appelé Henri de Villeblanche, d'aller s'enfermer dans la place de Saint-Célerin, à peu de distance d'Alençon, et de relever à la hâte ses fortifications que les Anglais avaient abattues. « Or le troi-
» siesme jour après qu'ilz furent entrez dedans, les
» Angloys de la garnison d'Alençon, avec d'aul-
» tres en leur compaignée, s'assemblerent et vin-
» drent devant ladicte place, garniz de canons,
» vuglaires, coulevrines, et arbalestres. Ensuite
» qu'ilz eurent esté aulcun temps devant, ilz la
» cuiderent prendre d'assault; et, de fait, ilz
» l'assaillirent grandement et merveilleusement :
» mais lesditz capitaines et leurs gens se deffen-
» doient si vaillamment et tellement, qu'ilz de-
» mourerent les maistres en icelle place, et que
» lesditz Angloyz s'en retournerent à Alençon
» sans y avoir peu rien gaigner (1). » Enfin le connétable s'avançait vers Evreux (2) avec un corps d'armée moins redoutable par le nombre que par la bravoure des guerriers qui le composait, et qui se recrutait à toute heure de ce que ces provinces renfermaient de gentilshommes dévoués à la cause du roi.

La nouvelle de ces événemens détermina le régent anglais à aller avec la plus grande partie

(1) Chronique sans titre; Alain Chartier.

(2) Monstrelet.

de ses forces au secours de la Normandie, menacée ainsi de deux côtés à la fois, et où il était persuadé que le roi avait résolu de pénétrer (1); il laissa à Paris messire Louis de Luxembourg, évêque de Therouenne, chancelier de France de la création du conseil d'Angleterre, messire Jean Ratelet ou Rachel, chevalier anglais, et messire Simon Morhier, prévôt de Paris, l'un des vainqueurs de Rouvroy-Saint-Denis, avec une garnison de deux mille hommes (2). Il prit la route de Rouen par Saint-Denis (3).

Le roi, informé du départ du régent anglais pour la Normandie, résolut de partir de Compiègne, et de se rapprocher de Paris (4).

Au moment où l'armée royale partait de Compiègne, et où la Pucelle se disposait à monter à cheval, un messager de Jean IV, comte d'Armagnac, qui s'était retiré auprès du roi d'Arragon, arriva dans la ville, et demanda instamment à parler à la jeune sainte ; il lui apportait une lettre de ce comte, et ne voulait point partir sans avoir une réponse à rapporter à son seigneur. Il paraît qu'il fut fort mal reçu par les capitaines qui se trouvaient présens, soit à cause de la célérité

22 août 1429.

(1) Histoire au vray, etc.; Monstrelet.

(2) Histoire au vray, etc.; Jean et Alain Chartier, etc.

(3) Alain Chartier.

(4) Monstrelet.

qu'on voulait mettre au départ de l'armée, soit peut-être parce que cet hommage d'un si grand seigneur, hommage qui prouvait que la gloire de Jeanne d'Arc était répandue jusqu'au-delà des Pyrénées, avait blessé leur vanité jalouse et leur haine secrète pour l'héroïne qui les avait effacés tous. Ils repoussèrent brutalement le messager, et le menacèrent, s'il tardait à s'éloigner, de le jeter à la rivière (1). Sous aucun rapport la Pucelle ne pouvait approuver une semblable conduite : elle ordonna au messager de s'approcher, et se fit lire la lettre qu'il lui apportait. Elle contenait ce qui suit :

« Ma tres chiere dame, je me recommande » humblement à vous, et vous supplie pour Dieu, » que, attendu la division qui en present est en » saincte Eglise universal sur le fait des papes, » car il ia trois contendans du papat : l'un de» meure à Romme, qui se fait appeler Martin » Quint, auquel tous les roys xhrestpiens obéis» sent; l'autre demeure à Paniscole au royaume » de Valence, lequel se fait appeller pape Cle» ment XII; le tiers, on ne scet où il demeure, » se non seulement le cardinal de saint Estienne, » et peu de gens avec lui, lequel se fait nom» mer pape Benoist XIIII : le premier qui se dit » pape Martin fu eslu à Constance par le con-

(1) Déclaration de la Pucelle, interrog. du 1[er] mars 1430.

» sentement de toutes nacions des xhrestpiens ;
» celui qui se fait appeller Clement fu esleu à
» Paniscole, après la mort du pape Benoist XIII,
» par trois de ses cardinaulx ; le tiers, qui se
» nomme pape Benoist XIIII, à Paniscole fu
» esleu secretement mesme par le cardinal de
» saint Estienne. Veuillez supplier à nostre Sei-
» gneur Jhesucrist, que par sa misericorde in-
» finite, nous veulle par vous declarier qui est
» des trois dessusdiz vray pape, et auquel plaira
» que on obeisse de ci en avant, ou à cellui
» qui se dit Martin, ou à cellui qui se dit Cle-
» ment, ou à cellui qui se dit Benoist, et auquel
» nous devons croire, *si secretement, ou par au-*
» *cune dissimulacion, ou publique manifeste* (1).
» Car nous serons tous prestz de faire le vouloir
» et plaisir de nostre Seigneur Jhesucrist. Le
» tout vostre CONTE D'ARMIGNAC (2).

Pressée de partir, et voulant soustraire le plutôt possible le messager du comte à la malveillance des capitaines, Jeanne se hâta de dicter la réponse suivante :

JHESUS ✠ MARIA.

« Comte d'Armignac, mon tres chier et bon

(1) Je soupçonne que la phrase que j'ai soulignée n'existait pas dans l'original, et fut intercalée par les Anglais.

(2) Processus Joannis Puellæ, manusc. de la Bibliot. du Roi, n° 5965.

» ami, Jehanne la Pucelle vous fait savoir que
» vostre messagé est venu par devers moy, le-
» quel m'a dit que l'aviés envoié pardeça pour
» savoir de moy auquel des trois papes que man-
» dez par memoire vous devriez croire : de la-
» quelle chose ne vous puis bonnement faire sa-
» voir au vray pour le present, jusques à ce que
» je soye à Paris ou ailleurs à requoy; car je
» suis pour le present trop empeschiée au fait
» de la guerre. Mes quant vous sarez que je
» seray à Paris, envoyez un messagé pardevers
» moy, et je vous feray savoir tout au vray au-
» quel vous devrez croire, et que arãy sceu par
» le conseil de mon droicturier et souverain Sei-
» gneur, le roy de tout le monde, et que en au-
» rez à faire. A tout mon povoir, à Dieu vous
» commans. Dieu soit garde de vous. Escript à
» Compiegne le XXIIe jour d'aoust (1). »

Il est bon de remarquer que je transcris ici ces deux lettres telles qu'elles sont rapportées dans les grosses du procès de condamnation de la Pucelle, signées et paraphées par les notaires greffiers du procès; mais que Jeanne d'Arc a déclaré n'avoir pas dicté tout ce qui est écrit dans la seconde, et ne l'a reconnue qu'en partie. Elle déclara qu'elle avait été fort embarrassée

(1) Processus Joannis Puellæ, manusc. de la Bibliot. du Roi, n° 5965.

sur ce qu'elle devait répondre, parce qu'elle avait cru que le comte d'Armagnac lui demandait auquel des trois papes Dieu voulait que lui, comte d'Armagnac, obéît; mais que pour elle elle n'avait jamais été en doute sur ce qu'elle devait croire elle-même à cet égard, ayant toujours pensé qu'elle devait obéir au pape séant à Rome; que quant à la réponse qu'elle promettait de faire plus tard, c'était sur une toute autre matière que sur le fait des trois pontifes (déclarations qui semble indiquer que la lettre du comte avait elle-même été tronquée et altérée), et elle a juré qu'elle n'avait jamais envoyé au comte aucune décision qui eût rapport à cette affaire (1). Il est d'autant plus probable que les ennemis de la Pucelle avaient en effet altéré ces lettres, que les originaux ne furent point produits; le chef du tribunal déclare lui-même qu'il n'en fut lu que des copies (2).

Le roi se rendit à Senlis avec son armée (3), qui campa auprès de la ville (4). On ignore si cette ville opposa quelque résistance. Aussitôt que le roi y fut entré, il y établit un gouverneur et des officiers de sa création (5). Il paraît que la

---

(1-2) Interrogatoire du 1er mars 1430.

(3) Histoire au vray, etc.; Alain Chartier; Monstrelet.

(4) Déposition d'Albert *de Urchiis*.

(5) Histoire au vray, etc.

Pucelle resta dans le camp, car le chevalier Albert *de Urchiis* rapporte l'y avoir vue, pendant deux jours, recevoir en même temps que le duc d'Alençon et le comte de Clermont, des mains de frère Richard, le sacrement de l'Eucharistie (1).

Jeanne d'Arc ayant désiré avoir un cheval de plus, propre également aux voyages et à la guerre, en parla au sire de la Trémoille. Celui-ci, qui n'était pas très-scrupuleux sur les moyens à employer pour obtenir les choses nécessaires au service du roi, et qui probablement avait quelque motif particulier pour désirer vexer l'évêque de Senlis, imagina de profiter de cette occasion : il mit en réquisition la haquenée favorite de l'évêque, et l'envoya à la Pucelle. Celle-ci ne trouva point que cet animal pût remplir l'objet qu'elle s'était proposé; quoiqu'il eût été estimé deux cents saluts d'or, et qu'on eût même donné un billet de pareille somme à l'évêque, il n'était point propre au service auquel il devait être employé, parce qu'il ne pouvait supporter aucune fatigue un peu prolongée. D'ailleurs, le bruit vint aux oreilles de la Pucelle que l'évêque était très-mécontent qu'on lui eût pris son cheval : cette raison seule eût suffi pour qu'elle ne voulût pas garder cette haquenée. Elle écrivit

(1) Déposition d'Albert *de Urchiis*.

donc au prélat « Que il la réairoit, s'il vouloit, » et qu'elle ne valoit rien pour souffrir paine ». Bientôt après, elle la renvoya au sire de la Trémoille, pour qu'il la rendît à l'évêque. Mais elle n'a jamais su si la haquenée lui avait été en effet rendue, ou s'il avait été payé du billet de deux cents saluts qu'on lui avait d'abord remis. Elle soupçonnait même que ni l'un ni l'autre n'avaient eu lieu (1). Le caractère de la Trémoille rend cette dernière supposition infiniment vraisemblable.

Le duc de Bar rejoignit le roi à Senlis. Les damoiseaux de la Marche et de Rodenat y vinrent solliciter l'honneur de combattre sous l'étendard des lis (2). Les seigneurs de Moy et de Montmorency déposèrent à ses pieds l'hommage de leur obéissance, et renouvelèrent entre ses mains le serment de fidélité que leurs ayeux avaient fait à ses ancêtres (3). Pont-Sainte-Maxence, Choisy, Gournay-sur-Aronde, Remy-la-Neufville, Moynay, Chantilly, Sainctrines, et un grand nombre d'autres places ouvrirent leurs portes à ses hérauts d'armes (4). « Et pour vérité, se il, à » tout sa puissance, fust venu à Sainct-Quantin, » Corbye, Amiens, Abbeville, et plusieurs au-

(1) Deuxième interrogatoire du 14 mars 1430.

(2) Alain Chartier.

(3-4) Monstrelet.

» tres fortes villes et forts chasteaulx, la plus
» grant partie des habitans d'icelle contrée es-
» toient tous prestz et appareillez de le recep-
» voir à seigneur, et ne desiroient aultre chose au
» monde que de luy faire obeissance et plaine ou-
» verture. Toutesfois, il ne fut point conseillé de
» aller si avant sur les marches du duc de Bour-
» gongne, tant pour ce qu'il le sentoit fort de gens
» d'armes, comme pour l'esperance et attente
» qu'il avoit que aulcun bon traicté et appoincte-
» ment se fist entre eulx (1). »

Les intelligences qu'on était parvenu à se ménager dans la capitale ; l'exemple de tant de villes qui étaient venues d'elles-mêmes se ranger sous le sceptre paternel des fils de saint Louis ; l'inaction du duc de Bourgogne, et l'éloignement du duc de Bedford ; tout faisait espérer qu'une tentative sur Paris pourrait être couronnée d'un heureux succès. Le roi résolut donc de se rendre sous les murs de sa capitale. L'armée quitta Senlis, et, le même jour, l'avant-garde parut devant les portes de la ville sainte, dépositaire, depuis tant de siècles, des restes mortels de nos
25 août 1429. rois. Elle s'empressa d'ouvrir ses portes. « Le
» vingt-cinquiesme d'aoust, » dit le bourgeois de Paris dans sa chronique quotidienne, « fut

(1) Monstrelet.

» prinse par eux (*les Français*) la ville de
» saint Denis : et le lendemain couroient jusques
» aux portes de Paris. Et n'osoit homme yssir
» pour vendanger vigne ou verjus, ne aller aux
» marays riens cueillir ; dont tout enchery bien
» tost. »

Le gouvernement anglais de la capitale, effrayé de l'approche du monarque légitime, eut recours pour la seconde fois, dans un danger si pressant, à l'une de ces ressources banales qui, le plus souvent, loin d'affermir la fidélité des peuples, encouragent à la désertion et à la désobéissance, en révélant la faiblesse des gouvernemens ; mais qui, il faut l'avouer, présentait plus de garantie dans ce siècle plus religieux que le nôtre, et dans une ville depuis long-temps signalée par sa haine et son horreur pour son roi.

« Vendredi XXVIe jour d'aoust, messire Loys Vendredi 26 août 1429.
» de Lucembourg, evesque de Theroenne et
» chanchelier de France, vint en la chambre de
» parlement, où estoient les presidens et con-
» seillers des trois chambres dudit parlement,
» les maistres des requestes de l'ostel, l'evesque
» de Paris, le prevost de Paris, les maistres et
» clers des comptes, les advocas et procureurs
» de ceans, l'abbé de Chastillon, le prieur de
» Corbueil, M. J. Chuffart, M. Pasquier de
» Vaulz, le doien de Saint Marcel, le comman-
» deur de Saint Anthoine, le tresorier de Saint

» Jaques de l'ospital, le prieur de Sainte Kathe-
» rine, le prieur des Jacobins, le prieur des
» Carmes, le prieur des Celestins, le curé de
» Saint Laurens, le curé de Saint Nicolas des
» champs, le curé de Saint Medart, le curé de
» Sainte Croix, les fermiers de la cure Saint
» Andry des Ars, Jaques de Lor, M. J. Dufour,
» M. Jehan Dieulefist, le curé de Saint Inno-
» cent, M. J. de Bury, M. J. Talence, M. J.
» d'Orches, J. de Rais dit Dynadam, M. Jeh.
» Murray, M. P. Quirault, M. Jeh. Bonpain,
» et plusieurs autres; lesquelz, en suivant ce que
» avoit esté juré par plusieurs habitans de ceste
» ville de Paris en la presence des ducs de Bed-
» fort, regent, et de Bourgongne, estans lors
» en la sale de ceans sur Seyne, ung jour avant
» le dernier departement du duc de Bourgon-
» gne de ceste ville de Paris, et ce que depuis
» avoit esté juré par plusieurs desdits habitans en
» la presence dudit duc de Bedfort avant son
» dernier partement de Paris: firent serment de
» vivre en paix et union en ceste ville soubz l'o-
» beissance du roy de France et d'Angleterre,
» selon le traitté de la paix.

« Ce jour, ledit chanchelier, en la presence
» des gens des conseils du roy, estant lors en la-
» dite chambre de parlement, commest mais-
» tre Phelipe de Rully, tresorier de la Sainte
» Chapelle et maistre des requestes de l'ostel,

» et maistre Marc de Foras, archid. de Theirische, maistre des comptes du roy, à recevoir les sermens pareilz que dit est des gens d'eglise de Paris, seculiers et reguliers. Et lendemain et les jours ensuivans, alerent lesditz commis es chapitres et couvens et eglise de ceste ville pour faire ce qui dit est.

» Et depuis a vaqué la court par plusieurs journeez, et n'ont point esté assemblez ceans les presidens et conseillers pour ouyr les plaidoieries, ne pour entendre à l'expedicion des causes et procès en la maniere acoustumée : mais seulement sont aucuns d'iceulz venuz en la chambre de parlement, pour oyr requestes de cause urgens et necessaires, et pour pourveoir aux cas survenans à l'occasion des gens d'armes de messire Charles de Valoys estans en plusieurs villes et cités environ Paris (1). »

Charles VII, arrivé à Saint-Denis, alla rendre d'humbles actions de grâces à Dieu, à la Vierge, aux apôtres de la France saint Denis, saint Rustique et saint Éleuthère, dans l'antique basilique où reposaient les rois ses ancêtres autour du tombeau de ces glorieux martyrs. Il déposa sur cette tombe sacrée, regardée alors comme le palladium de la France, les riches offrandes que les

(1) Registres du parlement, vol. XV.

princes de sa maison avaient coutume de présenter, depuis un temps immémorial, à ces immortels protecteurs du royaume des lis (1). L'amazone sainte avait probablement accompagné le roi dans la visite qu'il était venu faire aux cendres de ses pères. On la supplia de tenir sur les fonts de baptême deux enfans nouveau-nés, que leurs parens désiraient placer sous la protection de l'envoyée du ciel. Elle y consentit (2) avec cette complaisance pleine d'aménité qui lui gagnait tous les cœurs. « Venoient les pouvres gens voulentiers à elle, pource qu'elle ne leur faisoit point de desplaisir, mais les supportoit à son povoir (3). » Une foule de peuple se pressait sur son passage; des femmes pieuses l'environnaient, et attachaient un grand prix à toucher à ses mains et à ses anneaux (4).

La douceur et la patience de la jeune guerrière ne se démentirent jamais que sur un seul point. Le vice et la débauche excitaient en elle une horreur si grande, qu'elle ne pouvait réprimer les transports d'indignation dont elle se sentait saisie à la vue des excès où s'abandonnait avec des femmes sans honte une soldatesque effrénée. Le bonheur rend l'esprit fort. L'ivresse des succès avait peu à peu enhardi cette multitude ignorante et

(1) Jacques Doublet, Hist. des antiquités de Saint-Denis.
(2-3-4) Interrogatoire du 3 mars 1430.

sans mœurs, au point de braver ouvertement à cet égard et les ordres du roi et ceux de la guerrière sainte; et l'exemple des chefs, livrés aux mêmes désordres, ne servait que trop à les encourager. On eût dit que ceux-ci cherchaient par la tolérance qu'ils accordaient là-dessus à leurs troupes, aussi bien que par les excès qu'ils se permettaient eux-mêmes, à faire mépriser l'autorité de la Pucelle, et à lui enlever à la fois l'attachement et le respect de l'armée. L'impudence et le cynisme des soldats devinrent tels, que Jeanne d'Arc poursuivit un jour l'épée à la main une femme qu'elle avait surprise au milieu des hommes d'armes, et que frappant sur eux et sur cette femme du plat de son épée, elle la rompit en deux (1). C'était justement l'épée mystérieuse qu'elle avait envoyé prendre dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, et avec laquelle elle avait « fait tant de belles conquestes. » On la donna « à des ouvriers pour la refondre ; ce qu'ilz » ne peurent faire, ni ne la peurent oncques ras- » sembler. » La Pucelle parut très-sensible à la perte de cette épée. Le roi en fut lui-même « bien » desplaisant, luy disant qu'elle debvoit avoir » prins ung bon baston, et frapper dessus, sans » abandonner ainsi icelle espée, qui lui estoit

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon ; Jean Chartier, en deux endroits de son Hist. de Charles VII, etc.

» venue divinement (1). » Ce fait est raconté avec quelques différences par un poëte contemporain :

« Ladite Pucelle, en allant,
» Si rencontra devant sa vue,
» Deux fillettes et ung galant
» Qui là menoient vie dissolue.

» Si frappa dessus rudement
» Tant qu'elle peut, de son espée,
» Et sur gens d'armes, tellement
» Qu'elle fut en deux pars couppée.

» De les batre n'estoit que bon,
» Et luy fut dit par l'assemblée,
» Que devoit frapper d'ung baston,
» Sans despecer sa bonne espée (2). »

Les chroniques ne sont pas d'accord sur le temps et le lieu où se passa cette action. J. Chartier la place d'abord immédiatement après la bataille de Patay, et ensuite (sans se soucier de la contradiction dans laquelle il tombe avec lui-même) au moment où l'armée royale partit de Gien. Mais le récit du duc d'Alençon, témoin oculaire, qui met ce fait à Saint-Denis, doit l'emporter sur ces diverses assertions. La Pucelle le confirme même en quelque sorte dans un de

(1) Jean Chartier.

(2) Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

ses interrogatoires où elle dit avoir porté l'épée de Fierbois jusqu'à Saint-Denis (1). Il est vrai qu'elle dit ensuite, dans le même interrogatoire, qu'elle avait porté cette épée jusqu'à Lagny, dans sa dernière campagne ; mais ces variations n'avaient sans doute pour but que d'écarter ses juges de la vérité, qu'elle n'avait pas promis de leur dire, et qu'elle répugnait à leur révéler.

En se transportant par la pensée dans le siècle auquel appartiennent les événemens qui forment la matière de cette histoire, il est impossible de ne pas regarder comme très-important le malheur arrivé à l'épée de la Pucelle. Considéré comme un présage, il était d'un funeste augure, et pouvait exercer la plus fâcheuse influence sur les dispositions de la multitude. Jeanne d'Arc sembla elle-même l'avoir pris pour un avertissement du ciel, qui, par cet accident, voulait lui faire entendre que sa carrière militaire était finie, sa mission terminée et son pouvoir détruit. Il paraît aussi qu'elle éprouva une douleur profonde, un repentir amer et une honte extrême, de s'être abandonnée à un mouvement d'emportement si peu conforme à sa bonté naturelle, à sa douceur ordinaire, et au caractère sacré dont Dieu avait un moment daigné la revêtir. Ce qui le prouve,

(1) Interrogatoire du 27 février 1430.

c'est qu'elle ne voulut jamais s'expliquer devant ses juges sur ce qu'était devenue cette épée mystérieuse (1), dont, à ce qu'il paraît, l'existence était encore pour les Anglais un sujet d'inquiétude, même long-temps après que la Pucelle fut tombée en leur pouvoir.

26 août 1429. Informée de l'arrivée du roi à Saint-Denis, la ville de Lagny députa vers lui le prieur de l'abbaye, Artus de Merry, et plusieurs des principaux habitans, « qui avoient ordre de remettre » cette ville de Laigny en son obeissance. » Charles les reçut avec sa bonté accoutumée, et ordonna au duc d'Alençon *d'y pourvoir*. Le duc y envoya Ambroise de Lore, qui fut accueilli avec les témoignages de la plus grande joie, et qui reçut le serment du peuple de vivre et de mourir fidèle à son légitime souverain (2).

Il paraît qu'il régnait beaucoup d'incertitude autour du roi sur le parti qu'on devait prendre relativement à la capitale, qui, loin d'envoyer des députés au roi, comme on s'y était probablement attendu, semblait disposée à se défendre. On crut devoir ne rien précipiter, et essayer la voie des négociations particulières. L'événement prouva qu'il aurait mieux valu profiter

(1) Interrogatoire du 14 février 1430.

(2) Chronique sans titre.

du premier moment de surprise pour attaquer la ville, que de laisser à la masse du peuple le temps de revenir de son effroi. Le Journal du bourgeois de Paris, souvent cité dans le cours de cette histoire, nous fournit à ce sujet des détails curieux à recueillir.

« La premiere sepmaine de septembre l'an » 1429, les quarteniers, chascun en son endroit, » commencerent à fortifier Paris : aux portes, » de boullevars; aux maisons qui estoient sur » les murs affectées, canons; queues pleines de » pierres sur les murs; redrecer les fossez de- » hors la ville et dedans. Et en icelluy temps les » Arminaz firent escrire lectres scellées du scel » du comte d'Alençon, et les lettres disoient : » *A vous, prevost de Paris, et prevost des mar-* » *chans, et eschevins;* et les nommoient par » leurs noms, et leur mandoient de salus par » bel langaige largement, pour cuider esmou- » voir le peuple l'ung contre l'autre et contre » eulx : mais on apperceut bien leur malice; et » leur fut mandé que plus ne getassent leur pa- » pier pour ce faire, et n'en tint oncques » compte. »

Commencement de septembre 1429.

Les Parisiens étaient encore tellement aveuglés, que ni l'éloignement du duc de Bedford, ni l'abandon du duc de Bourgogne, ni les exactions de toute espèce qu'exerça le gouvernement

anglais de la capitale pour tirer le plus d'argent possible d'une ville qu'il se croyait à la veille de perdre, ne purent dessiller les yeux de ce malheureux peuple, jouet, dupe et victime de ses tyrans.

7 septembre 1429.

« Mercredi, VII[e] jour de septembre, oye la » relacion de messire Phelipe de Morviller et » de M. Richart de Chancey, présidens, fu ap-» poincté que la somme de iiij^{xx}iiij livres parisis, » mise en depost es mains de M. J. Coletier par » Jacques Vivian, serait baillée au receveur de » Paris commis à recevoir les depostz, etc. si » comme plus à plain est contenu au registre » des plaids. Et est vray que lors, on faisoit » prendre et lever de par le roy tous depostz, » et faire empruntz aux eglises et personnes ec-» clesiastiques, bourgois et habitans de la ville » de Paris, pour paier et entretenir les gens » d'armes estans à Paris pour garder la ville et » les habitans d'icelle à l'encontre des gens d'ar-» mes de messire Charles de Valois estans à » Saint Denis, et en plusieurs places environ » Paris (1). »

Aucun mensonge, aucune calomnie ne coûtaient aux Anglais pour maintenir ce peuple dans l'erreur funeste qui le faisait s'armer pour

(1) Registres du parlement, vol. XV.

défendre ses chaînes : ils osèrent publier « que » ledit messire Charles de Valois, filz du roy » Charles VI[e], dernier trespassé, cui Dieu par- » doint, avoit abandonné à ses gens ladite ville » de Paris, et les habitans d'icelle, grans et pe- » tis, de tous estas, hommes et femmes; *et quod* » *erat sua intentio redigendi ad aratrum urbem* » *parisiensem xhristpianissimis civibus habita-* » *tam : quod non erat facile credendum;* » c'est-à-dire, « et qu'il était dans l'intention de faire » niveler à la charrue la ville de Paris, habitée » d'un peuple très-chrétien : ce qui n'était pas » facile à croire(1); » et n'en fut cependant pas moins cru, comme le rédacteur de cette note le fait observer lui-même.

Cependant les Français venaient chaque jour faire des escarmouches aux portes de Paris, tant pour faire briller leur valeur que pour observer la contenance des Parisiens ; « là où furent faits » plusieurs biaulx faitz d'armes d'une part et » d'aultre (2). »

Louis de Contes, page de la Pucelle, se sépara d'elle à cette époque ; on ignore pour quel motif (3).

Enfin, les généraux résolurent de tenter une 7 septembre 1429.

---

(1) Registres du parlement, vol. XV.

(2) Histoire au vray, etc.

(3) Déposition de Louis de Contes.

attaque plus sérieuse. Jeanne a assuré qu'ils ne voulaient réellement que faire *une vaillance d'armes* devant Paris (1). Il est probable qu'ils se proposaient surtout de tâter les dispositions du peuple en déployant sous ses yeux des forces plus considérables, et en feignant de vouloir réellement donner l'assaut à la ville. C'est ce qu'indiquent les registres du parlement, dont le greffier rédacteur assure qu'ils s'approchèrent de la capitale, « esperans par commocion de » peuple grever et dommagier la ville et habi- » tans de Paris, plus que par puissance et force » d'armes. » Il paraît même qu'ils avaient dans la ville des gens prêts à les seconder en tâchant de soulever les habitans contre les Anglais (2). Jeanne d'Arc, que Monstrelet accuse d'avoir engagé le roi à l'attaque de Paris, était si loin d'avoir donné ce conseil, qu'elle hésita beaucoup à condescendre au désir des chefs de guerre qui lui demandaient instamment de les accompagner (3). Elle consulta sa voix, qui lui dit de demeurer à Saint-Denis, et elle voulait obéir à ce commandement; mais les seigneurs qui dirigeaient l'armée la forcèrent à les suivre (4).

(1) Interrogatoire du 13 mars au soir.
(2) Registres du parlement, vol. XV.
(3) Interrogatoire du 13 mars.
(4) Interrogatoire du 22 février 1430.

Egoïsme bizarre, qui leur faisait user de contrainte pour conduire avec eux au milieu des périls de la guerre une pauvre jeune fille, en secret l'objet de leur haine et de leur jalousie, seulement pour animer le courage des soldats, toujours remplis pour elle d'une confiance que rien ne semblait pouvoir détruire, confiance dont ces chefs ingrats voulaient bien recueillir les fruits, tout en méprisant, pour la plupart, l'héroïsme qui la faisait naître! Il est impossible de se défendre d'un mouvement d'indignation en faisant cette remarque, et de ne pas se rappeler ces malheureuses pythonisses que des prêtres cruels conduisaient malgré elles sur le trépied funeste, source mystérieuse des richesses dont ils étaient avides, mais où ces infortunées épuisaient leurs forces dans des agitations convulsives, et respiraient à longs traits le soufle de la mort (1).

La Pucelle, le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Laval, les maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère (2), le seigneur de Montmorency (3), La Hire, Poton de Xaintrailles (4), et un grand nombre d'autres

---

(1) Barthélemi, Voyage du jeune Anacharsis.

(2) Histoire au vray, etc.

(3) Jean Chartier.

(4) Histoire au vray, etc.

capitaines, partirent de Saint-Denis le 7 septembre avec un corps de troupes considérable, et vinrent occuper le village de la Chapelle, qui était alors à mi-chemin de Paris à Saint-Denis.

« Paris n'était point tel, en ces temps orageux,
» Qu'il paraît en nos jours aux Français trop heureux.
» Cent forts, qu'avaient bâtis la Fureur et la Crainte,
» Dans un moins vaste espace enfermaient son enceinte (1). »

On peut même avancer que ses murs n'embrassaient pas la cinquième partie de l'espace qu'ils renferment aujourd'hui.

Jeudi 8 septembre 1429.

Le lendemain, jour de la nativité de la Vierge (2), les généraux, jugeant apparemment la porte Saint-Martin, la porte Saint-Denis et la porte Montmartre trop bien fortifiées pour qu'il y eut apparence de pénétrer par-là dans la place, conduisirent leurs troupes, qui montaient à plus de douze mille hommes (3), vers le côté du couchant, et vinrent, entre onze heures et midi (4), les ranger en bataille dans un vaste espace appelé *marché aux pourceaux* (5), qui s'étendait alors entre la butte Saint-Roch ou des

(1) Voltaire, *Henriade*, chant VI.

(2) Registres du parlement, vol. XV; Journal d'un bourgeois de Paris.

(3-4) Journal d'un bourgeois de Paris.

(5) Histoire au vray, etc.; Registres du parlement; Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

Moulins et la porte Saint-Honoré, située à l'endroit où la rue Traversière vient aujourd'hui se joindre à la rue Saint-Honoré (1). La petite rue du Rempart, qui conduit maintenant de la rue Saint-Honoré au péristyle du Théâtre Français, tire sans doute son nom du voisinage où elle était alors des murs de Paris. L'enceinte qui défendait dans ce temps-là la capitale de la France était celle qui, commencée sous Charles V, en 1367, avait été terminée sous Charles VI, en 1383.

C'est de ce même côté que, deux cents ans plus tard, Henri IV vint établir son camp et commencer ses attaques contre ce malheureux Paris, destiné à méconnaître trois fois ses monarques, et à expier trois fois, par des flots de sang et de larmes, les crimes de quelques factieux et les erreurs de la multitude. Par une rencontre assez singulière, au milieu de ces capitaines qui venaient, en 1429, apporter sous les murs de Paris les enseignes de Charles VII, brillait Louis de Bourbon, comte de Vendôme, issu de Saint Louis, et d'où descendit en droite ligne ce même Henri IV, le premier des Bourbons qui devait s'asseoir sur le trône des lis.

Les généraux disposèrent leur artillerie en plusieurs endroits, et commencèrent à faire tirer vigoureusement contre les remparts de la pla-

(1) Anciens plans de Paris.

ce (1), et souvent même sur la ville (2); ce qui semble indiquer qu'une partie de cette artillerie était placée sur la butte Saint-Roch ou des Moulins, qui formait alors une élévation assez considérable. Une chronique l'appelle *une grant butte* (3); une autre va jusqu'à se servir, pour la désigner, du terme de *montagne* (4).

Une partie des habitans de Paris se précipitèrent dans les églises, où des prêtres vendus au parti anglais montèrent en chaire (5), et les exhortèrent à rester fidèles à la haine qu'on leur avait inspirée pour leur roi. Le reste accourut sur les remparts, et vint prêter secours aux Anglais et aux Bourguignons chargés de la défense de la place (6); ils se montraient en foule armés de toutes pièces, « et faisoient porter plusieurs » estendars de diverses couleurs, et tournoyer, » aller et retourner à l'entour des murs par de- » dans, entre lesquelz il y en avoit ung moult » grant, à une croix rouge (7) »; c'était probablement l'étendard d'Angleterre. Outre les chefs de guerre anglais laissés par le duc de Bedford

(1-2) Histoire au vray, etc.

(3) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(4) Histoire au vray, etc.

(5) Registres du parlement.

(6) Registres du parlement; Hist. au vray, etc.; Journal d'un bourgeois de Paris.

(7) Histoire au vray, etc.

à la garde de la capitale, les sires de Créqui et de l'Ile-Adam, les chevaliers Simon de Lalaing, Valérien de Bonneval et plusieurs autres « notables chevaliers (1), » y avaient été envoyés par le duc de Bourgogne, et ne contribuaient pas peu à animer le peuple par leurs discours et par leur exemple.

Les Français avaient amené avec eux « tres » grant foyson de charriots, charettes, et che» vaulx, tous chargés de grant bourrées à trois » hars, pour emplir les fossez de Paris; et com» mencerent à assaillir entre la porte Saint Ho» noré et la porte Saint Denis; et fut l'assault » tres cruel; et, en assaillant, disoient moult » de villeines paroles à ceulx de Paris (2).

» Aulcuns seigneurs Françoys se voulsirent » approucher plus près, et par especial, le sei» gneur de Sainct Vallier, dalphinois, lequel » feit tant que luy et ses gens allerent bouter le » feu au boulevart et à la barriere Saint Ho» noré. » La défense de ce poste avait été confée à des troupes anglaises, qui opposèrent d'abord la plus vigoureuse résistance; mais il fallut céder à l'impétuosité française, et « leur convint » retraire par celle porte et rentrer dedens Paris; » par quoy les Françoys prindrent et gagnerent

(1) Moustrelet.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris.

» à force la barriere et le boulevart (1). » Il paraît que la Pucelle prit part à ce combat, et y signala sa valeur accoutumée ; car elle enleva, dit-elle, une épée à un guerrier du parti anglais devant les murs de Paris (2), et c'est le seul endroit de l'attaque où les Français et leurs ennemis eussent combattu ce jour-là *main à main.*

« Et parce qu'ilz penserent que les Angloys
» sauldroient (*feroient une sortie*) par la porte
» Sainct Denis pour courir sus aux Françoys,
» estans devant la porte Sainct Honoré, les
» ducz d'Alençon et de Bourbon (*le duc d'A-*
» *lençon et le comte de Clermont-fils du duc*
» *de Bourbon*) s'embuscherent derriere la mon-
» tagne qui est auprès et contre celluy marché
» aux pourceaulx (*la butte Saint-Roch ou des*
» *moulins*); et plus près ne se pouvoient pas
» mettre, pour doubte des canons, veuglaires
» et coulevrines, dont tiroient ceulx de Paris
» sans cesser. Mais ilz perdirent leur peine ; car
» ceulx de Paris n'oserent saillir hors la ville (3). »
Le seigneur de Montmorenci fut fait chevalier en cet endroit, par l'un des princes chefs de l'armée (4).

---

(1) Histoire au vray, etc.; Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

(2) Interrogatoire du 17 mars 1430.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Jean Chartier.

« Pourquoi la Pucelle, voyant leur couart
» maintien, delibera de les assaillir jusques au
» pied de leurs murs (1). Mais elle n'estoit pas
» bien informée de la grande eaue qui estoit es
» fossez; et toutesfois il y en avoit aulcuns audit
» lieu qui le sçavoient bien, lesquelz, selon ce
» qu'on pouvoit considerer et conjecturer, eus-
» sent bien voulu par envie qu'il fust mescheu à
» icelle Jehanne (2). Neantmoins (3), environ
» deux heures après midy (4), elle vint à grant
» puissance de gens d'armes (5), et plusieurs
» seigneurs, entre lesquelz estoit le mareschal de
» Rays, qui tous, par belle ordonnance, se mi-
» rent à pied (6), portans longues bourrées et
» fagos, descendirent et se bouterent es pre-
» miers fossés (7), esquelz n'avoit point d'eaue (8),
» où quel eulx estans, elle monta le dos d'âne
» (*on appelait ainsi l'espace étroit qui séparait
» le premier fossé du second*), duquel elle des-
» cendit jusques au second fossé, et y mist sa
» lance en divers lieux, tastant et essayant quelle

(1) Histoire au vray, etc.

(2-3) Chronique sans titre.

(4) Registres du parlement.

(5) Chronique sans titre.

(6) Histoire au vray, etc.

(7) Registres du parlement; Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre

(8) Registres du parlement.

» parfondeur il y avoit d'eaue et de boue ; en » quoy faisant elle fut grant espace (1). » Pendant ce temps, les soldats jetaient « lesditz bourrées » et fagos dedens le fossé prochain des murs, » esquelz y avait grant eaue (2), » et montraient la ferme résolution de tenter l'escalade des remparts.

« Et à celle heure, y ot dedens Paris gens af- » fectez ou corrompuz, qui esleverent une voix » en toutez les parties de la ville deçà et delà » les pons, crians que tout estoit perdu, et que » les ennemis estoient entrez dedens Paris, et » que chacun se retrahist et fist diligence de soy » sauver. Et à celle voix, à une mesme heure de » l'approuchement desditz ennemis, se despar- » tirent des eglises de Paris toutez les gens es- » tans lors es sermons, et furent moult espou- » ventez, et se retrahirent les pluisieurs en leurs » maisons, et fermerent leurs huys (3). »

Qu'on se figure en ce moment Isabeau de Bavière, cette reine avilie, cette mère dénaturée, cachée au fond de l'hôtel Saint-Pol, où elle vivait alors dans l'abandon et le mépris, entendant gronder contre les remparts de Paris les foudres de la vengeance, allumées par les ordres et peut-être de la main de son fils ; de ce

(1) Histoire au vray, etc.

(2-3) Registres du parlement.

fils à qui elle avait arraché la couronne, et dont elle s'était déclarée l'implacable ennemie. De quel remords, de quel effroi devait-elle être agitée! Quelle pâleur mortelle dut se répandre sur le front sillonné par les ans, en dépit de toutes les ressources de l'art, de cette femme tour à tour frivole et cruelle, quand ce cri terrible, *Tout est perdu, l'ennemi est dans Paris!* vint frapper son oreille, au milieu du tumulte et des malédictions d'un peuple épouvanté!

« Mais pour ce, n'y ot aucune autre commo-
» cion de fait entre lesditz habitans de Paris;
» et demourerent à la garde et defense des por-
» tes et des murs d'icelle ville ceulx qui estoient
» deputez; et en ayde survindrent pluisieurs au-
» tres desditz habitans, qui firent tres bonne et
» forte resistence aux gens dudit messire Char-
» les de Valoys (1). »

Cependant Jeanne d'Arc, restée debout sur l'espace étroit qui séparait les deux fossés, continuait, au milieu d'une grêle de traits, à encourager les soldats français et à les diriger dans leur travail. Son étendard était porté à côté d'elle par un guerrier qui lui avait toujours donné des preuves d'un rare courage, et d'une fidélité plus rare encore (2).

---

(1) Registres du parlement.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris.

« D'un costé et d'autre, canons
» Et coulevrines si ruoient,
» Et ne véoit on qu'empanons
» De fleches qui en l'air tiroient.

» Adoncques Jehanne la Pucelle
» Se mist dans l'arrière fossé,
» Où fist de besongner merveille,
» D'un courage en ardeur dressé....

» Boys, hays, fagotz, faisoit getter,
» Et ce qui estoit possible au monde,
» Pour cuider sur les murs mónter ;
» Mais l'eaue estoit par trop parfonde (1). »

Les cris, les menaces, les injures des assiégés, ne faisaient aucune impression sur l'esprit de la jeune héroïne, résignée à tout ce qu'il plairait à Dieu d'ordonner sur son sort. « Rendez la ville » au roy de France (2)! » criait-elle aux Parisiens. Les paroles que lui prête le bourgeois de Paris dans son journal, sont un peu différentes ; mais, outre que le discours qu'il mit dans la bouche de la Pucelle s'accorde fort peu avec le caractère de cette jeune fille, attesté par une foule de témoins, elle a nié en avoir proféré les premiers mots (*rendez vous, de par Jhesus*), les seuls qui aient été rapportés par ses accusa-

---

(1) Martial de Paris, Vigiles de la mort du roy Charles septiesme.

(2) Interrogatoire du 13 mars 1430.

teurs, qui, rassemblant toutes les imputations dont on cherchait à la noircir, n'auraient pas manqué de recueillir le discours tout entier que lui attribue le bourgeois de Paris, si ce discours eût été conforme à la version générale. Je le rapporterai toutefois pour l'exactitude historique. « Rendez-vous, de par Jhesus, à nous tost! » lui fait dire cet ennemi forcené du parti royal; « car se ne vous rendez avant qu'il soit nuit, » nous y entrerons par force, veuillez ou non, » et tous serez mis à mort sans mercy! » — « Voire! dist ung, paillarde, ribaulde! et » traict de son arbalestre droit à elle, et luy » perce la jambe tout oultre (1). » Le greffier rédacteur des registres du parlement assure également que « entre les autres, fut blecée en la » jambe, de traict, une femme qu'on appelloit » la Pucelle, qui conduisoit l'armée avec les au- » tres capitaines dudit messire Charles de Va- » lois (2). » Des chroniques du parti français, l'une dit « qu'un arbalestrier de Paris luy perça » la cuisse d'un traict (3); » une autre rapporte que « elle eut d'un coup de traict les deux cuisses » percées, ou au moins l'une (4). » Le chroni-

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

(2) Registres du parlement, vol. XV.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Chronique sans titre.

queur bourguignon se contente de dire, sans entrer dans aucun détail, qu'elle « fut treffort navrée (1). » Jeanne elle-même, avoue, dans ses interrogatoires, qu'elle fut blessée devant Paris; mais elle ne dit ni comment, ni dans quelle partie du corps (2).

Ici le récit du bourgeois de Paris devient de plus en plus contradictoire avec les chroniques royales. Selon lui, à peine la Pucelle se sentit-elle atteinte, qu'elle s'enfuit; chose assez difficile, ce semble, quand on a une flèche dans la jambe. « Ce non obstant, » disent, au contraire, les chroniqueurs du parti opposé, « elle ne s'en vouloit partir, et faisoit tres grant » diligence de faire apporter et jecter fagotz et » boys en celuy fossé pour l'emplir, affin qu'elle » et les gens de guerre pussent passer jusques aux » murs (3). »

Reprenons le récit du bourgeois de Paris. L'animosité cruelle dont il est empreint donnera la mesure de la confiance qu'on peut avoir dans ses assertions. On serait tenté de soupçonner, à la couleur de son style, que ce chroniqueur anonyme appartenait à cette confrérie des bouchers

---

(1) Monstrelet.

(2) Interrogatoire du 22 février 1430.

(3) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre; Jean Chartier; Martial de Paris.

de Paris, dont il prend le parti avec tant de tendresse en plusieurs endroits de son journal, et qui s'étaient montrés si dévoués au duc de Bourgogne Jean le Téméraire. « Un aultre (*arbalétrier*), » dit-il, « perça le pié tout oultre à celluy qui portoit son estendart (*l'étendard de la Pucelle*). Quant il se sentit navré, il leva sa visiere pour veoir à oster le vireton de son pié ; et un autre lui traict (*lui décoche une flèche*), et le saingne entre les deux yeulx, et le navre à mort : dont la Pucelle et le duc d'Alençon jurerent depuis que mieulx ilz aimassent avoir perdu quarante des meilleurs hommes d'armes de leur compaignie. L'assault fut moult cruel de part et d'autre, et dura bien jusques à quatre heures après disner, sans ce que on sceust qui eut le meilleur. Ung pou après quatre heures, ceulx de Paris prindrent cueur en eulx, et tellement les berserent de canons et d'autre traict, qu'il leur convint par force reculer, et laisser leur assault, et eulx en aller; qui mieulx s'en pouvoit aller estoit le plus eureux. Car ceulx de Paris avoient de grans canons qui gectoient de la porte Saint Denis jusque par delà Saint Ladre largement, qui leur gectoient au dos ; dont moult furent espouvantez. »

Cependant Jeanne d'Arc, « obligée par la douleur de sa blessure, et par la quantité de sang

» qu'elle répandait (1), » de quitter la place où elle avait si long-temps encouragé les troupes, en était descendue pour s'étendre par terre en un lieu plus à couvert (2), « et demoura tout le » jour es fossez derrière ung dos d'asne, jusques » au vespres, que Richard de Thiebronne et » autres l'allerent querir (3). » Soit que les chagrins qu'elle avait éprouvés précédemment, et le danger auquel on l'avait si long-temps laissée exposée, lui eussent fait ouvrir les yeux sur l'ingratitude et la jalousie des chefs, et que cette conviction eût porté le désespoir dans son âme ; soit que le premier échec essuyé en sa présence par les armes de son roi l'affligeât au point de lui faire désirer de n'y pas survivre, elle refusa de quitter cet endroit funeste, « et ne s'en vouloit retourner » ne retraire en aucune maniere, pour priere et » requeste que luy feissent plusieurs. Par diverses » fois l'allerent querir de soy en partir, et luy » remonstrerent qu'elle devoit laisser celle entre» prinse, » puisqu'il n'y avait plus d'espoir d'entrer dans la ville, et que la nuit approchait (4). Toutes leurs instances furent inutiles, « jusques » à ce que le duc d'Alençon l'envoya querre, et

(1-2) Villaret, Histoire de France, tom. XIV.

(3) Monstrelet.

(4) Histoire au vray, etc.

» la feist retraire (1). » D'autres assurent qu'il « fallut que ledit duc d'Alençon l'allast querir, et » la ramenast luy mesme (2). » Il était alors dix ou onze heures du soir (3). L'armée se retira à la Villette (4) ou à la Chapelle (5), où elle campa au même endroit que la nuit précédente (6).

Tel fut le résultat de cette malheureuse entreprise des Français sur Paris. « Pou y conquesterent, » dit le Parisien - Bourguignon, « se ce » ne fut douleur, honte, et meschef; car plu- » sieurs d'eulx furent navrez pour toute leur vie, » qui par avant l'assault estoient tous sains; mais » fol ne croit jà tant qu'il prent pour eulx le dy; » qui estoient pleins de si grant maleur et de si » malle creance, que pour le dy d'une creature » qui estoit en forme de femme avec eulx, que » on nommoit la Pucelle (que c'estoit, Dieu le » scet), le jour de la nativité de Notre Dame, » firent conjuracion tout d'ung accord d'icelluy » jour assaillir Paris..... Ainsi furent ilz mis à » la fuite. Mais homme n'yssi de Paris pour les » suivir, pour paour de leurs embusches. Eulx » en allans, ilz bouterent le feu en la grange des

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Chronique sans titre; Martial de Paris.

(3) Registres du parlement, vol. XV.

(4) Histoire au vray, etc.

(5) Chronique sans titre.

(6) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

» Mathurins emprès les Porcherons, et mirent de
» leurs gens qui mors estoient à l'assault, qu'ilz
» avoient troussez sur leurs chevaulx, dedans
» celluy feu grant foison, comme faisoient les
» payens à Rome jadis. Et maudissoient moult
» leur Pucelle, qui leur avoit promis que sans
» nulle faute ils gaigneroient à celluy assault la
» ville de Paris par force, et qu'elle y geyroit
» (*coucherait*) celle nuyt et eulx tous, et qu'ilz
» seroient tous enrichiz des biens de la cité; et
» que tous seroient mis, qui y mectroient au-
» cune deffence, à l'espée, ou ars en sa mai-
» son (1). » A travers beaucoup d'exagérations et d'impostures, on voit percer dans ce récit quelques vérités précieuses à recueillir. Il n'est pas en effet sans vraisemblance que, pour enhardir les troupes, les chefs de l'armée française eussent fait répandre que la Pucelle garantissait le succès de l'entreprise. On conçoit alors qu'une soldatesque irritée, changeant son idolâtrie en haine avec cette facilité qui est le partage du peuple de tous les siècles et de tous les pays, couvrît alors d'injures l'héroïne devant laquelle elle se prosternait la veille, et lui reprochât avec fureur une prophétie dont elle n'était pas coupable. Vu la force de l'enceinte dont Paris était alors environné, la profondeur de ses fossés, et

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

le nombre de ses défenseurs, il n'y avait réellement aucune apparence de réussir à y pénétrer sans le concours des habitans; et on a vu de quel esprit ils étaient animés. « Se pour chascun » homme qu'ilz avoient lors (*les Français*), ilz » en eussent eu quatre, ou plus, aussi bien armez qu'ilz estoient, ilz n'eussent mie pris ladite ville de Paris par assault ne par siege, tant » qu'il y eust eu vivres dedens la ville, qui en » estoit lors bien pourveue pour long-temps; et » estoient les habitans bien uniz avec les gens » d'armes de ladite ville pour resister à l'assault » et entreprise dessusdite (1). »

Il paraît que les Français abandonnèrent les chariots qui avaient apporté leurs fascines. Le Parisien anonyme, oubliant qu'il vient de dire que « Homme n'yssi de Paris pour les suivir, » pour paour de leurs embusches, » tâche de transformer ce fait en un avantage remporté par les Parisiens sur les Français pendant la retraite de ces derniers. « Leur charroy, » dit-il, « en » quoy ilz avoient amené leurs bourrées, ceulx » de Paris *leur osterent;* car bien ne leur devoit » pas venir, de vouloir faire telle occision le jour » de la sainte nativité de Notre Dame. »

On ne sut pas précisément à combien s'était

(1) Registres du parlement.

élevée la perte des Français. Leurs généraux avaient intérêt de la tenir secrète ; c'est probablement pourquoi on jeta dans les flammes un certain nombre de cadavres ; mais on ne peut douter que cette perte n'eût été considérable, et je ne pense pas qu'il y eût beaucoup d'exagération dans le rapport suivant : « Le lendemain y » vindrent querir par saufconduit leurs mors : » et le hérault qui vint avecques eulx fut sar- » menté du cappitaine de Paris combien il y » avoit eu de navrez de leurs gens ; lequel jura » qu'ilz estoient bien quinze cent, dont bien » cinq cent, ou plus, estoient mors ou navrez » à mort (1). »

Vendredi 9 septembre 1429. L'armée retourna le lendemain à Saint-Denis, où le roi était resté avec son arrière-garde (2). On ne peut ni comprendre, ni excuser l'inaction de ce prince pendant une attaque où sa présence, ce semble, eût été si nécessaire. Puisqu'on espérait qu'une partie des Parisiens pencheraient pour sa cause, n'était-il pas de la plus haute importance de leur montrer leur roi, l'olivier de la paix à la main ? Qui sait, à la vue du petit-fils de saint Louis, de quels sentimens auraient été saisis les habitans de Paris les plus animés contre lui ? Quel retour n'auraient-ils pas pu faire sur le

---

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.

(2) Chronique sans titre.

passé? quels remords ne se seraient pas réveillés dans leur sein? que de calomnies n'aurait pas effacées un mot, un regard de leur prince, de ce monarque paré de toutes les grâces de la jeunesse, fort de tout l'attrait de la bonté, de tout l'ascendant du courage? Qui put donc l'empêcher de venir se mêler à ses guerriers! La Trémoille paraît l'en avoir dissuadé. Un Sully l'y aurait conduit par la main.

Plusieurs guerriers ne purent s'empêcher de dire qu'on n'avait manqué la prise de Paris que faute de constance et de courage, « et que s'ilz y » eussent esté jusqu'au matin, il y eust eu des ha- » bitans d'icelle ville qui se feussent advisez (1). » L'armée, au reste, en abandonnant l'entreprise, avait obéi aux ordres envoyés par le ministre la Trémoille (2).

Eclairée par ce qui s'était passé la veille, Jeanne renouvela ses instances auprès du roi pour obtenir la permission d'aller finir ses jours dans l'obscurité et la retraite (3). Cette démarche changea la disposition des esprits à son égard; au moment de perdre le secours de son dévouement, on en sentit mieux le prix; peut-être aussi le roi, sensible à la reconnaissance, parut-il

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre.

(2) Alain Chartier.

(3) Villaret, Hist. de France, tom. XIV.

blessé du peu d'égards qu'on avait eu pour l'héroïne à laquelle il devait sa couronne. On fit donc tous les efforts imaginables pour la consoler et lui faire changer de résolution. « Fut moult » louée la Pucelle de son bon vouloir et hardy » courage qu'elle avait monstré, en voulant as- » saillir si forte cité, et tant bien garnie de gens » et d'artillerie, comme estoit la ville de Paris. » Et certes aulcuns dirent depuis que si les cho- » ses se feussent bien conduictes, qu'il y avait » bien grant apparence qu'elle en feust venue à » son vouloir (1). »

Les éloges des généraux ne pouvaient effacer du cœur de Jeanne d'Arc le souvenir de l'ingratitude dont elle avait pensé être victime, et des injures dont il paraît que les soldats l'avaient accablée, lorsqu'affaiblie par la perte de son sang et succombant à la douleur de sa blessure, on l'avait emportée mourante des fossés de la porte Saint-Honoré (2). Résolue à ne plus tirer l'épée pour des ingrats, la jeune héroïne, suivie du roi et des princes, alla se prosterner dans la basilique royale de Saint-Denis, devant l'autel des martyrs protecteurs de la France (3), rendit grâces à Dieu, à la Vierge et à ces saints Mar-

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris.

(3) Jacques Doublet, Hist. des antiquitez de Saint-Denis.

tyrs, des faveurs qu'ils avaient répandues sur elle (1), consacra ses armes à l'apôtre de la France, et les suspendit à une des colonnes du temple, devant la châsse révérée où étaient conservés les débris humains de cet ange mortel et de ses compagnons de gloire (2). « Ung blanc harnas entier à ung homme d'armes, avec une espée, » la même que la jeune guerrière avait conquise sous les murs de Paris, composaient ce précieux trophée (3). L'épée tenait à une ceinture de buffle, « dont les annelets, garnitures, et boucles des pendans, estoient d'or (4). »

La blessure de la Pucelle fut guérie au bout de cinq jours (5), c'est-à-dire le 13 ou 14 septembre. Cependant, après qu'il eut été décidé dans un conseil tenu à Saint-Denis qu'il était à propos de ramener l'armée vers la Loire, le roi en partit dès le 12, laissant le commandement de cette place à Ambroise de Lore, sous les ordres duquel le chevalier Jean Foucault devait rester avec un certain nombre de gens de

12 septembre 1429.

(1) Jacques Doublet, Hist. des antiquitez de Saint-Denis.

(2) J. Chartier, Hist. de Charles VII; la Pucelle, en ses interrogatoires du 27 février et du 17 mars 1430; Jacques Doublet, Hist. des antiquitez de Saint-Denis.

(3) Interrogatoire du 17 mars 1430.

(4) Jacques Doublet, Hist. des antiquitez de Saint-Denis. Cet auteur dit avoir vu et touché maintefois cette épée.

(5) Interrogatoire du 27 février 1430.

guerre (1). Comme la Pucelle partit avec le roi, il est évident qu'elle se mit en route avant d'être parfaitement guérie.

L'historien d'Angleterre indique le principal motif qui détermina Charles VII à retourner vers la Loire. L'armée française consistait, pour la plus grande partie, en volontaires qui servaient à leurs propres dépens (2). De semblables troupes aspiraient bientôt aux douceurs du repos; enrichies des dépouilles de l'ennemi, elles devaient désirer les rapporter dans leurs foyers, pour y jouir en sûreté du fruit de leurs exploits.

Selon Monstrelet, « le roy Charles, triste et » dolent de la perte de ses gens, s'en alla à Sen- » lis pour guérir et mediciner les navrez, » circonstances dont ne parlent aucune des chroniques du parti français. « Et lesditz Parisiens plus » que paravant se reconfermerent les ungs les » autres, promectans que de toute leur puis- » sance et povoir ilz resisteroient contre icelluy » roy Charles, qui les vouloit comme du tout » destruire. Et peut bien estre, » ajoute sensément cet historien, qui n'est pas toujours si juste ni si pénétrant, « et peut bien estre que le crai- » gnoient, comme ceux qui grandement se sen- » toient forfaitz par devers luy, en le ayant de-

(1) Histoire au vray, etc.

(2) Hume's History of England.

» bouté de ladicte ville ; et avoient mis à mort
» plusieurs de ses feables serviteurs, comme en
» autres lieux plus à plain est declairé (1). »

Le roi laissa une partie de son armée dans l'Ile de France et le Beauvoisis, sous le commandement général de Charles de Bourbon, comte de Clermont (2), qui demeura à Beauvais avec l'archevêque de Reims, chargé de négocier la paix avec le duc de Bourgogne (3). J'ai déjà dit que le commandement de Compiègne avait été confié à Guillaume de Flavy ; le comte de Vendôme eut le gouvernement de Senlis ; celui de Creil fut remis à Jacques de Chabannes (4). Ces dispositions faites, le roi, selon le chroniqueur bourguignon, partit de Senlis et se rendit à Crespy, accompagné des grands seigneurs qui l'avaient suivi, et de la plus grande partie de l'armée.

Les chroniques du parti français font suivre au roi un itinéraire beaucoup plus vraisemblable ; car on ne voit pas quel intérêt pouvait obliger ce prince, décidé à retourner vers la Loire, à se diriger sur Senlis et sur Crespy, qui l'en éloignaient. Selon ces chroniques, Charles VII, parti de Saint-Denis le 12 septembre, se rendit directement à Lagny, où il passa la Marne ; de

---

(1) Monstrelet.

(2) Monstrelet ; Alain Chartier.

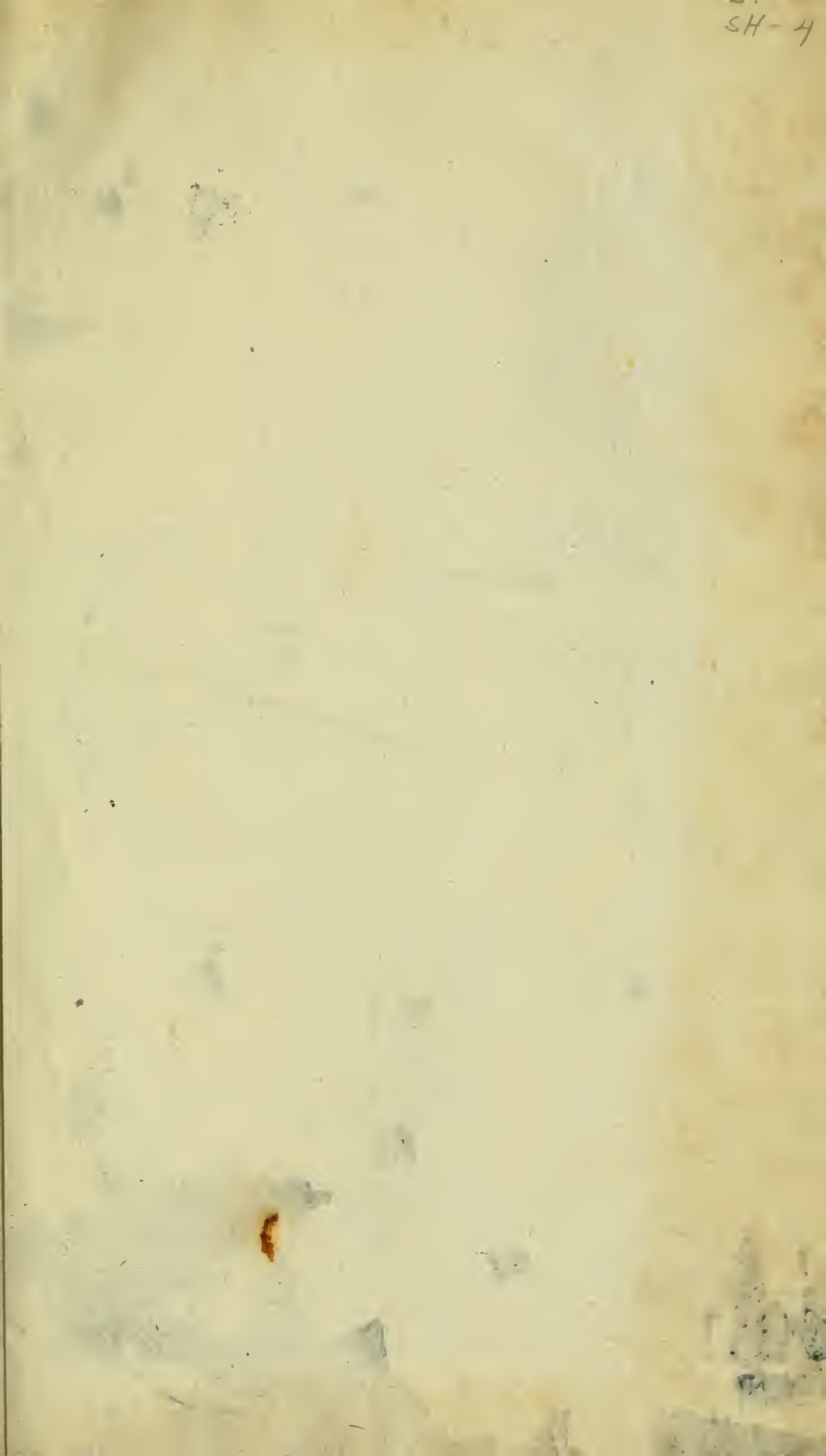
(3-4) Monstrelet.

13 septembre 1429. Lagny à Provins, et de Provins à Bray, dont les habitans lui ouvrirent leurs portes et où il traversa la Seine. Ceux de Sens ayant refusé d'imiter cet exemple, il alla passer l'Yonne à gué, un peu au-dessous de la ville, se rendit à Courtenay, puis à Château-Regnard, puis à Montargis, puis à Gien (1), où il rentra en triomphe avec l'amazone sainte, trois mois après en être parti pour l'une des expéditions les plus avantureuses dont notre histoire ait conservé le souvenir. On doit à Charles VII la justice de dire qu'il se montra généreux envers sa jeune libératrice; on en trouve la preuve dans les mémoires de la Chambre des comptes, où l'article suivant est porté : « A Jehanne la Pucelle, la somme de cinq » cens escus d'or fut baillée à diverses fois, de- » puis quatre mois auparavant, par le comman- » dement du roy, pour ses harnois et chevaux, » par lettres dudit roy, du 26 septembre 1429. »

Fin de septembre.

(1) Histoire au vray, etc.; Chronique sans titre; Alain et Jean Chartier.

FIN DU TOME SECOND.


SH- 4

